

NOUVELLES CEUVRES INÉDITES DE GRANDIDIER

Publiées sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse

---

ÉLOGE, AUTOBIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE, VOYAGES

DISSERTATIONS HISTORIQUES



COLMAR

H. HÜFFEL, libraire-éditeur

M.DCCC.XCVII

André GANTER  
3bis rue de Mulhouse  
68790 MORSCHWILLER-le-BAS  
☎ (89) 42 68 34

-770-  
- - FEV. 1985

NOUVELLES  
ŒUVRES INÉDITES DE  
*GRANDIDIER*  
—  
TOME PREMIER

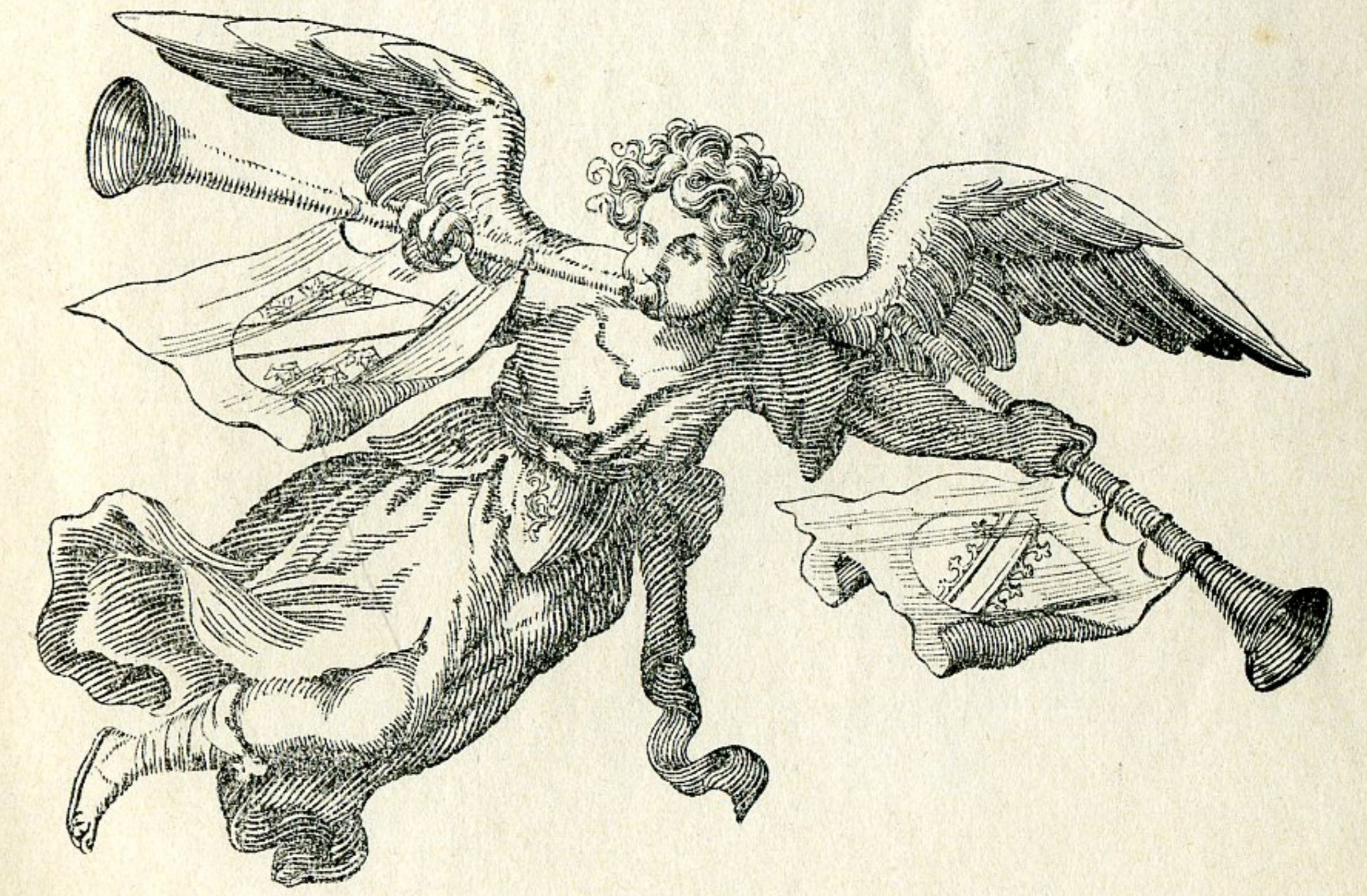
NOUVELLES ŒUVRES INÉDITES DE GRANDIDIER

Publiées sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse

ÉLOGE, AUTOBIOGRAPHIE  
BIBLIOGRAPHIE, VOYAGES

DISSERTATIONS HISTORIQUES

*La vignette du titre (Renommée aux étendards de la Haute et de la Basse-Alsace) a été emprunté au Prodomus alsaticarum rerum d'U. Obrecht (Strasbourg, 1681). Celle qui se trouve à la fin du volume et au dos de la couverture est une reproduction de l'ex-libris de Grandidier.*



COLMAR

H. HÜFFEL, libraire-éditeur

M.DCCC.XCVII

Rixheim — Typ. F. SUTTER & Cie.



L'Abbé GRANDIDIER

## AVANT-PROPOS.

---

Lorsqu'il mourut à l'abbaye de Lucelle, le 11 octobre 1787, prématurément emporté par une cruelle maladie, qui vint aisément à bout d'une constitution délicate, épuisée de plus par un labeur exagéré, l'abbé Philippe André Grandidier était loin d'avoir mis en œuvre tous les documents qu'il avait amassés, on peut dire depuis les années de l'enfance, et d'avoir réalisé le programme qu'il s'était tracé. Ses deux principaux ouvrages restaient inachevés : le plus important de ceux qui devaient compléter à la fois l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg* et l'*Histoire d'Alsace*, je veux parler de l'*Alsatia sacra*, n'était connu du public que par le prospectus. D'autres travaux se trouvaient à peine ébauchés.

Cependant les matériaux que notre grand historien avait ainsi patiemment réunis, et les notes, rédigées en partie, où il avait commencé à les utiliser,

ne devaient pas être perdus. Dès le lendemain du jour fatal où l'Alsace perdait un des hommes qui l'ont le plus honoré,<sup>1</sup> on s'occupait des papiers laissés par lui. A Strasbourg comme à Paris<sup>2</sup> et en Allemagne,<sup>3</sup> on s'inquiétait de leur sort et de la continuation possible des ouvrages commencés.

Acquis par le dernier ammeistre de Strasbourg, M. Jean de Turckheim, tout l'héritage scientifique de Grandidier passa entre les mains de cet homme distingué. Il songeait, aidé des conseils du célèbre professeur Koch, à mettre lui-même en œuvre quelques-uns de ces manuscrits, mais la Révolution française allait éclater et empêcher la réalisation de ce projet. M. de Turckheim mourut sans avoir tiré parti de ces précieux documents qui restèrent comme perdus dans les archives de sa famille.

1. « C'est le nom le plus marquant que l'Eglise catholique de notre province puisse inscrire sur la liste de nos illustrations scientifiques ; c'est l'un des personnages les plus sympathiques que nous puissions trouver parmi les hommes de mérite qui firent connaître au loin l'Alsace pendant la seconde moitié du dernier siècle. » R. REUSS, *Vieux noms et rues nouvelles de Strasbourg*, p. 228.

2. Cf. la brochure de M. Kröber citée plus bas, p. 72.

3. Les savants Wurdwein, Gerbert, Zurlauben avec qui Grandidier était en relations.

Comme on le sait cependant, une partie des manuscrits de Grandidier vinrent au jour en 1851, puis en 1862. Dès 1832 même, M. Métrot, curé de St-Pierre-le-Vieux à Strasbourg, apparenté à la famille de Grandidier, en avait eu, je ne sais comment, quelques liasses à sa disposition et en prenait copie. Ce sont les manuscrits qui ont fait l'objet de l'importante publication de M. Liblin.<sup>1</sup> Comment et à quelle époque ont-ils été distraits des archives de la famille de Turckheim, c'est ce que je n'ai pu éclaircir encore.<sup>2</sup>

Quoiqu'il en soit, la plus grande partie des manuscrits de Grandidier était resté au château de Mahlberg (G.-Duché de Bade). En 1895, le chef de la famille de Turckheim, le baron Jean, les a déposés aux Archives de Carlsruhe, avec l'autorisation de les communiquer au public. C'est là, grâce à la bienveillance de M. le baron de Weech, directeur de ces Archives, que j'ai pu en faire le classement et en commencer la transcription laborieuse, qu'avec l'aide

1. Sous le titre d'*Œuvres historiques inédites de Grandidier*. Cf. p. 56 du présent volume.

2. Je compte publier dans le troisième volume des *Miscellanea alsatica* plusieurs documents relatifs à ces papiers.

de Dieu j'espère mener à bonne fin. On trouvera plus loin (p. 67-68) un inventaire sommaire de ces précieux documents dont le présent volume contient déjà quelques parties.

\* \* \*

Avant d'aborder la publication des œuvres mêmes de Grandidier, on a cru bon de reproduire, à défaut d'une biographie qui reste à faire de l'illustre savant alsacien, plusieurs pièces qui en peuvent tenir lieu.

C'est d'abord le remarquable *Eloge* de Grandidier par Spach (p. 1-21) dont M. Liblin a dit avec raison « qu'il a esquissé la biographie de Grandidier, apprécié ses ouvrages, mis en relief ses joies et ses peines, et avec la pénétration d'un homme de cœur et d'expérience, dégagé des faits connus alors les sentiments intimes qui ont agité l'âme du Maître. »<sup>1</sup>

Nous avons ensuite reproduit (p. 23-29) la courte *autobiographie* de Grandidier publiée pour la première fois par M. l'abbé Merklen. Cette autobiographie s'arrêtant malheureusement à l'année 1775, nous

1. Préface du premier volume, p. XI.

y avons ajouté quelques pages (p. 30 à 36) pour la faire aller jusqu'à la mort de Grandidier.

Ces documents biographiques sont mieux complétées encore par la *bibliographie* aussi détaillée qu'on a pu la faire, tant des ouvrages et articles imprimés de Grandidier que de ses manuscrits inédits (p. 37 à 80). Ces pages, preuve éloquente du génie de Grandidier, feront mieux que de longues phrases l'éloge de la prodigieuse ardeur pour le travail de ce jeune savant, mort à 35 ans, en laissant des œuvres capables d'illustrer plusieurs longues vies.

Les lecteurs liront ensuite (p. 81 à 105) quelques pages trouvées éparées dans les manuscrits de Grandidier et qu'on a réunies sous un titre qui indique assez bien leur contenu : ce sont des notes détachées, ébauches de préfaces, où il expose quelques idées générales sur la critique historique, sur le cas qu'il faut faire des légendes, sur l'utilité de l'étude de l'histoire pour la connaissance de la vérité et le maintien des bonnes mœurs. Ce sont aussi des essais de réponses aux détracteurs que lui avaient valu la hardiesse de ses principes de critique historique, en avance sur ceux de son siècle, mais aujourd'hui universellement adoptés. Fragments, en en mot, dont

l'ensemble constitue assez bien ce que l'on aurait appelé au siècle dernier *l'esprit de Grandidier*.

Viendront ensuite (p. 107 à 210) le récit du *Voyage de Grandidier dans le pays de Bade et la Suisse*, en 1784, avec la description détaillée des principales maisons religieuses de ces pays ; puis (p. 211 à 299) le récit d'un *Voyage* analogue en *Alsace*, en l'année 1786, de Strasbourg à Colmar, avec une description de tous les endroits parcourus.

Enfin le volume se terminera par deux *Dissertations* inédites l'une *sur les poésies d'Erchambaud*, évêque de Strasbourg au dixième siècle ; la seconde, sur la *nourriture, l'habitation, l'habillement des anciens Alsaciens*.

\* \* \*

Ce premier volume, composé des différentes pièces que l'on vient d'énumérer, est sans doute d'un intérêt moindre que ceux qui le suivront. Mais, comme on l'a déjà marqué, il a semblé bon de faire précéder les travaux plus importants de l'*Alsatia sacra*, de l'*Alsatia litterata*, de ce que l'on peut appeler des documents *secondaires* qui apprennent ce qu'était Grandidier ; comment, dans le cours de ses voyages,

il réunissait les matériaux qu'il voulait mettre en œuvre, etc. . . . . Ce volume est donc une sorte de préface à la collection des *Nouvelles œuvres inédites* de Grandidier, préface qui a le mérite assez rare, nous semble-t-il, d'être l'œuvre de l'auteur et non celle de l'éditeur.

Chacun des travaux de Grandidier que nous publierons devant être précédé de sa notice particulière, nous n'insisterons pas davantage, et terminerons ces quelques mots d'introduction en acquittant une double dette de reconnaissance, d'abord à l'égard de M. le baron de Weech, le savant conservateur des Archives de Karlsruhe, dont la courtoise bienveillance a singulièrement facilité le travail de transcription ; ensuite à l'égard de la Société industrielle de Mulhouse<sup>1</sup> : c'est sous ses auspices généreux que paraît

1. Donnons un extrait du procès-verbal de la séance générale du 25 novembre 1896 :

« Le comité d'histoire, de statistique et de géographie communique une lettre du Père A. M. P. Ingold, de Colmar, qui, au cours de ses recherches sur l'*Alsatia sacra* (Catalogue des évêques et des maisons religieuses, etc.), a découvert, aux archives de Karlsruhe, une série inédite d'œuvres de Grandidier. Parmi ces documents, se trouve l'*Alsatia sacra* en grande partie déjà composée. M. Ingold demande le concours de la Société industrielle pour la publication de ces précieux manuscrits, qui remplissent les conditions du prix N° 112 (médaille

cette nouvelle série d'œuvres inédites de Grandidier ; tous les membres de la famille littéraire d'Alsace lui sauront gré d'avoir ainsi contribué à enrichir la littérature de notre pays d'une intéressante collection de précieux documents.

A. M. P. INGOLD.

*Fontaines*, 15 janvier 1897.

d'honneur et fr. 2500), et comprendront environ cinq volumes in-8°. Le conseil propose de patronner l'entreprise de M. Ingold, en utilisant les fr. 2500, disponibles depuis 1895, du prix de la fondation Engel-Dollfus (N° IV), qui rentre dans cet ordre d'idées. . . . L'assemblée consultée, se déclare d'accord ».

TABLE DES MATIÈRES I

Avant-Propos . . . . .	v
I. Eloge de Grandidier par L. Spach . . . . .	1
II. Autobiographie . . . . .	23
III. Bibliographie . . . . .	36
1) <i>Ouvrages publiés par Grandidier</i> . . . . .	37
2) <i>Articles publiés par Grandidier</i> . . . . .	47
3) <i>Œuvres posthumes</i> . . . . .	55
4) <i>Articles posthumes</i> . . . . .	61
5) <i>Articles douteux</i> . . . . .	64
6) <i>Manuscrits de Grandidier</i> . . . . .	65
7) <i>Correspondance de Grandidier</i> . . . . .	72
8) <i>Livres annotés par Grandidier</i> . . . . .	76
9) <i>Iconographie</i> . . . . .	77
10) <i>Biographie</i> . . . . .	79
IV. Esprit de Grandidier . . . . .	81
V. Voyage dans le duché de Bade et la Suisse . . . . .	107
VI. Voyage en Alsace . . . . .	211
VII. Dissertation sur les poésies d'Erchambaud . . . . .	301
VIII. Dissertation sur la nourriture, l'habitation, l'habillement des anciens Alsaciens . . . . .	411

1. Le dernier volume contiendra des tables alphabétique et analytique.



ERRATA.

---

« *A force de se relire, on se relit mal, ou plutôt on ne se relit plus; on se récite à soi-même, la mémoire va plus vite que les yeux et ne leur laisse pas le temps de faire leur office; on sait ce qu'on a écrit et au lieu de regarder ce qui est imprimé, on voit de confiance ce qui devrait l'être. C'est une sorte de mirage* ».

GUIZOT.

P. 1, ligne 6, *au lieu de furent lire* fussent.

P. 5, ligne 16, *au lieu de la passé lire* le passé.

P. 20, ligne 15, *au lieu de des Citeaux lire* de Citeaux.

P. 25, note 1, *au lieu de existe-elle lire* existe-t-elle.

P. 46, ligne 3, *au lieu de producte lire* producta.

P. 69, dernière ligne, *au lieu de ne me paraissent lire* ne me paraissent pas.

P. 72, ligne 19, *au lieu de Muri lire* Murr.

J'ai oublié à cet endroit de signaler les deux lettres de Grandidier à Zurlauben, publiées dans le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, année 1885, p. 47-53.

P. 73, ligne 14, *au lieu de 1679 lire* 1779.

P. 76, ligne 8, *au lieu de Bibliographe alsacien lire* Bibliographie alsacien de 1863, p. 58.

P. 79, ligne 23, *au lieu de Bibliographie lire* Biographie.

P. 99, ligne 8, *au lieu de elle se rapproche lire* elle les rapproche.

P. 110, avant-dernière ligne, *au lieu de Mastion lire* Martian.

P. 240, dernière ligne, *au lieu de Sondersleben lire* Sandersleben.

...etc... etc...

---

I.

## ÉLOGE DE GRANDIDIER

PAR L. SPACH

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

---

*Uno avulso, non deficit alter.*

Au moment où Schœpflin fermait les yeux, et où son héritage scientifique et littéraire fut remis, selon la volonté du testateur, à la ville de Strasbourg, on devait craindre que les recherches fatigantes auxquelles il s'était livré, pour éclaircir l'origine et les destinées de notre province, ne furent arrêtées ou du moins interrompues. Heureusement il n'en fut rien. A l'ombre de la cathédrale et abrité par les puissantes institutions de l'Eglise catholique, vivait alors un jeune ecclésiastique, dont le talent et l'érudition précoces avaient frappé Schœpflin. L'abbé Grandidier (Philippe-André), dont je veux parler, était né à Strasbourg le 29 novembre 1752, il n'avait

donc que dix-neuf ans à l'époque de la mort de l'auteur de l'Alsace illustrée; mais comme lui, il avait eu, au berceau déjà, l'amour du travail; dans sa jeune mémoire, les faits de l'histoire s'étaient classés comme par enchantement; à dix ans, il avait composé un traité de mythologie et une histoire abrégée de la république romaine. Je ne suis ni partisan ni admirateur d'un développement intellectuel anticipé; mais souvent aussi « la vertu, c'est-à-dire la force, « n'attend pas le nombre des années, » et lorsque la fleur de Mars n'est ni flétrie ni étiolée par les gelées d'Avril, ou en termes plus simples, lorsque l'âge mûr ne donne point un démenti aux promesses de l'enfance, on ne peut qu'admirer ces organisations privilégiées qui combinent ou qui pensent à un âge où d'autres se livrent aux distractions futiles.

Grandidier appartenait à une famille d'austères magistrats, originaire de Lorraine; son aïeul avait été ennobli en 1629 par le duc Charles IV; son père, avocat au parlement de Metz, était venu finir ses jours en Alsace, et put encore jouir des succès littéraires du jeune abbé. A l'âge de quatorze ans, Philippe-André Grandidier avait reçu la tonsure, et dix-huit mois plus tard, il signalait son attachement à l'église de Strasbourg, en publiant le panégyrique des évêques saint Arbogasté et saint Amand. A dix-neuf ans, il était nommé archiviste de l'évêché de Strasbourg.

La vie de Grandidier est toute entière dans ses

travaux, c'est-à-dire dans les ouvrages érudits qui sont la preuve palpable de l'activité intellectuelle de ce savant, en vain caché dans le sanctuaire, où la renommée mondaine vint le chercher, au détriment peut-être de son calme et de son bonheur.

En essayant de reconstruire la vie de Grandidier, sans connaître de lui autre chose que ses ouvrages imprimés, sans être nanti d'une seule lettre autographe, je suis peut-être téméraire; cependant, j'ai la présomption d'avoir deviné sa pensée et compris son caractère, en lisant avec attention les révélations intimes qui, sous le titre de préfaces, sont en tête de ses trois ouvrages capitaux. Peut-être aussi m'est-il permis, en raison d'occupations analogues qui ont absorbé huit ou dix ans de ma vie, de porter un jugement sur un confrère du siècle dernier; je me hâte de demander pardon d'une expression qui ne me sied point lorsque je parle d'un prédécesseur modèle.

Quelques-uns de mes lecteurs n'ignorent pas, sans doute, que les archives de l'ancien évêché de Strasbourg ont été, à l'époque de nos tourmentes révolutionnaires, fondues dans les archives départementales, et qu'elles en forment la section peut-être la plus importante. Ces nombreux parchemins et ces liasses plus volumineuses encore ont été analysés minutieusement par Grandidier, et le résultat de ce labeur se trouve consigné dans vingt-cinq volumes in-folio manuscrits, copiés d'une autre main que celle de

l'archiviste, probablement sur des feuilles volantes écrites par lui-même. Dans quel asile, en quel recoins se trouvent aujourd'hui ces minutes, précieuses reliques d'un travailleur infatigable? Je l'ignore et j'en suis réduit aux conjectures. Quoiqu'il en soit, il m'a été donné de jouir de son œuvre et d'y puiser d'utiles enseignements. Les volumes de l'inventaire Grandidier sont reliés et pourvus de registres qui en rendent l'usage facile. Le résumé des titres est fait d'une manière si consciencieuse et si complète que, dans beaucoup de circonstances, il peut dispenser de la lecture du document lui-même. L'ensemble du travail est presque au niveau des exigences, quelquefois un peu pédantesque, de la science contemporaine.

Quelle idée dominante a soutenu les forces du jeune archiviste pendant qu'il était à l'œuvre? Car, pour se vouer à ce labeur, le plus souvent monotone et ingrat, il faut un mobile pris en dehors des intérêts matériels. Sans aucun doute, l'abbé Grandidier, appelé avant l'âge de vingt ans à des fonctions austères, mais honorables, soutenu par le patronage du cardinal-évêque, Louis Constantin de Rohan, et promu peu à peu lui-même à diverses dignités au sein du clergé de Strasbourg, Grandidier éprouva un vif sentiment de gratitude à l'endroit de cette église dont il était l'un des prêtres favorisés; puis, indépendamment de cette impression naturelle que des esprits moins bien doués que le sien auraient

pu ressentir, il y avait en lui un désir instinctif de gloire littéraire que la vie ecclésiastique avait amorti peut-être, sans parvenir à l'étouffer. Ainsi dévoré du besoin de travail intellectuel, qui n'est que le besoin d'action refoulé et replié sur lui-même, il dut se dire que pour lui, prêtre, il n'y avait qu'un moyen de rester à la fois fidèle à ses devoirs de renoncement et à sa nature intime, c'est de consacrer en quelque sorte au sanctuaire, aux intérêts et à la gloire même de l'église de Strasbourg, ses forces, sa patience, ses veilles, ses aspirations inquiètes et le don de composition littéraire qu'il possédait à un éminent degré. D'une part, Grandidier analysait et inventoriait des chartes et des pièces de procédure; puis, avec une ambition bien permise, il utilisait ces documents en reconstruisant à leur aide le passé de l'église; il en était l'archiviste et s'en fit l'historien; abeille ingénieuse, il construisait la ruche, puis il y déposait le miel.

Schœpflin avait circonscrit le cercle de son activité de collecteur; il rapportait à l'Alsace et au pays de Bade la plupart de ses travaux; Grandidier en débutant, limita encore davantage le champ de ses recherches; avec un sentiment artistique exquis, il avait deviné que, pour écrire l'histoire du pays, il faut un fil conducteur, que l'unité d'action est indispensable dans un œuvre d'art. Or, pour l'Alsace, cette unité n'existe nulle part, si ce n'est dans l'épiscopat de Strasbourg; la série des évêques qui se sont succédé sur ce siège, doit tenir lieu en ce pays,

longtemps morcelé et balloté entre deux grandes nations rivales, de la succession des rois, des ducs ou des comtes qui forment, dans l'histoire d'autres provinces, le lien unitaire. En entreprenant de composer l'histoire de l'église de Strasbourg, Grandidier obéit donc à la fois aux règles élémentaires et intimes des grandes compositions littéraires ou artistiques et à la voix de son cœur, qui lui commandait de glorifier les princes de l'Eglise, dont il relevait par tous les liens de la reconnaissance et de l'attachement filial.

De 1776 à 1778 parurent les deux premiers volumes de son histoire ecclésiastique de Strasbourg; l'auteur avait alors 25 ans.

L'exorde de ce bel ouvrage, qui malheureusement ne conduit le lecteur qu'à l'entrée du X<sup>e</sup> siècle, est d'une facture grandiose. Je ne résiste pas au désir d'en transcrire un passage qui pourra en même temps faire connaître le style de l'auteur.

« Une antiquité qui remonte aux temps apostoliques, le dépôt sacré de la foi conservé pendant plusieurs siècles dans une suite non interrompue d'évêques, la sainteté des pontifes, la haute naissance des prélats, la régularité du clergé, les sciences cultivées dans des anciens et célèbres monastères, sont de glorieux titres qui assurent à une église un endroit incontestable à la vénération publique, et celle de Strasbourg les réunit à tous égards. Elle nous retrace sans cesse dans la liste de ses

« évêques une espèce de nécrologe, où, comme dans une galerie immense, elle rappelle à l'Allemagne et à la France les noms des anciennes maisons par qui elle a été décorée, les grands services des prélats qui l'ont enrichie et soutenue, et les vertus des saints pasteurs qui l'ont édifiée.

« Recommandables par leurs vertus, leur mérite, leurs talents, on a vu les évêques de l'église de Strasbourg s'illustrer dans tous les genres. Les uns ont obtenu les honneurs de la sainteté, les autres ont éclairé l'univers par leurs écrits... Aussi propres aux exercices paisibles du ministère sacré qu'au métier bruyant des armes, dans les diètes de l'empire, dans les armées des empereurs, tour à tour ministres de la religion et soutiens de l'État, nos évêques ont souvent arrêté la chute de l'empire opprimé dans l'anarchie, ou ébranlé par les guerres du sacerdoce....

« Parcourez la longue suite de ses pontifes, vous compterez presque autant de fils des anciens ducs d'Alsace que d'évêques.... Fils, frères, neveux.... d'empereurs, de rois, de princes, tels sont les titres de noblesse que plus de 90 évêques ont laissés à l'évêché de Strasbourg, titres qui l'ont fait et le feront à jamais passer pour une de plus anciennes et des plus nobles églises du monde. »

Quelque court que soit ce fragment, il laisse entrevoir les qualités de l'écrivain; on a pu reconnaître dans cette phrase à la foi ample et limpide, dans

cette coordonnance sonore, dans cette allure majestueuse, une réminiscence des grands siècles de notre littérature.

Mais Grandidier n'est pas un rhéteur, la beauté de son langage ne sert point à draper et à cacher le vide; Grandidier, il peut s'en vanter lui-même, a étudié les chartes. — « Semblables à ces miroirs qui  
« rapprochent les objets qu'ils représentent, ils en  
« donnent des idées plus vraies et plus justes, quel-  
« quefois même ils découvrent une infinité de petits  
« ressorts cachés, inconnus aux annalistes ou igno-  
« rants ou partiiaux.... C'est avec la plus grande  
« utilité que nous avons travaillé d'après ces espèces  
« de mineurs infatigables qui découvrent les métaux,  
« en laissant aux autres le soin de les polir. » Dans ce même discours préliminaire, auquel je viens d'arracher quelques lambeaux, il récapitule les points principaux du long récit, dans lequel il va s'engager. Ce n'est pas seulement la vie des évêques qu'il veut raconter; il analysera leurs statuts; il dira les révolutions que l'Alsace a éprouvées dans la religion et dans les mœurs, et l'établissement des abbayes, des monastères et des collégiales, et l'origine de toutes les familles nobles d'Alsace qui possèdent des fiefs de l'évêché de Strasbourg; en d'autres termes, c'est sous le titre d'Histoire ecclésiastique, une histoire presque complète de la province qu'il entreprend.

Et maintenant quel sera son guide dans cette entreprise longue et ardue? Il le proclame lui-même, son

guide sera la *vérité*; et il tient parole. Grandidier est impartial; l'étude des documents originaux fortifie l'intelligence et assainit le jugement; c'est l'eau limpide des montagnes qui désaltère le soif de l'ouvrier. Grandidier applique partout et toujours les règles d'une saine critique aux traditions et aux faits indistinctement transmis par les siècles; en scrutant les origines de l'Eglise, il fait la part de l'alliage qui s'est mêlé à l'or pur; chrétien, il respecte les dogmes, mais il discute la légende, et ne craint point de déclarer que tel fait, réputé certain, est contourné; fils soumis et respectueux de l'Eglise, il ne cache point les fautes commises à l'abri de sa main protectrice; il flétrit les abus introduits dans les siècles barbares; c'est une âme candide qui craindrait de ternir sa virginité, si la mission de l'historien n'était pour elle un véritable sacerdoce.

En étudiant et en écrivant, Grandidier a d'ailleurs un autre but encore. Il met son cœur à découvert dans la préface d'un autre ouvrage, qui parut une dizaine d'années plus tard; et je ne crains pas d'anticiper sur les faits, en citant les paroles auxquelles je fais allusion; car elles vont peindre d'un seul trait l'homme et le penseur.

« Nés avec un goût décidé pour l'histoire et sur-  
« tout pour celle de notre patrie, nous nous sommes  
« vus, dès nos plus jeunes années, entraînés par une  
« impulsion irrésistible dans la carrière des lettres.  
« C'est en les cultivant que nous avons cherché

« le bonheur et le repos, et nous y avons du moins  
« rencontré le premier, si nous n'y avons pas  
« toujours trouvé le second. L'étude est devenue  
« pour nous une amie éclairée et sensible qui, nous  
« délivrant du joug des passions, dans un âge où  
« l'on ne se soustrait guères à leur empire, nous a  
« conduits à cette philosophie religieuse et tranquille  
« qui nous fait un devoir d'aimer les hommes sans  
« les craindre et de vivre avec eux sans les haïr. »

D'où vient cette amertume et la profonde tristesse que respirent ces lignes? Comment se fait-il que ce jeune prêtre, protégé par un cardinal-évêque et comblé des faveurs de l'Église; comment se fait-il que ce littérateur historien qui, à l'âge de 25 ans, était membre de vingt-et-une sociétés savantes et comptait parmi ses amis des hommes illustres dans le monde; comment se fait-il qu'une espèce de désespoir concentré se soit emparé de lui, et qu'il arrive à l'une de ces maximes que Larocheaucault n'aurait peut-être pas reniées? « *Aimer les hommes, sans les craindre! Vivre avec eux, sans les haïr!* » — Les hommes ont donc fait bien du mal à ce lévite, et sa robe ne l'a donc suffisamment couvert contre les attaques des envieux et des méchants? C'est que Grandidier avait goûté du fruit défendu de la gloire mondaine; il s'était fait homme de lettres, non pas dans l'acception qui s'attache aujourd'hui à cette qualification; mais enfin, il était descendu dans la lice où s'agitent en tous temps les ambitions les plus

élevées et les plus mesquines; il avait glissé sur la pente fatale, où les esprits les meilleurs et les plus forts vont presque toujours se perdre; il était devenu susceptible en raison même des attaques dont il se voyait l'objet; et l'irascibilité, ce fléau des littérateurs, paraît aussi, par moment, s'être emparé de son beau naturel dont la douceur formait la base, et qui dominait en dernière analyse la misanthropie qui aurait voulu surgir.

Peut-être, demandera-t-on avec quelque étonnement, par quel bout on a pu attaquer un écrivain qui ne traitait aucune question contemporaine, et qui se réfugiait dans les études les plus sévères pour échapper, comme il le dit avec une adorable naïveté, « au joug des passions ». Eh bien, on lui fit la guerre avec des armes peu courtoises, et en portant l'attaque sur un terrain où l'auteur devait se croire parfaitement abrité; on lui reprochait d'embrasser des systèmes trop hardis, de ne point respecter tel ou tel document jusqu'ici réputé authentique. Ses détracteurs ne se montraient point à découvert; ils portaient leurs coups dans l'ombre; ils procédaient par insinuation; pour faire tort au littérateur, pour l'irriter, ils suspectaient sa foi. Le cardinal Constantin de Rohan était mort, et, par un de ces revirements trop communs dans la vie des auteurs qui s'abritent sous les ailes des grands, son successeur ne lui était plus ni favorable, ni même indulgent. « Mon cœur m'impose un silence respectueux,

« dit-il autre part, « en embrassant la main qui paraissait frapper un ingrat, tandis qu'elle n'accablait qu'un homme toujours vrai, toujours reconnaissant, naturellement timide, et *peut-être trop modeste* ».

Si l'homme profondément malheureux se peint dans ces premières lignes, l'homme de lettres se peint tout entier dans le dernier trait.

Malheureusement la santé de Grandidier s'altéra au milieu des contrariétés qu'on lui faisait subir. Il n'était point cuirassé contre ces attaques ; s'il avait vécu dans un temps d'agitation pareil au nôtre, où l'injure a passé dans le langage journalier des hommes de lettres, peut-être serait-il vite arrivé à comprendre que le silence du mépris est la leçon la plus sévère que le talent et le caractère, injustement attaqués, puissent donner à des adversaires de mauvaise foi. Mais en temps de calme les coups d'épingles sont sensibles. On lui fermait les archives des abbayes et des monastères ; on craignait — erreur incroyable et j'allais dire insensée — que ce caractère droit et bienveillant n'abusât de la confiance qu'on aurait en lui. L'argent nécessaire pour continuer l'impression de *l'Histoire de l'Eglise de Strasbourg* vint aussi à manquer, de sorte qu'il arriva que les matériaux étaient prêts, que le troisième volume se trouvait même composé, sans que la publication put se poursuivre. Chagrin cuisant pour un auteur, voué de plus par devoir au célibat,

et qui ne connaît d'autre paternité que celle de ses œuvres intellectuelles ! Aussi l'archiviste de l'évêché, à mesure qu'il avançait dans cette voie du désillusionnement que nous subissons tous avec plus ou moins de résignation, aussi Grandidier, disons-nous, se fit-il de plus en plus timide et triste ; et je ne pense pas qu'il ait trouvé un contrepois suffisant dans les titres et les emplois honorifiques dont il fut peu à peu surchargé. Ainsi, après avoir été nommé protonotaire du Saint-Siège, puis grand-vicaire du diocèse de Boulogne, et successivement chanoine de Haguenau, de Neuwiller, du grand chœur de Strasbourg, il obtint aussi, comme son devancier Schœpflin, la qualité d'*historiographe du roi en Alsace*.

S'il m'est permis de deviner, à quelle dénomination Grandidier a pu être le plus sensible, je dirai que le titre de chanoine au grand chœur a dû lui sourire plus que tout autre. — La cathédrale, c'était là sa véritable patrie. — On n'a point, pendant une quinzaine d'années, conversé avec les grands caractères historiques qui se rattachent à un établissement religieux tel que celui de Notre-Dame de Strasbourg, on n'a point épuisé la sève de sa jeunesse au milieu des documents qui constatent un grand passé, sans se fondre dans l'institution, et je dirai même, dans l'édifice qui en est l'expression la plus complète, le symbole matériel le plus élevé. Chaque fois que Grandidier traversait à pas lents



la nef, ou que, poussé par le désir de respirer un air plus pur, il montait sur la plate-forme, chaque fois il a dû s'attacher davantage à cet édifice sans pareil et se sentir irrésistiblement entraîné à en être le minutieux annaliste, comme il avait voulu être l'historien de l'église immatérielle de l'ancien Argentorat. Aussi, lorsqu'en 1782 il publia son *Essai historique et topographique sur l'église cathédrale de Strasbourg*, peut-il, à bon droit, s'énoncer ainsi dans la préface : « Les recherches que j'ai faites, « dès ma plus tendre enfance sur les antiquités de « l'histoire de ma patrie, les ressources que me présentent les monuments de cette église dont j'ai « l'honneur d'être membre, m'ont mis à même de « donner au public tout ce qu'elle peut offrir de remarquable ». — Et de même que, lors de la publication de son premier ouvrage, il avait proclamé l'histoire *l'écho de la vérité*, il pouvait répéter ici que « la vérité guidait sa plume ».

Cet opuscule est divisé en deux parties bien distinctes ; la première renferme l'histoire particulière de la cathédrale, son origine et les révolutions qu'elle a subies ; la seconde est purement topographique ; elle en détaille toutes les parties avec une exactitude assez minutieuse. Cependant ici Grandidier n'était pas au niveau de sa tâche, et par une raison toute simple : dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les yeux du public n'étaient pas encore ouverts à l'architecture ogivale ; un esprit d'élite,

tel que Grandidier, devinait bien tout ce qu'une construction, comme celle de notre cathédrale, renfermait de grandeur, de grâce et de beauté ; mais le goût était corrompu par le système hybride qui régnait alors dans l'architecture sacrée ; la tradition des maîtres architectes du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle s'était pour ainsi dire perdue ; il s'agissait de retrouver et de vulgariser les lois géométriques qui avaient présidé à leur conception ; il fallait une espèce d'initiation nouvelle pour comprendre les effets de la voûte gothique et pour suivre avec amour l'agencement mystérieux qui a produit le dôme de Cologne, et la flèche de notre cité. Dans la description, un peu aride, de Notre-Dame de Strasbourg, Grandidier est l'homme de son siècle, qui se débat contre le préjugé vulgaire ; il sent fort bien que le grès des Vosges serait plus beau dans son coloris natif que sous la couche de plâtre qui dérobe les délicatesses de l'ornementation ; il dit, mais timidement, comme un homme qui craint d'être hué, « qu'en reblanchissant la nef, on lui a fait perdre cette teinte vénérable et cette obscurité imposante qui augmente dans les temples le respect religieux » ; il passe en revue tous les autels, toutes les chapelles ; il indique les sujets représentés dans les bas-reliefs des portraits ; mais la langue lui fait défaut, lorsqu'il regarde la façade, œuvre merveilleuse d'Erwin, et sa pensée se perd dans ce labyrinthe de colonnettes qui enveloppent, comme un lierre exubérant, le

tronc de l'édifice et s'élancent, légères et sveltes, vers le ciel.

En publiant son ouvrage sur la cathédrale, Grandidier avait eu le dessein de renoncer dorénavant à la carrière de l'écrivain : « Ces essais », avait-il dit « sont le dernier hommage que je rends à la « muse de l'histoire. Je l'ai servie longtemps avec « fidélité et même aux dépens d'une santé qu'un « travail assidu avait altérée. Je ne l'abandonne « cependant que malgré moi, au milieu de ma car- « rière. Quoique comblé de ses faveurs, je dois « sacrifier une ingratitude à mon propre repos pour « suivre les traces de muses qui, pour être plus lé- « gères, n'en sont que plus aimables. Concentré « désormais entre les devoirs de mon état et l'attrait « d'une vie douce et tranquille, je rechercherai dans « le sein de la divinité et de l'amitié, ce bonheur « que les lettres ne peuvent donner lorsqu'elles sont « empoisonnées par l'envie et par l'intrigue ».

Vous le voyez, c'est toujours la même plainte. Combien la blessure, faite à ce cœur aimant, n'a-t-elle pas dû être profonde, à voir ces cicatrices que l'homme, soutenu par la foi divine et par l'amitié terrestre, ne craint point de mettre à nu. « Je suis « entré très jeune, dit-il autre part, dans la carrière « littéraire, à l'âge de 17 ans ; à un âge où je ne « connaissais pas encore les hommes. Je me les « représentais alors tous bons, justes, honnêtes, re- « connaissants ; ils m'ont détrompé. Je regrette

« de voir mon illusion détruite, mais je ne hais point « ceux qui ont cherché à me nuire. — Je leur par- « donne la calomnie et je ne sentirai jamais avec « amertume que le regret de ne pouvoir leur être « utile ».

Il me semble qu'à la lecture de ces aveux aussi simples que naïfs, on ne peut s'empêcher d'aimer l'homme qui les a faits, et en même temps de le plaindre.

Grandidier toutefois rompit l'engagement qu'il venait de prendre, de ne plus s'occuper de sujets historiques et de vouer ses loisirs aux muses légères ; et il a très bien fait de ne point tenir parole ; car le peu de vers que je connais de lui sont, sinon détestables, du moins médiocres, et puis la reprise des travaux dignes de lui, nous a valu un volume de *Histoire ecclésiastique, militaire, civile et littéraire de la province d'Alsace*, publiée en 1787 et dédiée au roi Louis XVI, dans les termes suivants :

« J'ose présenter à V. M. l'histoire d'une province « qui fut le berceau de la monarchie et qui a été « recommandable dans tous les siècles par son « amour et sa fidélité envers les princes qui lui ont « donné des lois.

« L'Alsace, distinguée par les grands événements « dont elle fut le théâtre, a goûté longtemps le bon- « heur et la paix sous les ancêtres d'une reine, qui « fait les délices et l'ornement de la France. Elle « révère encore le sang de ses anciens maîtres dans

« l'auguste compagne qui partage avec vous le plus  
« beau trône du monde ».

Deux ans plus tard, cette princesse, les délices de la France, était obligée de se sauver de nuit de son palais de Versailles ; et quatre ans de plus, elle montait sur l'échafaud.

Grandidier ne vit point ces temps de funeste mémoire ; occupé de fouiller le passé, il oubliait peut-être le présent et ne croyait sans doute pas que l'orage qui allait emporter « ce plus beau trône du monde », était déjà tout formé sur les bords de l'horizon.

Je n'ai que peu de choses à dire de l'Histoire d'Alsace de Grandidier ; ce n'est qu'un beau fragment, une promesse ; car l'auteur arrive à peine au commencement du VI<sup>e</sup> siècle. Comme l'histoire de l'église de Strasbourg, cet ouvrage est le résultat de recherches et d'études faites sur les sources, et quoique la science contemporaine ait produit sur les antiquités celtiques et sur le séjour des Romains dans les Gaules, des travaux plus complets que celui de Grandidier, le volume de notre auteur n'en forme pas moins, pour l'histoire primitive de notre province, un beau tableau d'ensemble, qui sera lu avec fruit par les érudits et les hommes du monde. Dans le discours préliminaire, il retrace le plan de ce travail que la mort devait interrompre ; il parle surtout des difficultés d'une histoire spéciale de notre province, et caractérise, avec une haute impartialité, ses

prédécesseurs, parmi lesquels le père Laguille et Schœpflin occupent sans contredit le premier rang.

Je ne puis m'expliquer l'abandon que fit Grandidier de son histoire de l'église et l'entreprise de ce nouveau travail, que par son désir d'échapper aux critiques, et par l'invincible dégoût, qu'il éprouvait à l'endroit d'un ouvrage qui lui avait valu tant de déboires et qui avait été l'occasion des interprétations les plus malveillantes.

Je ne puis me dispenser de parler sommairement des travaux accessoires de Grandidier, ne serait-ce que pour donner une idée de son activité dévorante. Ainsi, indépendamment de son labeur journalier d'archiviste, il était collaborateur de l'Art de vérifier les dates, de la collection de la Vie des saints publiée par Godescard, et de la *Germania sacra* éditée par Dom Gerbert, abbé de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire ; il publia une série de vues pittoresques d'Alsace, avec commentaire — ouvrage précurseur de celui de Schweighæuser et Golbéry ; — puis une série de mémoires historiques, dont je donne ci-joint la nomenclature<sup>1</sup> ; il s'occupait de physique, de beaux-arts, de littérature, et payait un tribut au goût du XVIII<sup>e</sup> siècle, en faisant, comme je l'ai dit plus haut, des vers qui n'ajouteront rien à sa renommée.

<sup>1</sup>. Je ne crois pas devoir reproduire ici la liste donnée par Spach. Les lecteurs en trouveront une bien plus complète, un peu plus loin.

Tant de travaux, imposés à une organisation frêle et délicate, auraient suffi pour racourcir une carrière, que les nombreux amis de l'homme et du savant auraient voulu longue et heureuse ; mais le désenchantement, auquel j'ai plus d'une fois fait allusion dans le cours de ce récit, avait tari la sève de cette existence, et longtemps avant l'âge sa tête était penchée vers la tombe, parce que son cœur s'était brisé en silence dans la lutte avec les hommes.

Dans les premiers jours d'octobre 1787, il s'était rendu à l'abbaye de Lucelle, située sur les frontières du Haut-Rhin et de la Suisse, dans un pays agreste, où l'automne amène déjà par moments les frimas d'un hiver anticipé. Grandidier arrivait au milieu de cette communauté de l'ordre des Citeaux, pour y poursuivre ses recherches laborieuses dans la bibliothèque et les archives du couvent ; mais, à peine arrivé, il fut saisi d'une fièvre inflammatoire qui l'enleva au bout de quatre jours de maladie ; ses derniers moments furent ceux d'un sage chrétien ; il rassurait, il consolait les moines consternés qui entouraient son lit de douleur, il répondait à haute voix aux prières des agonisants ; il indiquait lui-même du doigt, dans le rituel, les rubriques que le prêtre ému ne parvenait point à trouver.

J'ai entendu dire, qu'à voir cette maladie, au cours si rapide et si fatal, quelques membres de la famille de Grandidier avaient conçu le soupçon d'un empoisonnement. Je n'articule qu'avec une extrême

réserve cette indication, sans y ajouter, pour ma part, la moindre croyance. Le poison qui dévore et qui arrive au même résultat infallible que le sublimé corrosif, c'est le chagrin ; depuis plus de douze ans Grandidier en avait éprouvé les lentes morsures ; il avait été blessé à la fois dans son amour-propre d'auteur et dans sa juste susceptibilité d'homme d'église dont on suspectait la foi. L'homme et le prêtre étaient tous deux frappés au vif, les racines par lesquelles l'arbre tenait à la terre, la cime qu'il élevait vers le ciel, étaient à la fois entamées ; un premier souffle glacial de l'hiver fit le reste. En succombant, Grandidier n'avait pas accompli sa 35<sup>me</sup> année.

Un citoyen de Strasbourg, collecteur infatigable<sup>1</sup> de toute espèce de documents relatifs à l'histoire d'Alsace et à nos illustrations locales, conserve un portrait authentique de l'auteur de l'église de Strasbourg. J'ai longtemps tenu mes yeux fixés sur ces contours délicats, empreints d'une inexprimable douceur ; une profonde émotion s'est emparée de moi, et si le lien mystérieux qui unit deux âmes, n'est point une illusion de nos sens, si ce n'est point de ma part une présomption de penser que ce lien a pu s'établir entre un prédécesseur modèle et un successeur élève, j'avouerai n'avoir détaché mes regards

1. M. Heitz, imprimeur-libraire. — Je n'ai pu savoir ce qu'est devenu ce portrait. Sur les autres portraits de Grandidier, voir plus bas, à la suite de sa bibliographie.

de cette gravure qui exerçait sur moi un empire irrésistible, qu'après m'être bercé de l'espérance que je trouverai un jour dans Grandidier une âme protectrice et amie.

## II.

### AUTOBIOGRAPHIE

DE

## PHILIPPE ANDRÉ GRANDIDIER

29 *Novembre* 1752, né à Strasbourg, à 7 h.  $\frac{1}{4}$  du matin, un jour de mercredi, qui était la veille de S. André.<sup>1</sup>

30 *Novembre*, baptisé par M. Etienne, curé de S. Louis : il a pour parrain M. Philippe Gran, directeur général des domaines du roi, et pour marraine Madame Catherine Thérèse Mena, épouse de M. de Berquen, grand-prévôt de la maréchaussée d'Alsace.

1757

A la petite vérole.

1761

1<sup>er</sup> *Février*, il commence à apprendre le latin.

1. D'où probablement il reçut le prénom d'André qui n'avait été porté par aucun de ses ancêtres. — Les notes sont de M. l'abbé Merklen, premier éditeur, comme je l'ai dit, de cette autobiographie.

1762

18 Octobre, il entre en *sixième* au collège des jésuites de Strasbourg. Régent le P. Guyon.

1763

20 Septembre, il monte le premier insigne<sup>1</sup> de la *sixième* en *cinquième*. Régent de 5<sup>e</sup> le même P. Guyon.

1764

18 Septembre, il monte le premier insigne de la *cinquième* en *quatrième*. Régent de 4<sup>e</sup>, un autre P. Guyon.

1765

9 Avril, il fait sa première Communion en la paroisse de S. Pierre-le-Vieux.

7 Septembre, il monte le premier insigne de la *quatrième* en *troisième*, dernière année des jésuites.<sup>2</sup> Régent de 3<sup>e</sup> : M. l'abbé Graus.

8 Décembre, admis dans la congrégation des écoliers.

1766

12 Septembre, il monte le premier insigne de la *troisième* en humanités. Régent d'humanités : M. Lex.

20 Décembre, il reçoit le sacrement de Confirmation : même jour, il reçoit la tonsure<sup>3</sup> des mains de M. l'évêque d'Arath, suffragant de Strasbourg.

1. Probablement le premier en excellence.
2. L'ordre avait été supprimé.
3. Cérémonie par laquelle il entra dans la cléricature.

1767

4 Septembre, il monte le premier insigne d'*humanités* en *rhétorique*. Professeur en rhétorique : M. l'abbé d'Hardonville.

1768

7 Septembre, il monte le second insigne de *rhétorique* en *philosophie*. Il obtient pour prix une Rhétorique composée et rédigée par lui-même.<sup>1</sup>

17 Novembre, il part pour Nancy, où il fait sa *logique* sous M. le professeur Guyot.

1769

C'est dans cette année et pendant mon séjour à Nancy que l'accès qui me fut accordé dans la bibliothèque de l'Académie, m'engagea à faire des recherches sur l'histoire de la province d'Alsace et de l'évêché de Strasbourg. La facilité que j'eus dans le même temps de fréquenter le théâtre me donna quelque goût pour la poésie. Ce qui y contribua le plus fut x. . . . . (*reliqua hic desunt*).

4 Mai, voyez mon journal I.<sup>2</sup>

1769

En septembre, je quitte Nancy avec regret, pour retourner à Strasbourg.

1. Existe-elle encore?
2. Ce journal au sujet duquel je priai, il y a quelques années, M. Saum, bibliothécaire de Strasbourg, de faire quelques recherches, ne se trouvait point parmi les manuscrits incendiés aujourd'hui de l'abbé Grandidier.

4 *Novembre*, je commence à prendre des leçons de physique sous M. le professeur Gutzeit.

23 *Décembre*, je reçois les quatre ordres mineurs.

1770

*En Août*, je soutiens mes thèses de philosophie et reçois le 9 du même mois le grade maître-ès-arts en l'Université de Strasbourg. C'est le premier et le dernier grade que je prends.

4 *Novembre*, je commence à prendre des leçons de théologie de la première année sous MM. les professeurs Louis et Sættler. La forme pédantesque et aride de ces leçons ne me donne que du dégoût pour cette étude et ne contribue que davantage à me faire appliquer à l'étude de l'histoire de ma patrie.<sup>1</sup>

1771

Cette première année théologique se passa à ne m'appliquer que fort peu à cette science, et dès le commencement elle me devint si insipide que je négligeai d'en écrire les cayers (*sic*), me contentant de l'étudier dans la lecture de l'Écriture-Sainte, des premiers pères de l'Église et de l'histoire ecclésiastique de Fleury.

1. La nature artistique de l'abbé Grandidier qui le portait plutôt à des études où l'imagination trouve un champ plus vaste, c. à. d. vers les études historiques et littéraires, l'a rendu injuste à l'égard de ses maîtres et de leur enseignement scolastique. L'abbé Louis a laissé, quoiqu'il en dise, les meilleurs souvenirs et comme prêtre et comme professeur. Quant à Sættler, sa morale est très-estimée et consultée encore avec fruit. On ne lui reproche qu'une sévérité un peu janséniste.

29 *Septembre*, voyez mon journal II.

25 *Octobre*, j'entre au séminaire épiscopal de Strasbourg, où j'obtiens une place franche de deux ans de M. le cardinal de Rohan.

4 *Novembre*, je commence ma seconde année de théologie sous les mêmes professeurs et je n'en deviens pas plus savant<sup>1</sup> dans leurs cayers, que je ne lis point et que je n'écris point.

1772

Le loisir que me laissent les exercices du séminaire est employé à continuer mes recherches sur l'histoire de la province d'Alsace. Je cherche à dissiper mon ennui, en composant un petit poème burlesque dans le goût de Vert-Vert, sous le titre de *Doliomachie*, ou guerre du tonneau, qui est encore manuscrit.<sup>2</sup>

10 *Septembre*, voyez mon journal III.

4 *Novembre*, commencement de ma troisième année de théologie sous les mêmes professeurs et sur le même pied, étant entré au séminaire le 25 octobre précédent, pour y faire la seconde année.

1773

Une forte et longue maladie, que j'essuie au mois de mars, me fait quitter le séminaire. Le temps de la convalescence que je passe à Saverne, me pro-

1. Mauvaise boutade.

2. N'a pas été retrouvé.

cure la connaissance de S. A. E. M. le cardinal de Rohan, auquel je présente, le 25 août, la *fable du cygne-roi*, en vers, et le plan d'une histoire de l'église de Strasbourg. L'une et l'autre sont reçus par le Prince-évêque avec bonté. Il me nomme dès lors son secrétaire-archiviste, en m'exemptant tant de la quatrième année de théologie que du reste de mon séminaire.

30 Septembre, Voyez mon journal IV.

12 Octobre, je retourne à Strasbourg où j'obtiens de M. le cardinal de Rohan un logement dans son palais épiscopal.

18 Décembre, je prends le sous-diaconat.

1774

Une grande partie de cette année, ainsi que la suivante est employée à rassembler et à mettre en ordre mes matériaux pour l'histoire de l'église de Strasbourg. Appelé ensuite à Saverne par M. le cardinal de Rohan, dès son arrivée de Paris, pour y rendre compte de mon travail, je pars avec lui pour la Suisse, pour Bâle, Soleure et Berne. La relation de ce voyage, qui fut du 29 juin au 10 juillet, se trouve parmi mes mss. littéraires.<sup>1</sup>

14 Septembre, voyez mon journal IV.

21 Septembre, Le roi Louis XVI, à son avènement au trône me nomme chanoine brevetaire du cha-

1. M. le bibliothécaire Saum n'a pu me dire si ces manuscrits littéraires se trouvaient dans son dépôt à Strasbourg.

pitre royal de Haguenau, ce que je notifie au chapitre le 31 octobre suivant. Je devais dès lors être mis en possession d'un canonicat effectif et alors vacant. Mais j'en fus empêché par des intrigues dont j'ai conservé le détail avec les pièces probantes,<sup>1</sup> parmi mes mss. particuliers.

1775

Cette année, employée également au travail des archives de l'Evêché et à la rédaction de l'histoire de l'Eglise de Strasbourg, continue à me concilier les bontés, et, j'ose le dire, l'attachement sincère de M. le cardinal Louis Constantin de Rohan. Sous ses auspices, je publie au mois de juillet le prospectus de l'Histoire de l'église de Strasbourg, accueilli dès lors par un grand nombre de savants de France et d'Allemagne. J'obtiens le 15 novembre le privilège du roi pour l'impression de cet ouvrage.

10 Juin, je suis ordonné diacre.

9 Septembre, je suis nommé associé honoraire de la société littéraire de Bade.

---

*C'est ici que s'arrêtent ces fragments d'autobiographie. La suite n'a pas été retrouvée, non plus que le journal proprement dit de Grandidier dont il y est parlé à divers reprises, comme on l'a remarqué.*

1. Soins minutieux d'un archiviste.



*Pour y suppléer, en attendant une biographie complète de Grandidier, nous ajouterons quelques notes, classées dans la même forme que cette autobiographie, sur les dix dernières années de la vie de notre grand historien.*

1776

Au commencement de cette année, par l'intermédiaire de l'évêque d'Arath, T. Duvernin, auxiliaire de Strasbourg (un auvergnat), Grandidier est nommé associé de l'Académie de Clermont-Ferrand (*Manuscrit Chauffour*, p. 5).

Déjà en correspondance avec le prince-abbé de S.-Blaise, Gerbert (*Correspondants*, VIII, p. 6 et seq.) M. de Zurlauben (KRÆBER, *Correspondance de l'abbé Grandidier*, p. 77.) Grandidier entre en relations avec Moreau, l'historiographe de France (KRÆBER, p. 2), Bertin, ministre d'Etat (ib. 3) ...etc... etc...

*Novembre, 10.* « Le premier volume de l'*Histoire de l'église de Strasbourg*, .... paraîtra incessamment. » Lettre à Bertin (KRÆBER, p. 3.)

1777

Grandidier est en relations épistolaires avec Droz, Boudon de S.-Amans, Dumas, Dom Clément, Haillet de Couronne. (*Correspondants*, II, III, IV, V et VI); le bibliothécaire du margrave de Bade, Molter (*Alsatia*, 1868—72, p. 473); Würdtwein (ib. p. 437) ... etc ...

*13 Février.* Il est nommé membre de l'Académie de Munich.

*27 Février.* Il est nommé membre de l'Académie de Bâle.

*18 Mars.* Il est nommé correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris.

*10 Avril.* Il est nommé correspondant de l'Académie de Dijon.

*21 Avril.* Il est nommé correspondant de l'Académie de Zurich.

*6 Mai.* Il est nommé correspondant de la société patriotique de Hesse-Hombourg.

*9 Mai.* Il est nommé correspondant de la société économique de Soleure.

*10 Mai.* Il est nommé correspondant de l'Académie de Mannheim.

*4 Juin.* Il est nommé correspondant de l'Académie de Châlons-sur-Marne.

*8 Juillet.* Il est nommé directeur perpétuel de la Société de Hesse-Hombourg.

*9 Juillet.* Il est nommé membre de l'Académie de Rouen.

*11 Septembre.* Il est nommé membre de l'Académie d'Erfurt.

*9 Décembre.* Il est nommé membre de l'Académie de Hesse-Cassel.

1778

*5 Janvier.* Grandidier est nommé membre de

l'Académie des Arcades de Rome sous le nom d'*Ersindo de Samos*.

7 *Février*. Il est nommé membre de l'Académie d'Arras.

16 *Février*. Il est nommé membre de l'Académie de Metz.

18 *Février*. Il est nommé membre de l'Académie de La Rochelle.

26 *Mars*. Il est nommé membre de l'Académie de Toulouse.

24 *Juillet*. Il est nommé protonotaire apostolique.

*Août*. Le deuxième tome de l'*Histoire de l'église* paraît. (Privilège du 12 août.)

Commencement de sa correspondance avec le P. Dunand, capucin.

16 *Septembre*. Grandidier est nommé Chevalier de la Croix d'or et comte palatin de la cour de Latran.

1779

*Mars*. Commencement de sa correspondance avec Dom Grappin, bénédictin.

11 *Mars*. Mort du cardinal Louis Constantin de Rohan, son protecteur.

Son neveu et successeur, Louis René Edouard de Rohan-Guéméné, nomme Grandidier chanoine de Neuwiller, mais là se borne la protection du nouvel évêque de Strasbourg. Aussi Grandidier est-il obligé d'interrompre la publication de l'*Histoire de l'église de Strasbourg*.

*Mai—Juin*. Grandidier renonce à son canonicat de Neuwiller et permute avec une prébende du grand chœur de Strasbourg, mais chargée d'une forte pension. (KRCEBER, p. 19.)

*Juillet*. Voyage à Belfort. (Lettre à Grappin.)

*Août*. Par l'intermédiaire du P. Dunand il reçoit des lettres d'affiliation aux capucins.

*Août*. Il est nommé académicien d'Angers.

7—8 *Septembre*. Incendie du château de Saverne, qu'habitait encore Grandidier. « Je n'en ai rien souffert, ni ai rien perdu. J'en ai été quitte pour la peur, » écrit-il le 6 novembre au P. Dunand.

*Novembre—Décembre*. Commencement de ses relations avec Dom Berthod (*Correspondants I*, et *Miscellanea alsatica, II*, p. 60.)

1780

(Après 1779) « L'évêque de Boulogne avec lequel Grandidier était depuis quelque temps en correspondance, le nomme vicaire-général de son diocèse. » (*Notice*, par Tony Grandidier, p. 5.)

Il n'est pas inutile de faire remarquer que cet évêque de Boulogne est Mgr de Pressy, qui « s'est immortalisé par ses fondations de charité, d'instruction et de zèle, par les missions, les retraites, les conférences ecclésiastiques, par sa vie pauvre, sa tendre piété. Il pouvait servir de modèle au clergé de tout le monde chrétien, a-t-on dit de lui. » (P. JEAN, S. J., *Les évêques et archevêques de France*, p. 316.)

Qu'un tel évêque ait nommé Grandidier son vicaire-général, cela honore singulièrement ce dernier.

1781

*Mars.* Correspondance avec le P. Chrysologue de Gy, capucin. (*Correspondants, VII.*)

1782

Grandidier publie ses *Essais historiques et topographiques sur l'église cathédrale de Strasbourg.*

*Octobre.* Voyage en H<sup>te</sup> Alsace. (KRÖBER, p. 15.)

1783

Mort du père de Grandidier, à Saverne, où il était receveur principal des domaines du roi. Il laissait quatre<sup>1</sup> enfants : l'aîné, notre auteur ; *Jacques Joseph*, prêtre aussi, mort bibliothécaire de l'empereur de Russie Alexandre I ; *Antoine-Xavier*, directeur des douanes, mort en 1842, et *Louise*, veuve de M. Gœcklin, morte à Colmar en 1854.

1784

*Août-Septembre.* Voyage dans le pays de Bade et en Suisse.

1785

*Septembre.* Voyage à Ribeauvillé.

Publication de la première livraison des *Vues pittoresques d'Alsace.*

1. Et non quatorze, comme le dit par erreur M. Merklen. (*Jeunesse, famille et amis de Grandidier, p. 15*)

1786

*Mai.* Seconde livraison des *Vues pittoresques.*

*5 Juillet.* Grandidier est élu académicien de Besançon.

*Août-Septembre.* Voyage en H<sup>te</sup> Alsace et en Franche-Comté.

*Novembre.* Troisième livraison des *Vues pittoresques.*

1787

*Janvier, fin.* Publication du premier volume de l'*Histoire d'Alsace.*

*Mars.* Quatrième livraison des *Vues pittoresques.*

*Juin.* Grandidier est nommé historiographe du Roi.

*10 Septembre.* Voyage à S. Blaise, et de là à Lucelle.

*7 Octobre.* Grandidier tombe malade. « Trompé par un mieux passager, il se disposait à partir pour Porrentruy... mais le médecin déclara en arrivant la maladie mortelle. » (*Notice de T. Grandidier, p. 8.*)

*11 Octobre.* Mort de Grandidier, vers 9 heures du matin.

*12 Octobre.* Sépulture, dans le chœur de l'église abbatiale. Cf. l'*Actus sepulturæ* (*Archiv. Beilage zum Ecclesiasticum Argentinense, 1892, p. 87.*)

Trouvé et communiqué par M. l'abbé Silbermann, curé de Winkel-Lucelle, cet acte détruit absolument la légende du prétendu empoisonnement de Grandidier (et de sa mort subite. Cf. *Revue-Mury, 1867, p. 26.*) Dom Grappin, contemporain et

facilement renseigné par les moines de Lucelle, 1 avait lui-même déjà donné des détails précis qu'on n'a pas assez remarqué et qu'il est intéressant de reproduire ici : « Frappé d'une maladie inflammatoire, que ses travaux et ses veilles n'avaient pas peu contribué à rendre mortelle, L. G. jouit jusqu'au dernier moment de sa présence d'esprit et de la plus grande tranquillité. Il eut assez de force et d'égalité d'âme pour consoler ses frères et tous ceux qui environnaient son lit de mort, et ce fut sans regret comme sans crainte qu'il vit approcher sa dernière heure. Il demanda lui-même à être muni des Sacrements des mourants et les reçut avec la plus édifiante piété ; répondant à voix haute aux prières qu'on faisait sur lui et ayant assez de fermeté et de connaissance pour chercher dans le rituel les rubriques qui devaient diriger le prêtre administrant l'Extrême-Onction, trop ému et trop consterné pour les trouver lui-même. Il mourut le 5<sup>e</sup> jour de sa maladie dans le sein de la religion dont les vérités avaient presque toujours été sur ses lèvres, et pour lesquelles toutes ses productions décèlent le plus tendre attachement. »

1. Et par le frère de Grandidier, éditeur de cette notice, et qui assista à ses derniers moments.

### III.

## BIBLIOGRAPHIE DE GRANDIDIER

*Nous partageons cet essai bibliographique en dix petits chapitres :*

- 1<sup>o</sup> *Ouvrages publiés par Grandidier.*
- 2<sup>o</sup> *Articles*       »       »       »
- 3<sup>o</sup> *Ouvrages posthumes.*
- 4<sup>o</sup> *Articles*       »
- 5<sup>o</sup> *Ouvrages et articles douteux.*
- 6<sup>o</sup> *Manuscrits.*
- 7<sup>o</sup> *Correspondance.*
- 8<sup>o</sup> *Livres annotés par Grandidier.*
- 9<sup>o</sup> *Iconographie de*       »
- 10<sup>o</sup> *Biographie*       »       »

*Dans ce genre de travaux il est difficile d'être complet, surtout une première fois. Aussi comptons-nous sur l'indulgence de nos lecteurs et sur leurs bienveillantes communications.*

I. OUVRAGES PUBLIÉS PAR GRANDIDIER.

*Histoire de l'Eglise et des Evêques-Princes de Strasbourg depuis la fondation de l'Evêché jusqu'à nos jours.* Par...

Tome premier, depuis l'établissement du christianisme en Alsace jusqu'à l'an 817. A Strasbourg, de l'imprimerie de François Levrault, ... Avec approbation et privilège du Roi. M.DCC.LXXVI.<sup>1</sup>

In 4° de 3 ffn — 441 — LXXXII pages et 7 ffn.<sup>2</sup>

Dédicace au cardinal de Rohan. — Approbation et privilège. — Discours préliminaire (1 à 24).

*Dissertation.* Dissertation *première* sur l'établissement du christianisme en Alsace (29 à 44).

Dissertation *seconde* sur l'apostolat de S. Materne en Alsace (45 à 64).

1. Un certain nombre d'exemplaires portent un titre différent, sans la vignette dont il sera question plus bas, et avec le millésime 1777.

Un prospectus imprimé de l'ouvrage fut distribué dès 1775.

2. Mentionnons quelques comptes-rendus contemporains, dans :

le *Journal historique et littéraire de Luxembourg*, 1 décembre 1776; la *Gazette littéraire de Nuremberg*, 28 janvier 1777; le *Journal encyclopédique* de Bouillon, 1 juin 1777; le *Journal des Savans*, juillet 1777; le *Journal français* de Palissot et Clément, 15 août 1777; le *Frankfurter gelehr. Anzeiger*, 11 et 15 avril 1777; le *Gel. Anzeiger* de Göttingen, 8 novembre 1777, les *Beytragen zu den Erlangischen Gel. Anmerkungen*. 1777; la *Bibliothèque du Nord*, février 1778; le *Journal de Lorraine et du Barrois*, t. 2, 1778 ... e'c. ... etc. ... Cf. *Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, II. p. XVI.

Dissertation *troisième* sur l'existence de S. Amand, premier évêque de Strasbourg au quatrième siècle (65 à 78).

Dissertation *quatrième* sur l'authenticité et la fausseté des diplômes, et leur utilité dans l'histoire ecclésiastique d'Alsace (79 à 112).

Histoire de l'Eglise et des Evêques-Princes de Strasbourg. (Livre I, II, III et IV. 113 à 436).

Table chronologique (437 à 441).

Codex diplomaticus ecclesiae et diocesis Argentinensis, seu Pièces justificatives pour servir de preuves à l'Histoire des Evêques et de l'Eglise de Strasbourg. *Siècle mérovingien*. (p. I à LXXXII). Pièces N° I à N° 49.

Table alphabétique des auteurs et ouvrages cités dans ce premier volume. (7 ffn.)

Errata.

Ce volume est orné au frontispice d'un beau portrait du cardinal Louis Constantin de Rohan, gravé par C. Guérin en 1776; au titre d'une vignette allégorique, et, en tête de la dédicace, d'une seconde vignette, toujours de la même date et du même graveur, représentant les armes du même cardinal.

— *Histoire de l'Eglise et des Evêques-Princes de Strasbourg* ...

Tome second, depuis l'an 817 jusqu'à l'an 965. A Strasbourg, de l'imprimerie de François Levrault... M.DCC.LXXVIII.

In 4° de 2 ffn, XXXI—372 pages, et pour le Codex, p. LXXXIII à CCC.XXX.II.<sup>1</sup>

1. Compte-rendus dans la *Gazette ou journal universel de littérature des Deux-Ponts*, N° 98—99; le *Journal de Monsieur*, décembre 1778 et mai 1779; les *Nouvelles de la république des lettres et des arts* de M. de la Banchère, 23 février 1779 ... etc ...

Avant-propos. Lettre d'approbation (p. I à XVI).

Rapport de MM. de Puymaurin, Jamme et Dumas commissaires chargés par l'Académie... de Toulouse de l'examen du tome 1<sup>er</sup>... (p. XVII à XXXI).

*Dissertations.* Dissertation *cinquième* sur l'authenticité et la fausseté des diplômes, ou examen de quelques diplômes des neuvième et dixième siècles. (p. 1 à 33).

Dissertation *sixième* ou Observations sur l'état de Strasbourg sous le gouvernement de ses Evêques-comtes et sur les anciennes Lois municipales de cette ville portées au dixième siècle par l'Evêque Erchambaud (p. 34 à 108).

Histoire... (Livres V et VI) (p. 109 à 341).

Table chronologique et Errata (p. 343 à 372).

Codex diplomaticus... *Siècle carlovingien* (p. L.XXXIII à CCC.XXXII). Pièces N° 50 à 179.

Un tirage à part de la dissertation *sixième* fut publié cette même année par Grandidier sous le titre de

— *Mémoire sur l'état ancien de la Ville de Strasbourg sous le gouvernement de ses évêques-comtes, précédé des Lois municipales de cette ville publiées au 10<sup>e</sup> siècle.* Strasbourg, Levrault.

In 4<sup>o</sup> de 76 pages.

— *Registrum Episcopatus et Diœcesis Argentiniensis* anno M.DCC.LXXVIII. Excerptum præcipue ex visitationibus episcopalibus inchoat. anno 1758. et finit. 1763. Argentinae, typis F. Le Roux.... M.DCC.LXXXVIII.

In f<sup>o</sup> de 36 tableaux doubles.

Cette statistique, que nous savons être de Grandidier par l'*Histoire d'Alsace*, I, p. 125, mentionne les noms des paroisses des curés, vicaires, patrons, le nombre des habitants et leur religion, les églises, chapelles, couvents... etc....

— *Essais historiques et topographiques sur l'Eglise cathédrale de Strasbourg*, par... A Strasbourg, chez Levrault..., M.DCC.LXXXII.

In 12 de 8 ffn. et 436 pages.

Dédicace...

(Avant-propos).

Liste des principaux Auteurs cités dans ces Essais.

Essais historiques... (Livres I et II).

Esquisse du travail d'un Profane au R. \* \* F \* \* Marquis de S \* \*, Vénérable de la loge de la \* \* à l'Orient de \* \* et Académicien des Arcades de Rome.

Titres des chapitres des livres III, IV et V.

Le dindon et le serin, fable.

Comme on vient de le voir, les livres III, IV et V ne sont représentés que par les titres des chapitres. Grandidier avait cependant préparé les matériaux de la continuation de cet ouvrage, et on les conservait comme nous le dirons plus bas, à la Bibliothèque de Strasbourg. Disparus dans l'inoubliable catastrophe que l'on sait, une intéressante analyse en a été conservée et publiée dans l'*Archivalische Beilage zum Ecclesiasticum Argentinense*, 1889, N° 4, p. 49 à 54 et N° 6, p. 87 à 94. Cf. aussi plus bas parmi les *œuvres posthumes* et les *Manuscrits*.

— *Vues pittoresques de l'Alsace, dessinées, gravées et terminées en bistre par M. Walter, citoyen de Strasbourg, accompagnées d'un texte historique par l'abbé Grandidier...* A Strasbourg, à la librairie académique... 1785 et seq.

In 4°. Chaque notice a une pagination spéciale, (soit en tout 116 pages et 18 planches) mais les signatures se suivent de A à L, puis A à F.

L'ouvrage parut en livraisons, <sup>1</sup> ainsi qu'il suit.

*Première livraison* : Dédicace de Walter. Avertissement de Grandidier (4 ffn). Ribeuuillé (p 5 à 10). Girsberg (8 p.).

*Deuxième livraison* : Dusenbach (7 p.).

» » Zellenberg (8 p.).

*Troisième* » St<sup>e</sup> Marie aux Mines (9 p.).

» » Eckery (paginé 11 à 20).

*Quatrième* » Guémar (11 p.).

» » Bergheim (10 p.).

*Cinquième* » Le lac noir (8 p.).

» » Pairis (paginé 9 à 16).

*Sixième* » Kaysersberg (10 p.).

» » Munster (p. 11 à 12).

Planches sans texte : Niedermunster, Kiensheim, Exem, Murbach et Schirmeck.

Les cinq premières livraisons sont de Grandidier : il suffit de les lire pour s'en assurer. (Cf. *Revue d'Alsace*, 1858, p. 568 et DIETRICH, *Grandidier et Radius*.)

La dernière serait de J. P. Schœll, d'après son biographe, Pihon de la Forest <sup>2</sup> : elle n'est du reste

1. « Chaque livraison revient pour les souscripteurs à 3 livres de France, ... il en paraîtra tous les 3 mois une formée de deux planches. »

Lettre inédite de Grandidier à Grappin, du 17 janvier 1786.

2. Qui parle cependant inexactement en disant : « Les 5 premières livraisons sont de l'abbé Grandidier, les autres de Schœll. » En réalité il n'y en a qu'une qui n'est pas de notre auteur, soit 22 pages sur 116.

M. Berger - Levrault (*Catalogue*, 1, p. 2) se trompe aussi en doutant de la paternité grandidierienne des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> livraisons.

pas imprimée avec le même type ; mais, d'après le même auteur, elle aurait cependant été mise sous presse à Strasbourg en 1790.

Le texte de la planche de Niedermunster existe : M. Liblin l'a imprimé deux fois : dans la *Revue d'Alsace*, 1867, p. 372 et dans le dernier volume des *Œuvres inédites*, p. 124.

La troisième livraison (St<sup>e</sup> Marie et Echéry) a été réimprimée sous le titre de : *Histoire de la vallée de Lièvre*. St<sup>e</sup> Marie aux Mines, 1810 (In-12 de 5 ffn. 143 p.) L'éditeur, et imprimeur, dit-on, M. Reber, <sup>1</sup> y a fait diverses additions.

Enfin il réimprima aussi la notice sur Munster, de la 6<sup>e</sup> livraison des *Vues* ; mais nous avons dit que cette notice n'est pas de Grandidier.

— *Histoire ecclésiastique, militaire, civile et littéraire de la province d'Alsace, dédiée au Roi*. Par... Tome premier. A Strasbourg, à la librairie académique. Avec appr. et permission. M.DCCLXXXVII.

In 4° de 4 ffn - XXXVI - 336 et CCLXXXVII pages.

Extrait des Registres de l'Académie... de Besançon et Dédicace au Roi. (4 ff.)

Discours préliminaire (I à XXIV).

Sommaires (XXV à XXXVI).

*Histoire* ... Livre 1. (1 à 55).

1. Cf. RISLER, *Histoire de la vallée de Ste Marie* ... p. V et 140. M. Reber avait aussi donné une traduction allemande de cette édition, d'après Heitz (*Revue d'Alsace*, 1838 p. 568).

Livre 2. (1 à 162).

Discours de M. Perreiot sur l'étendue des deux provinces appelées sous les Romains Germanie supérieure et inférieure, et sur la formation de celle qu'on nomma ensuite Germanie première, Germanie seconde et Province Séquanoise, (162 à 175).

Livre 3. (177 à 293).

Dissertation de M. Perreiot sur l'origine des Francs, sur l'établissement de la monarchie française dans les Gaules et sur l'Alsace Turingienne (294 à 324).

Table chronologique (325 à 336).

Pièces justificatives ou Table chronologique, historique et géographique des Diplômes, Chartes, Titres et Actes concernant l'Histoire de la Province d'Alsace (I à CCLXXIII). Tit. I à 424.

Specimen Novi Breviarii Ecclesiastici Ecclesiæ Germanicæ. (CCLXXV à CCLXXXVII).

J'ai réédité cette dernière pièce dans le VIII N° des *Correspondants de Grandidier*, p. 39 à 52, et en tirage à part :

— *Specimen Novi Breviarii...* Lutetiæ Parisiorum, Picard, MDCCXCVI, in 8° de 16 pages.

Ce qu'on appelle le tome 2 de l'*Histoire d'Alsace* de Grandidier n'est que la suite du *Codex diplomaticus* qui devait terminer ce deuxième volume :

— In 4° de CCXCVI pages (la première porte le chiffre IX.) Sans titre spécial. Pièces 425 à 637.

Ce volume, auquel Grandidier n'eut pas le temps de mettre la dernière main, devait avoir, d'après une note autographe de l'auteur que j'ai sous les yeux, le même titre que la première série de pièces, mais avec cette épigraphe :

*Antiqui monumenta perennia facti.*  
*Ovidius.*

Grandidier ayant interrompu, par suite des circonstances que l'on connaît, la publication de l'*Histoire de l'église de Strasbourg*, dont chaque volume se terminait par un *Codex diplomaticus*, se décida, dès 1782, à publier la suite de ce codex dans les *Nova subsidia diplomatica* du savant Würdtwein. (Heidelberg, 1781—1792, T. Gœbhardt. 14 volumes in 8°). C'est ainsi qu'on trouve dans cette collection :

— *Codex diplomaticus ecclesiæ et diæcesis Argentinensis. Periodus saxonica...* De l'an 926 à 984. Tome III (1782) p. 343 à 432.

— *Series documentorum argentinensium pag. ultima tomi III abrupta nunc continuata.* Jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

Tome V (1785) p. 323 à 384.

— *Codex diplomaticus ecclesiæ argentinensis continuatur.* Années 999 à 1005.

Tome VI (1785) p. 139 à 292.

— *Diplomata ecclesiæ argentinensis ab anno MCXVI ad annum MCLVII continuata.*

Tome VII (1785) p. 1 à 195.

*Archidiaconatus diæcesis Argentinensis.*

Tome VIII (1786) p. 55 à 294.

Le nom de Grandidier ne se trouve pas au bas de cette statistique du diocèse et des pièces qui la suivent ; mais il ne paraît pas douteux qu'il faille lui en attribuer la publication : les explications qui l'accompagnent sont bien de sa facture.



— *Diplomata ecclesiae argentinensis ab anno MCXXIX ab annum MCXCVII ex originalibus et authenticis producte.*

Tome IX (1787) p. 339 à 394. — Le renvoi au volume VII prouve la paternité grandidierienne.

Dans les volumes suivants se trouvent encore des pièces alsaciennes (t. X, (1788) p. 14 à 297, 12<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> siècle; — t. XII, (1788), p. 120; -- t. XIII, (1788) p. 214 à 388, 12<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle. (Le 14<sup>e</sup> volume contient les tables.) Rien ne prouve jusqu'ici que Würdtwein les eut de Grandidier : la facture des notes rend la chose cependant très vraisemblable.

## II. ARTICLES PUBLIÉS PAR GRANDIDIER.

« Grandidier, dit M. Weis dans la *Biographie Michaud*, (XVII, p. 333) a publié un grand nombre de dissertations sur des sujets curieux ou intéressants dans les journaux de France ou d'Allemagne. » Voici ceux que j'ai pu trouver : dans

1<sup>o</sup> les AFFICHES DE METZ :

11 janvier 1779, N<sup>o</sup> 6, p. 43 à 44 : *Tableau des anciennes inondations du Rhin à Strasbourg, depuis 1198 jusqu'à nos jours.*

2<sup>o</sup> ALMANACHS D'ALSACE d'Oberlin :

1784, p. 293 à 298 : *Monument de Conrad de Hunnenbourg, LIX<sup>e</sup> évêque de Strasbourg.* (Avec une gravure non signée.)

1785, <sup>1</sup> p. 298 à 302. *Notice d'un intéressant manuscrit.* (La chronique d'Ellenhard; cf. plus bas.)

1786, p. 299 à 302. *Description de l'étendart de la ville de Strasbourg.* (Avec une gravure de Weis.)

3<sup>o</sup> l'ANNÉE LITTÉRAIRE de Fréron :

Tome III<sup>e</sup>, N<sup>o</sup> 36, p. 60 à 67. *Lettre touchant le*

1. Cf. dans ce même volume, p. 314, une intéressante note-réclame de Grandidier sur la continuation de l'*Histoire de l'église de Strasbourg.*

*commerce littéraire de Voltaire avec Dom Calmet*,  
9 octobre 1778.

4° la BIBLIOTHÈQUE DU NORD :

1778. Juin. p. 46 à 62. *Notice sur la vie et les ouvrages d'Otfried, poète allemand du 9<sup>e</sup> siècle.*

Réimprimée dans l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, tome II, p. 210 à 220.

1778. Juin. p. 111 à 138. *Mémoire historique sur l'origine du mal vénérien en Allemagne et surtout à Strasbourg.*

Ce mémoire avait été lu dans la séance du 13 novembre 1777 de l'Académie de Dijon. (Lettre de Maret à Grandidier, du 25 décembre 1777.)

Koch a publié dans les *Mémoires de l'Institut, Sciences morales et politiques* IV, Paris, an XI, p. 324, des *Observations* sur le même sujet où il ne cite pas le travail de Grandidier.

5° le JOURNAL DE BESANÇON :

1786<sup>1</sup> p. 13 à 16. *Nécrologie. Rathsamhausen, abbé de Murbach* (avec une description de l'église de Guebwiller).

P. 25 *Lettre de M. l'abbé Grandidier sur Rathsamhausen* avec quelques rectifications et compléments.

P. 54. *Notice d'un diplôme intéressant de l'empereur Henri III.*

1. Ibid. p. 11 et 78, annonce des deux premières livraisons des *Vues pittoresques*.

6° le JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE :

1780. Tome II, p. 122 à 126. *Réponse de... à la lettre d'un curé de la Basse-Alsace, insérée dans le Journal encyclopédique du 1<sup>er</sup> avril 1779, p. 132 à 136.*

J'ai réimprimé ces deux documents en Appendice II du N° VIII des *Correspondants de Grandidier*, p. 31 à 37.

7° le JOURNAL DE LORRAINE ET DU BARROIS :

1778. T. II, N° 48, p. 295 à 296. *Dissertation sur les grenouilles de l'abbaye d'Andlau et celles de Luxeuil.*

8° le JOURNAL DE MONSIEUR :

1779. p. 75 à 85. *Lettre sur l'origine des francs-maçons.*

Réimprimée dans le *Journal de Nancy*, N°s V et VI.

1779. p. 169 à 180. *Mémoire historique sur l'origine des mines d'argent de Ste Marie-aux-Mines.*

Réimprimé dans le *Journal de Nancy* (avec plus d'étendue) N°s IX, X et XI;

Réimprimé dans BUCHOZ, *la Nature considérée sous ses différents aspects*, N° 7 d'avril 1779.

1779. p. 448 à 456. *Anecdotes historiques et littéraires sur la canonisation des Saints, sur l'épître de S. Jacques, sur l'ignorance des siècles de barbarie,*

1. Note de Grandidier, ms. Chauffour, p. 100 v.

sur le duel, sur les vers lettrisés, sur Gerbert, archevêque de Reims, sur les personnes dévorées par les rats, sur les pèlerinages.

9° le JOURNAL DE NANCY :

Cf. l'article précédent.

Avant 1781. *Anecdotes relatives à une ancienne confrérie de buveurs établie sur les confins de l'Alsace et de la Lorraine.*

Réimprimé dans l'*Esprit des journaux*, février 1781.

» » la *Revue d'Alsace*, 1855, p. 202 à 211.

Puis en brochure, éditée par Jean Cayon :

En 1850, Nancy, Cayon-Liebault. Gr. in 8° de VII et 22 pages. En tête et à la fin, gravure de Thiéry.

En 1864. Nouvelle édition, soigneusement revue et annotée. Nancy, Cayon-Liebault. In 8° de VIII et 24 pages. Une seule gravure de Thiéry, en frontispice.

L'éditeur, J. Cayon, nous apprend, p. VIII de cette dernière édition, que cet ouvrage de Grandidier fut traduit en allemand par le célèbre Kotzebue sous ce titre : *La confrérie de la Corne*, puis reproduit de l'allemand en français au commencement de ce siècle.

1781. p. 101 à 107. *Anecdotes strasbourgeoises sur le privilège des femmes de cette ville.*

1781. p. 289 à 292. *Lettre . . . sur la réception du Roi Louis XV à la cathédrale de Strasbourg.*

1782. tome VII, N° 7, p. 347 à 354. *Mémoire historique et littéraire sur les Minnesingers.*

1783? *Adieux à Clio.*

« Sans désavouer tout-à-fait les *Adieux à Clio* . . . je ne m'en dirai cependant pas l'auteur, parce qu'il y a par ci par là quelques vers pillés; c'est une chanson faite à la hâte, où ma mémoire m'a servi pour quelques souvenirs. » Lettre à Dom Grappin, du 1<sup>er</sup> mars 1783, publiée dans la *Revue d'Alsace*, 1869, p. 440.

10° le JOURNAL DES SAVANS :

1780, décembre, p. 813 à 816. *Lettre sur Sébastien Brandt.*

11° le MAGAZIN FÜR FRAUENZIMMER :

1782. mars, p. 259 à 267. *Eine wichtige Frage: Wie kann man bei beiden Geschlechtern den Unterschied zwischen Liebe und Freundschaft erkennen, wenn beide ihr Gefühl durch gegenseitige Theilnehmung ausdrücken. Eine Rede, vorgelesen in der Akademie der Arkadier zu Rom . . . Aus dem französischen Manuscript übersezt.*

12° la VIE DES PÈRES, DES MARTYRS ET DES AUTRES PRINCIPAUX SAINTS . . . , d'Alban Butler, traduit par Godescard. Paris, Barbou, 1783 et seq. Nouvelle édition.

D'après l'exemplaire même de Grandidier et une note de sa main notre auteur « a retouché, refondu et ajouté plusieurs nouveaux articles de cette seconde édition. » Ce sont :

*Dans le premier volume*, les vies des SS. Odilon,

Déicole, Prix, Poppon, Charlemagne et Valère. Plus des notes sur les Annales de l'empire de Voltaire, la circoncision des Juifs, le calendrier grégorien, l'abbaye de Corvey, le traité de Strasbourg de 842.

*Dans le second volume*, les vies des SS. Sigebert, Anschaire, Hadelin, Rembert, Benoît d'Aniane, Germain de Granfels, Walburge, Chrodegand, Fridolin et Mathilde.

*Dans le troisième*, les vies des SS. Héribert, Gertrude, Simon de Trente, Eustase, Léon IX, Adalbert, Gérard et Fidèle de Sigmaringen.

*Dans le quatrième*, les vies des SS. Sigismond, Guiborat, Alexandre, Godard, Majeul, Modoald, Servais, Urbain, Maximin; plus deux notes concernant la sépulture dans les églises.

*Dans le cinquième*, les vies des SS. Siméon, Pothin, Marcellin et Pierre, Boniface, Claude, Nabor, Landelin, Ferréol et Déodat.

*Dans le sixième*, les vies des SS. Othon, Ulric, Berthe, Goar, Guillebaud, Rufine, Hidulphe, Henri, Bernard de Bade, Fulrad, Arnoul, Frédéric, Arbogaste, Christophe, Cucuphat.

Pour les volumes suivants, nous n'avons plus de notes de Grandidier. Mais les quelques articles que nous allons indiquer, sont, sinon rédigés par lui, du moins faits d'après ses ouvrages :

*7<sup>e</sup> volume*, vies des SS. Donat, Eberhard et des notes pour l'Assomption et pour la vie de S. Bernard.

*8<sup>e</sup> volume*, Vie des SS. Adelphe, Materne, Eugénie, Hildegarde(?).

*9<sup>e</sup> volume*, la vie de S. Léger?

*10<sup>e</sup> volume*, la vie de S. Gal?

*12<sup>e</sup> volume*, la vie de St<sup>e</sup> Odile, la vie de S. Dago- bert II.

Ces divers articles ont été reproduits dans plusieurs des éditions postérieures de Godescard.

Les articles suivants ne nous sont connus<sup>1</sup> (sauf le dernier dont le ms. existe) que par l'*Eloge de Grandidier* par Dom Grappin, qui les dit avoir été publiés le premier en 1778, les autres de 1779 à 1782 mais sans indiquer où (p. 19 à 20).

1778. *Mémoire sur la véritable situation de l'ancien Champ du mensonge où l'empereur Louis le Débonnaire fut trahi en 833 par ses trois fils.*

De 1779 à 1782. *Anecdotes sur deux monuments singuliers de la simplicité de nos pères qui se trouvaient dans la cathédrale de Strasbourg.*

*Anecdotes sur la captivité de Richard I, roi d'Angleterre et sur ses chansons.*

Notre ami Henri Wilhelm possède dans sa collection un ms. autographe de Grandidier intitulé : *Lettre de M. l'abbé Grandidier... à M. Jouyneau des Loges en date du 3 janvier 1781* sur Richard Cœur de Lion, qui est sans doute le travail dont parle Dom Grappin.

<sup>1</sup>. Non plus que les articles que Grandidier aurait donnés dans le *Journal de Trévoux* d'après le *Biographe alsacien*, I, p. 57.

*Enfin nous rangeons encore dans cette catégorie la thèse-placard de Grandidier, dont voici le titre, au-dessous d'un grand portrait de S. Ignace de Loyola:*

— Conclusiones ex universa philosophia  
Quas Deo duce et auspice Deipara  
Præsides S. M. N.

Adm. R. D. Franc. Ant. Gutzeit, S. Theol. doctore  
Et Phil. Profess., necnon ejusd. Facult. syndico  
Tueri conabitur AA. LL. et philosophiæ licentiatus,  
Phil. Andr. Grandidier, Argent. Acol. Diœc. Argent.  
Pro doctoratu philosophico.

In Universitate episcopali Argentinensi.

Die 8<sup>a</sup> Augusti, hora ante meridiem sesqui octava et post  
meridiem secunda, et die nona ejusdem mensis iisdem horis,  
Anno M.DCC.LXX.

### III. CEUVRES POSTHUMES DE GRANDIDIER.

*Tonnéide ou Tonniade. La Doliomachie ou guerre du tonneau; poème héroï-comique...* A Argenterat, l'an septième de la métamorphose des Francs. Se donne chez Dannbach, Kœnig et Gai, à raison d'une pièce nationale de trente sols, ou de cinq cents livres républicaines.

In 8<sup>o</sup> de 1 ffn — 84 pages et 1 dernier ffn.

Publié par le fameux abbé Rumpler, qui a ajouté, en tête et en queue, diverses pièces de sa façon, cet ouvrage est bien de Grandidier, quoiqu'en disent C(harles) M(ehl) dans le *Bibliographe alsacien*, 1869, p. 255; l'abbé Gyss dans son *Histoire d'Obernai* (Tome II, p. 434) et dans sa toute récente biographie de Rumpler, p. 159; A. Benoit, dans la *Bibliographie alsacienne* 1874, p. 170. Un passage de l'*Autobiographie* de Grandidier (p. 27) et diverses notes de l'édition donnée par Rumpler (p. ex. p. 9) pouvaient déjà le faire supposer. Mais ce qui lève tous les doutes, c'est l'existence du manuscrit AUTOGRAPHE de Grandidier, que vient de me communiquer son possesseur, M. Tony de Grandidier. Ce ms. petit in 8<sup>o</sup>, de 32 feuillets, a pour titre : *La Doliomachie ou la guerre du tonneau, poème héroï-comique en huit chants, avec des notes historiques, morales et critiques...* En MDCCLXXII.

Je conjecture que Rumpler, qui en a fait bien d'autres, s'étant procuré une copie de ce ms., et l'ayant quelque peu modifiée (il y a en effet d'importantes variantes, pas assez cependant pour détruire la singularité du plagiat) s'est cru autorisé à le publier avec ses initiales, et à en faire, grâce à diverses ajoutes, une arme de guerre contre ses nombreux adversaires.

Parmi les différences, je tiens à en signaler une qui est à l'honneur de Grandidier : dans le dernier chant, c'est la *paix* qui vient remettre tout en ordre dans le couvent de *Mont-Choux* troublé par la guerre du tonneau; dans l'édition de Rumpler, c'est — le proverbe *Honni soit qui mal y pense*, est, pour cause, l'épigraphe du volume — le dieu de Cythère :

L'amour triomphe et la guerre est finie.

— *Œuvres historiques inédites* . . . (publiées par M. Liblin). Colmar, au bureau de la Revue d'Alsace. 1865 à 1867. 6 volumes in 8°.

*Tome I<sup>er</sup>*, de 2 ffnn - XIV - 1 ffnn - 585 pages.

Avant-propos de l'éditeur. Errata.

*Histoire de l'Eglise et des princes-évêques de Strasbourg.*

Livre septième, huitième (état des monastères aux 9, 10 et 11 siècles), et neuvième.

Table chronologique.

Pièces diplomatiques. N° 1 à 26.

*Tome II<sup>e</sup>*, de 511 pages.

Fautes à corriger.

*Histoire de l'Eglise* . . .

Suite du livre 9<sup>e</sup> 1 et livre 10<sup>e</sup>.

Table chronologique.

Pièces diplomatiques. N° 27 à 64.

1. Un important fragment de ce livre 9<sup>e</sup> (p. 216 à 300) avait déjà été publié par M. Ravenez dans la *Revue d'Alsace*, de 1852. p. 16, 193, 354 et 529.

Un autre morceau (p. 187 à 215). *Lois municipales de Strasbourg de 1097*. a été publié dans la *Revue d'Alsace* de 1865, p. 179 et 193.

*Tome III<sup>e</sup>*, de 2 ffnn - 413 pages.

*Histoire de l'Eglise* . . .

Suite du Livre 10<sup>e</sup>. Livre 11<sup>e</sup> (Note de l'éditeur. Monastères).  
Livre 12<sup>e</sup>.

Table chronologique.

Pièces diplomatiques. N° 65 à 486.

*Tome IV<sup>e</sup>* de 2 ffnn - V - 590 pages.

Avant-propos de l'éditeur.

*Histoire de l'Eglise* . . .

Suite du livre 12<sup>e</sup>, livres, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>.

Table chronologique.

Pièces diplomatiques. N° 487 à 491.

*Tome V<sup>e</sup>* de 2 ffnn - III - 578 et 1 ffnn.

Note de l'éditeur.

*Histoire de l'Eglise* . . .

Livre 17<sup>e</sup> (et dernier)

*Armoiries des évêques de Strasbourg.*

(Réimprimé dans la *Revue d'Alsace*, 1866 p. 538 à 543).

*Glossaire des dates.*

*Notices détachées : Triboques.* (Réimprimé dans la *Revue d'Alsace*. 1867, p. 5 à 14.)

*Persécutions des Vaudois.* (id. 1866, p. 561 à 571).

*Pfalburger.*

*Musiciens d'Alsace.* (id. 1866, p. 572 à 577.)

*Note sur les Bohémiens.*

*Anabaptistes.* (id. 1867, p. 220 à 221.)

Travail incomplet.

*Gebhard de Truchsess.* (id. 1867, p. 97 à 103.)

*Calendrier grégorien.*

*Famille des Obrecht.* (id. 1867, p. 59 à 68.)

*Description historique et topographique de quelques villes et bourgs, ainsi que des principaux endroits de l'Alsace et autres lieux des pays voisins ayant fait partie du diocèse de Strasbourg.* A -K.

Table des matières.

*Tome VI<sup>e</sup>* de 2 ffn - IV - 475 pages.

Avant-Propos.

*Description... L à Z.*

Ce dernier tome est orné d'une photographie du portrait de Grandidier qui se trouve aussi en tête du présent volume.

Divers extraits de cette *Description* ont été publiés à part. En voici la liste :

*Guebwiller*, Eglise équestre, dans la *Revue d'Alsace*, 1867, p. 145 à 155. Puis, en brochure, chez Jung, Guebwiller, 1869, in 8° de 16 pages.

*Lièvre*, dans la *Revue d'Alsace*, 1867, p. 273 à 283.

*Ollweiler*, ib. 1867, p. 420 à 425 ; dans le *Journal de Cernay et des bains de Wattwiller*, août 1867, et enfin dans la brochure de mon père intitulée : *De quelques châteaux ruinés des environs de Wattwiller*, Mulhouse, 1872, p. 26 à 31.

*Ruprechtsau*, dans la *Revue d'Alsace*, 1867, p. 473 à 478.

*Schweighausen*, ib. 1867, p. 504 à 506.

*Sélestadt*, ib. 1867, p. 524 à 544 ; 1868, p. 28 à 40.

*Soultz*. ib. 1868, p. 115 à 122, 186 à 189.

C'est un autre texte que celui de l'ouvrage suivant :

— *Notice historique sur l'état ancien de la ville de Soultz, département du Haut-Rhin, par l'abbé Grandidier... mise au jour par M. Méglin, d. m.* Strasbourg, Levraut. 1817. In 8° de 23 pages.

D'après M. Gasser, *Revue d'Alsace*, 1892, p. 434, le Dr Méglin a fait quelques additions au ms. de Grandidier, conservé à Soultz, notamment les § 31 à 40.

*Le même*, nouvelle édition, Guebwiller, Dreyfus, 1884, in 8° de 21 pages.

— *Essais historiques sur l'église cathédrale de Strasbourg. Supplément et Appendice.* Paris, Berger-Levrault, 1866. In 12 de 2 ffn - IV - 127 pages.

L'éditeur, M. Liblin, regarde ce supplément comme le livre quatrième de l'ouvrage *Essais...* cité plus haut. En réalité c'est le recueil des Epitaphes de la cathédrale. M. Liblin y ajoute en appendice, toujours d'après les notes de Grandidier, un recueil d'

Epitaphes de Saverne, Molsheim, Marmoutier, Stefansfeld, Neuviller, Ebersmünster, Ell, Dorlisheim, Andlau, Hagenau, Bouxwiller, Wangen, Ruprechtsau, Eckbolsheim, Dompeter, Blæsheim, Plobsheim, Seltz, Jepsheim, Landau, Hohenburg, Dachstein, Bœrsch, Altbrunn, Hohengeroldseck.

— *Chronique de Godefroi d'Ensmingen, notaire épiscopal à Strasbourg... tirée des Chronicalia de P. A. Grandidier*, annotée et publiée par J. Liblin, Strasbourg, Simon 1868.

In 8° de XV — 54 pages.

Sur la valeur de cette édition, cf. *Correspondants de Grandidier*, VIII, p. 23.

M. l'abbé Mercklen a publié dans l'*Alsatia* de Stœber d'abord (1873, p. 447-474), puis en tirage à part, divers petits travaux de Grandidier, sous le titre de :

— *Jeunesse, famille et amis de l'abbé Grandidier*. Mulhouse, 1873, in 8°.

Ce recueil contient, après une introduction de l'éditeur :

*Autobiographie* de Ph. A. Grandidier, que nous avons reproduite dans ce volume, p. 23.

*Extraits généalogiques sur la famille des Grandidiers*.

*Extraits généalogiques sur la famille des Sigels*.

*Lettre de Perreciot à Grandidier*.

*Vers de Madame la Comtesse de... et Observations de Grandidier*.

*Extraits des lettres de Molter et Würdtwein*.

#### IV. ARTICLES POSTHUMES. <sup>1</sup>

1° Dans la *Revue d'Alsace* :

— *Abbaye d'Andlau*, 1892, p. 531 à 540.

— *Abjuration*. (Note sur le régime appliqué aux protestants d'Alsace.) 1866, p. 213 à 214.

— *Blasoniana*. Différentes armoiries du landgraviat de la Haute-Alsace. Armoiries du landgraviat de la Basse-Alsace. Armoiries des principales villes d'Alsace.

1872, p. 134 à 141.

Armoiries d'anciennes familles d'Alsace éteintes.

1868, p. 426 à 429, et (absolument le même texte) 1872, p. 294 à 296.

— *Calendarium ecclesie Argentinensis...* 1891, p. 183 à 202.

— (Canons de Racion) *Copie d'un manuscrit de la bibliothèque de Berne...* 1891, p. 161 à 182.

— *Charta polyptica sive liber censualis bonorum abbacie Maurimonasteriensis...* 1891, p. 469 à 480.

— *Châteaux de la Haute-Alsace*. 1891, p. 481 à 492.

1. Nous les rangeons par ordre alphabétique.



— *Chevalerie*. 1868, p. 517 à 523, et 548 à 562.

Publié par Tony Grandidier.

— *Daniel Specklé*. 1866, p. 118 à 120.

— *Fragments pour l'histoire des abbayes* :

A. Abbés d'Ettenheimmunster.

B. Abbés de Honau.

C. Prévôts de Honau.

D. Prévôts de Rheinau.

E. Prévôts de S. Pierre-le-Vieux.

F. Doyens de Honau.

G. Doyens de Rheinau.

H. Doyens de S. Pierre-le-Vieux.

I. Abbesses d'Alspach.

1891, p. 411 à 419.

— *Germania Sacra. Prospectus diæcesis et episcopatus Argentinensis*. 1869, p. 529 à 540.

Cf. KRÆBER, *Correspondance de l'abbé Grandidier*, p. 21.

— *Jean de Dambach et Jean Tauler*, 1866, p. 413 à 414.

— *Lois municipales de Strasbourg aux X, XI, XII et XIII siècles*. Ibid. 1891, p. 369 à 411.

— *Notes éparses sur l'introduction du luthéranisme en Alsace*. 1876, p. 118 à 124.

— *Ancien Nécrologe de l'église de Strasbourg 1181 à 1293*. 1890, p. 244 à 261.

— *Relation du voyage de Grandidier dans la Forêt-Noire et la Suisse en 1784*. 1869, p. 145 à 162.

Réimprimé, avec de considérables augmentations, dans le présent volume.

— *Ribeauvillé, ses châteaux, ses seigneurs, ses monastères, son curé*. Ibid. 1891, p. 491 à 501; 1892, 241 à 252.

2° Dans la *Revue catholique d'Alsace* :

— *Récréations poétiques inédites* (Le procureur de la H<sup>te</sup> Alsace, Enigme). 1891, p. 120 à 121.

## V. ARTICLES DOUTEUX.

---

Dans la *Gazette d'agriculture, commune, arts et finances*, année 1778 (Paris, in 4°), M. Benoit me signale les articles suivants qui pourraient bien être de Grandidier :

— P. 372 à 374. *Strasbourg*. (Lois municipales, tribus... etc...)

— P. 547. *Sur un remède contre la rage prescrit par le magistrat de Strasbourg*.

— P. 127, 223, 236. *Statistique des naissances, décès... à Strasbourg*.

Dans les *Strasburgische Gelehrten u. Kunstdenkmäler*, 1782 :

— P. 681, article sur les *Scriptores de musica...* de Gerbert.

Dans le *Bürgerfreund* de Strasbourg de 1776 :

— P. 513. *Die abtey S. Blasi*.

---

## VI. MANUSCRITS DE GRANDIDIÉ.

---

### 1° *Manuscrits de Strasbourg*.

Nous ne mentionnerons pas ici, sauf erreur, les mss. de Grandidier qui ont été publiés. Par contre nous croyons qu'il y a un certain intérêt à donner la liste de ceux qui, inédits également, ont disparu.

Pour l'histoire de ces mss., cf. les diverses préfaces de M. Liblin, et un article de la *Revue d'Alsace*, 1891, p. 145 et seq.

— *Recherches et notes concernant le bréviaire du diocèse de Strasbourg*.

Acquis en 1851 par la bibliothèque de Strasbourg, ces documents comprenaient 3 cartons de 16, 24 et 26 cahiers.

On sait ce qu'ils sont devenus.

« Quand les Allemands bombardaient la Bibliothèque, ils étaient convaincus qu'ils bombardaient l'arsenal, disent les uns, la mairie (Rath) disent les autres. C'est donc par erreur que le Temple-Neuf, avec ce qu'il renfermait, a été détruit ; et l'on exhibe, comme pièce probante de cette ingénieuse affirmation, un plan des opérations du siège sur lequel se détachait, en larges traits noirs ou points de mire, le contour planimétrique du Temple-Neuf qui fut pris par les officiers du génie et les pointeurs comme étant l'arsenal. On pourrait ajouter par extension que, vue de loin, la flèche de la cathédrale parut à ces mêmes officiers, à ces mêmes pointeurs et grâce à ce plan d'opération, n'être que la guérite du dit arsenal. Mais l'ironie est trop amère pour que l'on s'y arrête un instant de plus. » (LIBLIN, *Revue d'Alsace*, 1891, p. 152.)

— Résidu des ms. de Grandidier :

*Régestes des comtes de Ferrette*, 1 tableau et 19 cahiers de 4 pages.

INGOLD, *Grandidier*, I.

*Dissertation sur la charte de Wernher pour S. Etienne et le diplôme de Henri de 1002 pour Ebersmünster*, 1 cahier de 15 pages.

*Sur les sépultures*, 1 cahier de 9 pages.

*Fabrique de la cathédrale*, 18 pages.

*Sur le luthéranisme*, 35 ff.

*Sur le cardinal de Rohan*, 24 ff.

17 pièces diplomatiques et 72 analyses.

Ces mss. sont conservés à la *Bibliothèque municipale de Strasbourg*. Cf. RISTELHUBER, *Histoire de la formation de la Bibliothèque municipale de Strasbourg*, 1895, p. 29.

2° *Manuscripts de Carlsruhe.*

Ce sont les manuscrits déposés aux Archives générales du grand duché de Bade qui font, comme on l'a dit, l'objet de la présente publication des nouvelles œuvres inédites de Grandidier. Comme elle sera loin de les comprendre tous, il n'est pas sans intérêt d'en donner ici l'inventaire sommaire, dans l'ordre que j'y ai établi avec l'autorisation du conservateur des Archives en question, M. le baron de Weech.

Ces papiers sont partagés en 18 cartons, ainsi composés :

I. Documents concernant les mss. de Grandidier et leur acquisition par M. de Turckheim.<sup>1</sup>

*Personalia* : Correspondances. Panégyrique de S. Arbogaste. Discours à l'Académie de Besançon. Essais de préfaces. Voyages...etc...

*Geographica* : Notes, par ordre alphabétique, sur les localités d'Alsace, Limites de la provinces, Description du Nordgau, Vues pittoresques...etc...

II. *Codex diplomaticus*. Diplômes de 666 à 1199.

III. » » » » 1200 à 1249.

1. Ces documents seront publiés dans le prochain volume des *Miscellanea alsatica*.

IV. *Codex diplomaticus*. Diplômes de 1250 à 1299.

V. » » » » 1300 à 1399.

VI. » » » » 1400 à 1499.

VII. » » » » 1500 à 1599.

VIII. » » » » 1600 ad finem.

IX. *Histoire générale d'Alsace*.

X. *Noblesse d'Alsace*.

XI. *Histoire littéraire d'Alsace*.

XII. *Alsatia sacra*. Generalia. *Clerus secularis*.

XIII. » » *Clerus regularis*.

XIV. » » » »

XV. » » » »

XVI. et XVII. *Histoire de Strasbourg*.

XVIII. Documents non alsaciens.

3° *Manuscrits conservés dans diverses collections particulières.*

M. Liblin conserve encore plusieurs ms. inédits (autographes ou copies) de notre auteur. Cf. la préface du tome VII des Œuvres inédites, p. II.

Outre le ms. de la DOLIOMACHIE dont il a été question plus haut (p. 55) et quelques pièces de vers,<sup>1</sup> M. Tony de Grandidier, petit-neveu de notre auteur, possède une vingtaine de liasses, petit in 8°, de notes autographes, ainsi groupées :

Religion, Histoire ecclésiastique, Histoire générale, Jurisprudence, Mœurs et usages, Sciences et arts, Historiens, Gouvernement féodal, Croisades, Art militaire et Chevalerie,<sup>2</sup> Histoire de l'empire d'Occident, de l'empire d'Orient, de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, des Pays du Nord, d'Asie ..etc..

Ce sont, autant que j'en puis juger, des notes de la jeunesse de Grandidier, fruits de ses nombreuses lectures. Intéressants pour l'histoire de ses idées, ces documents ne me paraissent mériter de voir le jour :

1. Dont l'une d'elles, composée en 1773, *Vers à Madame la marquise de P\*\*\* née en 1752*, est indiquée comme ayant été insérée dans le *Mercure de France*.

2. Les 40 premières pages de cette liasse ont été publiées dans la *Revue d'Alsace* en 1868, par M. T. de Grandidier.

*tout au plus le futur biographe de Grandidier pourrat-il en tirer quelque parti.*

M. Wilhelm possède dans sa riche collection (outre le volume des Correspondants de Grandidier dont il sera question plus bas), la

— *Lettre... à M. Fouyneau des Loges, en date du 3 janvier 1781.* (sur Richard Cœur de Lion).

Dom Grappin mentionne, dans son *Eloge* (p. 21, note 7) comme mss. de Grandidier :

— *Des Mémoires sur l'origine et les progrès de la lèpre.*

— *Un bréviaire à l'usage du diocèse de Strasbourg.* (Sans doute les mss. brûlés dont il a été question plus haut, p. 65).

— *Un Nécrologe des hommes illustres et savants Alsaciens.* (Sans doute le ms. de Carlsruhe dont il est question, N° XI, p. 68).

D'après SPACH (Cf. p. 2), Grandidier aurait *publié* à 15 ans (1767) le

— *Panegyrique des évêques S. Arbogaste et S. Amand.* (Cf. Mss. de Carlsruhe, N° I)

Dans son *Autobiographie* (cf. p. 25) Grandidier dit lui-même avoir obtenu comme prix en 1768 une

— *Rhétorique.*

« Composée et rédigée par lui-même » Ce qui ferait croire qu'elle avait été imprimée. M. Tony Grandidier dit qu'elle était « rédigée en latin d'après Cicéron, Aristote et Quintilien, enrichie d'un grand nombre d'exemples qui prouvent qu'il avait à cet âge une connaissance parfaite de la littérature ancienne et moderne, et qu'il avait lu avec le plus grand fruit les meilleurs poètes et les meilleurs orateurs français et étrangers. »

Enfin mentionnons ici l'article sur *les Anciennes archives de l'évêché de Strasbourg et le véritable auteur de l'inventaire de ces archives* (*Bibliographie alsacienne* de 1871, p. 150 et tirage à part de 25 pages, avec la date de 1872) où Dagobert Fischer prouve que cet auteur n'est point Grandidier, contrairement à ce que dit M. Spach, p. 5 de l'Eloge que nous avons reproduit en tête de ce volume.

## XII. CORRESPONDANCE.

1<sup>o</sup> *Lettres de Grandidier* (imprimées et inédites).

— (5) *Lettres à Dom Grappin* (1779) publiées Ch. Weis, dans la *Revue d'Alsace*, 1855, p. 323.

— (15) *Lettres au même*, (1780 à 1787). Suivies de trois lettres au même du frère de Grandidier. *Revue d'Alsace*, 1869, p. 433 à 481.

— (28) *Lettres au même*, (1779 à 1787) encore inédites, seront publiées dans le fascicule des *Correspondants de Grandidier* (voir plus bas) consacré à D. Grappin.

— (48) *Lettres à Moreau, Bertin, Oberlin, Le Brigant*, (1776 à 1787) publiées avec divers autres documents (réponses de Moreau, Bertin, lettres de la mère et du frère de Grandidier...etc...) par M. Krœber dans la *Revue d'Alsace*, 1865, p. 337, 385, 433, 502 et 549; p. 465 et 513.

Il y a aussi un tirage à part (s. titre et s. d.) In 8<sup>o</sup> de 90 pages.

— (2) *Lettres à Ch. Gottlieb de Muri* (1779 et 1781) publiées par N. Paulus, dans l'*Archivalische Beilage zum Ecclesiasticum Argentinese*, 1892, N<sup>o</sup> 9, p. 113 à 155.

Outre ces lettres, conservées à la bibliothèque de Munich, il y a encore au même endroit « une très belle copie de beaucoup de diplômes de Frédéric avec des notes marginales et des corrections de Grandidier pour les diplômes publiés inexactement dans Schœpflin. » *Lettre de M. Paulus*.

— *Lettre à Dom Larger*, 1786, publiée dans le deuxième fascicule des *Correspondants de Grandidier*, p. 5 à 7.

— *Lettre à Boudon de S. Amans*, 1781, publiée par Ph. Tamizey de Larroque dans le journal le *Sud-Ouest* du 19 novembre 1787, et une seconde fois dans le VI fascicule des *Correspondants de Grandidier*, p. 8 à 9.

— (3) *Lettres à Dom Berthod*, 1679 à 1780, publiées dans mes *Miscellanea alsatica*, 2<sup>e</sup> série, 1895, p. 59 à 72.

— *Lettre au chevalier de Beaurain*, 1781, publiée dans le N<sup>o</sup> IV des *Correspondants*, p. 7 à 8.

— (16) *Lettres à Gerbert*, 1775 à 1787, publiées dans le N<sup>o</sup> VIII de la même collection, p. 6 à 30.

Paraîtront encore dans cette collection, des lettres au P. Dunand, capucin; à Perreciot, à M. de Sivry, président au parlement de Nancy, à Dom la Forcade, ... etc...

### 2<sup>o</sup> *Lettres à Grandidier*.

Nous avons déjà signalé les réponses de Moreau, Bertin...etc... à Grandidier éditées par M. Krœber. Sous le titre de *Correspondants de Grandidier*, nous avons commencé, en 1895, avec

le concours de plusieurs de nos amis, et grâce à la généreuse communication d'un mss. de la riche collection de notre ami M. Wilhelm, mss. dans lequel Grandidier avait réuni une partie des lettres reçues par lui pendant plusieurs années de sa vie, une collection qui comprend déjà les N<sup>os</sup> suivants :

I. *Dom Anselme Berthod*, bollandiste, avec un appendice contenant 5 lettres de Didelot à Gerbert. Paris, Picard; Colmar, Hüffel, 1895. In 8° de 30 pages.

Avait paru dans la *Revue catholique d'Alsace*.

II. *Deux alsaciens bénédictins de Muri et Grandidier*. Mêmes éditeurs, 1895. In 8 de 12 pages.

III. *F. N. Eugène Droz*... publiée par l'abbé Louvot, Paris, Picard; Besançon, Jacquin. 1895. In 8° de 16 pages.

Avait paru dans les *Annales franc-comtoises* de cette année.

IV. *J. Fl. Boudon de Saint-Amans*, publiée par Tamizey de Larroque. Paris et Colmar, 1895. In 8° de 16 pages.

Avait paru cette même année dans la *Revue catholique d'Alsace*.

V. *Dom Fr. Clément*... avec 17 lettres de D. Clément à Gerbert. Mêmes éditeurs, 1895. In 8° de 37 pages.

VI. *Haillet de Couronne*... Mêmes éditeurs, 1896. In 8° de 8 pages.

Avait paru dans le *Bulletin de la société belfortaine d'émulation* de 1896, p. 20.

VII. *Le P. Chrysologue de Gy*, capucin... publiée par Auguste Gasser. Paris, Picard; Gray, Roux, 1866. In 8° de 14 pages.

VIII. *Martin Gerbert, prince-abbé de S. Blaise*... avec 16 lettres de Grandidier, le *Specimen novi breviarii*... etc... Paris, Picard; Colmar, Hüffel, 1896. In 8° de 52 pages.

Paraîtront encore, *Deo favente* :

*Perreciot* publié par M. l'abbé Louvot.

*Le P. Dunand* publié par MM. Gasser et Ingold.

*Dom La Forcade et Dom Poirier*.

*Dom Grappin* publié par MM. Louvot et Ingold.

*Le général de Zurlauben*.

*Le Dr Maret de Dijon*.

*Dorat et les correspondantes de Grandidier*.

... etc ... etc ..

## VIII. LIVRES ANNOTÉS PAR GRANDIDIER.

---

On ne sait ce que sont devenus la plupart des livres de Grandidier qui, comme on peut le présumer, devait avoir une très belle bibliothèque. Ce qui augmentait la valeur de ses livres, c'est qu'il y ajoutait des notes, comme on le voit par les ouvrages suivants :

1° l'*Alsatia illustrata* de Schœpflin. « *Couverte de notes savantes* » d'après A. C., *Bibliographie alsacien*, ., p. 56.

Cet exemplaire était, à la date de cet article, en la possession de M. Fritz Renker, notaire à Colmar.

2° le *Glossarium germanicum medii ævi*... (Strasbourg, 1781, 2 in f°.)

Cet exemplaire, donné à Grandidier par Oberlin est enrichi de notes marginales assez importantes. Il appartient aujourd'hui à M. Victor Macker de Colmar.

3° l'*Histoire de la province d'Alsace*.

Cet exemplaire qui a appartenu à M. de Turckheim, l'acquéreur des mss, aujourd'hui en la possession de M. le chanoine Dacheux.

4° la *Vie des Saints* de Butler-Godescard.

Il en a déjà été question. (p. 51) Les 6 premiers volumes ont des notes de Grandidier.

---

## IX. ICONOGRAPHIE DE GRANDIDIER.

---

*Peinture à l'huile*, de grandeur naturelle, ovale.  
Peint par Lejeune en 1778.

Au musée de Colmar. Reproduit par la photographie en tête du dernier volume des *Œuvres inédites* publiés par M. Liblin, et par la phototypie dans le présent ouvrage. La reproduction des *Biographies alsaciennes* ne mériterait pas d'être citée, si l'on ne voulait être complet, non plus que les lithographies dont il va être question.

— *Pastel en couleurs*, de petites dimensions, (16 c. sur 20 c.).

A Besançon, dans la salle des séances de l'Académie. C'est sans doute le portrait envoyé par Grandidier à D. Grappin. « Vous trouverez ci-inclus la copie d'un tableau qui me ressemblait il y a dix ans. » Lettre du 2 janvier 1785. Grandidier assez peu ressemblant (en admettant que le vrai portrait est celui de Lejeune) y est représenté en costume de chanoine, la main droite appuyée sur un livre.

— *Portrait de la collection Heitz*.

Cf. p. 21.

— *Buste en marbre*, exécuté par Grass en 1868, d'après le portrait de Lejeune.

Ce buste a disparu dans l'incendie du Musée de Strasbourg. Mais le nouveau local des Archives départementales de la Basse-Alsace a été orné d'un nouveau

— *Buste en marbre*, exécuté par Riegger, en 1895, également d'après le portrait de Lejeune.



— *Lithographie*, dans la *Galerie alsacienne*. Buste  $\frac{3}{4}$  à droite, en médaillon ovale, *J. D. Beyer fecit*, lithographie Engelmann.

— *Lithographie* dans les *Vues des villes et bourgs de Sandmann*. Buste  $\frac{3}{4}$  à gauche. *Flaxland*. Lithographie Simon fils.

Ces lithographies, aussi mauvaises l'une que l'autre, ne reproduisent pas du tout la physionomie de Grandidier.

## X. BIOGRAPHIE DE GRANDIDIER.

— *Eloge historique*... lu à la Séance académique de Besançon du 2 janvier 1788, par Dom Grappin, prieur de S. Ferjeux. A Strasbourg, Lorentz et Schouler, avec approbation.

In 8° de 28 pages. Edité par le frère de Grandidier.

— *Les hommes utiles de l'Alsace : Grandidier*. Dans le *Dimanche* de Ravenez, 1850, p. 165 et 174.

— *Eloge de Grandidier*, par L. Spach dans la *Revue d'Alsace* de 1851.

Tirage à part, s. t. ni date, in 8° de 13 pages. Reproduit aussi dans le premier volume des *Œuvres choisies* de Spach, et en tête de ce volume.

Cf. aussi les *Lettres sur les Archives départementales du Bas-Rhin* du même (Strasbourg, 1862), p. 11.

— *Notice sur la vie et les ouvrages de l'abbé Grandidier*, par un de ses petits-neveux, Tony Grandidier.

*Glaneur* (de Colmar), du 7 mars 1858.

En tirage à part (s. titre ni date) in 12 de 8 pages, et publié de nouveau, au Havre, chez Roquencourt, sous le titre :

— *Bibliographie de l'abbé Grandidier, historiographie du Roi pour la province d'Alsace*. 1878.

— *L'abbé Grandidier et le conseiller Radius*,

par J.-J. Dietrich. Belfort, impr. Clerc., s. d. In 8° de 19 pages.

Publié aussi par la *Revue d'Alsace*, 1858, p. 481 à 492.

— *Note sur l'abbé Grandidier*, p. A. C.

Dans le *Bibliographe alsacien*, 1863, I, p. 56 à 58.

— *Fragments généalogiques* (sur sa famille) par Tony Grandidier.

Dans la *Revue d'Alsace*, 1867, p. 519 à 523.

— *Jeunesse, famille et amis de Grandidier*, par l'abbé Merklen. Mulhouse, 1873, in 8°.

C'est un tirage à part de l'*Alsatia* de Stœber, article dont il a été question plus haut.

Dans les *Vieux noms et rues nouvelles de R. Reuss* (Strasbourg, 1883). le

— *XXI chapitre* (Rue Grandidier) p. 227 à 236.

Avait paru d'abord dans les *Affiches de Strasbourg*.

Dans les *Biographie alsaciennes*, tome I, la

— *Notice 26.* (anonyme) 3 p. in 8. Avec photographie.

Dans l'*Archivalische Beilage zum Ecclesiasticum Argentinsense*, 1892, p. 87, l'

— *Actus sepulturæ R. D. Ph. A. Grandidier.*

Il faudrait enfin mentionner les notices des divers Recueils biographiques, notamment celle de la *Biographie Michaud* (bon article de M. Weiss.) de Feller, des *Vues des villes et bourgs* de Sandmann... etc...

## IV.

# ESPRIT DE GRANDIDIER

*De l'utilité des études historiques. — Diplômes authentiques ou faux. — Superstitions et légendes. — Ignorance des temps barbares.*

*Difficultés de l'entreprise de Grandidier. — Réponse aux critiques qu'on lui a adressées. — Préfaces de ses divers ouvrages. — Nécessité de voyager dans son pays.*

Autant l'apôtre S. Paul a condamné l'occupation de ceux qui dans leurs compositions ne s'attachent qu'à des fables et à des généalogies sans fin, qui servent plutôt à exciter des disputes qu'à édifier le fondement de la foi, *fabulis et genealogiis interminatis quæ quæstiones præstant magis quam ædificationem Dei quæ est in fide*;<sup>1</sup> autant doit-on approuver l'étude des écrivains qui s'appliquent à conserver dans l'histoire les monuments de la piété de

1. I Timoth. I. 4.

ceux qui leur ont prêché la parole de Dieu : *Memento præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei, quorum intuentes excitum conversationis, imitamini fidem.*<sup>1</sup>

Le motif de ces écrivains qui nous ont tracé dans leurs ouvrages la succession des évêques, l'histoire de leur gouvernement et les exemples de leurs vertus, était d'assurer par là la perpétuité de ces illustres hommes de l'Évangile, d'assurer le fondement solide de notre croyance et de réveiller notre émulation à la vue d'une foule d'exemples touchants. S. Charles Borromée, qui essaya de ramener dans son siècle la pureté des premiers temps et de copier en son Église la conduite de l'Église ancienne, mit au rang de ses devoirs les plus essentiels l'obligation de recueillir les pieux restes de la vie de ses prédécesseurs et de renfermer dans une histoire particulière les actes de leur épiscopat.

Les églises particulières animées par l'exemple de ce restaurateur de la discipline ont imité son zèle; et il en est peu qui ne se soient fait un devoir de publier les vénérables antiquités qu'elles tenaient ensevelies dans les ombres de leurs archives ou de celles des abbayes qui en dépendaient.

S'il y a du travail, il est abondamment récompensé par le sensible plaisir qu'on ressent à faire con-

1. Ad Hebræos, XIII, 7.

naître à ses compatriotes l'histoire de leur pays et de pouvoir leur dire ce que les Romains disaient autrefois de Varron, *apud Ciceronem* : « Nos in nostra urbe peregrinantes errantesque tanquam hospites eramus, tui libri quasi domum deduxerunt ut possemus aliquando qui et ubi essemus, agnoscere. »

\* \* \*

*Diplômes vrais ou faux.* C'est la dernière dissertation que nous donnons sur cette partie que nous croyons avoir traitée exactement.<sup>1</sup> Nous entrons dans des siècles plus voisins du nôtre, où il serait peut-être dangereux d'approfondir davantage cette matière.

Si donc nous nous sommes permis jusqu'à présent des discussions que nous avons jugé nécessaires pour l'instruction du lecteur ou pour... du jurisconsulte, ce n'est pas que nous ayons voulu réveiller ou d'inquiétants souvenirs, ou des prétentions surannées et chimériques. Ce n'est point parmi les débris de tant de biens et de tant de terres qui ont passé successivement dans différentes mains que les églises et les abbayes doivent aller chercher leurs droits et leurs revenus : c'est dans l'édifice solide que présente à nos yeux une possession longue, et il n'y aurait rien de certain dans l'univers si chaque pro-

1. Dans les *Dissertations* 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> qui sont en tête de l'*Histoire de l'Église de Strasbourg*.

priétaire promenait sans cesse dans la nuit des siècles passés les rêves de ses prétentions; et si nous écrivons sur l'histoire diplomatique, ce n'est point pour fournir matière à ces rêves dangereux.

Mais obligés par notre plan de suivre et d'examiner avec quelque détail tous ces diplômes faux et incertains, que le temps n'a pu conserver intacts, et ne fouillant dans les décombres ruineux que pour y observer les matériaux qui peuvent ramener à l'histoire, nous avons cru devoir rendre un hommage de vérité qui appartient à chaque siècle.

« J'ai plus d'une fois observé que les titres faux nous deviennent souvent précieux pour établir des vérités historiques : ils prouvent en effet ce que l'on pensait à l'époque où ils ont été fabriqués, » dit M. Moreau, *Discours sur l'histoire de France*, tome IX, d. 409.

« Une pièce suspecte, dit-il autre part, (t. III, p. 245) prouve du moins quel était l'usage du temps où elle a été fabriquée. » « Les Chartes ne sont pas toujours fausses dans tout leur contenu; ce ne sont souvent que des chartes interpolées ou altérées dans quelque'une de leurs parties... On en peut même tirer quelques lumières, au défaut des originaux détruits, du moins par rapport aux points que le faussaire n'a pas eu intérêt d'altérer. » DE BRÉQUIGNY, *Table chronologique des diplômes*, t. I, préface, p. IV.

Les chapitres et les abbayes de cette province,

les villes et les familles nobles ne doivent pas regretter la négligence des siècles passés, s'affliger tant de la confusion qui règne dans la plupart de leurs archives, que des pertes qui ont été la suite des déprédations, des incendies et de la vétusté même qui dévore tout. Ces titres imprimés en assurent la foi et l'authenticité. Si ceux qui nous les refusent, faisaient cette réflexion autant utile que glorieuse, s'ils faisaient attention que les demandant nous n'avons d'autre but que la perfection de l'histoire de notre patrie, de celle même de la France et de l'Allemagne, que la vérification des faits, que la conservation de titres qui peuvent dans la suite leur être également utiles ou glorieux, ils ne nous refuseraient pas de nous seconder dans nos recherches. D'ailleurs qu'auraient-ils à craindre? Les monuments qui constatent les droits ou les propriétés qu'on pourrait disputer, sont ordinairement très récents; et dans ce point ceux du 18<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles sont presque tous indifférents : c'est surtout les siècles antérieurs, ceux de la plus haute antiquité, que nous cherchons à faire connaître.

\* \* \*

*Varia. Superstitions.* Le clergé se vit quelquefois forcé, sinon d'accréditer, au moins de respecter des superstitions populaires qui, dans l'état où étaient les choses, devenaient la sûreté des posses-

sions, parce qu'elles arrêtaient plus sûrement les usurpations que ne l'eussent fait de grandes vérités morales, peu propres à faire impression sur des esprits ... etc ...

Le ... etc ... avait été illustré par des miracles avérés : on fut bientôt persuadé qu'il ne pouvait dans des occasions pressantes en refuser aux vœux d'un peuple qui lui prêtait ses craintes, son indignation, son ressentiment, et de l'utilité, comme de la possibilité du miracle, il fut aisé de conclure à sa réalité. Un maraudeur tombait-il dans des embûches, un brigand périssait-il d'apoplexie? c'était la vengeance d'un saint qui le poursuivait. Tous les bruits populaires furent ainsi recueillis. Le peuple et les moines, dont la plupart étaient aussi peuple que le vulgaire, ne parlèrent plus que de prodiges, les uns de la meilleure foi du monde, les autres avec des doutes; mais tous enchantés d'accréditer par un air d'assurance des erreurs dont l'effet était salutaire.

Nous n'avons garde de traiter également de fables tous les miracles que nous racontent les anciens légendaires. Parmi nos anciens saints évêques, il y en avait certainement qui obtinrent pour leurs diocèses des marques visibles et inattendues de la protection du ciel : mais les peuples purent voir des prodiges où des hommes plus éclairés n'eussent aperçu que des faits naturels, vu l'empire de la raison, de l'humanité et de l'éloquence sur l'ignorance et la férocité. Le nombre de ces prétendus miracles dut

par conséquent se multiplier, et il ne faut que connaître le peuple pour s'en convaincre. Ne tournons cependant pas en ridicule cette crédulité, ne calomnions pas les motifs de ces erreurs populaires. Les grandes vérités qu'annonçaient les évêques et les histoires apocryphes qu'y joignait le peuple en imposaient à la licence et épargnaient souvent des crimes. Il eut été à souhaiter que les hommes éclairés par l'Évangile en eussent toujours connu et pratiqué la morale dans sa pureté. Mais cette religion, quoique défigurée par la superstition, défendait alors plus sûrement le genre humain que ne l'eussent fait ou l'éloquence des sophistes ou les raisonnements des philosophes.

Ce fut l'ignorance et la barbarie des princes, la crainte et la crédulité des peuples, l'intérêt qu'eurent les moines de sauver leurs possessions du pillage, l'esprit militaire que produisit dans les esprits le désir d'envahir ou la nécessité de se défendre, qui formèrent les mœurs de ces siècles. Les évêques, obligés de nourrir tant de pauvres, les monastères devenus l'asile de tant de malheureux, profitèrent souvent des remords qu'ils inspirèrent. Les richesses finirent par les corrompre, et lorsque les vastes domaines des monastères furent devenus un objet de cupidité pour les grands, l'Église ne fut plus assez forte pour y conserver les mœurs et la discipline.

Reconnaître dans tous ces événements que nous présente l'histoire, l'ordre de Dieu et les décrets de sa Providence. Adorons cette sagesse qui règle le sort des empires, mais défions-nous de ce merveilleux qu'une pieuse crédulité ne manque jamais d'exagérer. Notre sainte religion n'a pas besoin du secours des fables et une piété éclairée ne se nourrira jamais de bruits populaires. Ces bruits répandus peut-être de bonne foi et répétés avec complaisance par le clergé étaient adoptés par l'aveugle et superstitieuse crédulité du vulgaire.

---

Si cet historien contemporain mêle à ces faits toutes les fables dont le vulgaire ignorant les avait embellis, une juste et saine critique nous apprendra à séparer des événements qu'aucun contemporain ne pouvait ignorer toutes ces circonstances absurdes et merveilleuses qui ... etc ...

---

Pour l'honneur de l'humanité on doit souvent douter des crimes, et, pour l'honneur de son jugement, l'homme le plus religieux peut aussi quelquefois douter des prodiges. « En lisant tant de vies de saints je n'ai pu m'empêcher de croire que lorsqu'on donnait à nos moines du 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècle quelque

morceau historique à traiter, ils n'y savaient qu'une chose : avaient-ils à parler d'un saint? ils entassaient prodiges sur prodiges; avaient-ils à parler d'un roi? ils accumulaient les forfaits et c'est ainsi qu'ils croyaient se rendre intéressants. » (Moreau, t. 2., p. 333).

« Les forfaits des rois, surtout s'ils ont préparé ou consommé leur ruine, deviennent pour les princes la plus importante et la plus terrible des leçons. » (Ibid., t. 3, p. 49.)

\* \* \*

*Ignorance des temps barbares.* L'éducation militaire de nos ancêtres qui consistait seulement dans l'équitation, la chasse et les exercices; les guerres intestines, les séditions, la faiblesse des rois, tout contribuait à augmenter leur ignorance. Les moines seuls ... etc ... mais la lumière qui sortait des monastères était trop faible pour dissiper les ténèbres. Dans le 5<sup>e</sup> siècle, on aperçut les suites de cette funeste révolution. Au commencement du 8<sup>e</sup>, l'ignorance était montée à son comble. On conservait même dans le christianisme une foule de pratiques superstitieuses de l'antiquité celtique, dont les noms seuls était changés. Au lieu de druides on trouvait des sorciers et des sorcières; au lieu de prédire l'avenir par le vol d'oiseaux ou par les entrailles des animaux, on ouvrait la S<sup>te</sup> Ecriture et on cherchait à connaître l'avenir par le premier passage

qui se présentait. Une comète, un phénomène, un songe même, tout passait pour un présage important. Malgré les défenses fréquentes des conciles, le peuple de la campagne courait encore en foule aux roches, aux fontaines, aux arbres et aux forêts qui avait été les objets de la vénération des payens, et ils portaient leurs offrandes. L'ignorance générale rendit même très rares les sujets propres à occuper les dignités ecclésiastiques. Plusieurs de ceux qui les obtinrent portèrent jusqu'aux pieds des autels la rudesse de leurs mœurs; et l'idée de la décence de l'état ecclésiastique, qui a tant d'influence sur les ecclésiastiques eux-mêmes, disparut entièrement. Ne sachant comment s'occuper, ils passaient leur temps à la chasse et au jeu. Bientôt ils endossèrent la cuirasse : ils commandèrent même à la tête des armées, poussés ou par leurs penchants ou par le désir d'ôter aux laïcs tout prétexte de se faire donner par les rois les biens des églises.

« Que devait-on attendre, dit le premier historien des évêques de Strasbourg, de ces hommes qui élevés dans l'oisiveté, ou nourris dans la mollesse, n'avaient rien autre chose au cœur que les passions; se trouvaient incapables de transmettre à la postérité la gloire de leur siècle, bien loin de penser à éclairer leurs descendants. » Ceci doit nous engager à ne pas mériter les reproches trop justes dont Wimpelingue accablait son siècle; et grâce à la sagesse du gouvernement et à la vigilance des pasteurs,

nous ne sommes plus en droit de les craindre. Le clergé de cette province, rappelé à la décence de son état, commence à sentir l'influence des sciences sur les mœurs; il est sorti de cette espèce d'ignorance qui l'aviilissait encore à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. « Le clergé d'Alsace, dit M. de Camilly, grand vicaire, dans ses mémoires envoyés en 1697 à la cour, ne s'applique à rien et n'ouvrirait pas un livre en toute une année. Il n'y en a pas un qu'on puisse dire sortant du commun, si on en excepte une vingtaine d'une capacité médiocre. » Puisse des leçons utiles dans l'étude de l'histoire, et nous y trouverons que nous devons tous par nos talents et par des vertus servir l'Eglise, la patrie, la société; nous y verrons combien il nous importe de cultiver les sciences pour éviter les maux que l'ignorance a produits et longtemps perpétués parmi nos ancêtres. La religion n'y est pas moins intéressée que la patrie, et une fausse philosophie n'accusera plus le christianisme des excès que la superstition et le fanatisme ont commis en son nom, quand on sera convaincu que ces vices n'ont pu avoir pour cause que l'oubli ou le mépris de ses maximes les plus sacrées.

\* \* \*

*Difficultés de l'entreprise de Grandidier.* Les recherches<sup>1</sup> que j'ai faites pour exécuter cette entre-

1. Parcourir mes deux préfaces. Parcourir le discours des Essais.

prise ont été difficiles et pénibles. Les fruits qu'elles ont produit n'ont pas été aussi abondants que je l'aurais souhaité et qu'ils auraient été si les personnes qui pouvaient aider à procurer leur abondance, avaient voulu répondre à mon zèle et à ma demande. Mes recherches cependant ont été suffisantes pour fournir la matière de plusieurs volumes et pour répandre sur l'histoire de notre province des lumières propres à dissiper une grande partie des ténèbres dont elle était encore enveloppée et pour en bannir les fictions et les fables que des auteurs anciens et même modernes y avaient laissées ou introduites.

Plus<sup>2</sup> j'avance dans une carrière où l'on a employé tous les moyens possibles pour me décourager et me dégoûter, plus... Lorsque j'entrepris cet ouvrage sous les ordres et les auspices... lorsque je me flattai de pouvoir débrouiller le chaos de notre ancienne histoire, jeter des nouvelles lumières sur... etc... je ne me dissimulai ni la hardiesse, ni les difficultés de mon projet. Mais ma jeunesse, mon ardeur pour le travail, la protection qu'on lui assurait, tout surmontait mes craintes. Le succès seul pouvait alors décider si mon entreprise avait été imprudente. Mes vues étaient pures, mon dessein était louable, mon plan... etc...

1. *Tout le reste, jusqu'à la fin, est biffé, comme ayant été utilisé par Grandidier. Voir en effet le Discours préliminaire de l'Histoire d'Alsace, p. VII...*

Je me consolai donc de la haine que m'ont vouée quelques...etc... dans l'espérance qu'après quelques calomnies obscures auxquelles j'ai toujours dédaigné de répondre, on me laisserait tranquille. Le dirai-je? non, mes ennemis se sont augmentés, ceux qui paraissaient me soutenir m'ont abandonné au milieu de ma carrière. Je ne dirai pas par quelles intrigues on m'a ôté l'espérance... Enfin lorsqu'on a reconnu que les injures dites à l'auteur n'empêchaient pas qu'on ne lut l'ouvrage, on s'est tu sur ses écrits et on s'est contenté de dire du mal de sa personne.

Au milieu de toutes ces petites traverses, j'ai toujours eu la consolation d'appliquer à ma personne ces grandes vérités, dont l'histoire me fournit sans cesse la preuve : l'injustice et la méchanceté sont faibles contre l'homme de courage.

Avec tout cela on sent combien est aride le champ que j'ai été obligé de défricher : on devine toutes les difficultés qu'il faut vaincre pour rassembler, mettre en ordre et comparer les uns aux autres tous ces monuments épars dans tant de recueils, qu'on ne lirait jamais pour l'unique plaisir de les lire...

C'est à la vérité que j'ai consacré ma plume... Puisse mon travail être utile à mes compatriotes, plaire à mon souverain et surtout... à Celui qui doit être la fin unique de toutes nos entreprises...<sup>1</sup>

1. Cf. *Discours préliminaire*, p. XXIV.



Encore un mot qui prouvera mon attachement à ma patrie. A mesure que nous avancerons dans l'étude de nos monuments, si je puis apercevoir dans ce que j'aurai déjà donné quelques inexactitudes ou quelques erreurs, nous promettons d'en avertir de bonne foi, et de faire nous-même, s'il le faut, notre propre critique, et nous aurons le plaisir d'applaudir nous-même à une vérité que nous aurions ignorée.

J'ai recueilli<sup>1</sup> avec une égale reconnaissance et les éloges et les critiques : mon amour-propre ne se révolte point contre celles-ci. J'avais même invité mes compatriotes à ne point me les épargner et je suis encore fermement persuadé que toutes celles qui tendront à m'éclairer seront une véritable service rendu à l'ouvrage et à l'auteur. Je ne leur répondrai qu'en travaillant à faire mieux.

Prologus Bedæ in *Historiam ecclesiastic. gentis Anglorum*, p. 3. (edit. Cantabrig. an. 1644.) « Lectorem suppliciter obsecro ut si qua in his, quæ scriptimus, aliter quam se veritas habet posita repererit non hoc nobis imputat, qui, quæ vera lex historiæ est, simpliciter ea quæ fama vulgante collegimus ad instructionem posteritatis litteris mandare studuimus. »

1. Cf. *Préface de l'Histoire d'Alsace* p. XVII.

Malgré<sup>1</sup> le ton décisif d'un célèbre écrivain connu par ses paradoxes (J.-Jacques Rousseau) qui rejette l'étude de l'histoire nationale, qui assure qu'il n'y a des pages dont l'histoire ne peut être lue que par un imbécile ou un négociateur, nous croyons que celle de son propre pays est une des plus intéressantes pour ceux qui veulent la considérer sous un objet<sup>2</sup>... etc... Cicéron dit que c'est rester dans une espèce d'enfance que d'ignorer ce qui s'est passé avant nous. On peut aussi dire que c'est être au-dessous de l'enfance que d'ignorer ce qui s'est passé autour de soi et d'être étranger dans son propre pays. Il est surtout important de connaître la nature et la force des liens qui nous unissent à la religion, au gouvernement et à la société; les lois, les privilèges et les usages de nos concitoyens; les motifs puissants que nous avons d'aimer notre patrie et notre souverain. S'il importe peu qu'un tel peuple ait existé, il n'est (pas) également inutile de savoir comment il a existé, par quels degrés il est devenu puissant et quelles ont été les causes de sa décadence. Il faut en connaître les mœurs, les usages, les lois, les vertus et même les vices.

Je ne répondrai point aux critiques qui n'osent se nommer. Il vaut mieux être l'objet que l'auteur

1. Cf. *ib.* p. II.

2. Sous un point de vue d'utilité et d'instruction, dit l'imprimé.

de pareilles diatribes; et la meilleure réponse qu'on puisse y faire est de rendre l'ouvrage meilleur.

Je prie<sup>1</sup> ... etc ... ma prière ne s'adresse pas à ceux qui de dessein prémédité fouillent dans les bibliothèques ou les chartriers non pour communiquer ce qu'ils auront déterré, mais pour le mettre à quartier en attendant que l'ouvrage paraisse. S'ils n'y trouvent pas ce qu'ils ont découvert, ils font sonner cela bien haut, ils vont crier de porte en porte qu'on a omis bien des choses excellentes, rares, essentielles. Leurs menaces éclatent même souvent avant que l'ouvrage voie le jour. Ce n'est pas à eux que je m'adresse. Tout homme qui s'applique aux lettres doit se regarder comme membre d'une société établie pour s'aider mutuellement et pour concourir à l'utilité publique. Un auteur ne doit pas se croire ni trouver mauvais qu'on relève ses fautes. Celui qui critique doit le faire avec modération, sans malignité ou passion, et dans la seule vue ou d'éclaircir une difficulté ou de faire éclater la vérité.

\* \* \*

*Réponse aux critiques.* Nous avons déjà répondu autrefois à quelques critiques et nous comptons l'avoir fait de manière à prévenir celles du même genre. Cependant il a plu à quelques-uns de la re-

1. Ce dernier paragraphe n'est point biffé.

nouveler. Comme se sont les mêmes auxquelles nous avons répondu déjà précédemment, il serait inutile de les rappeler ici. Nous souhaiterions seulement que l'équité présidât à tous ces faux reproches : nous ne serions pas dans le cas d'en relever aujourd'hui l'injustice.<sup>1</sup>

Qu'était-il besoin, disent d'autres critiques, de faire mention de tous les monastères, de tous les chapitres de ce diocèse, de tirer de l'obscurité une foule d'abbés dont le nom et les actions ne peuvent être que peu intéressants. On nous aurait épargné ce reproche si on avait fait attention au but de cet ouvrage et au plan que nous nous sommes tracé. Cette histoire est une histoire particulière, dans laquelle on ne doit négliger aucun fait qui peut être relatif à la patrie, à ceux qui la forment. Nous est-il permis, pour ne pas blesser la délicatesse de ceux qui ne veulent voir tout qu'en grand, de supprimer des faits qui servent à faire connaître les<sup>2</sup> ... etc ... La connaissance de ces divers monastères appartient essentiellement à l'histoire ecclésiastique et civile de cette province. Les faits qui la composent ne sont pas également intéressants pour tout le monde. Ils ne sont pas dans le goût d'un lecteur, tandis qu'ils sont

1. Cf. *Discours préliminaire*, p. XXI.

2. « A faire connaître notre patrie et à développer les mœurs, les usages et les coutumes des siècles qui nous ont précédé. » Ibid., page XXI.

recherchés par un autre qui se plaindrait de ne pas les y trouver. L'histoire est le dépositaire des évènements, et dès qu'on entreprend une histoire particulière, elle doit exposer tous ceux qui peuvent y avoir trait. Quelque peu considérables que soient quelques faits isolés ou particuliers, ils n'en servent pas moins à éclaircir l'histoire, la chronologie ou la géographie des anciens temps, à faire connaître les principes du droit public et particulier, à développer les mœurs, les usages et les coutumes des siècles précédents.

Il faut convenir qu'après l'histoire sainte et celle de l'Eglise, il n'y en a point qui demande plus d'attention que celle de sa patrie. S'il est juste que dans nos études la religion précède la nature, il semble aussi qu'il convient que la nature suive la religion. « C'est une espèce d'insensibilité qui se trouve dans la plupart des hommes, dit M. l'abbé Lenglet (*Méthode pour l'histoire*, t. 2, p. 246) de rechercher avec ardeur ce qu'il y a de plus commun parmi des peuples étrangers, sans jeter les yeux sur ce qu'il y a de plus extraordinaire dans leur propre nation. Ils sont presque tous dans cette erreur de croire qu'ils ne savent rien quand ils n'ont appris que ce qui regarde leur pays. »

Nous dirons<sup>1</sup> avec Pline que nous avons taché, par la variété des matières, que les uns soient con-

1. Ibid. p. XXIII.

tents d'une chose, les autres d'une autre, espérant que certains articles pourront plaire à tous. *Ipsa varietate tentamus efficere ut alia aliis quædam fortasse omnibus placeant.*

Par la connaissance de l'antiquité les siècles passés nous deviennent contemporains. L'histoire dans un petit intervalle de temps nous fait parcourir des distances infinies : elle se rapproche, on passe rapidement en revue tous les peuples, on vit dans tous les siècles, on trouve, il est vrai, toujours le même fond de passions que celles qui nous gouvernent aujourd'hui, mais différemment modifiées. Si l'histoire sert à nous guider dans les différentes circonstances de la vie, elle sert encore de leçon pour nous instruire : c'est le conseil du sage et du chrétien.

\* \* \*

*Préface des derniers volumes.* 1. Rappeler le Brevet du roi du XI mai 1787.

2. La lettre de M. Moreau du 5 mars 1787.

3. Le même M. Moreau dans le détail imprimé des travaux littéraires ordonnés par sa Majesté relatifs à la législation, à l'histoire et au droit public de la Monarchie française p. 54, rappelle avec intérêt le premier volume de l'*Histoire d'Alsace* et loué particulièrement la méthode de l'abbé Grandidier qui a eu soin de mettre en vue les matériaux dont il a composé son histoire et la modeste franchise

avec laquelle il semble inviter les lecteurs à juger eux-mêmes le choix qu'il a fait des monuments cités. Trop d'écrivains, ajoute M. Moreau, ont voulu jusqu'ici qu'on les crût sur leur parole, et c'est ainsi que l'on a souvent empoisonné l'histoire.

Les lecteurs seront étonnés de la brièveté sèche de ce volume. Le titre pourrait les tromper en paraissant promettre beaucoup. Mais les gens sages sentiront pourquoi je l'ai réduit à des dates et à de simples notices. Ce livre du moins n'ennuiera guères, et s'il ne satisfait pas tout le monde, il ne blessera personne. C'est tout ce qu'on peut raisonnablement exiger pour le siècle où nous vivons.

On ne peut jamais écrire sincèrement l'histoire dans des temps trop près. On doit se borner alors à recueillir les faits par ordre chronologique, et on n'est pas en droit d'en attendre davantage des historiens contemporains. *Ordinis hæc virtus erit et venus aut ego fallor, ut jam nunc dicat, jam nunc debentia dici, pleraque differat et præsens in tempus omittat. Horatius.*

Il ne convient guère de publier l'histoire de son temps ou de celui qui en est trop proche. Il est difficile à un historien, quand il y a encore des personnes vivantes qui peuvent se trouver intéressées, d'observer le précepte de Cicéron : *Ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat.* (Lib. 2. de orat. num. 62.), qui consiste non seulement à n'oser rien dire de faux, mais encore à oser dire tout ce qu'il

sait de vrai, quand ces vérités doivent entrer dans le sujet qu'il traite.

\* \* \*

On a écrit un livre sur la *nécessité de voyager en sa patrie*, parce qu'en effet c'est être étranger à son pays, que d'en ignorer l'histoire. On a honte de ne pas savoir tout ce qui concerne les Grecs et les Romains : un grand nombre de livres nous instruisent de leur antiquité, de leurs conquêtes, de leurs lois, de leur police et de leur vie privée. Mais l'origine de nos ancêtres ... etc ... sont demeurés dans l'obscurité. L'histoire ancienne et les moindres détails de la vie des Grecs et des Romains sont l'objet de nos premières études, et l'on ne sait pas comment s'appelaient autrefois nos pères ... etc ...

Nous rassemblerons sous le nom de chaque lieu ses privilèges, ses titres connus et ce qui peut intéresser l'ordre ecclésiastique, civil et militaire, la justice, la police et le commerce.

Au lieu de nous assujétir à l'ordre alphabétique qui confond tout, nous avons préféré la division par baillages et paroisses. S'il y a quelque inconvénient à ne pas suivre l'ordre alphabétique, on y remédiera par des tables très exactes des noms de villes, bourgs, villages et hameaux, avec les renvois et les indications nécessaires.

Sous le nom de chaque ville se trouvera l'abrégé de son histoire particulière, son origine, sa situation, ses fortifications, ses bâtiments publics; la notice de ses antiquités, de ses établissements religieux, de ses hommes illustres, des anciennes chartes qui le concernent, de ses privilèges, de ses tribunaux de justice.

De même sous le nom de chaque paroisse sera le détail des villages, hameaux et censes qui la composent. On donnera les noms latins qu'ils ont porté dans les anciennes chartes dans les différents temps. On remontera à l'origine de la cure et de la seigneurie. On donnera l'état de leur population; on indiquera le vocable de l'église paroissiale; les patrons de la cure, les décimateurs de l'endroit, les épitaphes les plus curieuses et les plus intéressantes pour la noblesse, les monastères et couvents qui s'y trouvent, les chapelles, les hôpitaux, les maladreries... etc... la justice du lieu, les noms des différents seigneurs qui en ont été en possession... etc...

La description de l'Alsace rédigée en 1698 par M. de la Houssaye n'est guères utile. Il serait à souhaiter que ce travail ordonné par Louis XIV aux intendants de toutes les provinces pour servir à l'instruction du duc de Bourgogne eut été confié à des personnes plus éclairées. Le comte de Boulainvilliers a donné un extrait de cet ouvrage dans *l'Etat de la France par généralités*; mais il est

plein de fautes, et la plupart des noms propres n'y sont pas reconnaissables.<sup>1</sup>

1. Louis XIV ayant en 1697 demandé des mémoires aux intendants des provinces de son royaume pour l'instruction de M. le duc de Bourgogne, père de Louis XV, M. le Pelletier de la Houssaye, qui avait alors la province de l'Alsace dans son département, en donna la description l'année suivante. On en conserve des mss. dans plusieurs bibliothèques. M. le comte de Boulainvilliers la fit imprimer avec les autres dans son *Etat de France*, imprimé d'abord en Londres en grand format, puis en 1737 en six volumes in 8°. Mais cette description fourmille de tant d'erreurs historiques et géographiques, la plupart des noms de lieux et de personnes y sont tellement estropiés, qu'un alsacien éclairé y reconnaîtrait à peine sa propre province. Ces erreurs cependant sont passées dans presque toutes les cartes et les géographies.

M. le marquis de Paulmy dans ses *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque, de la lecture des livres français, des livres de géographie et d'histoire*, tome XV, lettre 72, p. 255 à 377, donne une description de l'Alsace où il assure l'exactitude du tableau qu'il en trace. Mais il paraît avoir travaillé sur des mémoires bien fautifs, n'y ayant presque pas de pages qui ne fourmillent de fautes grossières. Nous n'en ferons connaître que les plus frappantes.

Il ne donne, p. 263, que 8 à 10 mille livres de rente à l'abbaye de Masevaux, et il ajoute p. 265 que celle d'Ottmarsheim est encore plus pauvre.

Il dit, p. 265 et 266, que Mulhausen était autrefois la capitale du Sundgau.

Il dit, p. 276, que Ruffach et Sultz sont deux petites villes dont l'évêque de Strasbourg prétend être le seigneur.

Il donne, p. 279, les comtes de Ferrette comme fondateurs de l'abbaye de Lucelle et les comtes d'Eguisheim comme fondateurs de celle de Murbach. Il ajoute qu'on ne reçoit à Alspach que des filles nobles.

Il dit, p. 280, que presque toute la bourgeoisie de Sélestadt est catholique.

Il dit, p. 297 que Wernaire 1, évêque de Strasbourg, fonda les chapitres de S. Pierre-le-Vieux et de S. Pierre-le-Jeune à Strasbourg.

Il dit, p. 304, que l'évêque Henri de Geroldseck était neveu de Gauthier son prédécesseur.

Il dit, p. 308, que l'évêque Frédéric de Lichtenberg, frère de Con-

L'occasion de rappeler le souvenir des anciennes familles nobles et de suivre leurs différentes branches

rad, avait toutes les qualités d'un brave officier, mais pas une de celles propres à un évêque.

Il ne donne, p. 343, que six chanoines français au grand chapitre. Il dit que le grand prévôt est le chef honoraire de ce chapitre. Il donne le nom de vicaires aux prébendiers.

Il donne, p. 346, le titre de principal au recteur de l'université luthérienne. Il dit qu'il y a dans le chapitre de S. Thomas un chanoine catholique.

Il dit, p. 347, que le prévôt de S. Pierre-le-Jeune est ordinairement un grand chanoine de la cathédrale.

Il dit, p. 348, que dans le chapitre de S. Pierre-le-Vieux, il y a dix chanoines qui ne sont pas obligés à la résidence et qui ne sont regardés que comme des bénéfices simples.

Il fait, p. 348, de l'église de la Toussaint, une paroisse et une collégiale composée de 6 chanoines catholiques et de 6 luthériens.

Il dit, p. 349, que l'ancien couvent des Cordeliers forme aujourd'hui un des grands magasins de la ville.

Il dit, p. 350, que dans le temps du luthéranisme les dominicaines de Ste Marguerite s'étaient retirées dans le couvent de Ste Madeleine. Il fait deux couvents de religieuses de celui de la congrégation de Notre-Dame, dont l'un, dit-il, est établi dans l'ancien couvent des Augustins et l'autre à Ste Barbe.

Il dit, p. 355 et 356, qu'il y a à Strasbourg un petit tribunal affecté aux nobles qui s'assemble dans une maison qu'on nomme Ritterhaus, et auquel préside le stattmeister-régent.

Il attribue, p. 375, la fondation de Maurmoutier à S. Firmin évêque de Strasbourg.

Il dit, p. 376, que les religieuses de S. Jean-des-Choux sont si pauvres qu'on permet à ces religieuses d'aller travailler à la campagne pour gagner leur vie.

Il dit, p. 376, que S. Arbogaste avait voulu être enterré sous les fourches patibulaires de Dachstein.

Il dit, p. 377, que les commanderies de l'ordre de Malte en Alsace sont purement ecclésiastiques. Il donne, p. 377, le titre de prieur à celle de Strasbourg.

se présentera naturellement dans la description des villages et seigneuries qui leur appartiennent. Cette noblesse illustre et équestre verra avec plaisir le nom de ses ancêtres figurer dans les chartes dès le milieu du 12<sup>e</sup> siècle. Leurs descendants pourront se reconnaître dans les exemples de vertu et de courage qu'ils leur ont laissés.

On s'étendra aussi sur ses limites, son exposition, sa température, ses montagnes, ses coteaux, ses plaines, ses bois, ses rivières, la nature et les productions de son terrain, l'examen des cultures et pratiques locales, les améliorations dont elles sont susceptibles, le commerce, les manufactures, l'industrie et les ressources de ses habitants... etc... Enfin tout ce qui peut servir à l'histoire naturelle de cette province.

V.

## VOYAGE DE 1784

---

AVANT-PROPOS.

*Grandidier a laissé deux relations de ce voyage, l'une et l'autre inachevées. Fort heureusement ces deux récits se complètent. Aussi, bien que le premier, le plus court du reste, ait déjà été publié,<sup>1</sup> le reproduira-t-on ici, en partie du moins, en y intercalant aux bons endroits, la seconde relation tout à fait inédite, conservé comme les autres pièces de ce volume, aux Archives de Carlsruhe.*

*Malgré les lacunes et les imperfections d'un travail auquel l'auteur n'a pas donné la dernière main, on lira ces pages avec plaisir et profit. Rien n'a été ajouté au texte, qui n'a été autrement modifié que par la suppression de quelques rares passages qui se trouvaient dans les deux récits et que bien entendu on n'a reproduit qu'une seule fois.*

1. Revue d'Alsace, 1869, p. 145.

*L'astérisque qui se trouvera en tête de quelques paragraphes préviendra le lecteur qu'ils appartiennent au premier récit déjà publié.*

*Ajoutons ici une fois pour toutes que nous publions ces pièces d'après les mss. autographes et que les notes sont aussi de Grandidier, sauf celles qui seraient en italique.*

MON VOYAGE EN 1784.

INTRODUCTION.

Il y a, Monseigneur,<sup>1</sup> de la témérité de vous obéir et de vous décrire mon voyage littéraire, après celui de Dom Mabillon, de Dom Calmet et celui dont vous avez donné vous-même la description au public.<sup>2</sup> Mais c'est un essai que veut faire votre amitié : la mienne se fie à l'indulgence que vous voulez bien me promettre. Voilà toute ma préface et j'entre en matière.

\* LUNDI, 30 AOUT 1784. Parti de Strasbourg à 6 h.  $\frac{1}{2}$  par une voiture de louage. Sorti par la porte des bouchers ou Dauphine. A une petite demi-lieue de la ville, on passe à droite, devant la maison du péage, et à gauche devant la consigne, où commence le petit pont d'un bras du Rhin. A

1. *Martin Gerbert, le prince-abbé de S. Blaise.*

2. *L'Iter alemanicum, dont Gerbert donna une édition en 1763, une seconde en 1773 et une traduction allemande en 1776.*

trois quarts de lieue de Strasbourg, on passe le grand pont du Rhin et on entre dans l'Empire. Laissant à gauche le fort de Kehl, on traverse la partie de Kehl qu'on nomme l'ouvrage à cornes. L'un et l'autre appartient au Margrave de Bade. A une lieue de Strasbourg est le village de *Kehl*. *Sundheim* à une demi-lieue de Kehl. *Marlen* à cinq quarts de lieue de Sundheim, dans l'Ortenau, à la maison d'Autriche. *Goldscheur*, à un quart de lieue de Marlen, sur les bords du Rhin, dans l'Ortenau. *Altenheim*, à une lieue trois quarts de Goldscheur, au prince de Nassau-Usingen. *Dundenheim*, à un petit quart de lieue d'Altenheim, au margrave de Bade. *Ichenheim* à quatre lieues et demie de Kehl, au margrave de Bade. Arrivé à dix heures. Halte des chevaux.

\* *Kürtzel*, à trois quarts de lieue d'Ichenheim, au margrave de Bade. Au petit pont, on entre dans la principauté de Nassau-Usingen. *Hugsweiler*, au prince de Nassau-Usingen. On découvre à gauche l'abbaye de Schutteren. *Dinglingen*, au prince de Nassau-Usingen. En sortant, à gauche, on découvre dans le lointain l'ancien château de Geroldseck. Avant que d'entrer à Mittersen, on découvre, à gauche, la petite ville de Lahr. *Mittersen*, à deux lieues et demi de Kürtzel, au prince de Nassau-Usingen. Au petit pont, après Mittersen, on rentre dans le margraviat de Bade. *Kippersheim*, bourg à huit lieues de Kehl, au margrave de Bade. Arrivé à 1 heure et demie. Diné au cabaret du *Pied-de-bœuf*.



\* En sortant de Kippenheim on voit, à droite, la ville et le château de Mahlberg. A une lieue et demie de Kippenheim, on passe près d'Ettenheim qu'on voit à gauche, et près d'Altorff en entrant dans la souveraineté de l'évêque-prince de Strasbourg. On passe ensuite par dessus un pont près duquel est une maison qu'on nomme le péage d'Ettenheim. *Ringsheim*, à trois lieues de Kippenheim, à l'évêque de Strasbourg. En entrant est, à gauche, la chapelle de S. Jean. *Herboltzheim*, à une demi-lieue de Ringsheim, à la maison d'Autriche. En sortant d'Herboltzheim, on voit, à gauche, le village de Wagenstadt. Puis on passe sur un petit pont situé sur la Bleich, où est la séparation des deux diocèses de Strasbourg et de Constance.

*Le diocèse de Constance* s'étend dans toute la Souabe et dans une grande partie de la Suisse. Son étendue fut diminuée considérablement par le changement de religion dans le Wurtemberg et la Suisse. Ce diocèse est encore aujourd'hui un des plus grands de l'Europe et confine à sept diocèses qui sont ceux d'Augsbourg, Würzburg, Spire, Strasbourg, Bâle, Lausanne et Coire.

On compte 88 évêques, depuis Maxime qui transféra au milieu du sixième siècle le siège de Vindisch à Constance jusqu'à Maximilien Christophe, baron de Rodt, qui est aujourd'hui évêque.

On prétend que c'est sous l'épiscopat de Mastion que le roi Dagobert détermina déjà les limites du

diocèse de Constance, tels que les marque l'empereur Frédéric I dans son diplôme de 1155. *Videlicet ad occidentem*, dit ce dernier prince, *per silvam Schwartzwald in pago Brisgowe inter argentinensem episcopatum usque ad fluvium Bleihaha qui dirimit Mortnow et Brisgow.*

Voyez le catalogue des évêques de Constance dans le *Chronicon episc. Constant. in Pistorii Scriptor. rer. german.* tome 3; dans la *Constantia sacra et profana* de Bucelin; dans le Pouillé du diocèse de Constance imprimé en 1769; dans l'*Enchiridion Helveticum Constantiæ episcopalis*, imprimé en 1778, etc... et dans l'*Austria Sacra*, I, an. 1780, p. 12 à 84.

Un dénombrement du diocèse de Constance fait vers le milieu du 15<sup>e</sup> siècle, en 1434 ou 1435, comprend 350 couvents, 1760 cures et 17.000 prêtres.<sup>1</sup>

On y compte aujourd'hui 33 abbayes d'hommes, dont 19 de S. Benoit (parmi lesquelles il y a cinq princières); 6 de chanoines réguliers de S. Augustin; 4 de Citeaux et 4 de Prémontés; trois abbayes princières de chanoinesses et 31 autres abbayes de femmes de différents ordres. Il s'y trouve 23 églises collégiales au nombre de 168 chanoines, 52 chapitres ruraux ou doyennés divisés en 1254 paroisses catholiques.

On y comptait, en 1769, 2834 ecclésiastiques sécu-

1. *Austria Sacra*, I, p. 54.

liers, 2950 ecclésiastiques réguliers, 3092 religieuses, 674858 communiants, 213864 non communiants et 897624 âmes.

*Kentzingen.* Kentzingen est une petite ville du Brisgau bâtie dans une île, formée par la rivière d'Eltz qui arrose son côté occidental et dont un bras entoure le reste de la ville. On attribue sa fondation à Rodolphe comte d'Isenbourg sous l'an 1249. L'empereur Rodolphe lui donna les mêmes privilèges qu'à la ville de Fribourg. Kentzingen passa en 1369 à la maison d'Autriche. Elle eut beaucoup à souffrir dans les guerres du 17<sup>e</sup> siècle des Suédois et des Français. Son église paroissiale est sous l'invocation de S. Laurent.

L'empereur Charles le Gros accorda vers l'an 884 à l'abbaye d'Andlau, fondée par l'impératrice Richarde son épouse, les villages et les cours d'Endingen et de Kentzingen : *Villas Endaligam et Chenzingam a beatæ memoriæ domno Carolo imperatore augusto coram summis primatibus publice ad altare S. Salvatoris ad opus et ad victum et vestitum sanctimonialium firmissime contradictas*, dit l'impératrice Richarde dans ses statuts donnés vers l'an 872.<sup>1</sup> L'empereur ainsi que l'impératrice mirent dans cette donation la clause que jamais ni l'abbesse d'Andlau, ni ses chanoinesses ne pourraient vendre,

<sup>1</sup> *Hist. de l'église de Strasbourg*, t. 2, preuves, p. CCCVI.

aliéner ou donner en fief ces terres particulièrement destinées au service des chanoinesses. Cette clause ne fut pas scrupuleusement observée. Les malheurs des temps et les dettes dont l'abbaye était obérée, nécessitèrent l'aliénation. Elle ne possède plus rien depuis longtemps, tant à Endingen qu'à Kentzingen. L'abbesse Adélaïde vendit en 1344 les cours d'Endingen et d'Alten-Kentzingen, avec la juridiction et tous les biens des villages voisins qui en dépendaient, au magistrat respectif de ces deux endroits, s'y réservant seulement une maison et le droit de patronage, lequel fut encore aliéné au 16<sup>e</sup> siècle. *Curiam nostram et ipsius monasterii sitam in villa dicta Altenkenzingen, et omnia bona immobilia..., decimas, jura, proventus, redditus et utriusque sexus homines et alia bona quecumque in dictam curiam vel ad eam quomodolibet pertinencia, existencia et sita in bannis et villis Kentzingen, Wagenstatt, Herboltzheim, Bleichahe, Hortwilre, Bombach, Kurringen, Maltertingen, Heckelingen et aliis villis et bannis circumjacentibus, duntaxat excepta domo cum area sibi annexa cujus ratione nobis nostroque monasterio jus patronatus ecclesie S. Petri in antiquo Kentzingen pertinere dinoscitur.*

Kentzingen fut pillée et presque détruite en 1638 par l'armée de Bernard duc de Saxe-Weimar.

Kentzingen est la patrie de Jean Conrad Dannhauer, mort à Strasbourg, le 7 novembre 1666.

Il y a à Kentzingen un couvent de récollets de la

province du Tyrol qui y furent appelés et établis en 1630.<sup>1</sup> Ils l'abandonnèrent en 1639 et y revinrent en 1649. François, abbé d'Ettenheimmünster, posa le 15 mai 1659 la première pierre de l'église, qui fut consacrée le 11 juin 1662 par Gabriel Haug, évêque de Tripoli et suffragant de Strasbourg.<sup>2</sup> L'église est sous l'invocation de S. Joseph; les autels collatéraux, de S. Antoine de Padoue et de S. Anne, ainsi que la chaire furent élevés en 1759 et suivantes par Jean Caspard Machleid curé de Ringsheim. On y compte près de 28 religieux.

\* En sortant de Kentzingen on voit couler la rivière d'Eltz. Un peu plus loin est, à gauche, l'abbaye de

*Wunnenthal.* Wunnenthal ou Wohnenthal est une abbaye de Bernardines sous la direction de celle de Thannenbach. Elle est située près de l'Eltz, non loin de Kentzingen. Elle doit son origine à une société de demoiselles nobles qui y furent fondées en 1230 par Rodolphe et Hesson d'Usenberg, et qui embrasèrent en 1254 la règle et l'ordre de Citeaux.<sup>3</sup>

Elle est dans le cas de voir presque toutes les années ses terres et ses biens inondés par la rivière d'Eltz, qui y cause beaucoup de ravages. Elle fut souvent pillée ou brûlée dans les guerres qu'eut à

1. GREIDERER, t. 2, p. 86.

2. Ibid. p. 87.

3. *Hist. Zaringo-Badensis*, t. 1, p. 468, et *Austria sacra*, t. 1, p. 246.

soutenir le Brisgau dans les différents siècles, et surtout par les Anglais en 1365; les Rustauds révoltés du Brisgau en 1519 et les Suédois en...<sup>1</sup>

On compte 30 abbesses de Wunnenthal. La première fut une sœur de Rodolphe d'Usenberg. L'abbesse d'aujourd'hui fait partie des états de Brisgau.

\* On passe ensuite l'Eltz sur deux ponts de pierre et on voit le château de Lichtebeck. *Hechslingen*, à trois quarts de lieue de Kentzingen, appartient à M. le comte de Henningen, chez lequel nous nous sommes rafraîchis. *Kunderingen*, au margrave de Bade, dans le marquisat de Hachberg, village luthérien, où demeure le surintendant. *Emetingen*, gros bourg du margraviat de Bade, à deux lieues et demie de Kentzingen, capitale du margraviat de Hachberg. Village tout luthérien, où nous sommes arrivés à huit heures et demie du soir. Soupé et couché à la *Poste* : bon cabaret et à assez bon marché. A une lieue d'Emetingen est l'abbaye d'homme de

*Tennenbach*, de l'ordre de Citeaux. Hesson, abbé de Friesenberg, vint en 1161 de la Suisse, avec douze religieux de son ordre, aux environs de Fribourg, et ce sous les auspices de Berthold, duc de Zeringen.<sup>2</sup> Cet abbé avait acheté précédemment au noble Cunon ou Conrad de Horwin le terrain sur lequel il bâtit

1. *Austria sacra*, t. 1, p. 247, 248 et 249.

2. *Hist. Zaringo-bad.*, I, p. 139.

ensuite le monastère de *Tennenbach* ou *Thennenbach*, dit *Porta cæli*, situé sur la rivière d'Eltz. <sup>1</sup>

On conserve dans les archives de Tennenbach trois diplômes de Philippe, roi des Romains, de l'an 1207, qui confirment sa fondation et l'acquisition des différents biens qu'avait ce monastère. <sup>2</sup> Ces diplômes furent accordés *dilecto nostro abbati Bertholdo de Tennenbach*. Ce Berthold, fils d'Egenon IV, comte d'Urach, et neveu par Agnès, sa mère, de Berthold V dernier duc de Zeringen, fut d'abord religieux de Lucelle vers l'an 1200, d'où il fut postulé en 1206 abbé de Tennenbach. L'empereur Frédéric prit aussi en 1214 sous sa protection la même abbaye *ad instantiam dilecti consanguinei nostri Bertholdi, monasterii, quod porta cæli dicitur et antea Thennenbach vocabatur, abbatis*. <sup>3</sup>

L'abbaye de Thennenbach fut sous la protection immédiate de l'empire jusqu'en 1361, qu'elle prit pour avoués les margraves de Hachberg, auxquels succédèrent en 1475 les archiducs d'Autriche dans la personne de l'archiduc Sigismond. <sup>4</sup>

L'empereur Ferdinand III reconnut dans son diplôme de l'année 1640 les services signalés que l'abbaye de Tennenbach avait rendus dans tous les

1. *Austria sacra*, I, p. 240.

2. *Ibid.* II, p. 294, 295 et 298.

3. *Ibid.* II, p. 301.

4. *Ibid.* I, p. 243.

temps et surtout dans les guerres dernières, à la maison d'Autriche, jusqu'à sacrifier leurs biens et leur état au service de cette maison. <sup>1</sup>

L'abbaye de Tennenbach fut bâtie à neuf des fondements en 1726. <sup>2</sup> Egenon, comte d'Urich et de Fribourg, mort en 1236, et Adélaïde comtesse de Niffen son épouse, qui lui survécut, furent enterrés dans l'église de Tennenbach. <sup>3</sup> Ce comte et son épouse furent en 1220, 1221, 1234 et 1237 les bienfaiteurs de cette abbaye. <sup>4</sup>

Dans la même église furent enterrés Agnès, fille d'Ulrich comte de Hohenberg et épouse de Henri margrave de Hachberg morte en 1310; et Othon margrave de Hachberg tué en 1386 à la bataille de Sempach. On y voit l'épithaphe de l'une et de l'autre.

Maur, qui en est abbé depuis 1765, est un des prélats qui composent les états du Brisgau.

\* MARDI, 31 AOUT. Parti d'Emetingen à 5 h.  $\frac{1}{2}$  du matin. A un quart de lieue d'Emetingen, on passe l'Eltz sur un grand pont de pierre. *Wasser, Langendenzlingen, Gundelfingen*, villages luthériens du margraviat de Bade. En sortant de Gundelfingen, on découvre à gauche, sur une montagne, l'ancien

1. *Austria sacra*, II, p. 306.

2. *Ibid.* I, p. 245.

3. KIEFFER, *in dissertat. de Habsburgo-austriaca domo*, an. 1671 edita.

4. *Hist. Zaringo-badensis*, V, p. 162, 164 et 194.

château de Zeringen. On va ensuite au village de Zeringen, endroit catholique appartenant à l'abbaye de S. Pierre.

\* *Fribourg*,<sup>1</sup> à trois lieues d'Emetingen et à une demi-lieue de Zeringen, ville principale du Brisgau, où nous sommes arrivés à 8 h.  $\frac{1}{2}$  du matin, et où nous avons dîné, soupé et couché à l'auberge de l'*Empereur*, bonne auberge où l'on est bien servi et bien traité, mais chèrement.<sup>2</sup>

Fribourg, capitale de tout le Brisgau, est situé sur la rivière de Treisam qui, à quelques lieues de la ville, est formée par le confluent de trois petits torrents. Elle doit son origine à des mineurs, auxquels les minières des environs avaient donné occasion de bâtir plusieurs maisons. Berthold III, duc de Zeringen, en fit une ville en 1118.<sup>3</sup> Il lui accorda

1. Dans sa première relation, Grandidier donne, en abrégé, un Autrechemin de Strasbourg à Fribourg, par l'Alsace, que nous croyons inutile de reproduire ici.

2. \* Déboursés pour deux maîtres et un domestique, pour le 30 et le 31 août :

Au cocher de louage depuis Strasbourg jusqu'à Fribourg pour tout et pour le tringeld .....	33 l.
Au péage de Kehl, ....	1 l. 3 s.
A Jchenheim, .....	12 s.
A Kippenheim, .....	8 l.
A Emetingen, .....	6 l. 17 s.
A la servante du cabaret,	12 s.
A l'auberge de Fribourg,	19 l.
Au garçon de cabaret, .	1 l. 8 s.
Total	
70 l. 12 s.	

3. *Hist. Zaringo-Badensis*, I, 90.

en 1120 les mêmes privilèges dont jouissait alors la ville de Cologne. L'acte existe encore en original dans les archives de cette ville.<sup>1</sup> De là vient son nom allemand qui signifie *ville libre*, des libertés et immunités que lui accorda son fondateur. Ce Berthold fut tué le 19 février 1123 à Molsheim en Alsace, où il était allé secourir Hugues comte de Dagsbourg contre des sujets rebelles, et, comme quelques-uns l'écrivent, par le conseil de Cunon évêque de Strasbourg. Il ne laissa point de postérité de son mariage avec Sophie, fille de Henri le Noir duc de Bavière. Conrad, son frère et son successeur dans le duché Zeringen, décora Fribourg d'une église superbe, la même qui existe encore aujourd'hui. Il mourut le 8 janvier 1152 et fut enterré dans l'abbaye de S. Pierre avec Berthold III son frère et Berthold II son père fondateur de cette abbaye. Berthold IV, fils de Berthold III, qui bâtit en 1178 la ville de Fribourg en Suisse, décéda le 13 septembre 1186 et fut également inhumé dans le sépulcre de ses deux ancêtres. Il laissa un fils, nommé Berthold IV qui lui succéda dans le duché de Zeringen, et deux filles Agnès et Anne : la première épousa Egenon comte d'Urach et la seconde fut mariée à Ulrich comte de Kibourg. Berthold V, surnommé le Riche, fonda en 1191 la ville de Berne et mourut sans postérité en 1218 à Fribourg en Brisgau. Il fut enterré dans l'église de

1. M. Schœpflin l'a publié, *ib.*, V, p. 50.

cette ville où l'on voit encore sa statue de pierre.<sup>1</sup> On lisait autrefois sur sa tombe les vers suivants :

*Dum bis sexcentis ter senus jungitur annus,  
In Friburg moritur Bertholdus dux alemanus.*

Après la mort de Berthold V, Egenon comte d'Urach qui avait épousé sa sœur, revendiqua une partie de sa succession. Par un traité passé en 1215 avec l'empereur Frédéric, il entra en possession des terres de la Souabe et de la Forêt-Noire qui avaient appartenu aux ducs de Zeringen, et en particulier de la ville de Fribourg qui faisait partie du même domaine. Egenon IV, — c'est le rang qu'il obtient dans le nombre des comtes d'Urach — céda aussitôt la seigneurie de Fribourg à Egenon V son fils qu'il avait eu d'Agnès sa femme, et il prolongea sa vie jusqu'après l'an 1229. Il existe deux actes de l'année 1220 dans les archives du monastère de Tennenbach dans lesquels le père se nomme simplement *Egino senior comes de Urach*, et le fils prend les titres de *Egino comes de Urach dominus castris de Friburg*.<sup>2</sup> Egenon dit dans le premier de ces actes que la ville de Fribourg, *dilecta civitas nostra Friburg ab illustribus ducibus Zaringie progenitoribus uxori mee domine Agnetis comitisse cujus ego jure matrimonialis consortii advocatus existo, ab antiquo fundata esse dinoscitur*. Egenon V qui n'est

1. Gravée dans l'*Hist. Zaringo-bad.* I, 160.

2. Ibid. V, 160 et 162.

nommé que duc d'Urach et seigneur de Fribourg dans les actes de 1220, est nommé pour la première fois *comes Egeno de Friburg* dans des lettres de remission que Henri roi des Romains lui accorda en 1230 de ce qu'il avait emprisonné les juifs de Fribourg qui appartenaient à l'empire.<sup>1</sup> Une chartre, que le même Egenon donna en 1234 au monastère de Tennenbach, est datée *in castro Friburg*. Egenon avait fait bâtir ce château sur une montagne au dessus de Fribourg, pour contenir les habitants de cette ville.<sup>3</sup> Ce qui devint la source de querelles toujours renaissantes entre eux et leurs comtes. Egenon mourut en 1236 et fut enterré dans l'église du monastère de Tennenbach,<sup>4</sup> laissant ses enfants sous la tutelle d'Adelaïde, comtesse de Niffen, leur mère.

Conrad, fils aîné d'Egenon V et son successeur au comté de Fribourg, (frère de ce Henri comte d'Urich dont descend la maison régnante de Furstenberg), mort en 1272, fut enterré dans l'église de Fribourg.<sup>5</sup> Sa succession fut partagée entre les trois fils qu'il avait eut de Sophie, fille de Frédéric comte de Zollern. Egenon VI qui était le premier, obtint en partage le comté de Fribourg. Sous lui l'empereur

1. *Hist. Zaringo-bad.* V, 175.

2. Ibid. V, 194.

3. G. KIEFFER, in *dissert. de Habsburgo-Austriaca domo*, an. 1671 Friburgi edita.

4. Ibid. *diss. crit.*

5. Id. ib.

Rodolphe confirma en 1284 les privilèges de la ville de Fribourg, voulant que ses habitants jouissent des mêmes droits et libertés dont jouissaient ceux de Colmar et des autres villes impériales de l'empire.<sup>1</sup> Ces grâces rendirent le comte Egenon jaloux de cette ville et il ne cessait d'être en démêlé avec elle. L'empereur les accorda cependant ensemble par une transaction qu'il passe entre eux en 1289 par l'entremise des évêques de Strasbourg et de Bâle, et de Henri margrave de Hachberg. Comme Egenon était obéré de dettes, la ville lui fit présent de quatre cents marcs d'argent, et le comte de son côté lui accorda pour dix ans le droit de gabelle.<sup>2</sup> Les habitants de Fribourg, après les dix ans révolus, prirent de nouveau les armes pour défendre contre leur comte leurs libertés et leurs privilèges. Egenon appela à son secours en 1259 Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, dont il avait épousé la sœur Catherine ... etc ...<sup>3</sup>

Egenon sur la fin de ses jours céda en 1316 le comté de Fribourg à Conrad son fils.<sup>4</sup> Il mourut sur la fin de mars de la même année et il fut enterré dans le monastère de S<sup>te</sup> Claire de Fribourg.<sup>5</sup> Conrad renouvela peu après, le 3 avril 1316, les privi-

1. *Hist. Zar.-badensis*, V, 275.

2. *Ibid.* V, 290.

3. Voyez le reste dans les comtes de Fribourg.

4. *Hist. Zar.-badensis*, V, 350.

5. KIEFFER, p. 146.

lèges de la ville de Fribourg, et confirma surtout à ses habitants le droit d'élire leurs propres magistrats.<sup>1</sup> Il mourut dans un âge fort avancé, le 10 juillet 1350, et fut enterré dans l'église des Dominicains de Fribourg. On voit dans le chœur son épitaphe conçue en ces termes :

*Ann. Dom. 1350 decima die julii, obiit inclytus comes Conradus Dominus Friburgi ac landgravius Brisgavie.*

Il y est nommé landgrave de Brisgau à cause de l'engagement du landgraviat de ce nom que Henri marquis de Hachberg lui fit, en 1317, à lui et au comte Frédéric son fils.<sup>2</sup> Les deux fils, Frédéric et Egenon VII, qu'il eut de Catherine de Lorraine, gouvernèrent après lui successivement le comté de Fribourg. Frédéric mourut en 1356.<sup>3</sup> Anne, fille de Rodolphe de Hachberg, qu'il avait épousé en 1318, mourut le 20 février 1331 et fut enterrée dans le chœur des Dominicains de Fribourg où l'on voit son épitaphe.<sup>4</sup> Frédéric ne laissa d'Anne qu'une fille unique nommée Claire, mariée à Gotzon, comte palatin de Tubingue. Après la mort de son père les sujets du comté de Fribourg aimèrent mieux être sous la domination de sa fille que de son frère.<sup>5</sup>

1. *Hist. Zar.-bad.* I, 245.

2. *Ibid.* V, 368.

3. *Ibid.* I, 250.

4. *Ibid.* I, 250.

5. *Ibid.* I, 251.

Mais en 1358 elle fit cession de tout ce qui lui appartenait à ce comté à Egenon son oncle.<sup>1</sup> Celui-ci renouvela les anciennes querelles que ses prédécesseurs avaient avec la ville de Fribourg. Il tenta la nuit...<sup>2</sup> La somme que les Fribourgeois donnèrent à Egenon fut fournie par Léopold archiduc d'Autriche. Les habitants par reconnaissance se soumirent à sa domination, la même année 1368, et depuis ce temps Fribourg a été constamment possédé par les princes de cette maison. Egenon, mort en 1385, dans l'acte de vente se réserva le titre de comte de Fribourg qu'il transmit à son fils Conrad et à son petit-fils Jean, dans lequel finit en 1457 la maison des comtes de Fribourg.

Fribourg était autrefois une forteresse importante qui essuya plusieurs sièges meurtriers. La montagne pierreuse au pied de laquelle cette ville est située, était alors garni de trois châteaux qui servaient à sa défense et commandaient toute la plaine qui est assez vaste du côté du Rhin. Lorsqu'elle était encore forteresse, elle avait des bastions dont chaque courtine avait en tête un ravelin ou une demi-lune. Cette ville quand elle fut fortifiée par les Français en 1677 perdit près de la moitié de son étendue, puisqu'on en supprima deux faubourgs avec autant de paroisses, outre plusieurs couvents et autres édifices publics.

1. *Chron. Friburg.* p. 32.

2. Voyez mes *Comtes de Fribourg.*

Fribourg fut prise en 1632, 1634 et 1638 par les Suédois. Les Français s'en emparèrent en 1677 et la gardèrent jusqu'à la paix de Ryswick. Ils la reprirent en 1713 et la recédèrent à l'Autriche par la paix de Rastatt. Louis XV l'assiégea en personne en 1742, et, s'en étant rendu maître, il en fit raser les fortifications que la France elle-même avait fait construire. C'est dans cet état que la ville fut rendue à l'Autriche par la paix d'Aix-la-Chapelle.

Les environs de Fribourg sont très agréables et remplis de jardins. Ils offrent plusieurs promenades, les unes peignées, les autres plus champêtres. L'intérieur de la ville répond à ses dehors : les rues en sont larges, bien percées et bien pavées. Elles sont toujours nettes au moyen d'un clair ruisseau qu'on peut joindre en cas d'incendie. On y compte plus de 20 fontaines publiques, et plusieurs hôtels et maisons d'une belle architecture.

Il y a plusieurs fondations pieuses et maisons de charité. La principale est le grand et riche hôpital bourgeois qui forme une paroisse particulière et nourrit par jour plus de 300 personnes.

Outre le collège, occupé autrefois par des Jésuites, et une commanderie de l'ordre teutonique magnifiquement bâtie à la moderne, on trouve dans cette ville cinq couvents d'hommes et autant de filles, sans y comprendre ceux des environs. Toutes les églises, au nombre de treize, indépendamment de trois chapelles, sont bien construites et bien ornées.



Celle des Dominicains est la plus ancienne après la grande église paroissiale, et celle des Augustins l'emporte sur toutes les autres pour l'élégance. On y compte quatre grandes places, qui sont celles de la paroisse, des Franciscains, des Dominicains et des Augustins. La ville fait un commerce considérable de grenats et de cristaux qu'on y fore, taille et polit.

La régence impériale et royale, ainsi que la chambre des comptes pour l'Autriche antérieure, établies à Fribourg, tiennent leurs assemblées dans un hôtel, édifice vaste et somptueux qui appartenait autrefois à la ville de Bâle. La régence est composée d'un président et de douze conseillers. Le fisculat, le bureau des comptes, celui de la trésorerie et celui des contrôles y sont annexés. La chambre de commerce et la commission générale pour la police est pareillement composée de membres de la cour souveraine.

Les Etats du Brisgau tiennent aussi leurs assemblées à Fribourg. Ils sont composés de l'ordre des prélats, de l'ordre équestre et du tiers-état. Celui des prélats, qui précède les autres, est composé de l'abbé-prince de St-Blaise qui en est président-né, du grand prieur de l'ordre de Malte, résidant à Heidersheim, des abbés de Schutteren, de St-Trudpert, de St-Pierre et d'Ettenheimmunster ; des commandeurs de l'ordre teutonique à Beuggen et à Fribourg, des prévôts de Waldkirch et de Rhein-

felden, de l'abbesse-princesse de Seckingen, des abbés de Tennenbach et de Ste-Marie, et des abbesses d'Ohlsberg et de Wunnenthal.

L'ordre équestre, dont le président porte la parole et tient la chancellerie aux assemblées, est composé du corps de la noblesse. Le tiers-état est formé de treize villes dont les deux premières sont Fribourg et Brisach, et de six seigneuries domaniales, administrées par des baillis. Chacun de ces trois états a ses président, syndic, receveur et huissier. Depuis le règlement de 1765, les membres ne s'assemblent plus par députés comme auparavant, et les assises, qui se tiennent tous les jeudis de chaque semaine, sont composées de deux assesseurs de chaque ordre qui alternent tous les six ans. Le président de la régence est en même temps celui des Etats. L'ordre du clergé et celui de la noblesse ont aussi une justice particulière, nommé le tribunal combiné des prélats et des nobles pour la première instance, dont le prince-abbé de St-Blaise porte le titre de *praeses* et un noble du pays celui de président. Il y a quatre assesseurs de l'ordre des prélats et autant de celui du corps équestre avec un syndic particulier. Ce tribunal connaît en premier ressort des affaires litigieuses qui surviennent entre les membres des états et ce n'est qu'en seconde instance qu'ils peuvent être traduits devant la régence.

Fribourg a une ancienne université, fondée en 1456, du consentement du pape Callixte III, par

Albert IV, duc d'Autriche qui la décora de beaux privilèges<sup>1</sup>. Elle fut transférée à Constance en 1686 à cause de la guerre que les Français faisaient dans le Brisgau. Mais la ville ayant été rendue à la maison d'Autriche en 1697, l'université y fut rétablie. La prévôté de St-Morand, le monastère d'Oelenberg et celui de St-Ulrich, tous trois situés en Alsace, au diocèse de Bâle, furent unis au collège des Jésuites de Fribourg par lettres-patentes de l'archiduc Léopold et par bulles du pape Urbain VIII, du 7 août 1626, à charge d'entretenir différentes chaires de professeurs dans l'université de cette ville. Par convention passée le 11 juin 1773 entre le roi de France et l'impératrice-reine, confirmée par lettres-patentes du 27 août suivant, l'impératrice-reine se désista de tous droits et prétentions de la part de son université de Fribourg sur le prieuré de St-Morand, et le roi confirma à ladite université les revenus et droits dépendants des monastères de St-Ulrich et d'Oelenberg.

I. Le plus beau monument de Fribourg c'est sa grande église paroissiale, sous l'invocation de la Sainte Vierge, appelée *Münster*, bâtie par le duc Conrad. C'est un bel édifice, en pierres de taille, remarquable surtout par son portail<sup>2</sup> et sa tour, chef-d'œuvre du

1. Voir les *Opuscula friburgensia* de Riegger, et ses *Amoenitates litterariae*.

2. Au portail se trouvent marquées les années M.CC.LXX, M.CC.XCV, M.CCC.XVII et M.CCC.XX.

ciseau gothique. Sa tour est une pyramide octogone, de 370 pieds d'Allemagne, et percée à jour de tous côtés. L'intérieur de ce temple répond à son extérieur<sup>1</sup>. On y compte plusieurs chapelles et trente et un autels garnis pour la plupart de tableaux précieux et d'autres riches ornements<sup>2</sup>. Les tableaux du maître-autel, peints sur bois, qui sont devant et derrière l'autel et dans son intérieur<sup>3</sup>, forment un ouvrage de l'art, digne d'être remarqué des connaisseurs. On y lit par derrière : *Joannes Baldung, cognomine Grien, gamundiensis, Deo et virtute, auspiciibus faciebat*. Suivant une autre inscription qui se trouve à côté, ces peintures furent faites, *hoc opus factum, an. sal. M.D.XVI*.

Ce Jean Baldung, surnommé Grien, dont Sandrart n'a pas fait mention dans sa vie des plus célèbres peintres, était bourgeois de Strasbourg, où il mourut en 1545, conseiller du grand sénat. Il y demeurait dans la rue brûlée. Ce fut lui qui peignit, en 1538, le portrait d'Erasmus de Limbourg, évêque de Stras-

1. Près des fonts baptismaux, qui sont à remarquer, est la statue de pierre du duc Berthold avec cette inscription récente : *Bertholdus V ultimus Zaringæ dux, sine prole masculina obiit XIV februarii an. M.CC.XVIII, cujus ossa sub hac statua in crypta lapidea requiescunt*.

2. On y remarque les peintures sur verre qui se trouvent dans les chapelles à la droite et à la gauche du chœur précédé d'un ambon.

3. *Devant* : le couronnement de la Ste Vierge par la Ste Trinité. Les 12 apôtres. *En dedans* : l'annonciation, la visitation, la nativité de J.-C. la fuite en Egypte. *Derrière* : J.-C. en croix, SS. Jean-Baptiste, Jérôme, Laurent, Georges.

bourg, qui se trouvait dans la chambre capitulaire de St-Thomas. On trouve aussi des peintures de Holbein dans une chapelle de la droite.

Entre les autels on doit remarquer : 1° l'autel de N.-Dame ; 2° l'autel de la chapelle de S. Alexandre où repose la châsse de ce saint martyr tiré des catacombes de Rome ; 3° l'autel de la chapelle dite de l'université, consacré le 17 octobre 1554, où sont deux peintures sur bois, de Holbein, représentant la Nativité de la Sainte Vierge et l'adoration des Mages. Dans cette chapelle, tant en dedans qu'au dehors, sont les tombes et les épitaphes de plusieurs recteurs et professeurs de l'université. On y remarque l'épitaphe de Huldric Zarius, célèbre jurisconsulte, mort le 8 des calendes de décembre 1535, et celle de Henri Glarcanus, mort le 28 mars 1563. Près de la même chapelle est une plaque de cuivre qui atteste que Thiébault Hening, natif de Danemarque en Alsace, conseiller du roi de France, abbé commandataire des abbayes de St-Jean de Jard et de St-Martin de Nevers, fonda le dernier juin 1630, quatre *Stipendia* pour quatre écoliers ou de sa famille, ou de Dannemarque ou de Thann, pour lesquels il donna à l'université une somme de dix mille florins ; 4° l'autel de la chapelle où fut enterré Marc, évêque de Lydda, suffragant et doyen de Bâle, mort le 20 février 1600 ; près de cette chapelle sont les épitaphes de plusieurs chanoines de Bâle ; 5° l'autel de la chapelle de la Ste-Croix où est une

croix très ancienne, ressemblant à celle de Niedermunster, où est l'épitaphe<sup>1</sup> de Guillaume Bœcklin de Bœcklinsau fondateur de la même chapelle, et où l'on montre la tête et les deux mains bien conservées d'un chevalier de Malte trouvées dans l'église de l'ancienne commanderie de cet ordre.

Le trésor du Münster, qui est derrière l'autel, est magnifique et considérable. On admire surtout l'ostensoir, la tête de St-Lambert, deux calices, dont un donné en 1480 par l'empereur Sigismond.

Outre le curé-recteur, qui est en même temps le commissaire forain de l'évêque de Constance dans le district de Brisgau, il s'y trouve neuf bénéficiers, nommés présentiers qui y tiennent tous les jours la grand'messe et les vêpres. Les deux derniers ne sont que chapelains de la fondation ou chapelle des Brunner, fondée par Jean-Baptiste Brunner, conseiller du magistrat de Stauffen.

2. Il y a à Fribourg une commanderie de l'ordre

1. *An. Dom. 1585 uff dem 14 october ist mitt todt abgangen der hochwürdig in Gott herr herr Wilhelm Bäcklin von Bäcklinsau der primat ertzstiff Magdenburg thomprobst, stifter diser capellen und verordneten allmuser.*

C'est Guillaume, fils de Claude Bœcklin de Bœcklinsau, stettmeister de Strasbourg, mort le 15 mai 1577 (auquel le dit Guillaume fit ériger un mausolée dans l'église paroissiale de Sélestadt), et neveu de Wolfgang, prévôt de St-Pierre-le-Jeune de Strasbourg.

On remarque aussi dans cette église le mausolée du général François Christophe Joseph baron de Rodt, † 12 cal. d'avril 1743, qui est un beau morceau de sculpture.

teutonique qui est fort riche et qui y a un très bel hôtel. On ignore le temps de son établissement.

3. La prévôté de la Toussaint, dépendante de l'abbaye de Ste-Marie, fondée en 1300. L'église, ornée de peintures en fresque, fut bâtie au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle par André Dilger, abbé de Ste-Marie. Il n'y a aujourd'hui dans cette prévôté que trois ou quatre chanoines réguliers et ses revenus suffisent à peine à leur entretien<sup>1</sup>. Le monastère des chanoines réguliers de la Toussaint de Fribourg fut fondé par le noble Yves ou Jean Aman de Waldkirch qui y appela deux chanoines réguliers de Marbach, nommés Wernher et Jérôme, dont le premier fut le premier prévôt.<sup>2</sup>

4. Un couvent de Jésuites, où est aujourd'hui le collège et le séminaire césaréen.

5. Un couvent de Dominicains.<sup>3</sup> Ces religieux, aujourd'hui au nombre de douze, furent appelés dans Fribourg par Egenon V, comte d'Urach et premier comte de Fribourg et par Adélaïde sa femme conjointement avec la bourgeoisie de cette ville, du consentement de l'évêque de Constance et du curé-

1. *Austria sacra*, I, p. 210.

2. KUEN, t. IV, p. 118 et 119.

3. Le grand autel (est dédié à) N.-D. du Rosaire. Il y a sept autels collatéraux. Deux ont les châsses, l'une de S<sup>e</sup>. Florine et l'autre de S<sup>e</sup>. Candide, tirées des catacombes.

Dans le chœur des Dominicains, du côté droit, est l'épitaphe de Philippe Jacques Schmantz, ancien curé de Hoffwyr et archiprêtre de Lahr, mort à Fribourg le 30 septembre 1763.

pléban de cette ville. Leur maison fut établie en 1236, la même année que mourut le comte Egenon.<sup>1</sup> Conrad, comte de Fribourg, confirma en 1238 cette fondation, et assura plusieurs privilèges aux Dominicains de cette maison, qu'il renouvela en 1240 et 1241.<sup>2</sup> Les empereurs Sigismond en 1434 et Maximilien en 1498 confirmèrent aussi les privilèges et libertés de cette maison.<sup>3</sup>

Le premier prieur fut Arnold de Trèves qui mourut en odeur de sainteté en 1275.<sup>4</sup> Nous remarquons particulièrement dans le nombre des prieurs de Fribourg Jean de Dambach, Ortwin et Mathieu Landwerling. Ce dernier, natif de Fribourg, et mort en 1575, également recommandable par sa piété et sa science, préserva la ville de Fribourg des erreurs de Luther pour lesquelles plusieurs membres du magistrat et même le curé de la ville commençaient à se déclarer.<sup>5</sup> Jean de Dambach était alsacien. Voyez sur lui mes *Notes littéraires*.

Jean Ortwin, professeur en théologie en l'université de Fribourg et prieur des Dominicains de Fribourg, devint, vers l'an 1507, suffragant de l'évêché de Strasbourg, sous l'évêque Albert, et fut

1. *Austria sacra*, I, p. 211; II, p. 281.

2. Ibid. II, p. 283 et 285.

3. Ibid. II, p. 285 et 288.

4. Ibid. I, p. 213.

5. Ibid. I, p. 214 et 215.

sacré sous le titre d'évêque de Mathones. Il mourut en 1512 et fut enterré dans le chœur des Dominicains de Strasbourg.

Albert le Grand vécut plusieurs années dans le couvent des Dominicains de Fribourg. On y voit encore la chaire sur laquelle il donnait ses leçons.<sup>1</sup>

6. Un couvent d'environ 20 religieuses de l'ordre de St-Dominique. Adélaïde, comtesse de Niffen, épouse d'Egenon V d'Urach, premier comte de Fribourg, fonda, en 1234, le monastère des Dominicaines d'Adelhausen, situé dans les faubourgs de Fribourg.<sup>2</sup> Cette fondation fut augmentée en 1236 par Cunégonde, fille d'Albert comte de Habsbourg, sœur de l'empereur Rodolphe et veuve d'un comte de Sultz, qui y prit l'habit de l'ordre des mains de Walther prieur de Strasbourg, et d'Anne de Selten qui en était alors prieure. Cunégonde alla trouver le pape Innocent IV à Lyon et y obtint de lui en 1245, dans le concile général qui s'y tenait, la confirmation des privilèges de ce nouveau monastère.<sup>3</sup> Le monastère d'Adelhausen compte aussi l'empereur Rodolphe dans le nombre de ses bienfaiteurs : on y conserve, encore aujourd'hui, la boîte dans laquelle ce prince lui envoya en présent 320 marcs d'argent. Cunégonde mourut en odeur de sainteté le 30 janvier

1. *Austria sacra*, I, p. 215.

2. GERBERTUS, in *Codice epistol. Rudolphi*, p. 214, note K.

3. *Austria sacra*, I, p. 218.

1250 et fut enterrée dans le monastère d'Adelhausen.<sup>1</sup> En 1248, Cunégonde et Elisabeth, filles de Henri margrave de Hachberg, se retirèrent dans le même couvent et y prirent l'habit de l'ordre.<sup>2</sup> Ce monastère souffrit beaucoup d'incendies, entr'autres en 1282, 1320, et dans la guerre des Suédois il fut entièrement démoli par les Français lorsqu'ils s'emparèrent de Fribourg le 15 novembre 1677 et en employèrent les pierres pour les fortifications.<sup>3</sup> Dix ans après, en 1687, ce monastère fut transféré dans la ville, dans l'endroit où il existe aujourd'hui.<sup>4</sup>

Le grand autel est sous le titre de l'Annonciation de Notre-Dame.

7. Il y a à Fribourg un autre couvent d'environ 17 Dominicaines, dit *auf dem Graben*. C'était dans son origine un couvent de religieuses situé hors Fribourg, dans le faubourg des Dominicains dit *auf dem Graben*, qui embrassèrent en 1419, le tiers-ordre de St-Dominique. L'armée suédoise le démolit avec l'église en 1634. Les religieuses entrèrent alors en ville où elles recommencèrent à vivre en commun en 1648. Elles sont renommées par leurs ouvrages de broderie et autres ouvrages de fil dans tous les environs, par lesquels elles s'entretiennent.

1. *Austria sacra*, I, p. 215.

2. *Ilist. Zaringo-bad.*, I, 347.

3. *Austria sacra*, I, p. 219.

4. *Ibid.* I, p. 220.

Elles se consacrent aussi à l'instruction de la jeunesse. Elles embrassèrent en 1755 la première règle de St-Augustin.<sup>1</sup>

N.B. Le couvent des Dominicaines *auf dem Graben* fut éteint en 1787 et ses religieuses réunies à celles d'Adelhausen.

8. Un couvent d'environ 14 prêtres Augustins.

Selon une ancienne tradition, les frères-ermites de l'ordre de St-Augustin existaient à Fribourg avant la construction de cette ville.<sup>2</sup> En 1278, Conrad, chanoine de Strasbourg et de Constance, et Egenon comte de Fribourg son frère, donna aux Augustins un emplacement pour y mettre des bâtiments. Ils leur permirent en même temps de bâtir leur église, ou dans l'emplacement qu'ils occupaient déjà ou dans un autre plus éloigné de l'église paroissiale.<sup>3</sup> Conrad, évêque de Strasbourg, dédia en 1329, le chœur et la nef de la chapelle des Augustins de Fribourg, en l'honneur de saint Ehrhard, chapelle à l'édification de laquelle il avait contribué par ses libéralités.

Le grand autel est dédié à saint Augustin. L'église est décorée de beaux autels et de belles peintures en fresque. On trouve dans le chœur les épi-

1. *Austria sacra* I, p. 221.

2. *Chronologia provinciæ rheno-suevicæ ord. fr. Eremitarum S. Augustini*, p. 20.

3. P. 31.

taphes de quatre commandeurs de l'ordre teuto-nique, entr'autres celle de Jean-Henri Hermann de Kageneck, commandeur du bailliage d'Etsch et Gebyrg, mort le 29 décembre 1743. On remarque dans la nef du côté de l'Evangile l'autel de N.-D. du Bon Secours, et du côté de l'Epître, l'autel de Ste-Barbe où est la châsse d'un martyr, tiré des catacombes de Rome, baptisé S. Adéodat.

9. Un couvent d'environ 15 religieuses de l'ordre de St-Augustin, nommé *im grünen Wald zu S. Anna*. Il doit son origine à quelques pieuses demoiselles qui se consacrèrent en 1445 au service des malades, et qui adoptèrent en 1451 la règle de St-Augustin.<sup>1</sup> Elles ne sont plus employées aujourd'hui au service des malades : il y a plus de cent ans qu'elles tiennent une école pour l'instruction de la jeunesse du sexe. On y enseigne suivant le *normal* ordonné par l'empereur. La régence et la noblesse du pays leur confient l'instruction de leurs filles.<sup>2</sup>

10. Un couvent d'environ 26 Récollets. Ce couvent doit son origine à Egenon, premier comte de Fribourg, qui appela les frères mineurs dans cette ville du vivant de saint François, ou du moins en 1226, qui fut l'année de sa mort. Conrad, comte de Fribourg, son fils, fut un de ses principaux bien-

1. *Austria sacra*, I, p. 223.

2. *Ibid.* I, p. 224.

fauteurs en lui accordant en 1242 une place pour y bâtir le chœur de l'église et, en 1246, la chapelle de St-Martin.<sup>1</sup> Comme les Frères mineurs ou conventuels de Fribourg refusèrent de recevoir la réformation de l'ordre, ordonnée par le pape Léon X, l'empereur Maximilien y mit à leur place, le 6 août 1515, des religieux de l'étroite observance.

Il faisait autrefois partie de la province de Strasbourg, jusqu'en 1580 qu'il fut uni à la province nouvellement érigée du Tyrol.<sup>2</sup> On y établit en 1785 la cure séculière de St-Martin. L'église des Récollets qui avait souffert du siège, fut rebâtie en 1719.<sup>3</sup>

11. Un couvent de Clarisses d'environ 24 religieuses, aujourd'hui supprimées par ordre de l'empereur. Il dut son origine à quatre nobles de Fribourg qui l'établirent en 1272 pour 69 religieuses de chœur sous le généralat de saint-Bonaventure.<sup>4</sup> Ces quatre chevaliers embrassèrent eux-mêmes la règle de St-François. Leur exemple fut suivi par leurs quatre épouses et onze de leurs filles qui entrèrent toutes ensemble dans le nouveau couvent de Sainte-Claire le 11 novembre 1272. Plusieurs autres demoiselles de qualité entrèrent aussi dans la suite dans ce monastère, telles que Claire fille d'Egenon

1. *Austria sacra*, I, p. 225.

2. *Ibid.*, I, p. 226.

3. *Grandidier a fait une seconde rédaction de cet article concernant les Récollets, où il cite les épitaphes de leur église.*

4. *Austria sacra*, p. 227.

comte de Fribourg, Catherine et Anne comtesses de Habsbourg, Elisabeth comtesse de Kibourg, Anne et Suzanne comtesses de Falkenstein, Adélaïde comtesse de Schwartzenberg ... etc ... etc ...<sup>1</sup>

Ce couvent fut l'asile des autres couvents dans le temps des troubles de religion. Il reçut en 1523 les Clarisses fugitives de Mulhouse, et en 1530 celles de Bâle nommées les Clarisses de Gnadenthal. Dans le nombre de celles de Mulhouse se trouvaient Marguerite et Claire, deux comtesses de Habsbourg.<sup>2</sup>

Les Clarisses de Fribourg eurent beaucoup de malheurs à essuyer dans le cours des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Elles éprouvèrent de nos jours celui d'être dissoutes avec une très modique pension : sort qui attend beaucoup d'autres couvents du même sexe, situés dans les terres de la maison d'Autriche.<sup>3</sup>

12. Un couvent d'environ 25 Capucins. Il fut bâti en 1600. Leur couvent fut détruit en 1679, parce que les Français en employèrent le terrain pour de nouvelles fortifications. Ils se retirèrent alors dans une des maisons de l'université, nommé le collège de Sapience, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu un autre emplacement où ils entrèrent dès 1680 ou 1681.

1. *Austria sacra*, I, p. 128.

2. *Ibid.* p. 230.

3. *Il y a, dans les notes de Grandidier, une seconde rédaction du passage qui concerne les Clarisses, quelque peu différente de celle-ci, et où il cite surtout GREIDERER, Germania franciscana, t. 2.*

Louis XIV leur donna pour leur nouveau couvent une somme de 2250 florins.<sup>1</sup>

L'église des capucins est sous le titre de la Conception de N.-D.<sup>2</sup> On y voit le vrai portrait du B. Fidèle de Sigmaringen, profès du couvent de Fribourg, au bas duquel est une colonne de pierre élevée en 1730 par les quatre facultés de l'université où il avait étudié pendant neuf ans, et où il avait été reçu bachelier de philosophie en 1602. Il y a près de cette colonne un autel sous son invocation.<sup>3</sup>

13. Un couvent d'environ 22 Ursulines qui furent établies à Fribourg en 1696, et qui s'occupent de l'instruction de la jeunesse. Elles ont des pensionnaires. Il y a un autel où est la châsse de saint Félicien, martyr des catacombes.

14. A gauche, en sortant de Fribourg pour aller à St-Blaise, on voit l'ancienne Chartreuse sur une montagne nommée la montagne de St-Jean-Baptiste. Son fondateur fut, en 1346, un noble nommé Jean Schneyllin de Landegg, bourgmestre de Fribourg, qui mourut l'année suivante. L'archiduc Léopold, dit le pieux, le prit sous sa protection et donna à la Chartreuse de Fribourg les mêmes privilèges qu'à celles de Mauerbach et Gaming en Autriche. L'archi-

1. *Austria sacra*, I, p. 234.

2. Elle fut consacrée le 12 mai 1699.

3. *Suevia ecclesiastica*, p. 334; ROMUALDUS A STÆKACHIO, *Histor. prov. Austr. anter. capucin.* p. 106; GREIDERER, p. 241.

duc Albert confirma en 1387 la lettre de Léopold. Les Chartreux comptèrent les archiducs d'Autriche dans tous les temps pour leurs bienfaiteurs. Mais les dissensions intestines de cette maison, jointes au plan de l'empereur, la firent supprimer. Les bâtiments furent achetés en 1785 par M. le baron de Baden.<sup>1</sup>

15. Dehors Fribourg est la chapelle de Ste-Odile où sont deux ermites. C'est un pèlerinage très fréquenté où l'on va honorer cette sainte abbesse de Hohenbourg. La tradition porte qu'Adalric, duc d'Alsace, voulant marier Odile, sa fille, à un seigneur de la Germanie, celle-ci, qui s'était consacrée au Seigneur, s'échappa de la maison de son père en habit de mendiant. Le duc, qui la suivit dans sa fuite, la rencontra au-delà du Rhin, à quelque distance de l'endroit où fut ensuite bâtie la ville de Fribourg. La sainte, se voyant poursuivie, se retira vers un rocher qui, à sa prière, s'entrouvrit et se referma pour lui donner un asile. En ressortant, Dieu, ajoute-t-on, fit jaillir du pied du rocher une fontaine qu'on y voit encore aujourd'hui. On ajoute que Sainte-Odile y fit quelque temps après bâtir une chapelle dédiée encore aujourd'hui en son honneur et qui est devenue célèbre par plusieurs miracles.<sup>2</sup>

1. Parler de la chapelle où fut enterré Conrad de Lichtenberg.

2. Jean Schuttenheimer, curé d'Ober-Ottrot dans sa vie de Ste Odile de 1597 en rapporte plusieurs.

Cf. Vita mss. S. Odiliae citée par PELTRE, Vie de Ste Odile, ch. 6, p. 53 et suiv.



*Université.* On compte dans le nombre des recteurs de l'université de Fribourg, Albert, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, prévôt et chanoine de Strasbourg en 1465; Jean, de la même famille, en 1466; Frédéric comte de Hohenzollern, chanoine de Strasbourg et de Constance, en 1468 et 1477; Jean Geiler de Kaisersberg, en 1476; Guillaume comte de Honstein, chanoine de Strasbourg et de Cologne, en 1494; Charles margrave de Bade, en 1496; Christophe margrave de Bade, chanoine de Strasbourg, en 1497; Jean Wernher, baron de Möersperg, en 1499; Wolfgang, baron de Höwen, en 1504; Guillaume Wernher, baron de Zimmern, en 1506; Bernard, comte d'Eberstein, chanoine de Trèves et de Strasbourg, en 1514; Henri Kolher, plus tard vicaire-général de Strasbourg, en 1516; Mathieu Zell de Kaysersberg, en 1517; Guillaume, comte des Deux-Ponts, chanoine de Strasbourg, en 1520; Poppon, prince de Hennenberg, en 1530; Jacques, comte de Manderscheidt, en 1548; Philippe, comte d'Isenbourg, en 1549; Huldric, comte d'Hellfenstein en 1573; Ferdinand, comte de Truchsess-Waldburg, chanoine de Cologne et de Strasbourg, en 1518; Ferdinand Georges de Montjoie, en 1605; Anne-François, prince de Bassompierre, en 1625... etc...

Le 29 décembre 1632, Fribourg fut prise par les Suédois; ceux-ci la quittèrent le 21 octobre 1633. Ils y rentrèrent de nouveau en 1634 et 1637. La

ville fut prise, le 15 novembre 1677, par les Français. L'académie fut alors dispersée. En 1684, le 6 novembre, les professeurs de toutes les quatre facultés furent rétablis sous les auspices des Français. Mais l'université fut transférée et rétablie à Constance en 1686, par autorité de l'empereur. Elle revint à Fribourg en 1698.

Les Français ayant pris Fribourg le 1<sup>er</sup> novembre 1713, la plupart des professeurs se retirèrent à Constance. L'université y rentra lorsque Fribourg fut rendue à la maison d'Autriche, le 18 janvier 1715.

Fribourg fut assiégé par les Français le 17 septembre 1744. Le roi Louis XV se trouva en personne au siège. Elle fut prise le 6 novembre suivant et ses fortifications entièrement ruinées. Mais la paix ayant été faite entre l'Autriche et la Bavière, la garnison française quitta Fribourg, le 30 avril 1745.

\* MERCREDI, 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE. Sorti de Fribourg à 5 h.  $\frac{1}{2}$  du matin avec une voiture de l'abbaye de St-Blaise. *Ebnet* à une lieue de Fribourg, appartenant à M. de Seckingen qui y a un château. Paroisse de l'archiprêtré de Brisach. *Zarten*, à une lieue d'Ebnet, appartenant à la ville de Fribourg : ce village dépend de la paroisse de Kirchzarten. *Rein*, à une demi-lieue de Zarten, cense de la même paroisse, appartenant à M. de Neveu. *Immenreich*. Ce sont différentes censes d'une vallée, appartenant à la ville

de Fribourg, dépendant de la paroisse de Kirch-  
zarten. Cette vallée, ainsi que celle de Hell, est ar-  
rosée par un ruisseau qu'on nomme *Bach* ou *Hell-  
bach*, et qui, joint à d'autres ruisseaux, prend à Fri-  
bourg le nom de Treisamm.

*Forêt-Noire.* La Forêt-Noire est non seulement  
une grande et vaste forêt remplie d'immenses pins,  
mais une partie remarquable de la Souabe qui s'étend  
du midi au Nord, depuis les villes de Seckingen et  
Rheinfelden au Rhin, derrière le Brisgau, jusqu'au  
Margraviat de Bade.

La forêt est remplie de montagnes et est inculte  
dans beaucoup d'endroits. On en retire cependant  
beaucoup d'orge et il y a d'excellents pâturages qui  
produisent de bons veaux, de bons moutons et de  
l'excellent lait. Il y a des maisons dispersées çà et  
là dans la montagne et les vallées, dont presque  
chacune a son moulin dans lequel les eaux sont  
fournies par de petits canaux faits de tubes de pin.  
La plupart des pins et sapins tombent de vieillesse  
et pourrissent sur l'endroit même, faute de chemins  
pour pouvoir les transporter.

*Paysannes de la Forêt-Noire.* Des rubans bordent  
un jupon court qui laisse voir une jambe, non de  
cerf, mais proportionnée aux robustes appats qu'elle  
soutient, et presque toujours chaussée d'un bas de  
fil ou de coton rouge.

\* On passe, dans la vallée d'Immenreich, à gauche,  
à côté des ruines de l'ancien château de Falkens-

tein, ou Falkensteig. On entre ensuite dans une  
sombre vallée, nommée Hell, accostée de différents  
hauts rochers. Il y a plusieurs censes appartenant à  
M. de Ferrette de Karsbach. De là on entre dans  
une autre vallée, nommée Unter-der-Steig, où il y  
a également des censes appartenant à M. de Ferrette,  
de la paroisse de Braittnau. Après avoir passé une  
hauteur, on entre dans une vallée dite Ober-der-Steig  
de la même paroisse. Les censes qui en dépendent  
sont à l'église de Hinderzarten, village qu'on voit  
à droite, au bas de la vallée et où il y a un vicaire  
dépendant du curé de Braittnau. En sortant de la  
cense dite l'Ours noir (*Schwartz Bæhr*) appartenant  
à M. de Ferrette, on passe, à droite, devant l'étang  
de *Dittersee*, près duquel finissent les terres de la  
Maison d'Autriche, et où commence la principauté  
de Furstemberg. C'est aussi là que commencent les  
mauvais chemins qui durent jusqu'à l'entrée de la  
principauté de Saint-Blaise.

\* *Saig*, village et paroisse de la principauté de  
Furstemberg. Dîné à la cense de l'Ours-Noir et pris  
le café chez le curé. Entre Saig et Lentzkirch sont, à  
gauche, les ruines du fameux château d'Urach, ap-  
partenant au prince de Furstemberg. *Lentzkirch*,  
village et paroisse de la principauté de Furstemberg,  
à une lieue de Saig.

\* Après la hauteur, et à près d'une lieue de Lentz-  
kirch, est une croix de bois, où commence la princi-  
pauté de l'abbaye princière de St-Blaise. On entre,

peu après, dans le village de *Dresselbach*, puis à la cense de *Fullenfurst*, de là à *Seebruck*, à une lieue de *Dresselbach* où est une belle cense située près d'un étang. *Heuseren*, village à une lieue et demie de *Seebruck*. A une demi-lieue de *Heuseren* est la belle *abbaye de St-Blaise* où nous sommes arrivés à 7 heures du soir.

*De Fribourg à St-Blaise.* Plus nous avançons, plus les campagnes s'éclipsent. Les montagnes se rapprochent, se hérissent, se dépouillent. Nous ne voyons que d'énormes blocs de rochers à droite et à gauche, sur lesquels il ne croît pas même de la mousse. L'industrie commence à tourmenter le sol pour en arracher quelques faibles productions. Le cours d'un torrent rempli de truites excellentes suit le contour des montagnes : sans cesse l'horizon est borné comme si nous allions arriver au terme de notre voyage. De temps en temps le bassin s'élargit, mais souvent des bois noirs, des pins élevés repoussent des regards accoutumés à une verdure tendre, à des arbres fleuris. Que d'art cependant dans ces dispositions de la nature ! Qu'elle est belle dans ces horreurs !

Enfin nous tournons, et à peine avons-nous passé quelques centaines de pas, que voici les vastes bâtiments de *St-Blaise* qui se déploient à nos yeux surpris.

\* Nous sommes restés à *St-Blaise* les 2, 3, 4, 5 et 6 septembre. J'y ai chanté la grand'messe solen-

nelle de la Dédicace, le dimanche 5 du même mois. <sup>1</sup>

*St-Blaise.* L'abbaye célèbre et princière de *St-Blaise* est située dans la Forêt-Noire, dans une vallée étroite, et tire son nom du martyr saint Blaise, dont on y honore le bras. Cet endroit fut d'abord habité par des ermites, qui furent nommés *Albbrüder*, ou les frères de l'Alb, à cause du ruisseau d'Alb, qui passe à côté. De là leur monastère fut appelé, *alba cella*, ou *cella ad albam*, et toute la contrée voisine l'*Albigowe*.

C'est une ancienne tradition, qui date de plus de quatre cents ans, que dans les temps de persécutions plusieurs chrétiens se retirèrent dans ces contrées pour se mettre à l'abri des tyrans. Cette tradition nous paraît assez vraisemblable et il ne doit pas paraître singulier qu'ils aient pris pour asile les forêts sombres et inaccessibles de la Forêt-Noire, d'autant plus qu'on sait qu'il y eut des martyrs à Soleure dès la fin du troisième siècle, sous le règne de Dioclétien et de Maximien.

Les solitaires de l'Alb, qui datent du huitième siècle, ne suivirent aucune règle dans leur origine. Mais lorsqu'un noble, nommé Sigimar, duquel dé-

1. * <i>Déboursés.</i> Rafrâichissement des chevaux et du cocher à Under-	
Steig.....	1 l. 8 s.
Dîner à Saig.....	12 l. 14 s.
Au cocher de l'abbaye de Saint-Blaise.....	6 l.
Tringeld aux domestiques de l'abbaye ci-après	
	Total 20 l. 2 s.

pendait cet endroit, eut donné l'*alba cella* à l'abbaye de Rhinau, il est probable que celle-ci y ait introduit la règle de St-Benoît, qui y était déjà établie. On ne peut déterminer au juste l'époque de l'union de ces deux monastères. On sait seulement qu'elle est antérieure à l'an 858, que Louis le Germanique la confirma par son diplôme.

On trouve dans les archives de Rhinau une charte par laquelle *vir quidam nobilis, nomine Sigemar... tradidit ad monasterium Rinaugia cellam, quæ dicitur alba, quæ sita est in pago alpigowe... sub rege Ludewico, anno primo Nicolai papæ*, ce qui revient à l'an 858.

Le roi Louis le Germanique confirma en 858 *in alpigowe cellam, quæ dicitur alba*, à l'abbaye de Rhinau. (Als. dipl. t. 1, page 88).

L'*Albacella* paraît être restée unie à l'abbaye de Rhinau jusque vers le commencement du dixième siècle où furent détruits dans les irruptions des Hongrois la plupart des monastères situés sur le Rhin et dans les environs. L'*Alba cella* trouva alors un restaurateur ou plutôt un nouveau fondateur dans la personne d'un seigneur nommé Reginbert, qui la rétablit et la dota de plusieurs biens, entre autres ceux qu'il avait en Suisse. Reginbert mourut en 962. L'empereur Otton confirma la même année cette nouvelle fondation.

Depuis l'an 1036, St-Blaise eut son propre abbé. Le premier fut Beringer, qui mourut en 1045.

Sous Giselbert, qui vivait en 1068, Werner, comte de Habsbourg, demanda des religieux de St-Blaise pour l'abbaye de Muri. De ce nombre furent Luitfried et Rupert, qui devinrent abbés de Muri.

En 1141, était abbé Gunther d'Andlau, dont quelques modernes ont fait faussement un archevêque de Lyon.

En 1314, sous l'abbé Ulric, le dernier avril, l'abbaye fut consumée par le feu. Le pape Jean XXII accorda au même abbé l'usage de la crosse, de l'anneau et de la mitre.

En 1361, l'abbaye choisit pour son avoué. Léopold duc d'Autriche, par qui cette advocatie passa à cette maison.

En 1519, sous l'abbé Jean Spillmann, de Bettmaringen, l'abbaye de St-Blaise fut incendiée.

En 1595, Martin Meister abbé. L'abbaye le reconnaît pour son second fondateur. Non seulement il acheta le comté de Bondorf avec ses appartenances, mais il rétablit dans son abbaye la discipline régulière et les études. Nous avons vu dans le trésor un monument d'argent très bien travaillé et et d'un bon goût, long d'environ cinq pieds, qui représente Charles V, duc de Lorraine, passant au mois de juillet 1678, avec l'armée impériale, la vallée de Todtmos dans la Forêt-Noire pour aller au secours de la ville de Rheinfelden assiégée par les Français et qui fit alors un vœu à la statue miraculeuse de la Sainte Vierge, honorée dans l'église de

Todtmos. Nous avons vu ce monument dans le trésor.

En 1720, l'abbé Blaise III Bender. Sous lui les trois monastères d'Oberried, Mengen et Sion furent unis à St-Blaise.

Sous l'abbé François, successeur de Blaise III, l'abbaye de St-Blaise fut érigée le 10 décembre 1746 en une abbaye princière du St-Empire.

Martin II Gerbert, fut élu abbé-prince en 1764. Il est un des hommes les plus savants de son siècle, associé aux académies de Londres, Mannheim, Berlin, Munich, et Roveredo, connu par un grand nombre d'ouvrages, tant théologiques qu'historiques. Il continua et acheva l'ouvrage intéressant commencé par deux savants religieux de St-Blaise, Marquard Hergott et Rusten Herr.

Le couvent, bâtiment très vaste, à peine subsistant depuis trente-neuf ans, ainsi que l'église furent réduites en cendres en 1768 par un incendie improvisé, dont on ignore la cause, et qui dans moins d'un quart d'heure se répandit sur toute la toiture. Plusieurs reliquaires, la bibliothèque, ainsi que des missels très précieux furent enveloppés dans cet embrasement.

L'abbé prépare une chapelle souterraine pour y déposer les tombeaux de la maison d'Autriche.

Berthold et Eberhard, abbés de St<sup>e</sup> Walburge; Werner, abbé de Maurmoutier; Tobie, abbé de Schutteren et Placide, abbé de Schwarzach, furent tirés de l'abbaye de St-Blaise.

Le titre de l'abbé de St-Blaise est : abbé de l'abbaye-princière et de la congrégation de St-Blaise, Prince du St-Empire, comte de Bondorf, seigneur de Stauffen, Kirchhofen, Guttweil et Oberried, président perpétuel des états du clergé et de la noblesse du Brisgau, archichapelain héréditaire de sa majesté impériale dans les provinces de l'Autriche antérieure ... etc ...

Les états et seigneuries de l'abbaye princière de St-Blaise sont divisées en trois parties :

La première partie forme les terres immédiates situées dans l'empire et sont : 1. le comté de Bondorf, pour lequel l'abbé de St-Blaise a le droit de voix et séance à la diète dans le cercle de Souabe, divisé en trois seigneuries, qui sont celles de Bondorf, de Grafenhausen et Burkendorf et Bettmaringen, 2. le grand bailliage de Bettmaringen. 3. le grand bailliage de Blumeneck, 4. le grand bailliage de Guttenburg.

La seconde partie forme les terres situées dans la souveraineté de la maison d'Autriche, qui sont : 1. le grand bailliage de Zwing et la seigneurie de Bahn, 2. la prévôté d'Imenaich, 3. le grand bailliage de Stauffen avec les seigneuries de Stauffen et Kirchhofen.

La troisième partie forme les terres situées dans le canton de Zurich : 1. le bailliage d'Urdorf, formant les seigneuries Urdorf, Birmensdorf, Stallikon et Seldenbüren, 2. la prévôté de Klingnau.

L'abbaye de St-Blaise compte vingt et une paroisses avec leurs filiales, administrées par des religieux de l'abbaye.

L'église abbatiale de St-Blaise fut dédiée en l'honneur de la Ste-Vierge et de S. Blaise le 21 septembre 1783 par Maximilien de Rodt évêque de Constance.

Nous avons vu dans le trésor de St-Blaise un beau reliquaire contenant cette inscription: *Reliquiæ S. Pirminii episcopi et confessoris ex munificentia Mariæ Theresiæ Romanorum imperatricis, Hungariæ et Bohemiæ reginæ apostolicæ, Æniponte ad monasterium S. Blasii translata. die 13 junii anno M.DCC.LXXVII.*

Parler de S. Pirmin.

L'abbé moderne ayant demandé à l'impératrice reine défunte une partie des reliques de S. Pirmin déposée à Insbruck, elle lui accorda non seulement sa demande, mais ordonna qu'on lui délivra le corps entier. Mais sur les prières que la ville d'Insbruck fit à l'abbé de ne pas priver le Tyrol de ce précieux trésor, il se contenta du bras gauche de ce saint, qui lui fut apporté, le 13 juin 1777, par un prêtre séculier envoyé d'Insbruck.

Ce reliquaire a deux pieds de long, sur un et demi de haut. Il est tout en argent et les ornements qui l'accompagnent sont dorés. L'intérieur est de velours rouge foncé et le bras de S. Pirmin y est déposé sur un petit coussin rouge.

La cérémonie de la déposition des reliques de

S. Pirmin se fit solennellement le 15 juin à trois heures après midi. Le lendemain l'abbé célébra la grand'messe, précédée du panégyrique du Saint tenu par le P. André Proll, religieux de l'abbaye de Kaisersheim, ordre de Citeaux.

L'office se fait avec décence et pompe dans l'église de St-Blaise. L'abbé a adopté le bréviaire monastique de la congrégation de S. Vanne et de S. Hydulphe imprimé à Nancy en 1777.

Parler du monument de Diane, de la chronique d'Ellenhard et du nécrologe de Nuburg.

Le dôme de l'église de St-Blaise ressemble à celui des invalides de Paris et le chœur à la chapelle du roi à Versailles, le portail à la rotonde de Rome. Les orgues sont l'ouvrage et le chef-d'œuvre de feu M. Silbermann.

On voit dans le trésor un livre d'évangile du dixième siècle, qui a une couverture d'or massif; une croix du treizième siècle décorée de pierres précieuses et d'antiques, dans laquelle il y a une particule de la vraie croix; le monument de Charles V duc de Lorraine, etc... Ce monument fut fait en 1687 sous l'abbé Romain par un fameux artiste d'Augsbourg nommé Tobie Jäger. On y lit l'inscription suivante :

« *Duci Deo et matri gratiæ in Todtmos admirabili serenissimus duc Lotharingiæ Carolus, cum inaccessos prius Hercyniæ montes an. 1678 in julio, alter Julius Cæsar, traducto toto exercitu Cæsareo*

*mirabiliter superasset, hocce gratitudinis monumentum posuit.* »

On trouve dans les archives plusieurs originaux, dont le plus ancien est le diplôme d'Otton qu'on a suspecté, mais que nous avons reconnu être vrai et authentique. On y trouve aussi un livre salique de l'an 1370 où sont décrits la plupart des titres remarquables de cette abbaye,

La bibliothèque ayant été brûlée, l'abbé d'à présent eut soin de fournir la nouvelle de bons livres tant latins qu'allemands et français et cette bibliothèque s'augmente encore tous les jours.

Entre les mss. on remarque l'ouvrage de S. Ambroise *de officiis*, qui approche du temps où a vécu ce saint docteur; un commentaire de S. Jérôme sur Salomon et un sacramentaire du pape Grégoire. Ces deux mss. peuvent dater de la fin du huitième siècle, ou du commencement du neuvième.

Le cabinet de médailles est bien fourni en médailles romaines, et est surtout remarquable par une suite de monnaies de la maison d'Autriche, dont le père Rusten Heer a donné la description dans la *Nummotheca austriaca*.

L'abbaye est composée, outre l'abbé, de quatre-vingt-dix pères, en y comprenant ceux qui sont établis dans les prévôtés et les cures, et de 16 frères. Entre les premiers nous avons particulièrement remarqué:

1. Martin Gerbert, second du nom et quarante-

sixième abbé depuis sa fondation, né à Horb le 12 août 1720, élu abbé le 15 octobre 1764, sacré le 11 novembre suivant.

2. Dom Adalbert Maurer, de Constance, prévôt de Clingnau. — Il n'y était plus en 1787.

3. Dom Louis Mader de Rotwill, prévôt de Krotzingen.

Dom Hugues Schmidfeld, de St-Blaise, mort en 1785.

4. Dom Fintan Linder, de Zell, prévôt de Burglen qui travaille à un dictionnaire hébreu. — Mort. Sa grammaire et son dictionnaire hébreu sont conservés en mss. dans la bibliothèque.

5. Dom Casimir Christen, de Lauffenburg, doyen de l'abbaye (en 1787 prévôt de Clingnau) qui est le premier après l'abbé et qui s'est distingué dans la chaire.

6. Dom François Kreutter, de Fribourg en Brisgau, directeur de la cuisine (en 1787 prévôt de Burglen,) qui est à la tête du cabinet d'histoire naturelle et qui travaille à une histoire du Brisgau.

7. Dom Blaise Claus, de Constance qui est Ober-Rentmeister et est chargé de la direction des rentes et revenus de l'abbaye. — En 1787 directeur de la cuisine.

8. Dom Aemilien Ussermann, de St-Ulric, bibliothécaire en chef et qui a soin du cabinet de médailles. Il préside aussi et est à la tête de ceux qui travaillent à la *Germania sacra*.

9. Dom Maurice Ribbele, de Wolfert en Brabant, qui est à la tête des archives, du cabinet de peinture et de celui des gravures.

10. Dom Trudpert Neugart, de Villingen, chapelain de la cour (en 1787 doyen de l'abbaye), qui travaille à l'histoire ecclésiastique de Constance.

11. 12. et 13. Dom Philippe Jacques Umber, de Lauffenbourg, Dom Ambroise Eichhorn, de Wittekofen et Dom Victor Keller, d'Ewattingen, qui travaillent à la *Germania sacra*.

On doit aussi distinguer entre les frères convers et barbus, Eberhard Baumeister, mort en 1786, qui préside à l'imprimerie, et Michel Pfluger mort (en 1787) mécanicien, inventeur d'une machine curieuse pour couper les verres, et qui avec un des frères laïcs a posé tous les vitrages de l'église et de l'abbaye.

M. de Lemppenbach est chancelier de l'abbaye.

L'abbaye de St-Blaise fut brûlée le 23 juillet 1768. Le feu y prit subitement vers midi et on ne sait encore comment. Il fut d'une si grande force, qu'on ne trouva aucun moyen d'y remédier. Dans moins d'une demi-heure on vit en feu les bâtiments de l'abbaye et du couvent, l'église ainsi que quatre maisons voisines. Ce malheur obligea l'abbé Martin de disperser une partie de ses religieux dans les prieurés, prévôtés et cures dépendantes de son abbaye et même dans d'autres abbayes voisines. Il y en eut quatre qui furent reçus dans l'abbaye de Reichenau,

deux à St-Gall, deux à Einsiedeln et sept autres à Rhinau, Fischingen et Zwifalten.

L'abbé, avec quelques-uns de ses religieux, resta à St-Blaise et il demeura dans une maison que le feu avait épargnée.

Son premier soin fut de faire bâtir une église de bois pour y faire l'office jusqu'à la reconstruction de la nouvelle et de faire rebâtir le couvent, dont les bâtiments furent tellement achevés, que tous les religieux dispersés y rentrèrent sur la fin de septembre 1774.

Dans le même temps on commençait à poser les fondements de la nouvelle église, d'après le plan d'un architecte français nommé M. Dixnard. L'édifice est surmonté d'une coupole posée sur vingt piliers. Autant de colonnes soutiennent le chœur, dont les murs sont garnis de morceaux de marbre rapporté et ce marbre est entièrement tiré des carrières du pays. L'orgue, qui a 49 registres, est le chef-d'œuvre de M. Silbermann de Strasbourg. Le grillage en fer, ouvrage à distinguer, fut fait par le sieur Hugenestel de Karlsruhe. Le grand autel du chœur, ainsi que les huit autres autels qui se trouvent dans l'église, sont revêtus de beau marbre noir, également du pays. Ils sont l'ouvrage du sieur Giegels de Landsperg, ainsi que les autres décorations en marbre et en stuc, qui se trouvent dans l'église. La mort de S. Benoît fut peinte par le sieur Wenzinger de Fribourg en Brisgau. Le dôme, qui est couvert



en cuivre, ainsi que toute la toiture est l'ouvrage de Joseph Mullers, charpentier et architecte de l'abbaye. L'église, ainsi que les bâtiments du couvent, sont surmontés de conducteurs électriques qui y furent placés par M. l'abbé Hemmer de Mannheim. Il y a quatorze cloches de différentes grandeurs, fondues par le sieur Gruninger, fondeur de cloches à Villingen. Les vitrages sont l'ouvrage d'un frère convers, Michel Pfluger, de Birchendorff mort en 1787.

On employa dix ans à cet édifice, qui est haut de 213 pieds. On y rencontre partout une noble simplicité jointe à la solidité, l'art accompagné de bon goût. On commença à faire pour la première fois l'office dans cette église le jour de S. Martin, onze novembre 1781.

L'église fut dédiée solennellement par l'évêque de Constance le dimanche 31 septembre 1783 et les fêtes de la dédicace durèrent pendant 8 jours.<sup>1</sup>

Le moderne abbé obtint par sa nouvelle église diverses reliques considérables. On peut compter, outre celle de S. Pirmin, celles des SS. Gervais et Protais, de S. Jean Népomucène, de S. Morand et de S. Fridolin qu'il obtint de l'église de S. Etienne

1. Médaille d'argent gravée à Milan, par Guillemard, au nom des religieux.

Elle représente d'un côté l'abbé, assez ressemblant, mais trop âgé. avec l'inscription : *Martinus II. S. R. I. Pr. Abb. Cong. S. Blasii in nigra silva*, et au revers, l'église et l'abbaye, avec l'inscription : *Optimo patri ob rem restitutam capitulum San Blasianum M.DCC.LXXXIII.*

de Vienne par le cardinal Miggazzi; des reliques de S. Charles Borromée qu'il obtint du cardinal Ottonelli, archevêque de Milan; il obtint de Mayence les reliques du martyr S. Terrace, des archevêques Lulle et Willegise, de Ste Elisabeth veuve et de S. Louis, landgrave de Hesse et Thuringe; de Saltzbourg, des SS. martyrs Chrysanthe, Darda et Hermes et des SS. évêques Martin et Virgile; de Constance; des SS. Félix et Régule, des SS. Pélage et Fidèle martyr, de l'évêque S. Conrad et de la Ste vierge Elisabeth; d'Eichstett, des SS. Wilibald évêque, Wunibald abbé et Walburge vierge; de Frisingen, de l'évêque S. Corbinien; de Genève, de S. François de Sales et de Ste Françoise de Chantal; de Spire, du pape S. Etienne, de S. Gui abbé; de Wurzburg et Bamberg, de S. Kilian et de ses compagnons martyrs, des empereurs S. Henry et Ste Cunégonde. Il reçut aussi des reliques de l'évêque de Fulde, des abbés de Kempten, S. Gall, Disentis, Ensiedlen, Muri, S. Emmeran, Rhinau, Engelberg, Petershausen, S. Pierre de Saltzbourg, S. Trudpert, Tegernsee, S. Ulric d'Augsbourg etc., du chapitre de Zurzach et de l'église de Fribourg. Les anciennes reliques avaient été toutes brûlées dans l'incendie.

A l'entrée de l'abbaye est un hôpital pour les pauvres et les malades, établi en 1781 par l'abbé moderne.

Il existe dans la bibliothèque de St-Blaise deux manuscrits intéressants de Henry Bullinger, qui ont

échappé aux flammes de l'incendie. Le premier contient l'histoire de Zurich en 14 livres sous ce titre: *Historia oder Geschichten von den Tigurineren, und der Stadt Zurich sachen*. L'autre renferme, en deux volumes in-folio, l'histoire de la réformation de la Suisse, et surtout celle de Zurich sous ce titre: *Historien oder Geschichten, so sich verlauffen in der Eydtgenossenschaft, insonders zu Zurych in Enderung der Relligion und Anrichtung eyner christenlichen Reformation*.

On montre dans la bibliothèque, outre l'autel de Diane, la tombe sépulcrale d'un chrétien sur marbre transparent, tirée des catacombes de Rome avec cette inscription :

*Ursulo Catoni bene merenti XP*

Il y a à l'abbaye un cabinet d'histoire naturelle, où outre une suite et collection d'embrions, d'oiseaux, de serpents et de vipères, (conservés dans l'esprit de vin), la plupart du pays, il y a encore une autre de minéraux, de coquillages et de plantes marines. On y voit aussi un zèbre empaillé et un double veau.

*Chœur de l'église*. L'entrée du chœur est fermée par un beau grillage de fer fait par le sieur Hugenes-tel de Carlsruhe. On lit au-dessus ces paroles du Psalmiste: *Gustate et videte, quoniam suavis est Dominus*, et au revers: *Adorate Dominum in aula sancta ejus*.

Le grand autel du chœur, ainsi que les huit autres autels de la nef, sont revêtus de beau marbre noir

du pays. Il y a un crucifix et six chandeliers de bronze doré.

Derrière l'autel sont les stalles des religieux, entre lesquelles est, dans le fond, le trône abbatial. Au dessus des stalles on lit en lettres dorées d'un côté: *Psallam Deo meo quamdiu sum*, et de l'autre: *Cantabo Domino in vita mea*.

Les orgues, qui ont 49 registres, sont dans le fond et sont l'ouvrage de feu Silbermann.

Au dessus du chœur règnent deux galeries toutes en marbres du pays, soutenues chacune de sept colonnes également de marbre.

Derrière les orgues est le chœur d'hiver avec un autel de Notre-Dame.

La sacristie est à la fin du chœur, du côté de l'épître. Au-dessous de la sacristie est la *crypta* des sépulcres de la maison d'Autriche. Derrière la sacristie est le trésor.

Sous le grand autel sont déposées les reliques de...<sup>1</sup>

*Nef de l'église*. La nef est surmontée d'une coupole posée sur vingt piliers. Autant de colonnes soutiennent le chœur, dont les murs sont garnis de marbre entièrement tiré des marbres du pays.

Le grand autel, ainsi que les huit autels collatéraux, sont l'ouvrage du sieur Giegels de Landsperg,

1. Le reste manque.

ainsi que les autres décorations en marbre et en stuc, qui se trouvent dans l'église.

Les toussaints peints en fresque au dôme, ainsi que la mort de S. Benoît, qui se trouve également peinte en fresque au-dessus du grillage du chœur, est l'ouvrage du sieur Wenzinger de Fribourg en Brisgau.

Le dôme, qui est couvert en cuivre, et toute la toiture, est l'ouvrage de Joseph Mullers, charpentier et architecte de l'abbaye.

Il y a huit autels collatéraux, dont six sont surmontés de vitrages peints tirés de la chartreuse de Fribourg et de quelques vitrages nouvellement peints, dont le secret a été découvert par deux frères de l'abbaye, Michel Pfluger, de Birckendorff, mort en 1787 et Antoine Pfluger, de Birckendorff, encore vivant.

*Autels collatéraux du côté de l'évangile.* 1. L'autel de la Ste Vierge, où est conservée une particule de la Ste Croix avec d'autres reliques de la Terre-sainte.

2. L'autel des SS. *Anges* et des SS. *Apôtres de la Germanie*.

*Reliques* : S. *Fridolin*, abbé; SS. *Kilian* et compagnons martyrs; S. *Armand*, évêque; S. *Emmeran*, évêque et martyr; S. *Corbinien*, évêque; S. *Rupert*, évêque; S. *Boniface*, évêque et martyr; S. *Sturme*, abbé; S. *Lulle*, évêque; S. *Wunibald*, abbé; S. *Fintan*, moine.

3. L'autel des SS. martyrs et confesseurs.

*Reliques* : S. Luce p. et m.; S. Ursule, m.; S. Victor, m.; S. Quirin, m.; S. Saturnin, m.; SS. Boniface, Etienne et Vincent martyrs.

4. L'autel des SS. moines et des SS. justes.

*Reliques* : S. Benoît, S. Jérôme, S. Gall, S. François d'Assise, S. Philippe de Néri, S. Léopold, S. Ignace de Loyola, S. François Régis, S. François de Sales, S. Stanislas Kostka, S. Louis de Gonzague.

*Du côté de l'épître.* 1. L'autel de S. Blaise, patron de l'église, où est représenté S. Blaise en martyr et au-dessus duquel est la chaire.

*Reliques* : S. Blaise, S. Laurent, S. Vincent.

2. L'autel des apôtres et évangélistes.

*Reliques* : SS. Pierre et Paul, S. André, S. Barthélémi, S. Jacques, SS. Philippe et Jacques, S. Luc, S. Claude, évêque, S. Céleste, S. Vital, S. Gaudence.

3. L'autel des SS. évêques et docteurs.

*Reliques* : S. Nicolas, S. Martin, S. Augustin, S. Grégoire, S. Gebhard, S. Otton, S. Thomas de Cantorbéri, S. Charles Borromée, S. Théodelphe.

4. L'autel des SStes vierges et femmes.

*Reliques* : Ste Marie Madeleine, SStes Appollonie, Marguerite, Salustie, Christine, Hilarie, Laurentie, Théodore, Purissime, Bénédicte, Sotère, Concordie, Thérèse, Marguerite non martyre, Elisabeth la bonne.

En sortant de l'abbaye, le ruisseau d'Alb baigne ses murs à droite et on passe entre deux forêts de sapins, au bas desquels coule également à droite le même ruisseau. De là on passe à droite devant une

espèce de kiosque bâti au-dessus d'une chute d'eau très remarquable, et dont l'intérieur forme un salon garni de peintures tirées de la fable. Puis on rencontre à gauche une scierie, que fait aller un petit torrent descendant de la montagne. De là se présente à droite une belle prairie ombragée par des pins, qui la surmontent.

\* \* \*

L'entrée de l'église présente celle de l'église de la rotonde de Rome. Au-dessus du grand portail est le relief du Sauveur en rond, autour duquel on lit ces mots du Psalmiste : *Hic factus est in caput anguli.*

Vis-à-vis le portail est le cimetière des religieux.

Le bâtiment abbatial forme un rez-de-chaussée et deux étages. Au rez-de-chaussée sont les deux salles à manger, l'appartement du chef de cuisine, les cuisines, etc.

Au premier étage, où demeure l'archivair, sont les appartements des étrangers, dont chaque chambre est désignée par un quadrupède peint au-dessus de la porte.

Le second étage, où sont également les appartements des étrangers, est distingué par un oiseau peint au-dessus de chaque porte.

Ce second étage à oiseaux est ainsi partagé :

1) porte, qui conduit sur les tribunes supérieures

2) 1) de l'église, près de laquelle est un tableau de la Ste Croix.

3) Le corridor a les cinq tableaux  
4) 5) suivants : (a) L'évêque de Constance

donne aux frères de l'Alb la règle de S. Benoît. (b) Sigemar accorde sous Louis le germanique le monastère de l'Alb à l'abbaye de Rhinau. (c) Les reliques de S. Blaise sont transférées de Rhinau au monastère de l'Alb. (d) Le B. Rigenbert ermite rétablit au milieu du X<sup>e</sup> siècle le monastère d'Alb. (e) Reginbert de Seldeburnen, mort en 1036, procure à Saint-Blaise, le titre abbatial.

2) escalier et horloge à gauche, l'appartement du prince-abbé à droite.

Le corridor a les tableaux suivants : (f) L'empereur Otton II dotateur en 983. (g) L'impératrice Agnès, veuve de Henry III, morte en 1077, bienfaitrice. (h) L'empereur Henry IV bienfaiteur en 1071. (i) Rodolphe comte de Rhinfelden, Ekbert de Saxe, Toton de Wagehusen et Hezelon fondateur de Schlucse en 1071. (l) Adelaïde, épouse de S. Ladislas, roi de Hongrie, accorde dans l'onzième siècle une particule de la Ste Croix.

3) escalier à gauche. (m) Mathilde comtesse de Toscane bienfaitrice en 1093. (n) Arnold, Henri et Erchinbold de Warth, fondateurs de Wittnau en 1105. (o) Walichon de Waldeck fondateur de la prévôté de Bâle en 1113. (p) Adalbéron et Alker de Walt-husen, ainsi que Mathilde épouse du dernier, fon-

dateurs de Wislikow en 1114. (q) Godefroi de Beran, fondateur du monastère de Beran en 1114.

4) *escalier et horloge à gauche.* Le corridor a les tableaux suivants. (r) Arnold de Krenkingen, bienfaiteur en 1114. (s) Erlewin comte de Nellenburg, fonde en 1120 la prévôté de Döttingen, aujourd'hui Clingnau. (t) Calixte II donne une bulle en 1120. (u) Werner de Kaltenbach, dit le vieux, Werner et Wibert ses fils, fondent Bürglen en 1120. (v) Henri, duc de Bavière en 1126. (w) Innocent II donne des bulles de 1130 à 1141. (x) Burchard d'Eistet en 1113 et Henri de Wera en 1156 fondateurs de Hussenkilch bienfaiteur en 1166.

5) porte par laquelle on entre dans le couvent. Entré dans le couvent sont les tableaux suivants :

*Au premier corridor.*

Rodolphe de Tengen, prévôt de Strasbourg, fondateur d'Oberried en 1237.

Gutta de Rinow, religieuse de Sizenkilch, fonde en 1240 le monastère de Gutnow.

Henri, évêque de Constance, B. en 1243.

Le noble Hugues de Duffenstein, B. en 1243.

Le noble Walther de Clingen, B. en 1258, fonde en 1269 le monastère de Syon.

Adelaïde comtesse de Lichtenberg, B. en 1278.

Henri, marquis de Hachberg, B. en 1281.

Catherine et Verine dites Ademberge, B. en 1295.

Rodolph de Tetinkoven, chanoine de St-Etienne de Constance, B. en 1299.

Agnès, fille de l'empereur Albert et reine douairière de Hongrie, B. en 1305.

*Au second corridor.*

Le noble Burchard de Eshlingen, prêtre, B. en 1317.

Léopold duc d'Autriche, fondateur de Neucelle en 1315 et de Todmos en 1319.

Le noble Hugues de Gutenbourg et Judenta Burglon sa femme, B. en 1326.

Catherine de Thierstein, veuve de Rodolphe de Hachberg, B. en 1378.

Le noble Berthold de Egbotingen, B. en 1404.

Walther Spiess, greffier de la ville de Schaffhausen, B. en 1432.

Frédéric d'Autriche, empereur, B. en 1481.

Raymond, cardinal de Gurck, protecteur de 1491 à 1504.

Le noble Guillaume de Griessen et Appollonie d'Erzingen sa femme, B. en 1514.

Jean Jacques de Waldkirch, chanoine de Coire, B. en 1579.

Charles, duc de Lorraine et de Bar, B. en 1678.

Marie Thérèse impératrice, morte en 1780, bienfaitrice.

*Au corridor du revers à gauche.*

1. Thiéri et Adalberon, évêques de Bâle et avoués de St-Blaise, B. dans l'onzième siècle.

2. Hawin, Adelbert et Conrade de Wolfartswenden, fondateurs du prieuré d'Ochsenhausen en 1093.

- 3. Le noble Oggoz de Higinburck, B. en 1110.
- 4. Conrad de Wallerhusen, fondateur de Crotzingen en 1105.
- 5. Le noble Anselme de Nellingen, fondateur de la prévôté de Nellingen vers 1120.
- 6. Conrad duc de Zeringen, avoué de St-Blaise en 1125.

\* \* \*

On voit dans le corridor du rez-de-chaussée de la maison abbatiale les portraits des abbés suivants de St.-Blaise :

- 26. Jean II † 1429.
- 27. Nicolas † 1460.
- 28. Pierre II † 1462.
- 29. Christophe † 1482.
- 30. Eberhard † 1491.
- 31. Blaise I † 1493.
- 32. Gall † 1540.
- 33. Jean IV † 1541.

De là en entrant dans le couvent, le corridor parallèle présente les abbés :

- 34. Caspar I † 1571.
- 35. Caspar II † 16 sept. 1596.
- 36. Martin I † 14 sept. 1625.
- 37. Blaise II † 1638.
- 38. François † 20 juin 1664.
- 39. Oddon † 21 février 1672.
- 40. Romain Vogler † 17 novembre 1695.
- 41. Augustin Fink † 1720.
- 42. Blaise III † 15 janvier 1727, élu le 2 décembre 1722.

- 43. François, élu le 13 cal. de janvier 1727, fit bâtir l'abbaye et obtint en 1746 le titre de prince, † 8 des ides d'août 1747.
- 44. Célestin, élu le 9 août 1747, † le 24 avril 1749.
- 45. Meinrad, élu en 1749, † le 4 des ides d'octobre 1764.

Dans le corridor du revers du même rez-de-chaussée du couvent sont les portraits de trois abbés de Schutteren, successivement postulés de l'abbaye de St-Blaise, savoir :

- 1. Tobie, p. le 28 mars 1624, † le 29 juillet 1638.
  - 2. Benoît, p. en 1639, † à Offenbourg le 14 mars 1641.
  - 3. Vincent, p. en 1641, † le 9 septembre 1656.
- Le dernier a au-dessus de son portrait l'inscription suivante :

*Vincentius, S. Blasii conventualis, vitæ ac doctrinæ bonitati suis amatus, tam intra conventum quam extra diversis laudabiliter perfunctus officiis, monasterio Schutterano abbas præficitur an. 1641, ac simul etiam sex annis administratorio munere Schwarzacensi monasterio præfuit, varia perpessus in Domino, obiit die IX septembris an. 1656.*

*En septembre 1787 étaient présents <sup>1</sup> :*

- 1. Martin Gerbert, second de nom, né à Horb le 12 août 1720, élu abbé le 15 octobre 1764.

<sup>1</sup>. Ceci, comme on le voit et comme plusieurs autres endroits de ce récit, a été ajouté plus tard par Grandidier, à son dernier séjour à St Blaise, un mois avant sa mort.

2. Ferdinand Meyer de Fribourg, grand cellerier et senior, né en 1706, reste dans le couvent à cause de son âge.

3. Louis Mader de Rotwill, né en 1717, prévôt de Krotzingen.

4. Thaddée Kaiblin d'Ehingen, né en 1719, supérieur de Todmos.

5. Casimir Christen de Lauffenbourg, né en 1731 prévôt de Clingnau, auparavant doyen de l'abbaye.

6. François Kreutter de Fribourg, né en 1736, prévôt de Burglen, auparavant chef de cuisine.

7. Blaise Claus, de Constance, né en 1738, en 1787 chef de cuisine ou Küchenmeister.

8. Aemilien Ussermann, de St-Ulric, né en 1737, bibliothécaire.

9. Maurice Ribbele, de Wolfert, né en 1740, archivair.

10. Trudpert Neugart, de Villingen, né en 1742, doyen de l'abbaye.

11. Boniface Grieninger de Villingen, né en 1742, oberrentmeister.

12. Stanislas Schmid, de Biengen, né en 1746, chapelain de la cour.

13. Philippe Jacques Umber, de Lauffenbourg, né en 1759, sous-bibliothécaire.

Nous avons rencontré en septembre 1787 à l'abbaye de St-Blaise, M. Hess, diacre de l'église paroissiale du *Frauenmünster* de Zurich.

M. Rodolphe Schintz, pasteur de la paroisse d'Uti-

ken, près Zurich, secrétaire de la société de physique de Zurich, auteur d'un voyage de la Suisse italienne.

Le R. P. Joachim Brauenstein, conventuel de l'ordre de S. François, de la maison d'Offenbourg, professeur en théologie du collège de Lucerne.

Ce dernier m'a présenté les quatre vers suivants sur mon ouvrage :

Liligeri regni scriptor clarissima grates

Pro libro dato jure rependo tibi.

Concedant longam scriptori numina vitam,

Famam perpetuam dum paris ipse tibi.

\* MARDI, 7 SEPTEMBRE. Parti de St-Blaise à cinq heures du matin, avec une voiture de l'abbaye qui nous a conduit, par de mauvais chemins, jusqu'à *Waldshut*. Passé à côté de *Liseren*, puis arrivé à *Hohenschwand*, situé une demi-lieue de St-Blaise, appartenant à l'abbaye, et dont la paroisse est administrée par un religieux de la même abbaye. *Ruchenschwand*. *Huseren*. *Bahnholtz*, à deux lieues de St-Blaise, village situé dans le Brisgau et dans la landvogtei de Waldshut, de la paroisse de Waldkirch. *Waldkirch*, à deux lieues et demie de St-Blaise, paroisse et cure du Brisgau. *Waldshut*, à trois lieues et demie de St-Blaise, chef-lieu de l'archiprêtré de ce nom et de la landvogtei de Waldshut. C'est un bourg où il y a une église paroissiale et un couvent de capucins. Déjeuné chez M. Gerbert, neveu du prince-abbé, où nous avons arrêté du

maître de poste une mauvaise carriole et bien chère pour nous conduire à Muri.

\* Parti de Waldshut à dix heures et demie et co-  
toyé le Rhin jusqu'à la maison de poste où il faut  
passer ce fleuve sur un bateau. On entre ensuite  
dans la Suisse et dans la seigneurie de Bade, au  
village de Coblenz, qui forme paroisse et qui est à un  
quart de lieue de Waldshut. *Clingnau* ou *Klingnau*,  
bourg où il y a une prévôté et une cure, dépendant  
de l'abbaye de St-Blaise. En sortant de *Clingnau*  
on découvre à droite, de l'autre côté du Rhin, la  
commanderie de *Lengeren*, de l'ordre de Malte.  
*Dettingen*, village et paroisse, à un quart de lieue  
de *Clingnau*. *Unter-Siggingen*, village et cure, à une  
lieue de *Dettingen*. *Ober-Siggingen*, village dépen-  
dant de la cure de *Deggenhausen*. *Kirchdorff*,  
village et paroisse, administrée par un religieux de  
St-Blaise. *Obernusbaum*. *Rieten*. *Bade*, ville où il y a  
des bains fameux, un couvent de Capucins et un  
autre de Tiercelines. Dîné à l'auberge du *Bœuf*, mau-  
vaise et chère.

L'église paroissiale et collégiale est sous l'invoca-  
tion de l'Assomption. Nous y avons eu l'office chanté  
par les chanoines. Les fonts baptismaux, qui sont  
dans la partie supérieure de la nef du côté de l'orient,  
représentent une colombe suspendue, à l'exemple du  
baptême de J.-C., où le St-Esprit apparut en forme  
de colombe.

\* Parti de Bade à 5 h. du soir. *Mellingen*, situé

sur la Russ, à une lieue de Bade, paroisse. *Göslikon*,  
à une lieue et demie de *Mellingen*, paroisse. *Brem-  
garten*, ville et paroisse, située sur la Russ, à une  
demi-lieue de *Göslikon*. Il y a, outre l'église paroissiale  
de St-Nicolas, un couvent de Capucins et un  
autre de Tiercelines. Couché et soupé à *Bremgarten*;  
mauvaise auberge et mauvais vin. C'est celle du  
*Cerf*, qui est cependant la meilleure de toutes.

\* MERCREDI, 8 SEPTEMBRE. Parti de *Bremgarten* à  
6 h. du matin. *Boswyl*, village et paroisse, à une  
lieue de *Bremgarten*. *Muri*, abbaye et paroisse, à  
une lieue de *Boswyl*. Arrivé à 10 heures du matin,  
le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, où entendu  
la grand'messe, dîné à l'abbaye, assisté aux vêpres,  
soupé à 6 h. et couché.<sup>1</sup>

*Muri*. Placide de *Zurlauben*, originaire d'une an-  
cienne et noble famille, qui a produit un grand  
nombre de personnages distingués dans l'Église et  
dans l'État, fut élu en 1683 abbé de *Muri*. Il mérita  
par ses travaux et ses acquisitions le titre de second

1. * <i>Déboursé</i> :	Au cocher de St-Blaise jusqu'à Waldshut	2 l. 14 s.
	Au maître de poste pour une mauvaise carriole de Waldshut à Muri .....	50 l.
	Au péage du Rhin pour le passage .....	2 l. 14 s.
	Au cabaret de Bade .....	6 l. 9 s.
	Au cabaret de <i>Bremgarten</i> .....	6 l. 10 s.
	Aux domestiques de <i>Muri</i> .....	6 l.

Total 74 l. 18 s.



fondateur de cette abbaye. Il la rebâtit, en accrut considérablement les revenus et obtint en 1701 de l'empereur Léopold, pour lui et les abbés, ses successeurs, le rang et le titre de prince d'Empire. Il mourut à Sandegg, l'un de ses châteaux en Turgovie, en 1723, dans sa 78<sup>e</sup> année. On a de lui quelques livres ascétiques et un recueil de sermons.

Muri est situé à quatre lieues de Zug, à cinq de Bade et à une lieue de Bremgarten, près du village du même nom, au bord de la petite rivière de Bintz. Le nom de ce lieu est venu de ce qu'on a trouvé de vieilles murailles, qu'on suppose avoir été des restes d'un temple payen, ou d'une ancienne forteresse romaine.

Les deux premiers supérieurs de Muri furent Reginbolde, et à sa mort, arrivée en 1055, Burchard, tous deux religieux d'Einsiedlen. Ce fut ce dernier qui fit dédier en 1064 l'église de Muri par Rumold, évêque de Constance. Reginbolde et Burchard portèrent d'abord le nom et la qualité de prévôts, et ce ne fut qu'en 1060 que Burchard prit le nom d'abbé, ayant été élu unanimement sous ce titre par les religieux de Muri. Les armes de l'abbaye sont de gueules avec un vieux mur. Celles du couvent sont un serpent d'or dans un champ d'azur et un lion noir dans un champ d'or. Ces dernières armes viennent de Henry de Schoenenwerdt, qui avait été marié et qui se retira avec ses fils dans le monastère de Muri dont il devint lui-même le XIX<sup>e</sup> abbé.

Ce monastère eut beaucoup à souffrir de différents incendies, entr'autres de celui de 1551, qui détruisit avec les édifices la plus grande partie de ses anciens manuscrits.

Le pape Jules II accorda en 1507 à l'abbé Jean Fryabent le privilège d'officier pontificalement non seulement dans l'abbaye, mais aussi dehors.

L'abbé de Muri est prince du St-Empire. Le premier qui fut revêtu de cette dignité, est Placide de Zurlauben, natif de Zug, auquel l'empereur Léopold l'accorda en 1701. Le comte de Trautmansdorff, ambassadeur de l'empereur et des Suisses, l'en revêtit solennellement le 26 mars 1702. Le motif qui y engagea l'empereur fut, comme l'exprime le diplôme, tant pour rendre justice au grand mérite de l'abbé Placide que pour décorer d'un nouveau titre une abbaye fondée par ses ancêtres qui y furent la plupart enterrés.

Voyez sur la fondation mes notes sur l'évêque Werinhaire.

L'abbé d'à présent est Gérold Meyer, né à Lucerne le 13 mai 1729 et élu le 19 juin 1776. Il y a trente-cinq religieux profès et quatre à cinq frères convers. Il y règne une discipline stricte et exacte. L'office divin s'y fait avec pompe. Il serait à désirer qu'on y donnât moins au chant et qu'on y retranchât quelque chose de la longueur de l'office pour pouvoir donner plus de temps aux études et aux sciences.

Parler du testament de l'évêque Werner. Du bractéate du même évêque.

Nous avons vu dans la salle à manger plusieurs portraits. Nous y avons remarqué entr'autres les portraits de Radeboton et d'Ida, sa femme, celui de Placide de Zurlauben, et celui de Dom Calmet, abbé de Senones. Ce dernier portrait est le meilleur qu'on a fait de Dom Calmet. Il fut fait pendant le séjour que Dom Calmet fit pendant quatre jours dans cette abbaye, au mois de juin 1748.

Nous avons été étonnés de ne trouver ni dans l'église ni dans l'abbaye aucun monument relatif à l'évêque Werinhaire, qui en est cependant le véritable fondateur. Nous prîmes la liberté d'en faire la remarque à l'abbé.

Les bâtiments de l'abbaye qui existent aujourd'hui, ainsi que l'église qui est dédiée à St-Martin, sont l'ouvrage de Placide de Zurlauben, qui fit construire l'une et l'autre en les tirant des fondements. La nef est particulièrement remarquable. Elle est d'une forme octogone dans le goût de l'architecture italienne. La voûte est toute ornée de belles peintures; mais on peut ajouter qu'elle en est peut-être surchargée. Il y a à remarquer deux chapelles, l'une du martyr St. Benoît et l'autre du martyr St. Léoncius.<sup>1</sup> L'abbé Dominique Tschudi obtint en 1647

1. Le Père Jean Périer, *in actis sanctorum, tom V, septembris*, imprimé en 1765, p. 195 à 248, s'est beaucoup étendu sur le culte et les miracles du martyr S. Léonce, surtout d'après les mémoires envoyés en

les reliques de ce dernier de Rome et les fit transporter dans son abbaye. Ces chapelles sont également partout ornées de dorures et de peintures; les reliques des Saints, qui sont sur les autels, sont déposées dans de riches châsses, où l'or, l'argent, les pierres précieuses et la soie brillent de tous côtés. Le haut de la nef est entouré d'une galerie: on y remarque trois belles orgues, dont le plus grand est situé au-dessus de l'entrée de la nef, et les deux autres plus petites sont situées de chaque côté de la partie qui sépare la nef du chœur. Au-dessus de chacun de ces deux orgues est pareillement un autel. A la gauche en entrant, entre la nef et le chœur, est le mausolée des fondateurs et des premiers ancêtres de la maison d'Autriche, savoir de Radeboton, comte d'Altembourg et du Cleggau, mort le 30 juin 1027; de sa femme Ita, fille de Frédéric, duc de Lorraine, morte le 23 juillet 1026; du comte Adelbert, leur fils, mort à Huningue le 12 juillet 1046; de Richenza, leur fille, mariée à Arnold, comte de Lentzbourg et morte le 27 mai 1080; d'un autre de leurs fils, nommé Wernaire I et surnommé le pieux, premier comte de Habsbourg, mort le 11 no-

1749 par Dom Léger Mayer qui était alors doyen de Muri. Le corps du martyr S. Léonce fut tiré en 1647 du cimetière de Calixte en faveur de Jean Rodolphe Pfiffer de Lucerne, lieutenant des gardes suisses du pape, lequel Pfiffer en fit présent à Dominique Tschudi abbé de Muri. La translation solennelle dans cette abbaye se fit en 1647 le 15 septembre, jour auquel on célèbre sa fête.

vembre 1096; de Régulinde, épouse dudit Wernaire, morte le 28 juin 1090; d'Otton, comte de Habsbourg et du Sundgau, d'où descend la maison de Habsbourg-Autriche, fils de Wernaire et de Régulinde, tué le 5 novembre 1111 à Butenheim en Alsace; et de Hedwige, fille d'Ulric comte de Kibourg, épouse d'Albert, comte de Habsbourg et landgrave de la Haute-Alsace, mère de l'empereur Rodolphe, morte le 30 avril 1260. Tous ces seigneurs avaient autrefois à Muri leurs tombeaux séparés. Depuis la reconstruction de l'église, leurs os ont été rassemblés sous un même mausolée, avec l'inscription suivante :

Diem domine praestolaturi  
in hac basilica quiescunt  
Radeboto primus comes de Habsburg,  
et Ita conjux, ducissa de Lothringen,  
pientissimi fundatores murensis monasterii,  
cum Adelberto filio filiaque Richenza ;  
filius item Wernharius  
et uxor Regulinda  
cum filio Ottone  
Hedwig comitissa de Habsburg, nata de Kyburg  
Rudolphi I regis Romanorum mater,  
requiescant in pace.

Le grand autel de Muri est sculpté en bois et doré. On doit y remarquer le tabernacle, qui est un ouvrage massif en argent pur. Derrière le grand

autel est la chapelle particulière de l'abbé, toute dorée et ornée de belles sculptures.

Nous avons vu la sacristie, qui est très riche et très fournie en beaux ornements, ainsi que le trésor. Nous y avons remarqué plusieurs beaux calices, ainsi qu'un riche ostensor, qui sont la plupart une acquisition faite par l'abbé de Muri d'une certaine abbaye d'Allemagne que le besoin a réduit à vendre ses vases sacrés.

Nous y avons vu aussi une ancienne crosse d'argent dorée, qui se termine en la forme d'une branche d'arbre taillé; un très ancien ciboire; l'épomide ou l'huméral du pape Innocent XI; le chapelet de St. Charles Borromée, archevêque de Milan, qui paraît être d'ébène et enchâssé dans une chaîne d'argent; une boîte ovale d'argent, renfermant des reliques, que le même archevêque avait coutume de porter au cou; une lettre originale écrite de la main du même cardinal; deux couteaux et un canif appartenant au même, et une petite boîte, qui paraît avoir été celle où ce grand évêque renfermait ses plumes. Un de ces couteaux sert à la profession solennelle des religieux: l'abbé, le troisième jour après sa profession, après avoir fait une exhortation au nouveau profès, coupe avec ce couteau le nœud qui attache le capuce du profès, lequel est tiré sur le visage le jour de la profession; et après cette cérémonie il est introduit dans la chapitre.

Nous avons vu à Muri un cabinet d'histoire na-

turelle, de médailles et d'antiquités. Nous y avons distingué la monnaie bractéate de Werner. Nous y avons vu aussi la forme en bois de ce cornet d'ivoire qu'Albert de Habsbourg, surnommé le riche, et landgrave de la Haute-Alsace, fit présent en 1199, année de sa mort, à l'abbaye de Muri dont il était avoué. M. Schœpflin, *Als. illust. tom. 2, inter monumenta landgraviorum Alsât. Super. tab. 1. num. 1. ad pag. 512*, a fait graver ce cornet, avec l'inscription suivante, qui s'y trouve: *Notum sit omnibus cornu istud aspicientibus, quod comes Albertus alsatiensis landgravius, de Habsburg natus, sacris reliquiis cornu istud ditavit. Haec acta sunt anno M.C.XC.VIII.* Ce cornet d'ivoire, rempli de reliques, fut longtemps conservé dans le trésor de l'abbaye de Muri, jusqu'au commencement de ce siècle que l'abbé en fit présent à l'empereur, qui le déposa dans le trésor de Vienne, où il se trouve encore aujourd'hui. Il n'en reste plus à l'abbaye que la figure entièrement conforme à l'original. Dominique Tschudi, abbé de Muri (*Orig. et geneal. cornitum de Habsburg, p. 106.* imprimé en 1651) croit que c'était un cornet de chasse. Sa forme, ainsi que les figures qui y sont gravées, représentant un chasseur tenant une lance, et plusieurs animaux sauvages, semblent l'indiquer.

On nous fit voir aussi à Muri une très ancienne figure de bronze, fort singulière, qu'un paysan avait trouvé dans la terre aux environs de Muri. Cet

antique représente une figure d'homme assez mal fait, de la hauteur d'environ six pouces, le visage en haut, les yeux levés vers le ciel, les cheveux fort courts, la barbe longue, les bras étendus en croix, les mains mutilées. La poitrine est sans forme de mamelles, ni de côtes. La figure paraît être nue, à l'exception d'une ceinture qui cache les reins. Les jambes, qui sont toute d'une venue, ne sont terminées ni par les pieds, ni par autre chose qui y ait rapport. Cette figure singulière donna à Dom Calmet occasion de composer une dissertation qui se trouve en latin dans son voyage de la Suisse. (*Diarium Helveticum pag. 141-149*). Il croit que c'est un simulacre de la déesse *Terra* que les anciens Germains honoraient sous le nom de Hertus, ou Herta. Il remarque aussi qu'on trouve une semblable figure à l'abbaye de Rhinau, en Suisse. Il y en a aussi une troisième dans le cabinet de la bibliothèque publique de Zurich. Sans discuter le sentiment de Dom Calmet, qui fait une déesse d'une figure barbue, et sans entrer dans une discussion savante, nous croyons plutôt que c'est celle d'un Christ crucifié, faite dans un temps où les arts étaient encore dans leur enfance, et tout paraît en rappeler les traits.

On nous montra une autre figure en bronze, de bien meilleur goût que la précédente. Elle représente une femme, très bien faite, assise sur deux chevaux couchés sur le ventre, et présentant leur

dos pour servir de siège à la déesse, qui est bien vêtue et tient sur ses genoux un grand panier plein de fleurs et de fruits. Bochat, qui l'a examinée, croit que c'est la figure de la déesse Cybèle. Nous y avons aussi vu une figure en bronze du dieu Silène qu'un paysan, en labourant son champ, avait trouvé près de Muri, et un ancien encensoir d'airain, qui servait autrefois aux sacrifices payens. Il est fermé de tous les côtés, à l'exception d'un tuyau mobile, qui se trouve au milieu, d'où sortait la fumée. Au-dessus est une figure habillée à la romaine.

La bibliothèque est assez bien fournie en livres imprimés. Il s'y trouve plusieurs manuscrits, entre autres quelques anciens livres liturgiques dont Dom Calmet a donné des extraits dans son *diarium* (*pag. 23 et seq.*) et un fort vieux sacramentaire, dont parle l'abbé de St-Blaise dans l'*Iter alemanicum pag. 60*. Nous y avons remarqué particulièrement l'original des Actes de Muri, ouvrage fameux par les preuves qu'on en a tirées pour former l'histoire généalogique de la maison de Habsbourg et par les querelles littéraires qu'il a occasionnées entre les religieux de Muri et de St-Blaise, dans lesquels les uns et les autres ont mis plus de morgue et de vivacité que ne méritait une pareille dispute. Ces Actes furent d'abord publiés en 1618 etc. (voyez notre Histoire).

Nous y avons aussi remarqué un ancien code historique, dont le caractère est du douzième siècle,

et qui renferme outre les chroniques de Reginon, de Herman Contract et de Berthold de Constance, une autre chronique qui finit à l'an 1175, que Dom Gerbert, qui en donne plusieurs extraits, *pag. 62 et suiv.*, croit être aussi l'ouvrage du même Cunon. Nous y avons trouvé, sous l'an 731, *p. 64*, un passage qui regarde Heddon, évêque de Strasbourg. Nous y avons recherché l'ancien nécrologe de cette abbaye, (cité par Dom Mabillon, *Iter germanicum, inter vetera analecta. pag. 4, secunda edit.*) que nous jugions intéressant pour l'histoire et que Dom Calmet, *p. 24*, croyait avoir été écrit vers l'an 1060. Mais les religieux nous ont dit qu'il avait été perdu dans ce siècle on ne sait comment, mais que plusieurs anciens profès se rappelaient encore l'avoir vu. Un autre manuscrit de Muri, de près de sept cents ans, renferme un martyrologe et la règle de St-Benoît à l'usage des femmes. Ce S. abbé y est représenté assis, tenant une crosse en main, ayant une petite cuculle noire et une tunique blanche.

Dom Mabillon, *ibid. p. 4.*, parle avec éloge d'un manuscrit intitulé: *Liber de antiquit. monasterii fabariensis*, qui se trouve conservé dans la bibliothèque de Muri, composé en 1628 par Dom Augustin Stöcklin, d'abord doyen de Muri, puis abbé de Pfeffers.

Ils nous ont montré un nécrologe composé en 1623 et rédigé d'après les anciens. On nous fit aussi voir les ouvrages manuscrits de Dominique Tschudi, abbé de Muri, mort en 1654, d'une famille noble

de Glaris, prélat aussi recommandable par sa science que par ses vertus, et dont il existe aussi quelques livres imprimés.

Entre les ouvrages imprimés on doit distinguer la bible latine de 1479, qui appartenait autrefois à Zwingli, et où ce fameux novateur a non seulement ajouté dans plusieurs endroits des notes marginales, mais où il a même fait des changements dans le texte. Entre autres il a substitué un *e* à un *a* dans ce fameux texte de la Genèse 3,15, *ipsa conteret*, en mettant *ipse*, et ce changement est fait avec tant d'art, qu'on ne s'en apercevrait pas, si on ne pouvait collationner le texte avec d'autres exemplaires de la même édition. Nous y avons aussi vu, outre les ouvrages des abbés Dominique Tschudi, Placide de Zurlauben et Fridolin Kopp, celui du P. Benoît Studer qui publia en 1720 un livre intitulé : *Murus et antemurale*. Cet ouvrage renferme les principaux diplômes de l'abbaye de Muri et un abrégé historique de la vie des abbés.

Lorsque les Suisses prirent, en 1415, sur Frédéric, duc d'Autriche, le comté de Bade, ainsi que tout l'Ergau, lorsque ce prince, excommunié par le concile de Constance, fut mis au ban de l'empire par l'empereur Sigismond, l'abbaye de Muri fut obligé de suivre le même sort. Elle reconnut en 1431 les cantons suisses pour ses protecteurs. Elle dépendit de tous les cantons jusqu'en 1712 que, par le traité d'Aarau, qui mit fin à la guerre des cantons catho-

liques avec les protestants, elle passa avec le comté de Bade aux trois cantons de Zurich, de Berne et de Glaris, qui en sont aujourd'hui les souverains communs.

Nous avons vu à Muri le P. Maurice Larger, natif d'Obersultz en Haute-Alsace, qui est à la tête du cabinet d'histoire naturelle et des médailles, et le P. Léger Schmid de Bodstein, gentilhomme d'Uri, religieux de 36 ans, instruit et zélé pour les lettres, qui nous a accompagné à Zug.

La congrégation bénédictine de la Suisse fut formée en 1602 par les abbés de St.-Gall, d'Einsiedlen, de Muri et de Fischingen. Ayant été approuvée par le pape Clément VIII, elle fut augmentée des abbayes de Pfeffers et de Rhinau, et forme aujourd'hui douze monastères. Les statuts de cette congrégation, à laquelle les papes Grégoire XV et Urbain VIII donnèrent plusieurs privilèges et libertés, sont stricts et d'une sévère discipline. L'abstinence de la viande n'y est pas cependant ordonnée.

\* JEUDI, 9 SEPTEMBRE. Parti de Muri à 6 h. du matin pour aller à Zug qui en est éloigné de quatre lieues, et ce par une voiture de l'abbaye. Passé par *Benziswill*, situé dans le canton de Lucerne; *Rurtischwill*, filiale d'Auw. *Auw*, paroisse. *Meyenberg*, filiale de Sins. Ces trois endroits sont situés dans le bailliage des cantons. En sortant de Meyenberg, on voit deux routes dont l'une conduit à Lucerne, l'autre

à Zug. *Sins*, paroisse du bailliage des cantons. A quelque distance de *Sins*, on passe un petit pont sur la rivière de *Russ*, après quoi on entre dans le canton de Zug. *Chaam*, près duquel commence le lac de Zug, paroisse de Zug. *Zug*, capitale du canton, où il y a une église paroissiale sous le titre de l'Assomption de la Ste-Vierge, un couvent de capucins et un autre de tiercelines. Arrivé à Zug, à 9 h.  $\frac{1}{2}$ , chez M. le baron de Zurlauben, lieutenant-général des armées du Roi et commandeur de l'ordre royal de St-Louis, où dîné, soupé et couché, ainsi que le lendemain, 10 septembre. <sup>1</sup>

Béat Fidèle Antoine, baron de la Tour-Chatillon-Zurlauben, lieutenant-général des armées de S. M. R., commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis, ancien capitaine au régiment des Gardes suisses, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Paris...etc....., né à Zug le 4 août 1720, est le dernier rejeton mâle d'une ancienne et noble famille, originaire du Valais, qui s'est illustrée autant par ses services militaires que par ses talents littéraires et son esprit.

Oswald de Zurlauben, mort à Zug en 1545, était major général des troupes du canton de Zug en 1531 à la bataille de Cappel, où Zwingli fut tué, et con-

1. \* *Déboursés* : Au cocher de Muri.... 6 l.

Aux domestiques de M. de Zurlauben 6 l.

Total 12 liv.

tribua beaucoup à fixer la victoire dans cette mémorable journée. Il servit dans les armées de François 1<sup>er</sup> après la bataille de Marignan. Antoine, son fils, capitaine au service de Charles IX, reçut trois blessures à la bataille de Dreux. Il fut de la célèbre bataille de Meaux, et se trouva aux batailles de St-Denys, de Jarnac, et de Moncontour. Il termina, ainsi que son père, sa carrière à Zug, en 1586.

Conrad de Zurlauben, cousin issu de germain d'Antoine, mort également à Zug, en 1625, capitaine au régiment des Gardes suisses, servit sa patrie et la France comme guerrier et comme négociateur. Il est auteur d'un traité imprimé : *De concordia fidei*, où il démontre que la tranquillité des Suisses dépend de l'établissement de la seule religion catholique dans leurs cantons. Béat de Zurlauben, son fils, mort à Zug, en 1663, fut comme lui capitaine au régiment des Gardes suisses, sous Louis XIII. On a de lui le détail de toutes ses négociations depuis 1629 jusqu'en 1659. Les cantons catholiques lui décernèrent les titres de père de la patrie et de colonne de la religion.

Béat Jacques de Zurlauben, fils aîné du précédent, qui servit aussi en France avec distinction, mourut à Zug en 1690, avec une réputation bien méritée de valeur et de prudence. Le canton de Lucerne et ses confédérés lui durent en 1650 la victoire de Wilmergen contre les Bernois, sur lesquels il prit lui-même deux drapeaux et trois pièces de canon. Il était

oncle de Béat Jacques de Zurlauben, qui fut élevé au grade de lieutenant-général des armées du roi de France.

Ce dernier s'acquît beaucoup de gloire en Catalogne, en Irlande, en Flandre et en Italie. Il contribua à fixer la victoire de Nerwinde, fit avec le comte de Tessé le long blocus de Mantoue, et fut le seul des officiers généraux qui repoussa les ennemis à la fameuse bataille de Hochstett, en 1704. Il y reçut sept blessures et en mourut à Ulm en Souabe le 21 septembre, à 48 ans. Le roi, par lettres patentes du mois de juillet 1686, érigea, en faveur de M. de Zurlauben, la terre et seigneurie de Villé en baronnie, et par d'autres du mois de décembre 1692 en comté. Ce comté passe à sa mort à Henri Louis de Choiseul, marquis de Meuse, qui avait épousé, en 1712, Honorée Julie Françoise, fille aînée de Béat Jacques de Zurlauben. Celui-ci était cousin germain de Placide de Zurlauben, mort en 1723, abbé de Muri.

Il y a à Zug deux églises : l'une de St-Oswald, et l'autre de St-Michel.

\* SAMEDI, 11 SEPTEMBRE. Parti de Zug à 6 h. du matin avec une voiture de louage. *Baar*, à une petite lieue de Zug, paroisse et communauté consouveraine à Zug, où il y a une abbaye de religieux Bénédictins. A trois quarts de lieue de Baar on passe à côté de l'ancienne abbaye de Cappel, qui appartient aujourd'hui au canton de Zurich. On entre ensuite

dans le canton de Zug, et à une demi-lieue de Cappel, on passe le pont de la Sile, situé sur la rivière de ce nom qui descend d'Einsiedlen et qui tombe dans le lac de Zug. Ce pont dépend de la paroisse et communauté de Menzingen. A ce pont on entre du canton de Zug dans celui de Zurich. A une bonne lieue de ce pont, on commence à découvrir, à gauche, le lac de Zurich.

La vue est belle et offre d'agréables objets. On s'imagine entrer chaque moment dans Zurich, qui en est cependant éloignée. Les côtes sont riantes et diversifiées. Nous descendîmes à un cabaret.

*Cabarets.* Dans les cabarets, surtout ceux du canton de Zurich, les appartements sentent la fumée du tabac. Les plus notables de Zurich y sont également accoutumés. Les hommes fument continuellement, et même dans les compagnies on y offre par honneur une pipe pour fumer.

Dans tous les cabarets de la Suisse, à l'exception de celui de Zurich, les mets sont assaisonnés de beaucoup d'ingrédients, de muscade, de gingembre, etc.... Le pain sent toujours le cumin. Les lits sont fort courts, couverts de plumes, avec des coussins en grande quantité, ce qui fait qu'on est plutôt obligé de s'asseoir que de s'étendre pour dormir. Dans tous les cabarets catholiques est un grand tableau de crucifix. Aux portes des maisons et des chambres est un billet où, en invoquant Ste-Agathe qu'on regarde comme la patronne contre les incendies, on



souhaite une âme sainte et pure, l'honneur de Dieu et le salut de la patrie. A votre départ, l'hôte fait votre compte, et il faut se garder d'en vouloir rabattre. On vous offre ensuite dans quelques-uns un verre de vin pour votre heureux voyage.<sup>1</sup>

*Chemins.* Ce qui est incommode dans les chemins de la Suisse, c'est qu'on trouve presque à chaque pas des fermetures, qui y sont pratiquées par les habitants voisins auxquels appartiennent les terres qui sont aux côtés. Il faut, ou que le cocher descende de voiture pour les ouvrir ou refermer, ou avoir toutes prêtes de petites pièces de monnaie pour les donner à des polissons qui se chargent de cette besogne.

\* On côtoie le lac de Zurich, en passant devant différentes censes, jusqu'à une demi-lieue de là qu'on entre dans le village de Boketen. *Boketen* est situé dans le canton de Zurich et le bailliage de Horgen.

Dîné en cet endroit, dans une auberge propre et bien conditionnée. La salle à manger donne presque sur le lac de Zurich, et on y découvre plusieurs bourgs et villages situés vis-à-vis et de l'autre côté du lac, savoir: Mailand, Kusenach, Zolikon, Entychon, Mainedorff, Steffen, Herleberg, Erlebach, Kusebach, Zolikon et Zurich.

\* En sortant de Boketen pour Einsiedlen, il faut

1. *Tout ce paragraphe est une traduction presque textuelle d'un passage de l'Iter germanicum de Mabillon. Cf. mon opuscule: Voyage littéraire en Alsace de Mabillon. Colmar, 1893, p. 11.*

se munir de petites pièces de monnaie, entr'autres d'*angster*, tant pour les pauvres pèlerins que pour les petits polissons qui ouvrent les barrières, lesquelles sont très fréquentes dans cette route.

\* Sur la route de Boketen à Schindeleggi on découvre souvent, dans le lointain, le lac de Zurich, ainsi que la ville de Rappertzchwyr. *Schindeleggi*, dans le canton de Schweitz, à deux lieues de Boketen village de la paroisse de Feusisberg. A un quart de lieue de Schindelleggi, descendre de voiture, à l'endroit du précipice, qu'il faut passer sur un pont. *Bennau*, à une demi-lieue de Schindeleggi. C'est une chapelle où demeurait autrefois St-Bennon.

\* Einsiedlen, à un quart de lieue de Bennau, abbaye princière de l'ordre de St-Benoît. Arrivé sur le soir à l'abbaye où soupé et couché, ainsi que le lendemain où dîné, soupé et couché également. J'ai dit la messe du S. Nom de Marie le dimanche, 12 septembre, à l'autel de la chapelle miraculeuse de Notre-Dame.<sup>1</sup>

*Einsiedlen.* Il y a dans l'église une vaste chapelle sous le titre de Ste-Marie-Madeleine, où les pèlerins d'Einsiedlen vont déposer leurs confessions. Le por-

1. * <i>Déboursés</i> : Au cocher de Zug à Einsiedlen.....	64 l.
Au cabaret de Boketen.....	6 l.
A la sacristie d'Einsiedeln.....	1 l. 10 s.
Pour rosaires et images.....	12 l.
Aux domestiques d'Einsiedlen.....	6 l.
	Total 88 l. 10 s.

trait de cette sainte, qui est à l'autel, est d'un bon goût.

Il y a dans le trésor une croix fort ancienne et haute, où l'effigie du Christ est attachée, suivant l'usage ancien, à quatre clous. Il y a à cette croix plusieurs reliques et plusieurs inscriptions, parmi lesquelles celle-ci: *Adalbero et Uto pro Domino de se simul hoc instituerunt.*

Nous y avons vu le ms. sur lequel Dom Mabillon a publié l'ouvrage de St-Pirmin. Nous y avons vu un autre qui renferme un nécrologe et une chronique d'Ensiedlen du XII<sup>e</sup> siècle que nous avons copiés et qui n'ont point encore vu le jour.

Le fameux Benoît Joseph Labre, mort à Rome en odeur de sainteté, le 16 avril 1783, fit en 1775 et 1776 le voyage de N. Dame d'Ensiedlen, comme le rapporte l'auteur de sa vie, imprimée à Paris en 1784, p. 116 et 117.

\* LUNDI, 13 SEPTEMBRE. Parti d'Ensiedlen à 7 h. du matin, avec une voiture de l'abbaye. Passé de nouveau par Bennau, Schindelleggi et Boketen, puis à *Horgen*, paroisse du canton de Zurich, à un quart de lieue de Boketen. Dîner à Horgen, au cabaret du Cygne. A une heure embarqué sur le lac de Zurich, sur un bateau sûr et commode.

*Lac de Zurich.* On voit à droite et à gauche de gentils villages, où sont les maisons de campagne des riches citadins de Zurich. Le paysage présente

une courbe qui éloigne la perspective et rend chaque site plus pittoresque. En voguant sur le plus paisible et le plus sûr des lacs, la vue se promène délicieusement sur les côteaux variés des cantons. La nature y étale des appâts plus naïfs, une parure plus champêtre, une fraîcheur plus piquante qui porte dans l'âme cette émotion douce que n'inspirent pas de plus grands tableaux.

Telle la séduisante Annette

Que parent la candeur, l'innocence et treize ans,

L'emporte sur une coquette

Qui doit tout son éclat au feu des diamans.

\* A un quart de lieue de Zurich se trouve, au milieu du lac, une espèce d'obélisque de pierre, qui forme la séparation du territoire de la ville de Zurich et de celui du canton. Arrivé à Zurich à cinq heures du soir, où soupé et couché à l'*Epée*, auberge située sur le pont du lac, qui passe pour la meilleure de la Suisse. Dîné à Zurich le lendemain, 14 septembre.<sup>1</sup>

\* MARDI, 14 SEPTEMBRE. Parti de Zurich, à 4 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>, avec une voiture de rencontre. *Alstaett*, à une lieue de Zurich et dans le même canton. *Schlieren*, à une

1. * <i>Déboursés.</i> Au cocher de l'abbaye d'Ensiedlen...	4 l.
Au cabaret de Horgen.....	9 l.
Aux bateliers de Horgen à Zurich.....	6 l.
A Kusenach.....	1 l. 10 s.
A l'auberge de Zurich.....	21 l.
	Total 41 l. 10 s.

demi-lieue d'Alstaett, dans le comté de Bade. *Dieltikon*, à deux lieues de Schlieren, village appartenant à l'abbaye de Wettingen. *Wettingen*, à une lieue de Dieltikon, abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux, où soupé et couché.<sup>1</sup>

L'abbaye de Wettingen n'est éloignée que près de mille pas de la ville de Bade. On voit dans l'église le tombeau de l'empereur Albert, dont le corps fut ensuite transporté à Spire, par ordre de l'empereur Henri VII.

\* MERCREDI, 15 SEPTEMBRE. Dîné à l'abbaye de Wettingen, d'où nous nous sommes rendus à pied à Bade. Soupé et couché à Bade, à l'auberge de *la Balance* qui est la meilleure.<sup>2</sup>

\* JEUDI, 16 SEPTEMBRE. Parti de Bade, à 6 h. du matin, par une voiture de louage, pour retourner à l'abbaye de St-Blaise, pris le chemin du 7 septembre. En allant de Bade à Waldshut, on découvre, en sortant de Kirchorff et à gauche, Windisch, Kœnigsfeld, Brugg, Habsbourg et Rhein, qui sont dans

1. * <i>Déboursés</i> : Au cocher de Zurich à Wettingen...	8 l.
Aux domestiques de l'abbaye .....	4 l.
	Total 12 l.
2. * <i>Déboursés</i> : Transport de l'équipage.....	2 l.
A l'auberge de Bade .....	12 l.
	Total 14 l.

le canton de Berne. Ce canton est séparé du comté de Bade par le Limath, qui coule presque à côté de la route.

A un quart de lieue de Kœnigsfelden est le village de Windisch, formé de quelques habitations de paysans, restes infortunés de l'ancienne et célèbre *Vindonissa*, dont Tacite<sup>1</sup> et l'Itinéraire d'Antonin font mention. Elle était située sur une hauteur, au pied de laquelle deux rivières rapides, larges et profondes, l'Aar et la Russ mêlent leurs eaux. Il est surprenant que personne ne se soit avisé de la rebâtir dans les siècles derniers, à cause de sa situation avantageuse qui pouvait en faire une des plus fortes places de la Suisse ou de la Haute-Allemagne. Les Romains avaient mieux su en profiter, puisqu'ils en avaient fait une place d'armes contre les Allemands. On y a déterré une grande quantité de monuments anciens, comme des tombeaux, des inscriptions, des cachets, des bagues... etc.... On y a trouvé des médailles de plusieurs empereurs, depuis Néron jusqu'à Valentinien.

On voit encore, au mur de l'église paroissiale, la statue de Mercure, ainsi que celle de Castor et de Pollux. On y voit encore une ancienne inscription, qui prouve qu'elle fut bâtie en l'honneur de St-Martin par Ursin, évêque de Constance, et par

1. Lib. 4. Hist. 70. t. 3, p. 762, de l'édit. de Venise, 1708.

Dietbold, qui y employèrent pour architecte un nommé Linculphe. Elle est conçue en ces termes :

*In onore Sci Martini epi*

*Ursinus ebescupus et*

*Detibaldus † Linculfus ficit.*<sup>1</sup>

Ursin, sous qui la religion chrétienne fit de grands progrès tant en Suisse qu'en Allemagne, devint évêque de Constance en 589, et mourut en 606.

Windisch était autrefois le siège d'un évêque. On ne connaît pas l'époque certaine où vivaient Beatus, Paterno et Landon, ses premiers évêques.

*Bubulcus in Christi nomine episcopus civitatis Vindonissae* souscrivit au commencement du sixième siècle les actes du concile d'Epaone.<sup>2</sup> Ce concile se tint en 567. *Grammatius episcopus civitatis Vindonensis* assista en 541 et 549 aux conciles IV et V d'Orléans.<sup>3</sup>

Grammatius fut le dernier évêque de Windisch; il mourut vers l'an 561. Ce fut sous Maxime, son successeur, que le siège épiscopal fut transféré à Constance en 570.

Windisch, ayant été ruiné par la guerre dans la décadence de l'empire romain, Childebart II, roi de France, en transféra le siège épiscopal à Constance vers le milieu du sixième siècle.

1. GERBERT, *Iter alemanicum*, p. 20.

2. LABEUS, Tome 4. Concil., fol. 1582.

3. Tome 5, Concil.

On y montre encore la ruine d'un théâtre, et l'on y a déterré plusieurs monuments romains, tels que des urnes sépulcrales, des pierres, des bagues, des monnaies.<sup>1</sup> Telle est entr'autres une monnaie d'or de Philippe de Macédoine que nous avons vue dans le cabinet de St-Blaise.

L'Itinéraire d'Antonin<sup>2</sup> compte *Vindonissa* dans le nombre des principales villes d'où se tirait la route qui menait d'un côté à Metz, en passant par Brisach, Strasbourg, Saverne et Dieuze, et d'un autre à Spire, en passant par Augst, Brisach, Ell, Strasbourg et Brumath.

*Castrum vindonissense* est rappelé dans la Notice des Gaules, publiée par le P. Sirmond,<sup>3</sup> sous la métropole de Besançon. Dans le temps que cette Notice fut écrite, on désignait ainsi les petites villes, par le mot de *castrum*, comme l'écrit Du Cange.<sup>4</sup> La ville de *Vindonissa*, ruinée en 407 par les barbares qui ravagèrent alors les Gaules, put à peine se lever de ses ruines, et n'obtint ensuite que le titre de *castrum*. Enfin l'irruption d'Attila, arrivée en 451, la détruisit tellement qu'à peine il put s'élever sur sa place un petit village.<sup>5</sup>

1. *Iter germanicum*, p. 31.

2. Edit. Wesselingii, p. 238 et 251.

3. *Notitia provinciarum et Civitatum Galliae in Conciliis Galliae*. Ecrite au milieu du 5<sup>e</sup> siècle.

4. In *Glossario*, voce *castrum*.

5. *Alsat. illustr.* I, pag. 176 et seq.

\* Dîné à Waldshut chez M. Gerbert. Pris ensuite la voiture de poste pour aller à St-Blaise, où nous sommes arrivés à sept heures du soir. Resté à St-Blaise les vendredi et samedi, 17 et 18 septembre.<sup>1</sup>

\* DIMANCHE, 19 SEPTEMBRE. Parti de l'abbaye à 6 h. du matin, et par le chemin du 1<sup>er</sup> septembre, jusqu'à Saig, où dîné dans le même cabaret. La voiture de l'abbaye de St-Blaise nous a conduit jusqu'à Mergen. De Saig, en passant devant l'étang de Dittersée, on tourne à droite et on tombe sur la grande route, qu'on nomme Route Dauphine, et on la suit jusqu'à vis-à-vis Neustadt où l'on prend le chemin à gauche, qui mène à l'abbaye de Ste-Marie ou *Sant-Mergen*, de l'ordre des chanoines réguliers de St. Augustin, située à quatre lieues de Saig. Soupé et couché à-la même abbaye.<sup>2</sup>

\* *Ste-Marie dans la Forêt noire*. Cette abbaye, appelée *Mariencell*, et plus communément par corruption *Sant-Mergen*, est située à quatre lieues de

1. * <i>Déboursés</i> : Pour la voiture de Bade à Waldshut...	15 l.
Au péage du Rhin.....	2 l. 14 s.
Aux domestiques de M. Gerbert.....	1 l. 10 s.
Pour la voiture de Waldshut à St-Blaise.....	13 l. 16 s.
Aux domestiques de St-Blaise.....	18 l.

Total 51 liv.

2. * <i>Déboursés</i> : Au cocher de l'abbaye de St-Blaise....	6 l.
Au cabaret de Saig.....	12 l. 14 s.
Au domestiques de Ste-Marie.....	3 l.

Total 21 l. 14 s.

Fribourg, une de St-Pierre et neuf de St-Blaise. Elle est de l'ordre des chanoines réguliers de St. Augustin, et ils suivent les constitutions des chanoines réguliers de la congrégation de St-Sauveur de Latran. Son fondateur fut Brunon, comte de Hohenberg, prévôt de la cathédrale de Strasbourg et chancelier de l'empereur Henri V, comme le prouvent la bulle d'Honorius II de 1125, les lettres d'Ulric, évêque de Constance, de la même année, et celles du cardinal Théodewin de 1136. (Consulter notre Histoire des évêques).

On ignore l'époque précise de son établissement. Petri, *p.* 233, la place à l'an 1120, mais une transaction, passée en 1121 entre elle et l'abbaye de St. Pierre, fait voir qu'elle existait déjà plusieurs années avant cette époque.

On célèbre à Ste-Marie le jour solennel de l'anniversaire de Brunon au 30 de juillet. Le nécrologe de la cathédrale de Strasbourg place sa mort au 14 de mai. (Voir notre Histoire.)

Le premier abbé connu de Ste-Marie est Otton, auquel le pape Honorius II adressa sa bulle de 1125. Petri, *p.* 233. Henri, évêque de Constance, lui unit, en 1370, la prévôté de la Toussaint de Fribourg du même ordre, avec ses revenus. *Idem*, *p.* 236. Cette prévôté avait été fondée en 1300, par un gentilhomme du pays, nommé Yves ou Jean de Waldkirch, qui y établit des chanoines réguliers, tirés du monastère de Marbach. Petri, *Germania canonico-*

*augustiana, apud Kuen, t. 4, p. 118 et 119.* Les malheurs des temps obligèrent l'abbé Léonard et les chanoines de Ste-Marie de se retirer à Fribourg, en l'an 1517, dans leur prévôté de la Toussaint. Ils y restèrent jusqu'en 1720, que l'abbé André Dilger les transféra de nouveau dans l'ancien lieu de leur fondation, où le même abbé et Pierre Klunck, qui devint son successeur en 1736, rebâtirent l'église et les lieux claustraux, abandonnés depuis deux siècles. Ils furent remplacés, en 1766, par l'abbé Michel Fritz qui gouverne aujourd'hui cette maison. Ce dernier devint, en 1770, membre de l'état des prélats de l'Autriche antérieure et, en 1771, directeur de la faculté de théologie de l'université de Fribourg. Ce ne fut qu'en 1770 que l'abbé de Ste-Marie fut reçu dans l'ordre des prélats.

Nous avons vu, dans une chapelle collatérale de la nef de l'église abbatiale, une ancienne image miraculeuse de la Ste. Vierge, qui y est fréquentée par un grand concours de pèlerins; le tradition porte que ce fut elle qui donna le nom à cette abbaye, et qu'elle fut un présent de Brunon, son fondateur. Il y vient des pèlerins non seulement du Brisgau et de la Souabe, mais aussi de l'Alsace et de la Suisse.

LUNDI, 20 SEPTEMBRE. Dîné à l'abbaye de Ste-Marie. Parti pour celle de St-Pierre, où arrivé à cinq heures, soupé et couché.

MARDI, 21 SEPTEMBRE. Dîné à l'abbaye de Saint-Pierre.

*St-Pierre.* L'abbaye bénédictine de St-Pierre dans la Forêt noire et le Brisgau doit son origine aux ducs de Zeringen. Berthold I<sup>er</sup>, duc de ce nom, avait d'abord fondé un monastère, ou prévôté, à Weilheim dans le Neckerau, pays qui fit ensuite partie du duché de Teck et qui appartient aujourd'hui au duc de Wurtemberg. Mais comme les religieux du nouveau monastère de Weilheim eurent beaucoup à souffrir des nobles de ce pays, Berthold II, duc de Zeringen, fils de Berthold I<sup>er</sup>, prit le parti de les transférer dans l'endroit, où est aujourd'hui établie l'abbaye de St-Pierre. Il leur fit bâtir un nouveau monastère, où les religieux de Weilheim, qui étaient une colonie d'Hirsauge, se rendirent le 1<sup>er</sup> juillet 1093, et il les dota de plusieurs biens qui faisaient partie de son domaine.

La nouvelle église fut consacrée le 1<sup>er</sup> août 1093 par Gebhard, évêque de Constance, frère du duc Berthold II, en l'honneur de l'apôtre St. Pierre. Cette dédicace se fit avec beaucoup de solennité en présence du duc Berthold lui-même, de Guillaume, comte de Bourgogne, de Godefroi, comte de Gall, de sept abbés voisins, entre lesquels on remarque ceux d'Ettenheim et de St-Blaise, des prévôts et doyens des églises cathédrales de Constance, de Bâle et de Strasbourg. Gebhard, évêque de Constance, alla trouver quelque temps après le pape

Urbain II, qui tenait alors un concile à Plaisance. Ce prélat y obtint de ce souverain pontife la confirmation des privilèges, biens et droits du nouveau monastère, établi par le duc Berthold. (*Liber vitæ membranaceus fundatorum ac benefactorum monasterii S. Petri, in Austria sacra, tom. 2, p. 214*). La bulle d'Urbain VIII est du 2 mars 1095. (*Austria sacra, t. 2, p. 217*.)

Berthold II, duc de Zeringen, étant mort en 1111, il fut enterré à sa demande dans l'église de St-Pierre, devant l'autel de Ste-Croix. Cet endroit devint ensuite le lieu de sépulture de toute la maison de Zeringen jusqu'à Berthold V, le dernier de ce nom, qui fut enterré dans l'église principale de Fribourg. Agnès, veuve de Berthold, Rodolphe et Conrad, ses deux fils, augmentèrent cette nouvelle fondation, en y ajoutant de nouvelles dotations. (*Rotulus San-Petrinus in Austria sacra, t. 2, p. 220*.)

Nous avons vu à St-Pierre un *rotulus* ou *ancien rôle*, ou rouleau en parchemin, où sont transcrits de tous les deux côtés les principales donations, faites à ce monastère au onzième et douzième siècle tant par le fondateur que par d'autres bienfaiteurs. Ce rôle est d'autant plus intéressant qu'il nous fait connaître non seulement l'histoire de la fondation de cette abbaye, mais encore l'état certain et la généalogie des ducs de Zeringen, qui, sans ce rôle, serait encore bien embrouillée. Il n'a pas encore été publié en entier, mais on en trouve de longs extraits

dans l'*Historia Zaringo-Badensis* et dans l'*Austria sacra*, tome 2, pag. 120 et seq.

Nous en avons tiré un passage, qui ne se trouve ni dans l'un, ni dans l'autre, et qui est conçu en ces termes : « Notum sit Christi fidelibus tam futuris  
« quam presentibus, quod domina Petrissa comitissa, filia ducis Bertholdi, tale predium, quale  
« apud Wolpach visa est habere, cum manu viri  
« sui comitis scilicet Friderici de Phirith sancto  
« Petro apostolo patrono nostro pro redemptione  
« anime sue omniumque parentum suorum devota  
« delegavit. »

Voyez nos notes sur les comtes de Ferrette.

Berthold III et Conrad, son frère, fils de Berthold II, firent des nouvelles donations et augmentèrent celles de leur père en 1112. (*Austria sacra, t. 2, pag. 221 et 223, et en 1113, p. 226*.)

Berthold IV, duc de Zeringen, confirma en 1152 la fondation de l'abbaye de St-Pierre et les donations que lui avaient faites ses prédécesseurs. (*Schannat, Vindemiae litterariae, p. 162*.) Il en remit l'acte *in manum domini Gozmanni abbatis*.

A l'extinction de la maison archiduchale de Zeringen, l'abbaye de St-Pierre se mit sous la protection de l'empire. Les empereurs Charles IV, en 1361, Frédéric III, en 1443, Maximilien I<sup>er</sup>, en 1498, et Ferdinand I<sup>er</sup>, en 1550, confirmèrent tous les privilèges et donations faits par les ducs de Zeringen.

(*Austria sacra*, t. 2, p. 233, 235, 237 et 240.) Après la mort de l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup>, l'Autriche antérieure, ainsi que le Tyrol, échurent à l'archiduc Ferdinand I<sup>er</sup> que l'abbaye de St-Pierre choisit alors pour son protecteur; depuis ce temps elle est sous la protection de la maison d'Autriche. L'abbé de St-Pierre fait partie des Etats du Brisgau et y siège dans le corps des prélats. On compte depuis Adalbéron, premier abbé, qui mourut en 1100, jusqu'à Philippe Jacques Steyrer, de Fribourg en Brisgau, qui fut élu le 9 décembre 1749, cinquante-quatre abbés dont on voit tous les portraits, peints avec leurs principales actions, dans le contour extérieur ou le cloître de la résidence abbatiale. L'abbé P. J. Steyrer est auteur d'une *Vie de St-Ulric* et de quelques ouvrages polémiques, auxquels il n'a pas mis son nom.

Le cinquième abbé fut Gozmann, depuis 1137 jusqu'à sa mort, arrivée en 1154.

Le nécrologe de la cathédrale de Strasbourg écrit en 1181, en fait ainsi mention: « V. idus februarii, « Gozmann abbas S. Petri obiit: de Criechesheim « quattuor solidos, quod pertinet ad officium decani ».

Le nécrologe de Zwifalten (*apud Hess, pag. 237*): « V idus februarii, Gozmanus abbas de cella S. « Petri ».

Cette abbaye eut cinq différents incendies à es-

suyer, qui la réduisirent en cendres en 1238, 1437, 1469, 1644 et 1678. Celui de 1644 fut occasionné par les Suédois et le dernier par les troupes autrichiennes. Celles-ci mirent le feu à l'abbaye pour faire sortir de leur retranchement les Français qui avaient épargné ce monastère. L'église avec ses tours fut rétablie au commencement de ce siècle par l'abbé Ulric Burgi. Benoît Wulbertz, son successeur en 1739, et l'abbé d'à présent, élu en 1749, s'appliquèrent à la décorer et à l'enrichir d'ornements précieux.

On voit dans une grande salle de l'abbatiale les portraits des fondateurs et de toute la famille des ducs de Zeringen. La plupart furent enterrés dans l'église de St-Pierre. L'abbé Ulric Burgi, élu en 1719, qui la fit reconstruire, en transféra les os, en 1727, dans la nouvelle église, où l'abbé d'à présent leur fit élever, en 1768, un monument en marbre dans le chœur aux deux côtés du grand autel.

Rapporter l'épitaphe.

Du côté de l'évangile sont les monuments et les épitaphes de Berthold II, duc de Zeringen, qui fonda, en 1093, l'abbaye de St-Pierre et qui mourut en 1111; d'Agnès, son épouse, fille de Rodolphe duc de Souabe et comte de Rheinfelden, morte la même année; de Conrad, duc de Zeringen, fils de Berthold II, auteur de l'église de Fribourg, mort en 1252; de Clémence, fille de Godefroi comte de Namur, sa femme, morte en 1159; et de Berthold IV, duc de



Zeringen, fils de Conrad, qui bâtit la ville de Fribourg en Suisse, mort en 1186.

Du côté de l'épître sont les monuments et épitaphes de Berthold III, duc de Zeringen, fils aîné de de Berthold II, qui bâtit la ville de Fribourg en Brisgau et qui fut tué à Molsheim, en 1122 (il faut lire en 1123); de Berthold et Rodolphe, frères de Berthold III, morts dans leur enfance; de Conrad, fils du duc Conrad, décédé également dans l'enfance, et de Rodolphe, évêque de Liège, fils du duc Conrad, qui transféra à Fribourg la tête de l'évêque-martyr St. Lambert, mort à Herderen près de Fribourg, en 1190.

On conserve dans cette abbaye plusieurs corps et reliques des saints, entr'autres sept corps entiers, qui passent pour être des vierges martyrs, compagnes de Ste. Ursule, celui de St. Clément, martyr de Rome, avec la fiole remplie de sang qui marque son martyre, et plusieurs autres qui paraissent être des saints, tirés des catacombes de Rome. Chaque autel de l'église est décoré d'un pareil corps.

On nous a montré dans le trésor une particule remarquable de la croix du Sauveur, qui a été conservée pendant plusieurs siècles avec les reliques de cinq autres saints dans une croix de chêne fort ancienne. Cette croix de chêne que nous avons vue, est couverte d'un côté d'une lame d'argent, où on lit ces mots : *S. Crucis, S. Andreae apostoli, S. Bar-*

*baræ, S. Castoris, S. Sebastiani, S. Laurentii.* Ces noms se trouvent aussi écrits sur chacune de ces reliques. Au haut de cette croix on lit : *Alberti uxor Ida*, et plus bas, *me fieri jussit.* On lit de l'autre côté de la croix sur une autre lame : *Temporibus Gozmanni abbatis Udalricus, Bertholdus et Bruno me patrarunt. Billunc me fecit.* M. l'abbé de St-Pierre m'a dit ignorer qu'elle était cette Ida. Comme Gozman fut abbé de St-Pierre depuis l'an 1137 jusqu'en 1154, nous croyons que cette Ida était la femme d'Albert, ou Adelbert, troisième fils de Conrad, duc de Zeringen qui, selon Schœpflin (*Histor. Zaringo-bad., tom. 1, pag. 205 et 208*), obtint, en 1152, dans le partage de la succession paternelle le château de Teck et les biens de sa maison situés en Souabe, en conservant le titre de duc. Le nom d'*Adelberti filii ducis Cunradi* est rappelé dans une charte du duc Berthold, son frère, en faveur de la même abbaye de St-Pierre de l'an 1152. (*Schannat, Vindem. litterariæ, collect. 1, pag. 163.*) *Adelbertus frater ducis Bertholdi* signa vers le même temps un acte d'échange pour le même monastère, rapporté dans le rotulus. (*Schœpflin, Hist. Zaringo-bad., t. 5, p. 101.*)

L'abbé d'à présent a tiré cette particule de la croix et ses reliques de son ancien étui et les a fait enchâsser dans une croix d'argent, qu'on expose à la vénération publique.

L'abbé d'à présent a augmenté de beaucoup de

livres et de quelques manuscrits la bibliothèque de son abbaye, formée et décorée de plusieurs peintures par son prédécesseur. Mais son ignorance et celle de ses religieux de la langue française fait qu'on n'y trouve presque aucun de nos bons livres français, que les abbayes de St-Blaise, de Muri et de Ste-Marie se sont cependant empressées d'acquérir.

On voit dans le trésor de St-Pierre deux statues d'argent, que fit faire l'abbé d'à présent. La première représente le bienheureux Hermann I<sup>er</sup>, marquis de Bade, d'où dérive la maison de ce nom, frère de Berthold II, duc de Zeringen, lequel Hermann quitta le monde, en 1073, pour se retirer dans l'abbaye de Cluny, où il mourut en odeur de sainteté le 27 mai 1074. La seconde est la figure du bienheureux Bernard, fils de Jacques margrave de Bade, mort à Montiscalier, près de Turin, le 15 juillet 1458, que le pape Sixte IV mit, en 1479, au nombre des bienheureux. Dans la dernière de ces statues est enchâssée une petite relique du B. Bernard.

Parler de Vilmarcelle et de Selden.

\* Parti à 3 h. de l'après-midi. Passé par *Eschbach*, village appartenant à l'abbaye, et à trois quarts de lieue, puis à *Steigen*, à un quart de lieue d'*Eschbach*, appartenant à M. de Kageneck; puis à *Zarten*, à une demi-lieue de *Steigen*, à *Ebnet* et à *Fribourg*, où arrivé à 6 h. du soir. Pris la poste à Fribourg pour *Emmetingen*, où nous sommes arrivés à 9 h.,

par la route du 31 août. Soupé et couché à Emmetingen. <sup>1</sup>

\* MERCREDI, 22 SEPTEMBRE. Pris la poste à Emmetingen et continué jusqu'à Strasbourg. Parti à 6 h. du matin et arrivé, par *Kunderingen* et *Hechslingen*, à *Kentzingen*. Pris la poste à Kentzingen, d'où, en passant par *Herboltzheim*, *Ringsheim*, *Kippenheim*, *Mittersen* et *Dinglingen*, arrivé à *Frisenheim*, village appartenant au margrave de Bade. Pris la poste à Frisenheim. Laissant à droite *Oberschopffen*, au même margrave de Bade, on passe par *Niderschopffen*, à M. le baron de Franckenstein, et par *Hoffweyr*, à M. le baron d'Erthal, d'où allé à *Offenbourg*, ville impériale, où diné.

\* Pris la poste d'Offenbourg. Laissant à droite <sup>2</sup> . . . ., on passe par Bühl, à la maison d'Autriche, *Griesheim*, à la même, *Sand*, au prince de Hesse-

1. * <i>Déboursés</i> :	Au cocher de l'abbaye de Ste-Marie ..	3 l.
	Aux domestiques de celle de St-Pierre .....	6 l.
	Au cocher de St-Pierre .....	4 l. 4 s.
	Au garçon d'écurie à Fribourg .....	12 s.
	Au cabaret et postillon de Fribourg .....	3 l.
	Pour la poste de Fribourg à Emmetingen .....	4 l. 10 s.
	Au postillon .....	1 l. 3 s.
	Au cabaret d'Emmetingen .....	6 l. 12 s.
	Pour la servante .....	12 s.

Total 29 l. 13 s.

2. *Lacune dans le récit. Il faut sans doute suppléer* : la route d'Appenweyer.

Darmstadt, *Willstædt*, au même, *Odelshofen*, au même, *Korch*, au même, *Neumühl*, au même, et *Kehl*. Pris la poste à Kehl pour Strasbourg. <sup>1</sup>

1. * <i>Déboursés</i> : Pour la poste d'Emmetingen.....	4 l. 8 s.
Pour le postillon.....	1 l. 3 s.
Pour la poste de Kentzingen.....	7 l. 12 s.
Pour le postillon.....	2 l. 2 s.
Pour la poste de Frisenheim.....	4 l. 7 s.
Pour le postillon.....	1 l. 3 s.
Au cabaret d'Offenbourg.....	5 l. 6 s.
Pour la poste d'Offenbourg.....	5 l. 12 s.
Pour le postillon.....	2 l. 4 s.
Pour la poste de Kehl.....	3 l. 6 s.
Pour le postillon.....	1 l. 8 s.
Pour le péage.....	1 l. 3 s.

Total 39 l. 15 s.

Pour le domestique du 30 août au 22 septembre, à 24 s. par jour, fait la somme de 30 l.

Somme totale : 505 l. 14 s. — N. B. Pour ma part : 252 l. 17 s.

## VI.

### VOYAGE DE 1786 <sup>1</sup>

8 AOUT 1786. Intentionné de faire un voyage en Haute-Alsace et en Franche-Comté, je louai une voiture et des chevaux chez le sieur Arbogast, loueur de voiture, demeurant dans le Faubourg de pierre, et je partis le 8 août 1786, à huit heures et demie du matin, accompagné de mon frère l'abbé et d'un domestique.

*Strasbourg*. Sorti de la ville de Strasbourg par la porte Dauphine, dite autrefois porte des bouchers, j'ai laissé à gauche le chemin qui conduit à la Citadelle et à Kehl, et ai passé également à gauche devant le cabaret des *Trois Cheminées*.

De là, j'ai passé sur un pont, aux deux côtés duquel sont les deux digues d'inondation, dites *Huren-Graben*, dont j'ai une description particulière dans mes papiers. J'ai ensuite laissé à gauche le

<sup>1</sup>. Ce second récit de voyage est bien de 1786. Mais, comme on le verra plus bas, il contient de plus la relation du voyage fait par Grandidier en septembre 1785. Il est entièrement inédit.

chemin qui conduit au polygone, et à droite celui par lequel on entre dans la ville à la porte dite de l'hôpital.

*Lazareth.* Poursuivant toujours la route qu'on prend à gauche, j'ai rencontré, également à gauche, un bâtiment qui servait autrefois d'hôpital et qu'on nomme le lazareth. Peu après et à une demi lieue de Strasbourg, on passe à gauche à côté de la maison de péage, dite le *Wickhæusel*, où, après avoir traversé l'Ill sur un pont de bois, on laisse à droite une grande plaine qu'on nomme la *plaine des bouchers*.

Le chemin conduit ensuite au *Hohwart*, où il y a à gauche le péage et le cabaret appartenant à la ville. Après l'avoir passé, on découvre à droite le village et château d'*Illwickersheim*, situés à cinq quarts de lieue de Strasbourg. Ce village, appelé ainsi à cause de la rivière d'Ill qui l'arrose, porte aussi le nom de *St-Oswald*, sous l'invocation duquel est son église paroissiale. Le magistrat de Strasbourg, auquel il fut engagé, en 1243, par l'empereur Sigismond, en est seigneur, décimateur et collateur de la cure. On y compte près de 88 familles, toutes catholiques.

A la croix de pierre, du côté gauche et à près d'une lieue de Strasbourg, est le chemin du Rhin, qu'on appelle la route du Neuf-Brisach, que j'ai laissé à gauche pour le prendre à mon retour.

Continuant la route droite, j'entre dans *Illkirch*,

que je traverse des deux côtés et qui est éloigné de cinq quarts de lieue de Strasbourg. En y entrant, je vois à droite le petit château de Niderburg. De là je passe à gauche devant le cabaret du *Soleil*. C'était autrefois une maison appartenant à MM. de Botzheim, où fut signée, en 1681, la capitulation par laquelle Strasbourg se soumit à la France. Je vois, également à gauche, l'église paroissiale, qui est sous l'invocation de S. Symphorien, et qui sert aux deux cultes. En sortant d'Illkirch, je passe à droite devant le château et les jardins d'Illhausen. C'est une maison de campagne, bâtie vers l'an 1730, par M. de Klinglin, prêteur de Strasbourg. Illkirch, qui doit son nom à une ancienne église, située près de l'Ill, connue dès le VIII<sup>e</sup> siècle, appartient aujourd'hui à la ville de Strasbourg, à laquelle il fut engagé avec Illwickersheim et Grafenstaden, en 1418, par l'empereur Sigismond. Il y a près de 33 familles catholiques et environ 220 luthériennes, en y comprenant celles de Grafenstaden. Les premières sont administrées par un curé royal, et les secondes par un ministre, nommé par les directeurs de la recette de l'aumônerie de St-Marc. Cette dernière est décimatrice pour un peu moins que la moitié; le restant des dîmes appartient au grand chœur de l'église cathédrale.

*Grafenstaden.* A une lieue et demie de Strasbourg, on entre dans le petit village de Grafenstaden qui ne forme qu'une même paroisse, une même

communauté et même ban avec Illkirch. On y passe l'Ill sur un pont, attenant au péage de la ville et au cabaret. Celui-ci, bâtie en 1709, est du côté gauche.

A un demi quart de lieue de Grafenstaden, du côté droit, est une maison et un moulin de tabac, appartenant au sieur Livio, négociant de Strasbourg.

*Geispoltzheim.* De là et à droite, je découvre dans le lointain la tour de l'église de Geispoltzheim. Ce village, éloigné de deux lieues et demie de Strasbourg, comprend près de 400 familles catholiques. Le grand chapitre de Strasbourg en est seigneur, décimateur presque universel et collateur de la cure. L'église est sous l'invocation de sainte Marguerite.

Après avoir passé un pont sur l'Ergers, j'entre dans *Fegersheim*, où est la poste aux chevaux, à deux lieues et demie de Strasbourg et à cinq quarts de lieue d'Illkirch. Cet endroit, situé sur la rivière d'Andlau et dans les terres dépendantes du Directoire de la noblesse de la Basse-Alsace, appartient à MM. de Rathsamhausen, de la branche d'Ehenweyer, qui le tiennent à titre de fief de la maison de Hesse-Darmstadt. Le grand chapitre de Strasbourg, au titre de l'abbaye d'Eschau dont il possède les biens, est collateur de la cure-rectorat et décimateur pour deux tiers. L'église paroissiale, qui est à gauche, est sous l'invocation de S. Maurice. On y compte près de 110 familles, toutes catholiques, et environ 33 juives qui y ont une synagogue. MM. Mackau d'Hurtigheim y ont un château. Le

cabaret de la poste se trouve à l'extrémité du village.

A un demi-quart de lieue de Fegersheim est à droite une croix, où il y a un chemin de traverse qui conduit directement à *Lipsheim*, éloigné du même village d'un quart de lieue et situé près de la rivière d'Andlau. Lipsheim appartient à l'évêque-prince de Strasbourg. L'église est sous l'invocation de S. Pancrace. Le curé-recteur est décimateur du ban pour la moitié ou six-douzième. L'autre moitié de la dîme est ainsi partagé que la commanderie de St-Jean de Strasbourg, qui est collatrice de la cure, en perçoit trois douzièmes, la fabrique de Notre-Dame de la même ville deux douzièmes, et la communauté de Lipsheim un douzième.

Je comptais demander à dîner à M. l'abbé Brobecque, curé de Lipsheim; mais ayant appris qu'il était absent, je continuai la route depuis Fegersheim, dont à une petite demi lieue sont éloignés les village et château d'*Ichtersheim*, qu'on voit à gauche et à un petit quart de lieue de la route. Ichtersheim est un petit endroit, composé d'environ 22 familles catholiques, appartenant aux nobles Albertini d'Ichtersheim qui, depuis l'an 1624, le tiennent en fief de l'évêché de Strasbourg. Ascanius Albertini, son premier possesseur, qui en prit le nom d'Ichtersheim et qui le communiqua à ses descendants, fit bâtir, en 1633, le château, et en 1627 la chapelle de St-Gall, qui est à l'entrée du même château. Les habi-

tants d'Ichtersheim sont desservis par le curé de Hipsheim qui perçoit le tiers de la dime.

*Scheerkirch ou Sant-Ludan.* En avançant de Fegersheim sur la route, et à une demi lieue de là, on passe à gauche devant l'église dite Scheerkirch à cause de la Scheer qui est à côté, et plus communément Sant-Ludan, à cause des reliques de ce saint qui y repose. Cette église, dédiée à S. Georges et rebâtie en 1723, est l'église paroissiale de *Hipsheim*, village situé à gauche, à un petit quart de lieue de la route. Elle est fréquentée par un grand concours de peuple. On y voit à l'entrée, du côté gauche, un monument de pierre, élevé de quatre pieds de hauteur, qui renferme les reliques de saint Ludan. Ce saint, dont je parlerai plus amplement dans l'*Histoire d'Alsace*, mourut près de Northausen, le 12 février 1202. La seigneurie de Hipsheim, où l'on compte près de 59 familles catholiques, appartient à MM. de Kageneck pour deux sixièmes, à M. de Berstett pour un sixième, à MM. Braun de Strasbourg et Bourger d'Erstein pour les autres trois sixièmes. MM. de Kageneck possèdent leur tiers en fief des Wildgraves de Kirchberg et en arrière-fief de l'abbaye de Mourbach. Le reste est allodial. La famille de Kageneck et celle de Berstett ont le patronage alternatif de la cure-rectorat. Le curé perçoit le tiers des dîmes. Il y a dans Hipsheim même une chapelle sous l'invocation de saint Wendelin.

Je poursuis la route depuis l'église de Scheerkirch

jusqu'à Matzenheim; je découvre dans le lointain, à droite, Leimersheim, à une demi lieue de Scheerkirch; à gauche, Northausen ou Nartz, à trois quarts de lieue; et encore à droite, Schæfersheim qui en est éloigné d'une lieue et demie.

*Leimersheim*, situé sur la Scheer, appartient à l'évêque-prince de Strasbourg, auquel il parvint, en 1358, par l'achat du landgraviat de la Basse-Alsace. Son église, sous le titre de saint Denys, est filiale de Hipsheim. Le curé-recteur de ce dernier endroit nomme un vicaire-perpétuel résidant à Leimersheim, qui y fait toutes les fonctions paroissiales. C'est en sa qualité de curé-primitif de Leimersheim que le même curé-recteur perçoit le tiers de la dime. Les deux autres tiers appartiennent à M. de Wangen, de Strasbourg, qui les relève à titre de fief de l'évêché de Strasbourg.

*Northausen ou Nartz*, sur l'Ill, appartient également à l'évêque de Strasbourg de toute ancienneté. M. le grand prévôt de la cathédrale de Strasbourg et M. le commandeur de St-Jean de la même ville sont décimateurs dans toute la partie du ban, qui est en deçà de l'Ill; de l'autre côté de cette rivière, le grand chapitre perçoit les deux tiers de la dime, et le curé l'autre tiers. C'est M. le commandeur qui, suivant une transaction de 1728, est seul collateur de la cure. L'église paroissiale est sous le titre de S. Michel. Celle de S. Martin était également autrefois paroissiale. A l'entrée de Northausen, et à un

demi quart de lieue de la route, est la chapelle de saint Ludan où l'on croit que mourut ce saint, transféré ensuite dans l'église de Scheerkirch.

*Schæfersheim.* On compte 58 familles catholiques à Leimersheim, 107 à Northausen, et 53 à Schæfersheim. Ce village, situé non loin de la Scheer et appartenant à M. l'évêque de Strasbourg, a une église paroissiale sous l'invocation de saint Léger. Le grand chapitre est décimateur presque universel du ban et collateur de la cure. La chapelle de St-Blaise se trouve à un demi-quart de lieue de Schæfersheim.

A une lieue et demie de Fegersheim, à une lieue de l'église de Scheerkirch, la route me présente à droite une croix et un puits. C'est là que se trouvent deux chemins de traverse. Le premier, à droite, conduit à Schæfersheim, Meistratzheim, Niederehnheim et Oberehnheim. Le second, à gauche, mène à Erstein, qui n'est éloigné de la route que d'un quart de lieue.

Puis, en continuant toujours la grande route, je découvre à droite les villages de Bolsenheim et d'Uttenheim, puis à gauche celui d'Osthausen.

*Bolsenheim,* éloigné de la route d'une petite demi lieue, appartient depuis l'an 1715 aux nobles d'Ocahan, qui le tiennent en fief de l'évêché de Strasbourg. Ils y ont aussi un château qu'ils relèvent également en fief depuis 1743 de la maison de Hesse-Darmstadt. Il y a près de 53 familles catho-

liques et sept à huit familles juives. Son église est dédiée à S. Martin. Le monastère des dames religieuses de la Visitation de N. Dame de Strasbourg, comme succédant aux droits de l'ancienne abbaye de St-Etienne, est décimateur du ban et patron de la cure. C'est une donation faite dès l'an 845 par l'empereur Lothaire à cette abbaye.

*Uttenheim,* éloigné d'une demi lieue de la route, appartient à MM. de Reinach-Werd qui le tiennent en fief de l'évêché de Strasbourg depuis l'an 1626 et qui y ont un château. L'église paroissiale, où ils ont leur sépulture, est sous l'invocation des apôtres SS. Pierre et Paul. On y compte environ 63 familles catholiques et près de 21 juives qui y ont une synagogue. L'abbé d'Ebersmünster et le curé sont décimateurs du ban, chacun pour la moitié. La cure, autrefois régulière, est aujourd'hui desservie par un prêtre séculier, en vertu d'une transaction de l'année 1749, par laquelle l'évêque de Strasbourg en est collateur pour trois nominations consécutives et l'abbé d'Ebersmünster pour la quatrième. Uttenheim est la patrie de Craton Hoffmann, un des premiers restaurateurs des lettres en Alsace, qui enseigna pendant vingt-cinq ans l'éloquence et la poésie à Sélestadt où il mourut en 1501. On voit son épitaphe sur le cimetière de l'église paroissiale de cette dernière ville.

*Osthausen,* éloigné d'un quart de lieue de la route, est un ancien fief de l'empire, possédé par les nobles.

de Zorn-Boulach, dont il existe deux branches, l'une catholique et l'autre luthérienne. La première y a un château allodial, bâti au XVI<sup>e</sup> siècle par Georges Zorn de Boulach. Cette famille a beaucoup de mausolées et d'épithaphes dans l'église paroissiale d'Osthausen, qui est sous l'invocation de St-Barthélemy. Le droit de patronage de la cure appartient à la commanderie de St-Jean de Strasbourg qui y perçoit aussi la moitié des dîmes. Les seigneurs en possèdent un quart; l'autre quart est un fief de l'évêché de Strasbourg, dont jouissaient autrefois les Zuckmantels. On compte à Osthausen près de 86 familles catholiques et environ douze juives qui y ont une synagogue.

*Matzenheim.* Arrivés vers midi à Matzenheim, nous y dinâmes au cabaret de la *Couronne*, où l'on est assez bien traité et à assez bon marché. Ce cabaret est situé sur la chaussée à gauche. L'église paroissiale, sous le titre de S. Sigismond et également à gauche, fut reconstruite en 1784. Matzenheim, situé à deux lieues et demie de Fegersheim, et à une lieue trois quarts de l'église de Scheerkirch, est un ancien village qui doit son nom, dit-on, à Mason, comte d'Alsace, et qui est rappelé dans les titres dès le VIII<sup>e</sup> siècle. Il appartient à l'évêque-prince de Strasbourg, et on y compte près de 67 familles catholiques. Le grand chapitre de la cathédrale de Strasbourg est décimateur du ban pour deux tiers. L'autre tiers appartient au grand écolâtre de la

même église, qui est en même temps collateur de la cure. On cultive dans les environs de Matzenheim et jusqu'à l'Ill beaucoup de tabac, dont le produit, année commune, est d'environ vingt-et-un mille quintaux.

Sortis de Matzenheim à deux heures et demie, nous voyons sur la droite le village de Westhausen, et plus loin celui de Kertzfelden. On laisse à gauche *Hüsseren*, qui forme près de l'Ill environ 20 familles catholiques, dépendant de la communauté et de la paroisse de Matzenheim, dont elles sont éloignées d'un demi quart de lieue. On voit également à gauche le village de Werd.

*Westhausen*, éloigné d'une demi lieue de la route et de Matzenheim, est situé à l'occident d'Osthausen et au septentrion de Northausen, et c'est de cette situation que ces trois endroits ont pris leur nom. Westhausen appartient aujourd'hui à M. le comte Wurmser, qui le tient en fief du roi, au titre de la maison d'Autriche. Il possède au même titre le droit du patronage et les deux tiers de la dîme. Le curé, nommé par le seigneur, perçoit l'autre tiers. Cet endroit est composé d'environ 110 familles catholiques et près de 22 juives. L'église paroissiale est sous l'invocation de S. Mathieu; il y a une chapellenie, ou bénéfice simple, à la collation du seigneur. A une petite demi lieue de Westhausen, dans son ban et sa paroisse, sont les bains de Holtzbad connus dès la fin du siècle passé, décrits dans



deux dissertations de 1757 et 1769, l'une de M. Kratz et l'autre de M. Guérin fils. Il y a près de ces bains une chapelle de S. Ulric. On prétend que cet évêque d'Augsbourg, mort en 977, passant à cet endroit pour aller à Rome, fit jaillir miraculeusement cette eau pour étancher sa soif.

*Kertzfelden*, situé sur la Scheer, éloigné de la route d'une petite demi lieue, à cinq quarts de lieue de Matzenheim, appartient à l'évêque-prince de Strasbourg, et est composé d'environ 83 familles catholiques. Widerold, évêque de Strasbourg, accorda sur la fin du dixième siècle le droit de patronage et les dîmes de Kertzfelden à l'abbaye d'Eschau. Le grand chapitre de Strasbourg, qui possède aujourd'hui les biens de cette ancienne abbaye, est à ce titre collateur de la cure et décimateur du ban pour la moitié. L'autre moitié appartient au curé. Il y a dans l'église paroissiale, sous l'invocation de S. Arbogast, un bénéfice simple à la collation de l'évêque. Richer, dans sa Chronique de Senones, décrit la mort tragique d'un noble nommé Rambald, de Kertzfelden, qui vivait en 1215 et qui avait nié la présence de J.-C. dans l'Eucharistie.

*Werd ou Werdt*, éloigné de la route et de Matzenheim d'un quart de lieue, et situé sur l'Ill à une lieue de Benfeld, est un petit village dépendant de la paroisse de Matzenheim, composé d'environ 14 familles catholiques et 8 juives. C'est un fief masculin de l'évêché de Strasbourg, dont les nobles

de Reinach sont investis depuis l'an 1656. M. le baron de Reinach, qui en est aujourd'hui possesseur et seul seigneur foncier des terres, a à Werd un château avec une petite chapelle domestique sous l'invocation de S. Antoine. Le village de Werd doit son origine au château du même nom, habité dès la fin de l'onzième siècle par des comtes qui en prirent le titre. Sigebert, comte de Werd, fut en 1196 investi du landgraviat de la Basse-Alsace, qu'il transmit à ses enfants et à sa famille : celle-ci s'éteignit, en 1376, dans la personne de Jean II, dernier landgrave de la Basse-Alsace du nom de Werd. Les deux Louis, comtes d'Oetingen, auxquels était parvenu ce landgraviat, avaient vendu, dès l'an 1358 le château de Werd avec ses dépendances à Jean, évêque de Strasbourg, et à son église.

*Sand*. A une petite demi-lieue de Matzenheim, on entre dans le village de Sand, situé près de l'Ill. On voit de là, du côté gauche, celui d'Ell, où il y a un couvent de récollets que j'ai visité à mon retour. Sand, éloigné un quart de lieue d'Ell, formait autrefois une paroisse distincte, dont le droit de patronage appartenait à l'abbaye d'Eschau. Ses habitants, composés d'environ 66 familles catholiques, sont desservis aujourd'hui par le vicaire du curé de Matzenheim, dont Sand est devenu filial. Les décimateurs sont aussi les mêmes. Sand appartient également à l'évêque-prince de Strasbourg. L'église est sous l'invocation de S. Martin. A un petit quart

de lieue de Sand et de l'autre côté de l'Ill, est *Kleinsand*, qui fait partie du village d'Ell, et dont 6 familles dépendent également de la paroisse de Matzenheim.

*Benfeld.* Continuant la route, je passe, à une demi lieue de Sand et à une petite lieue de Matzenheim, à côté de Benfeld que je laisse à gauche. Il n'y a que la maison de la poste aux chevaux qui se trouve sur la route, du côté droit, près du chemin de traverse qui conduit à Kertzfelden et à Stotzenheim.

Benfeld est une ville de l'évêché de Strasbourg, composée d'environ 185 familles, toutes catholiques, le chef-lieu et la résidence d'un bailliage et d'un bailli. L'évêque y a aussi un château, bâti dans le XV<sup>e</sup> siècle, qui a été réparé et rendu habitable il y a une dizaine d'années. Son église paroissiale, sous le titre de S. Laurent, est rappelée de l'an 762 dans le testament de Heddon, évêque de Strasbourg. Une charte de l'an 1319 qualifie déjà Benfeld de ville. Engagée en 1394 par l'évêque Guillaume à la ville de Strasbourg, elle fut rachetée en 1538, et elle se rendit fameuse par différents sièges qu'elle eut à essuyer dans les siècles précédents. Ses fortifications, commencés en 1548 par l'évêque Erasme et continuées par ses successeurs, furent entièrement rasées, en 1650, par les troupes suédoises qui l'avaient prise en 1632. Le magistrat de Benfeld est composé d'un prévôt, de deux bourgmaitres et de quatre

assesseurs. La famille d'Andlau perçoit la dime du ban et a le droit de patronage de la cure. Ce patronage et cette moitié de dîmes est un fief de l'évêché de Strasbourg possédé par les Andlau dès le quinzième siècle. Le curé de Benfeld est décimateur pour l'autre moitié. Il y a dans cette ville un hôpital fondé anciennement pour les pauvres et pour les malades, rétabli en 1703. Ell dépend de la paroisse de Benfeld, dont il est éloigné d'un quart de lieue. J'ai recueilli dans mes notes une description plus détaillée de cette ville que j'ai cru suffisant d'indiquer ici.

*Hüttenheim.* Après avoir passé la maison de poste de Benfeld, je vois à gauche et près de la route le village de Hüttenheim, qui n'en est éloigné que d'une petite demi lieue, et où l'on va par un chemin de traverse qui est également à gauche. La chapelle de Notre-Dame d'Hüttenheim est presque attenante à la chaussée. Cette chapelle, où les curés formant le chapitre rural ou archiprêtré de Benfeld tiennent leurs assemblées ordinaires, doit son origine à une ancienne confrérie de pêcheurs, meuniers et boulangers, habitants entre l'Ill et la Scheer, depuis Illkirch jusqu'à Ebersmünster, qui s'y mirent sous la protection de la Ste. Vierge. Cette confrérie existe encore aujourd'hui; mais les revenus de la chapelle furent unis, en 1441, au chapitre rural de Benfeld.

Hüttenheim, situé sur l'Ill, composé d'environ

121 familles catholiques, appartient à l'évêque-prince de Strasbourg, auquel il parvint, en 1358, avec le landgraviat de la Basse-Alsace. Cet endroit, souvent rappelé dans les chartes des huitième, neuvième et dixième siècles, avait autrefois un château possédé originairement par les nobles de Hüttenheim, et que ceux de Müllenheim tiennent à titre de fief de l'évêché de Strasbourg depuis l'an 1500. Ce château n'existe plus depuis 1632, qu'il fut brûlé dans le temps du siège de Benfeld. Hüttenheim avait autrefois deux églises paroissiales, la supérieure et l'inférieure. Il n'y a plus que cette dernière qui existe sous l'invocation de S. Adelphe. Le collège de Molsheim, possesseur des biens de l'ancien hôpital de cette ville, est collateur de la cure et décimateur du ban pour deux tiers; MM. de Klinglin perçoivent l'autre tiers. Ces derniers prétendent être les collateurs d'un bénéfice simple, dont le titre se trouve dans la chapelle de St-Léger. Cette dernière est aussi située à Hüttenheim et près de l'Ill.

*Sermersheim.* A trois quarts de lieue de Benfeld, je passe à gauche d'abord à côté de la chapelle de St-Vendelin, puis à côté du village de Sermersheim, sous la paroisse duquel est située cette chapelle. Sermersheim, arrosé par la rivière d'Ill, et composé d'environ 106 familles catholiques, appartient à l'évêque-prince de Strasbourg. Cet endroit, rappelé dans les chartes dès le huitième siècle, était au treizième une petite ville, que Cunon de Bergheim

possédait à titre de fief impérial. Elle fut détruite entièrement, en 1293, par les troupes de l'évêque et de la ville de Strasbourg. Sermersheim devint alors un village, que les nobles de Bergheim continuèrent de posséder jusqu'en 1350, qu'ils le vendirent avec la forêt voisine de Risch à l'évêque de Strasbourg. L'église paroissiale est sous l'invocation de S. Jean-Baptiste. L'abbaye d'Ebersmünster, depuis sa fondation, jouit du droit de patronage. Elle perçoit aussi la moitié des dîmes, et le curé l'autre moitié. La cure est ordinairement régulière; mais elle est possédée aujourd'hui par un prêtre séculier qui l'obtint par dévolut.

*Kogenheim.* A un quart de lieue de Sermersheim et à cinq quarts de lieue de Benfeld, j'entre dans Kogenheim, village situé sur l'Ill, à la gauche du chemin, dont l'église paroissiale, sous le titre de S. Léger, se trouve également à gauche. A l'entrée de Kogenheim est une petite chapelle. Kogenheim ou Kagenheim, connu dès le huitième siècle, composé d'environ 154 familles catholiques, appartient à l'évêque-prince de Strasbourg. Le droit de patronage de la cure et les trois quarts de la dime appartiennent à M. de Waldner, de la branche de Sierentz. Les Waldner les possédaient déjà en 1415. Le curé est décimateur pour l'autre quart. Le château de Kogenheim, possédé depuis l'an 1725 par les nobles de Glaubitz, est un fief féminin relevant de la maison de Ribeaupierre.

De Kogenheim je côtoie à droite la forêt d'Oberwald, et je trouve à une demi lieue un chemin de traverse, également à droite, qui conduit à Dambach, éloigné de deux lieues et demie de Kogenheim. Suivant toujours la route, je rencontre à gauche et à trois quarts de lieue de Kogenheim, un chemin qui, à une petite demi lieue de là, mène à l'*Abbaye d'Ebersmünster*. Comme je compte dans une autre année passer quelques jours dans cette abbaye, pour en donner une ample description et pour faire des recherches dans ses archives, il me suffira de remarquer ici qu'Ebersmünster est situé dans l'emplacement de Novient, endroit célèbre sous les Triboques, anciens habitants de l'Alsace, et sous les Romains. S. Materne, apôtre de notre province, y éleva une église sur les débris d'un temple de Mercure. Adalric, duc d'Alsace, secondé par S. Déodat, ancien évêque de Nevers, fonda dans le même endroit, vers l'an 667, une abbaye de l'ordre de St. Benoît, et cette fondation fut confirmée, en 684, par Thierry III, roi de France et d'Austrasie. J'ai détaillé tous ces faits dans le premier volume de l'Histoire de l'Eglise de Strasbourg, où j'ai également examiné l'authenticité des anciens diplômes de cette abbaye. Elle fait partie, depuis l'an 1617, de la congrégation bénédictine de Strasbourg. Son église abbatiale, dédiée à S. Maurice, est belle, vaste et très bien décorée. Les bâtiments de l'abbaye et son enclos ne dépendent point de la seigneurie

de l'évêché, comme le village du même nom, et l'abbaye y jouit de toute la juridiction seigneuriale. Dom Exupère Hirn, natif de Villé, élu le 18 novembre 1771, en est aujourd'hui abbé.

Le *village d'Ebersmünster*, composé d'environ 66 familles catholiques, dit aussi Ebersheimmünster, situé dans une espèce d'île formée par la rivière de l'Ill, doit son nom et son origine à l'abbaye, à laquelle cet endroit appartient jusqu'au treizième siècle que son domaine direct et utile parvint à l'évêque de Strasbourg, qui en est encore aujourd'hui seigneur. Ebersheimmünster est qualifié de ville dans les titres du quatorzième siècle, et elle le conserva jusqu'en 1640 que ses murs furent détruits. L'abbé est décimateur presque universel du ban et collateur de la cure, qui lui a été unie en 1485 et 1503 par l'évêque Robert et le cardinal Raymond. Cette cure est régulière, et l'abbé la fait desservir par un de ses religieux, qu'il présente à l'Ordinaire et qui reçoit l'investiture. L'église paroissiale est sous l'invocation de S. Jean-Baptiste et sous le titre de sa décollation. A une demi lieue de là, du côté d'Hiltesheim, est la chapelle de St-Remy, dans le ban d'un ancien village nommé Weyler, aujourd'hui détruit.

De Kogenheim la route conduit directement au village d'Ebersheim, qu'il ne faut pas confondre avec celui d'Ebersheimmünster dont je viens de parler. Ebersheim est à la gauche du chemin, à une

lieue de Kogenheim. Avant que d'y entrer, on passe, à un demi quart de lieue en deça près d'un pont, à côté d'une chapelle ou station de Notre-Dame, qui est à gauche. C'est là qu'on découvre dans le lointain et à droite les bourgs d'Epfig et de Dambach, appartenant l'un et l'autre à l'évêque-prince de Strasbourg, le village de Blienschweiler ainsi que le château d'Ortenberg, chef-lieu de la seigneurie de Villé. Je remarque les mêmes endroits sur le chemin d'Ebersheim à Sélestadt, ainsi que Diffenbach et Scheerweiler, également à droite.

*Epfig*, situé à deux lieues de Benfeld, à deux lieues et demie de Sélestadt, est un bourg appartenant depuis plusieurs siècles à l'évêque-prince de Strasbourg, rappelé dans les chartes dès le huitième. Nous avons un diplôme de Lothaire, roi de Lorraine, daté de cet endroit et de l'an 866. Il est aujourd'hui composé d'environ 330 familles catholiques et de dix juives, qui y ont une synagogue. L'évêque est collateur de la cure d'Epfig, dont le rectorat fut uni à sa manse épiscopale, en 1325, par le pape Jean XXII. Il est aussi décimateur universel des grains; il ne perçoit que les trois quarts de la dîme en vin, dont le quatrième quart appartient à MM. de Bock. L'église paroissiale est sous l'invocation de S. Georges. Hors du bourg, sur le cimetière, est une autre église sous le titre de Ste. Marguerite, qu'on croit avoir été l'ancienne paroisse. A une demi lieue d'Epfig et dans sa paroisse est la

chapelle de *Gallwiller*, sous l'invocation de S. Gall, titre d'un bénéfice simple. C'était l'ancienne église paroissiale du village de Gallwiller, aujourd'hui détruit, mais dont il existe le ban particulier, où le maréchal-prince de Rohan-Soubise est seul décimateur. C'est un fief de l'évêché de Strasbourg, que la maison de Rohan possède depuis 1719 et dont l'expectative a été accordée, en 1763, à la branche de Rohan-Rochefort. Le même maréchal est collateur de la chapellenie; mais à sa mort le droit de patronage doit retourner à l'évêque.

*Blienschweiler*, à trois quarts de lieue d'Epfig et à une demi lieue de Dambach, nommé aussi dans les anciennes chartes du huitième siècle, est composé d'environ 196 familles catholiques. La seigneurie appartient à l'évêque-prince de Strasbourg, à MM. d'Andlau et à MM. de Choiseul-Meuse. La partie de MM. d'Andlau est un fief du roi, dont nous les trouvons investis par les empereurs dès le commencement du quinzième siècle. Le magistrat de Strasbourg y a la haute justice et la police. Le chapitre abbatial des chanoinesses d'Andlau, auquel fut uni le rectorat en 1352, est collateur de la cure et décimateur du ban. L'église paroissiale est sous l'invocation des SS. Innocents. Les villages de Nothalten et de Zell, où se trouvent près de 110 familles catholiques, ne forment qu'une même paroisse et qu'une même communauté avec Blienschweiler.

*Dambach* est un bourg appartenant à l'évêque de

Strasbourg, composé d'environ 550 familles catholiques et près de 22 juives qui y ont une synagogue, situé à trois lieues et demie de Benfeld et à deux petites lieues de Sélestadt, non loin de la rivière de Scheer. Son église paroissiale, sous le titre de S. Etienne, fut rebâtie en 1757. L'hôpital bourgeois de Strasbourg est décimateur universel du ban et collateur de la cure, par la réunion des deux églises supérieure et inférieure faite en 1489. L'église supérieure, ou Oberkirch, située sur une colline, où est aujourd'hui l'église St-Sébastien, fut unie, en 1450, au dit hôpital. L'église inférieure, ou Altenwiller, située dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la chapelle de St-Jean-Baptiste, à une petite demi lieue de Dambach, fut unie, en 1332, à l'abbaye de Hohenbourg, qui en vendit aussi les dîmes, en 1490, à l'hôpital de Strasbourg. Dambach ne fut entouré de murs et ne prit le titre de ville que vers l'an 1332. Outre la cure il y a une prémissairie fondée ou rétablie en 1698, dont l'évêque de Strasbourg et le magistrat de Dambach sont alternativement collateurs. Ce dernier est composé d'un prévôt, de trois bourgmâtres, de trois échevins, d'un greffier et d'un procureur fiscal. Il y a à Dambach un petit hôpital avec une petite chapelle de St-Jacques le majeur. Cet endroit est la patrie du fameux Dominicain Jean de Dambach, qui y naquit en 1288 et qui mourut en 1372, connu par ses ouvrages théologiques et philosophiques. Le ban de Dambach

est fertile en vin. Entre Dambach et Blienschwiller est une mine de fer, qui sert à faire de l'acier et qui fut découverte, en 1732, par M. le baron de Mackau d'Hurtigheim. Nous avons de Mérian un plan ou vue de Dambach gravé en 1663.

Le château d'*Ortenberg*, situé sur une hauteur à une lieue et demie de Sélestadt, à trois quarts de lieue de Scherweiller et à l'entrée du val de Villé, est en ruines. Il a donné son nom aux anciens comtes d'Ortenberg, éteints sur la fin du onzième siècle, parmi lesquels le comte Werner d'Ortenberg, qui était un homme d'une grandeur prodigieuse, fonda en l'an 1000 l'abbaye bénédictine de Hencourt. Ce château, qui passa vers l'an 1257 des comtes de Hohenberg et de Haigerloch à la maison d'Autriche, est le chef-lieu du comté de Villé, seigneurie considérable, formée de sept paroisses et de vingt-deux villages. Possédée par les Müllenheim en 1304, par les Bollwillers en 1551, par les Fuggers en 1628, et par les Zurlauben en 1681, en faveur desquels elle fut érigée en comté, en 1692, elle appartient aujourd'hui aux comtes et marquis de Choiseul-Meuse, héritiers de Béat-Jacques, comte de Zurlauben, mort en 1704.

*Scheerweiller*, situé à trois quarts de lieue de Sélestadt, dépend de la seigneurie d'Ortenberg et prend son nom de la Scheer qui l'arrose. Placé dans une vaste plaine, au-dessus du château d'Ortenberg, il forme un grand village composé d'environ 308 fa-

milles catholiques et près de 23 juives, rappelé souvent dans les anciens titres depuis le huitième siècle. Les rustaux révoltés furent défaits en 1525 près de Scheerweiller par Antoine, duc de Lorraine. Laurent Pilladius a chanté cette victoire dans son livre sixième de la Rusticiade, qui renferme de très beaux vers latins. Le grand chapitre de Strasbourg et l'abbaye d'Andlau sont décimateurs universels du ban de Scheerweiller et patrons alternatifs de la cure. Le grand chapitre obtint en 1118 ces biens de Brunon, son prévôt et chancelier de l'empereur Henry. L'abbaye d'Andlau a succédé aux droits de celle de Honcourt, à laquelle Rodolphe, comte de Habsbourg, accorda en 1258 le droit de patronage. L'église paroissiale est sous le titre des apôtres SS. Pierre et Paul. A l'entrée de Scheerweiller, du côté d'Ebersheim, est la chapelle de Ste-Odile, où il y a un grand concours de peuple, et où l'on prétend que cette sainte fut élevée aussitôt après sa naissance. Elle est située dans l'enclos de la cour appartenant au grand chapitre.

*Dieffenthal*, dont le ban est renommé pour la qualité et la bonté de son vin, ne forme qu'une même communauté et qu'une même paroisse avec Scheerweiller, dont il est éloigné d'une bonne demi lieue. MM. de Choiseul-Meuse en sont également seigneurs; mais l'abbaye d'Andlau, au nom de celle de Honcourt, est seule décimatrice. L'endroit est composé d'environ 51 familles catholiques.

Il y a une église ou chapelle sous le titre de S. Michel.

*Ebersheim*. La vue de ces différents endroits, que je viens de décrire, me rappelle que je me suis arrêté devant le cabaret d'Ebersheim, qui est à la gauche de la route, et près duquel est un chemin de traverse qui conduit à Ehenweier et à Mitterscholtz. Près du même cabaret est un autre chemin, mais du côté droit, qui mène à Scheerweiller, Neuve-Eglise et Villé. Ebersheim, éloigné, comme je l'ai déjà dit, d'une lieue de Kogenheim, plus ancien que l'abbaye d'Ebersmünster, tire, à ce qu'on prétend, son nom du sanglier, en allemand *eber*, qui blessa, vers l'an 675, dans la forêt voisine, Sigebert, fils de Dagobert II, roi d'Austrasie. Cet endroit, connu dans les chartes dès le commencement du huitième siècle, est un ancien domaine des évêques de Strasbourg, qui l'accordèrent à leur grand chapitre. Ce dernier est aujourd'hui seigneur d'Ebersheim, décimateur du ban et collateur de la cure. L'église paroissiale est sous le titre de S. Martin. On y compte près de 132 familles catholiques. Il y en a 44 à *Ill*, qui ne forme qu'une même paroisse et qu'une même communauté avec Ebersheim. *Ill* est un hameau formé de différentes habitations voisines de la rivière de ce nom.

On n'entre point dans Ebersheim, qu'on laisse à gauche, mais à une petite lieue du cabaret d'Ebersheim, on trouve, également à gauche, un oratoire

dédié à Notre-Dame d'où on passe un pont sur le Giesen, et on est à côté du cabaret de la *Maison rouge*. A ce cabaret, où était autrefois une maladrerie détruite pendant les guerres et située à un quart de lieue de Sélestadt, est un double chemin, dont chacun conduit dans cette ville, l'un par la porte de Strasbourg et l'autre par celle de Colmar. En entrant par la porte de Strasbourg, on laisse à gauche la chapelle de Ste-Anne; en entrant par celle de Colmar on voit à droite l'auberge du *Roi de Pologne*, qui est renommée et qui se trouve à quelques pas de la ville. Mais comme j'étais dans l'intention d'entrer dans Sélestadt, je suis allé loger à l'auberge du *Mouton*, qui est dans l'intérieur de la ville, peu éloignée de la porte de Colmar, et où l'on est également bien pour la table et le coucher. En entrant dans Sélestadt, je découvris dans le lointain *Chatenoi*, *Hoh-Königsburg* et *Bergheim*. Je dirai ici quelques mots du château de Hoh-Königsburg, nommé communément Königsberg, qui est un des plus anciens châteaux de l'Alsace, placé sur une montagne très élevée, au bas duquel est le village d'Orschweiller, à une lieue et demie de Sélestadt. Les vastes ruines de ce château, l'emplacement considérable qu'il occupe, l'épaisseur de ses murs, ses souterrains, ses remparts et ses fortifications ne laisse pas douter qu'il n'ait été dans le moyen-âge, entre tous ceux qui couronnent la cime des hautes montagnes des Vosges, un des principaux

boulevards du gouvernement féodal. Le donjon de ce château offre pour la vue un des plus beaux spectacles de la nature. Je me réserve d'en parler en détail dans les *Vues pittoresques de l'Alsace*. Il appartient aujourd'hui à MM. de Boug, ainsi que le village d'Orschweiller. Feu M. de Boug, premier président du conseil souverain d'Alsace, acheta l'un et l'autre, en 1770, de MM. de Sickingen, qui en jouissaient dès l'an 1533, comme d'un engagement impérial.

Arrivé de bonne heure à Sélestadt, (à six heures et demie), je vais, pendant qu'on prépare le souper, décrire mon voyage du mois de septembre 1785 de Strasbourg à Ribeauvillé. Parti de la première de ces villes le trois du même mois, j'allai dîner à Lipsheim chez M. le curé Brobèque et coucher à Mittersholtz au château, qui y appartient aux nobles de Rathsamhausen. Je rencontrai chez Madame la baronne douairière (Marie Justine Caroline, née de Nardin), qui me reçut avec la plus grande honnêteté, Madame de Rathsanhausen, sa belle-fille, chanoinesse d'Andlau, et M. le marquis d'Andelarre, son cousin, qui m'y attendait. Ce dernier, d'une famille distinguée de la Franche-Comté où il est seigneur de plusieurs endroits, avait fait placer l'année précédente dans l'église cathédrale de Strasbourg une épitaphe en mémoire de son père Antoine Prosper, marquis de Jaquot et d'Andelarre, mort à Strasbourg le 5 août 1747. Les soins que je me donnai



pour lui obtenir la permission d'établir ce monument dans la cathédrale, me procurèrent la connaissance de cet aimable gentilhomme.

C'est à Ebersheim, dont j'ai parlé ci-dessus, que j'ai quitté la grande route pour prendre à gauche le chemin de traverse, que les eaux de l'Ill avaient rendu mauvais. Je passai par Ehenweyer, et j'arrivai à Mitterscholtz éloigné d'une lieue d'Ebersheim et d'autant de Sélestadt. Mitterscholtz appartient à MM. de Rathsamhausen, de la branche d'Ehenweyer, qui la tiennent en fief de la maison de Hesse-Darmstadt. L'abbaye d'Ebersmünster est, depuis sa fondation, décimateur du ban et patronne de la cure qui est aujourd'hui luthérienne. La communauté de Mitterscholtz est composée d'environ quinze familles catholiques, de près de 127 luthériennes et de 18 juives. Le curé catholique, qui dessert aussi les habitants des villages voisins de Baldenheim, Ehenweyer, Ober- et Nieder-Rathsamhausen, est nommé par l'évêque et compétencié par le roi. Le curé luthérien, dont les émoluments sont considérables et surpassent beaucoup ceux du catholique, est nommé par l'abbé d'Ebersmünster. Le premier s'appelle Geiser et le second Bayser, le ministre voisin de Baldenheim se nomme Kayser; et ces trois personnages, qui vivent assez bien ensemble, sont souvent confondus à cause de la ressemblance des noms.

Le lendemain, 4 septembre, je restai à Mitter-

scholtz, et dans la matinée j'allai à l'église pour assister à la messe et pour y voir ensuite un baptême luthérien que M. le marquis d'Andelarre n'avait encore jamais vu. Cette église, sous le titre de saint Urbain, sert aux deux religions, et ce ne fut qu'en 1687 que les catholiques reprirent possession du chœur. On y voit plusieurs épitaphes des nobles de Rathsamhausen. Je rendis ensuite visite tant à M. le curé catholique qu'à M. le curé luthérien. Ce dernier, qui avait été auparavant ministre de Ste-Marie-aux-Mines, a une belle collection de minéraux et de cristallisations tirés la plupart des mines de Ste-Marie. L'un et l'autre nous accompagnèrent ensuite, M. d'Andelarre et moi, à Ehenweyer et Nieder-Rathsamhausen, deux petits villages appartenant également à MM. de Rathsamhausen à titre de fief de la maison de Hesse-Darmstadt, desservis par les curés respectifs de Mitterscholtz. L'abbé d'Ebersmünster est aussi décimateur de l'un et de l'autre ban. *Ehenweyer*, situé à une lieue de Sélestadt, à trois quarts de lieue d'Ebersheim et à un quart de lieue de Mitterscholtz, est composé d'environ 33 familles, toutes luthériennes, dont la plupart sont pêcheurs. Cet endroit est situé sur l'Ill, ainsi que le village de *Nieder-Rathsamhausen*, qui ne forme qu'une même paroisse avec Mitterscholtz, dont il est éloigné d'une petite demi-lieue. Les habitants, tous luthériens, fréquentent aussi l'église de Mitterscholtz. On lit dans l'Annaliste de Colmar qu'en

1260 une femme de Rathsamhausen accoucha en une seule fois de quatre enfants. L'ancien château de Rathsamhausen, aujourd'hui détruit, a donné son nom à une illustre famille noble de la Basse-Alsace connue dès le douzième siècle, partagée autrefois en plusieurs branches, dont il n'existe plus aujourd'hui que deux, formées, en 1561, par les deux fils de Jean-Henry de Rathsamhausen sous le nom d'Ehenweyer et de Wibolsheim. Nieder-Rathsamhausen est attaché à *Ober-Rathsamhausen*, composé d'environ quinze familles luthériennes. Il dépend de la seigneurie de Baldenheim, avec lequel il forme une même communauté, une même paroisse et un même ban, et dont il est éloigné de trois quarts de lieue.

Nous dinâmes à Mitterscholtz chez Madame la baronne de Rathsamhausen avec M. le curé catholique, M. le curé luthérien, et avec l'épouse du dernier. Celle-ci, mieux éduquée que la plupart des femmes de ministres, paraît avoir plus d'esprit que son cher mari et aime même plus que lui la controverse. Il ne tint pas à elle que le repas ne fut assaisonné de quelque dispute de religion. Après dîner, nous allâmes nous promener à *Baldenheim*, qui est à une bonne demi lieue de Mitterscholtz et à cinq quarts de lieue de Sélestadt. Baldenheim est un fief féminin et héréditaire relevant des ducs de Wurtemberg, qui fut accordé en 1719, avec Ober-Rathsamhausen, à Ferdinand Eberhard de Sondersleben,

depuis créé comte de Coligny. Françoise Marie Bénigne, comtesse de Sandersleben-Coligny, que j'eus l'honneur de voir dans le même voyage à Schweighausen et héritière de sa maison, qui se maria en 1758 avec Chrétien, baron de Waldner, apporta ces deux villages en mariage dans la famille des Waldner de la branche de Sierentz. On compte à Baldenheim près de 20 familles catholiques, environ 100 luthériennes et quelques calvinistes. Les premières sont desservies par le curé royal de Mitterscholtz et les secondes par un ministre luthérien nommé par MM. d'Andlau. Ces derniers sont co-décimateurs par moitié avec l'abbaye d'Ebersmünster. L'église de Baldenheim est mi-partie et commune aux deux religions. Les catholiques n'ont repris possession du chœur que le 20 janvier 1749. Elle est sous le titre de S. Blaise. On y remarque le mausolée de Jean Frédéric de Rathsamhausen de la Pierre, mort en 1582, et les épitaphes de Ferdinand Eberhard, comte de Sandersleben-Coligny, mort en 1764, et de Françoise Bénigne de Waldner, son épouse, morte avant lui en 1750. Ce Ferdinand Eberhard, père de Marie Françoise Bénigne, dont je viens de parler, fit bâtir, vers l'an 1740, le château de Baldenheim. Ce château est fort beau, bien placé, environné de vastes et magnifiques jardins. On trouve dans ces derniers la représentation d'un Américain, avec ces vers, dont nous sommes très éloigné d'adopter les sentiments. C'est Voltaire

qui doit les avoir composés pour M. le baron Waldner de Sierentz :

Un sauvage vint à Paris :  
Son catéchisme ayant appris,  
A son retour en Amérique  
A son ami de son mieux il l'explique :  
« Quoique tu sois homme de bien,  
Que tu ne te reproches rien,  
Bon citoyen, bon fils, bon père,  
Doux, charitable, ami sincère,  
Tu seras damné comme un chien.  
— Damné? — Oui : c'est qu'après la mort nos âmes  
Tombent dans d'éternelles flammes.  
— Hé ! la raison dis-je, je t'en prie.  
— La raison, c'est qu'en Asie  
Il arriva dans le vieux temps,  
Comme qui dirait six mille ans,  
Hé bien ! il arriva qu'un homme  
Mordit dans un morceau de pomme ».

Nos deux curés ne sentirent pas la malice de ces vers et les trouvèrent même assez chrétiens. M. le marquis d'Andelarre la leur fit sentir ; de mon côté je trouvais ces rimes très mauvaises et peu dignes du grand poète auquel on les attribuait.

Le souper se passa avec beaucoup de gaieté ; nous eûmes les mêmes convives, et la ministresse fut moins controversiste. Je partis le lendemain, 5 du mois de septembre, pour pouvoir me rendre

de bonne heure à Ribeauvillé où je voulais dîner, mais je ne partis que pénétré des politesses et des honnêtetés de l'aimable baronne et du charmant marquis. Je promis à la première de la revoir l'année suivante, et au second d'aller le retrouver en 1786 dans ses terres de Franche-Comté.

A une lieue de Mitterscholtz, je me retrouvai sur la grande route, d'où, laissant Sélestadt à gauche, je passai à droite devant l'auberge du *Roi de Pologne* et près de la chapelle de St-Léonard, où est, également à droite, un chemin qui conduit à St-Hippolyte. Continuant la grande route, laissant à gauche une tuilerie et à droite les fourches patibulaires, je me trouvai, à une lieue de Sélestadt, près du petit ruisseau d'Eckenbach, qu'on nomme le *Landgraben* ou *Fossé provincial*. Ce fossé est remarquable en ce qu'il sépare la Basse-Alsace de la Haute, le diocèse de Strasbourg de celui de Bâle, et la métropole ecclésiastique de Mayence de celle de Besançon.

A une lieue et demie on passe devant la maison de péage, où est un chemin, à droite, qui conduit à *Bergheim*, ou Ober-Bergheim. A une demi lieue de cette maison et à deux lieues de Sélestadt est la ville de *Gémar*, qu'on laisse à gauche. Peu après est à droite un chemin qui conduit à Ribeauvillé, ou Rappoltzweiler, qui est à cinq quarts de lieue de Gémar.

Sur le chemin de Gémar à Colmar, on laisse à droite une tuilerie et une chapelle. A trois quarts de

lieue de Gémar, on entre dans *Ostheim*, où est la poste et dont l'église paroissiale, sous le titre de S. Nicolas, est à gauche. Peu après, on passe devant une chapelle, qui est également du côté gauche. On laisse à une demi lieue d'Ostheim le château de Schoppenweier, qui se trouve à droite, peu éloigné de la route.

A une petite lieue d'Ostheim est la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, située à gauche, vis-à-vis le village de *Hausen*, qui se trouve également à gauche à un petit quart de lieue de la route. Près de cette chapelle est à droite un chemin qui, à une petite demi lieue de là, se sépare en deux, dont une partie conduit à Bennweier, Mittelweier, Zellenberg, Reichenweier, etc., et l'autre à Sigolsheim, Kienzheim, Kaysersberg, etc. A cinq quarts de lieue de la chapelle du Rosaire et à deux lieues d'Ostheim, on entre dans *Colmar*. Le cabaret de la *Poste* est à l'entrée du côté gauche; mais ce n'est pas le meilleur. Il vaut mieux loger ou aux *Trois rois*, ou à la *Montagne verte*.

*Gémar*, dont Mérian a donné la vue telle qu'elle existait en 1663, est une petite ville de la Haute-Alsace, située dans le diocèse de Bâle et appartenant au prince Maximilien Joseph des Deux-Ponts, qui, en sa qualité de comte de Ribeaupierre, le tient en fief masculin relevant de l'évêché de Strasbourg. Le même est décimateur du ban et collateur de la cure, également à titre de fief du même évêché. L'endroit

est composé d'environ 140 familles catholiques et de quelques luthériennes. L'église paroissiale, sous le titre de S. Léger, est dans Gémar même. La chapelle de St-Maximin se trouve à un quart de lieue de cet endroit sur le chemin qui conduit à Bergheim. Les luthériens de Gémar et d'Illhäusern fréquentent le temple d'Ostheim. *Illhäusern*, à une demi lieue de Gémar, ne forme avec celle-ci qu'une même communauté et qu'une même paroisse. C'est une espèce de village, qui dut son origine aux habitations qui y furent formées dans le cours du seizième siècle par les pêcheurs voisins de l'Ill; il fait également partie du fief épiscopal. Gémar paraît dans les titres dès le huitième et le neuvième siècles; mais ce n'est que vers l'an 1357 qu'il fut entouré de murs et de fossés et qu'il prit la qualification de ville. Les restes, qu'on en voit encore, prouvent qu'elle était autrefois très bien fortifiée. Gémar appartenait dès le treizième siècle aux sires de Ribeaupierre, qui le tenaient en fief du landgraviat de la Basse-Alsace, vendu en 1359 à l'évêché de Strasbourg. Ils relevaient le droit du patronage du même landgraviat. Ce ne fut qu'en 1350 qu'ils offrirent en fief au même évêché le château de Gémar, auparavant allodial. Ce château est aujourd'hui en ruines. Les Ribeaupierre y faisaient encore leur résidence d'été dans le siècle dernier, et on appelait alors le château de Molkenbourg. La dime de Gémar n'est fief de l'évêché de Strasbourg que depuis l'an

1507. Gémar est la patrie de Léon Judas, un des premiers disciples de Zwingli, mort à Zurich le 19 juillet 1542, et connu par plusieurs ouvrages polémiques. Il naquit à Gémar, en 1442, et fut le fruit de l'incontinence de Jean Judas, curé de cette ville, avec Elisabeth Hochsenger, sa concubine.

Entre Gémar, Sélestadt, Ohnenheim, Elsenheim, Mussig, Bergheim et Colmar est une large plaine qu'on nomme *Marck*, propre aux pâturages, dont l'usage appartient aux habitants de Ribeauvillé, Gémar, Bergheim, St-Hippolyte, Ohnenheim, Elsenheim et Orschweiller. Mais la juridiction appartient au seul seigneur de Gémar, dont la justice se tient à cet effet tous les ans à Illhäusern.

J'arrivai à Ribeauvillé le 5 septembre, et j'allai descendre chez M. le baron de Berckheim où je restai jusqu'au 10, ne voulant pas manquer le 8 la cérémonie du Pfeiffertag, ou la fête des musiciens de la Haute-Alsace, qui s'y tient avec solennité le jour de la Nativité de la sainte Vierge. J'en ai donné la description et l'origine dans les *Vues pittoresques d'Alsace*, à la suite de l'article Dusenbach. En entrant dans Ribeauvillé, je vis à droite une belle promenade nommée le Blauelhof, ornée d'arbres, de statues, de pyramides et d'allées en berceau, qui représente en petit le jardin du Palais-Royal de Paris. Une montagne, remarquable par les trois châteaux de Ribeaupierre ou Rappoltstein, se présente également à la vue. Ces trois châteaux, qui

dominent la ville et qui forment ensemble un triangle, portent le nom de Haut-Rappoltstein, de Giersberg et de St-Ulric ou Unter-Schloss. Je les ai fait connaître dans les *Vues pittoresques*. Vus de loin et couronnant un vignoble agréable, entourés de petites villes et de grands villages, ils forment un des aspects les plus frappants et les plus remarquables de la province.

Entré par la porte de la basse ville, dite *Niedertor*, je fus reçu par M. le baron de Berckheim et par Madame son épouse avec la plus grande cordialité et avec cette franche amabilité qui caractérise le bon cœur et la candeur intéressante de notre ancienne et brave noblesse. Issu d'une famille illustre et titrée, qui remonte au commencement du treizième siècle et qui paraît avoir une origine commune avec celle d'Andlau, Chrétien Louis de Berckheim, chevalier de l'ordre du Mérite militaire et ancien commandant de bataillon du régiment Deux-Ponts, ne s'est retiré du service, en 1760, qu'après avoir fait les campagnes de 1744, 1758, 1759 et 1760. Il épousa en 1764 Sophie Jacobine de Rathsamhausen-Ehenweier. Bon mari, bon frère et bon oncle, il mène une vie douce et tranquille à Ribeauvillé avec sa femme et sa belle-sœur, chéri de ses parents, de ses amis, et surtout des pauvres qu'il soulage indifféremment sans avoir égard au culte ou à la religion. Attaché à la sienne, la luthérienne, dans laquelle il a été élevé, il remplit ses devoirs avec fidélité et exacti-

tude, sans morgue et sans cagoterie. Son jardin, ses livres, ses archives l'occupent agréablement et utilement ; il a rassemblé avec soin les anciens titres de sa maison, dont il m'a fait part avec autant de plaisir que j'ai eu de lui communiquer ceux qu'il ne connaissait pas encore. Enchanté de cet aimable gentilhomme, j'ai fait vœu de le voir tous les ans et de boire avec lui de l'excellent vin de paille, qu'il fait lui-même, et dont il m'a amplement régalié. Les vins de Ribeauvillé, ceux surtout du Zænacker et du Trottacker, sont renommés. Ils donnent d'excellent vin gentil, dont cependant il faut se défier quand on n'y est pas accoutumé.

Ribeauvillé, ou Rappoltzweiller, est le chef-lieu d'une seigneurie notable appartenant à la maison palatine de Deux-Ponts. Comme j'ai déjà fait connaître cette ville dans les *Vues pittoresques d'Alsace*, je me contenterai d'observer que, le 6 septembre, j'allai visiter l'église paroissiale catholique, le couvent des Augustins et la chapelle de l'hôpital. Ce dernier fut bâti, ou du moins daté de nouveau, en 1342. Sa chapelle est sous l'invocation de sainte Catherine. L'église paroissiale, sous celle du pape S. Grégoire, est vaste et belle. Le chœur fut bâti en 1284, et la nef fut reconstruite en 1483. On voit dans le chœur plusieurs épitaphes et monuments ; il y a au milieu un caveau, ou voûte souterraine, qui formait autrefois la sépulture des anciens sires de Ribeaupierre. Le couvent des Augustins fut

fondé, en 1297, par Henry de Ribeaupierre. Ils y sont aujourd'hui au nombre de quatorze prêtres et de six frères. Leur église, sous le titre de S. Thomas de Villeneuve, fut rebâtie en 1777. Je rendis visite le même jour à M. l'abbé Pongnet, curé recteur de la paroisse. Le patronage de la cure appartient au seigneur qui est aussi décimateur universel du ban en vin ; le curé perçoit les dîmes des grains et du foin.

Le lendemain 7, je visitai M. le conseiller Radius, homme instruit et savant, qui me donna plusieurs renseignements ; le château du prince, qui existe encore en bon état avec un très beau jardin, attendant en amphithéâtre ; les archives qui y sont conservées et où il y a plusieurs titres remarquables, avec un magnifique vidercom ; l'église luthérienne, située dans la cour de l'enclos du château. Cette église, bâtie en 1784, est propre et d'un bon goût. Le curé luthérien et son diacre sont à la nomination du seigneur ; mais ils n'ont aucun exercice de droits parochiaux que sur ceux qui habitent le château, ou qui sont attachés au service du prince. Les autres luthériens de la ville sont obligés de payer les droits d'étole au curé catholique et de faire inscrire sur ses registres leurs baptêmes, mariages et sépultures. Ribeauvillé renferme près de sept cents familles, qui peuvent former quatre mille habitants.

Il y a environ un quart qui professe la confession d'Augsbourg et quelques calvinistes. Tout le reste

est catholique. Le magistrat est composé d'un bailli, d'un prévôt, d'un greffier, d'un procureur fiscal et de huit conseillers, tous à la nomination du seigneur. Quatre de ces conseillers sont luthériens. Plusieurs nobles de la province ont fixé leur demeure à Ribeauvillé : les Berckheim, les Hoen de Dillenbourg, les Rathsamhausen, les Truchsess de Rheinfelden, les Waldners et les Wetzel de Marsilli y ont leurs maisons. M. le prince Maximilien Joseph des Deux-Ponts vient d'en faire meubler et ajuster le château pour y passer quelque temps avec la princesse, sa nouvelle épouse. Ribeauvillé est connu dès le huitième siècle, et c'est un ancien fief de l'évêché de Bâle antérieur au quatorzième ; mais ce n'est que depuis le milieu du treizième qu'elle porte le nom de ville ayant été alors entourée de murs et de fossés. On y entre aujourd'hui par quatre différentes portes. Ribeauvillé est la patrie du fameux théologien protestant Philippe Jacques Spener, qui y naquit en 1635 et qui mourut à Berlin le 5 février 1705.

L'après-midi du 7 septembre, j'allai voir avec M. le baron de Berckheim la synagogue des juifs, la fabrique des sieurs Stephan et Haussmann, l'emplacement de l'ancienne prévôté de St-Morand et le vignoble de Ribeauvillé. Le vin forme le principal objet du commerce de ses habitants. Derrière les murs de cette ville coule la rivière ou torrent de Strengbach, qui est rempli de bonnes truites et qui fait aller huit à dix moulins. Près d'un de ces mou-

lins, à trois cents pas de la ville à gauche, en sortant par l'Oberthor, à l'entrée de la vallée qui conduit à Dusenbach, est l'emplacement de l'ancienne prévôté de St-Morand de l'ordre de Cluny, dont les biens appartiennent au prier commandataire de St-Morand d'Altkirch, et dont l'ancienne église fut démolie vers l'an 1750. Non loin de là et également à gauche est la fabrique et manufacture d'indienne, établie depuis vingt ans sous le nom des sieurs Stephan et Haussmann. Cette fabrique occupe plus de quatre cents ouvriers, en comptant les enfants qui y travaillent. Il y a à Ribeauvillé une nombreuse communauté de juifs d'environ soixante-sept familles, et c'est la résidence du rabbin de la Haute-Alsace, établi par lettres patentes du roi. Leur synagogue est dans la ville basse, quartier où ils demeurent presque tous.

Le 8 septembre fut le jour du Pfeiffertag. Le lendemain j'allai dire la messe à Dusenbach, éloigné d'une demi lieue de Ribeauvillé et situé sous sa paroisse. Pour y aller on sort par l'Oberthor et on prend le chemin à droite. Dusenbach, dont j'ai amplement parlé dans mes *Vues pittoresques d'Alsace*, est une église de Notre-Dame et un ermitage situé au haut d'un roc. C'est un pèlerinage très ancien, qui date du treizième siècle et qui est encore très fréquenté. En montant le roc sur lequel est situé Dusenbach, j'avais en main le plan de ses chapelles que Pierre Aubry avait donné, en 1667, dans un

temps que les anciens bâtiments existaient encore. Ce graveur strasbourgeois, originaire français, était alors estimé; mais son burin m'a paru lourd et peu correct. Je rencontre à mi-chemin un P. Augustin, que j'interrogeai en vain sur l'origine du pèlerinage de Notre-Dame, qu'il allait visiter, et sur lequel j'obtins d'un protestant (M. Radius) des renseignements plus clairs et plus intéressants. Ayant atteint les édifices de l'ermitage qui couronnent la hauteur, j'entre dans une belle église, construite en pierres de taille, qui fut rebâtie en 1761. L'autel, qui est sous le titre du S. Esprit, est décoré dans les deux côtés de S. Michel et de S. Raphaël. Je trouve derrière l'autel une porte, qui me conduit à la sacristie et à l'habitation de l'ermite. Une figure humaine s'avance humblement vers moi,

La barbe longue, la peau bise,

Un gros chapelet dans les mains,

Une mandille bonne et grise

Et le cordon autour des reins.

C'était le frère Macaire, l'anachorète du lieu, dévot et sobre solitaire, estimé dans le canton. Ma curiosité lui fit plusieurs demandes. Mais le bon homme, plus attentif à me montrer les ex-voto, qui décoraient le voisinage de son habitation, qu'à m'instruire de la cause qui les avait produits, ne répondit à mes questions que par de longues plaintes sur la misère des temps et la médiocrité des offrandes. Il me fit entrer ensuite dans une

petite cour, à la droite de laquelle est une montagne des oliviers que Maximin ou Schmassmann de Ribeaupierre fit tailler dans le roc en 1483. Près de ce roc est une longue, mais étroite ouverture, qui frayait le passage au calvaire, mais qu'on ferma, en 1760, par une grille de fer, parce que son passage donnait lieu à des pratiques superstitieuses. Je descends ensuite à gauche dans une chapelle où le tableau de l'autel, peint en 1666, représente la mort de la sainte Vierge, je remonte et j'entre dans une autre chapelle décorée des statues du Sauveur, de Marie et des douze apôtres. L'autel construit en 1740 conserve le Saint Sacrement. L'entrée de cette chapelle me présente une troisième, située du côté gauche, où sont deux autels. Le premier, qui porte la date de 1759, a en sculpture la descente de la Croix. A côté est la statue miraculeuse de Notre-Dame en bois, haute d'un pied et demi. Elle y fut placée vers le milieu du treizième siècle par Egenolphe de Ribeaupierre. Cette statue, qui pendant la guerre des Suédois fut cachée dans le creux d'un rocher, fut retrouvée en 1656 par une pieuse femme nommée Marie, dont le portrait est conservé dans le principal appartement de l'habitation de l'ermite. Le second autel de la troisième chapelle, décoré d'un tableau peint en 1685, représente également la descente de la Croix. En sortant de toutes ces chapelles, on monte à un petit clocher, ensuite à une station qui figure la captivité de Jésus-Christ, et



de là au calvaire où on le voit en pierre, crucifié au milieu des deux larrons. Ce calvaire, placé sur une élévation, fut rebâti en 1748.

Je quittai Ribeauvillé avec regret, comblé des politesses et des amitiés de M. le baron de Berckheim, de Madame la baronne son épouse, et de Mademoiselle de Rathsamhausen, sœur de cette dernière. Je partis le 10 septembre 1785. Je sortis par la même porte, et je me retrouvai sur la route de Colmar, à une lieue de là. J'arrivai à Colmar vers les dix heures. M. l'abbé Fels principal du collège royal, m'engagea de dîner avec ses confrères, et je me rendis le même jour à l'abbaye de Marbach, où je couchai et où j'eus le plaisir d'embrasser son respectable prévôt, Joseph Hergott, qui me reçut avec son ancienne cordialité. J'y fus accompagné par M. l'abbé Sermonet, professeur en théologie du collège de Colmar, auquel j'offris une place dans ma voiture, très charmé d'y recevoir un homme dont la modestie et la candeur sont égales à son savoir et à ses connaissances profondes dans la théologie et dans la direction des âmes.

*Ostheim*, qui est sur la route à une lieue et demie ou trois quarts de Ribeauvillé, est rappelé dans les anciens titres des huitième, neuvième et dixième siècles. C'est un village du baillage de Reichenweier, appartenant à M. le duc de Wurtemberg, composé d'environ 93 familles tant catholiques que luthériennes.

Les premières sont desservies par un curé royal nommé par l'intendant d'Alsace, et les secondes, qui forment le plus grand nombre, par un ministre résident nommé par le seigneur. L'église paroissiale sous le titre de S. Nicolas sert aux deux cultes. Ostheim est éloigné d'une demie lieue du château de *Schoppenweier*, qui appartient à M. le baron de Berckheim. Henriette Geldrich de Sigmarshofen porta en mariage ce château avec ses dépendances en 1660 à Jean Jacques de Breiten-Landenberg. Il parvint ensuite à Georges Frédéric de Berckheim, qui épousa en 1695 Charlotte Elisabeth leur fille.

A cinq petits quarts de lieues d'Ostheim est le village de *Hausen* dépendant du baillage de Ribeauvillé et composé d'environ cinquante-trois familles. Le prince Maximilien de Deux-Ponts en est seigneur, comme héritier des sires de Ribeauvillé, auxquelles ce village fut engagé en 1315 par l'empereur Frédéric III. Le grand chapitre de Strasbourg est collateur de la cure, et son église paroissiale est sous le titre de S. Martin.

8 ET 9 AOUT 1786. Arrivés de bonne heure à Sélestadt le 8 août 1786 et ayant déposé nos bagages à l'auberge du *Mouton*, nous eûmes encore le loisir, dans l'intervalle de six à neuf heures du soir, d'examiner une partie de la ville. Sélestadt est une ancienne ville impériale d'Alsace qui tient son rang après Strasbourg, Haguenau et Colmar, située sur

les confins de la Basse-Alsace et du diocèse de Strasbourg, à la distance d'une lieue du Landgraben ou Fossé provincial, où commence la Haute-Alsace et le diocèse de Bâle. Éloignée d'une lieue des Vosges et de quatre du Rhin, cette ville forme la partie la plus étroite de la plaine d'Alsace. La rivière d'Ill n'en est pas éloignée et la ville est traversée par deux canaux, dont l'un est formé par la même rivière et l'autre par la Scheer. Ces canaux rendent l'air de Sélestadt sain et salubre en entretenant la propreté des rues et des places. Ses environs offrent un grand nombre de moulins, d'immenses pâturages, des eaux abondantes en poisson, des terrains également fertiles en grains et en vin. Six différentes routes aboutissent de Sélestadt dans l'Alsace et dans la Lorraine. Il y en a deux qui conduisent dans le val de Lièvre et dans celui de Villé ; il y en a trois qu'on nomme les routes de Strasbourg, de Colmar et de St-Hippolyte. La sixième, qui conduit à Heildolsheim et à Markolsheim, est celle qui mène vers le Rhin : pour y atteindre, il faut passer jusqu'à trente-quatre ponts placés sur des marais. Cette dernière chaussée, qu'on appelle *der Neuenweg*, fut établie et formée par les Sélestadtiens sous le règne de l'empereur Sigismond. Ces trente quatre ponts aboutissent à une lieue de Sélestadt au canton qu'on nomme le *Schnellen-bühl*. Ces ponts et ces marais ont fait dire à Beatus Rhenanus qu'on croirait être en Hollande.

La figure intérieure de Sélestadt forme à peu près un cercle. On y entre par trois portes nommées autrefois *Oberthor*, *Niederthor* et *Mühlthor*, situées à l'occident, au nord et à l'orient, et qu'on appelle aujourd'hui les portes de Colmar, de Strasbourg et de Brisach. Cette dernière fut rebâtie en 1533 comme le prouve une inscription qui s'y trouvait, et qu'on a transportée, il y a une vingtaine d'années, avec les médaillons de Charlemagne et d'Othon I, au coin d'une maison située près des religieuses dominicaines. Il y a aussi dans l'intérieur de la ville une porte, dite *Neuthor*, construite en 1614, au-dessus de laquelle est un crucifix peint en fresque, avec une inscription de huit vers, que j'ai eu soin de copier.

Les anciennes fortifications de Sélestadt furent abattues et détruites en 1673 par ordre de Louis XIV, qui fit élever deux ans après les nouvelles, qu'on voit aujourd'hui. Elles forment un octogone, oblong et irrégulier. On y ajouta du côté de l'orient un fossé dérivé de l'Ill, qui dans l'approche des ennemis peut inonder tous les environs. On en construisit encore un autre, qu'on nomme le canal de Châtenois, et qui facilite le transport des pierres qu'on tire de la montagne à une lieue de là. Il peut également servir à arrêter les mouvements des ennemis, qui voudraient entrer dans la Haute ou la Basse-Alsace. Mérian nous a donné le plan de Sélestadt tel qu'il était en 1663. L'intérieur de cette ville

forme 300 toises de l'orient à l'occident et 360 du midi au septentrion.

Ceux qui attribuent la fondation de Sélestadt à un ancien géant nommé Sletton, ou qui croient qu'elle était l'ancien Helvet des Romains, donnent également dans les fables. Il est plus certain que cet endroit existait en 727. On voit encore qu'il formait un domaine royal sous les rois de la seconde race. Il y avait un palais habité en 775 par Charlemagne, en 884 et 887 par Charles le Gros. Sélestadt devint ensuite un bien allodial des ducs d'Alsace, qu'Hildegarde, épouse de Frédéric de Souabe, et leurs fils, accordèrent en 1095 au monastère de Ste-Foi qu'ils fondèrent dans le même lieu. Ce ne fut que sous le règne de l'empereur Frédéric II, et au commencement du treizième siècle, que Sélestadt devint ville et fut entourée de murs. Elle paraît pour la première fois sous ce titre dans un diplôme de Frédéric de 1217, par lequel ce prince obtint pour lui et pour l'empire du prévôt du monastère de Ste-Foi la moitié de la juridiction civile dans Sélestadt. Un échange passé en 1281 sous Rodolphe acquit aussi à l'empire l'autre moitié restante au même prévôt. Ce fut ainsi que Sélestadt, appartenant au monastère de Ste-Foi, devint ville impériale et soumise à la seule juridiction de l'empereur.

Depuis ce temps, le magistrat de Sélestadt exerce dans cette ville la juridiction civile et criminelle. Ce magistrat est aujourd'hui composé d'un préteur

royal, qui n'y fut établi qu'en 1747, de quatre bourgmâtres ou stettmeistres, d'un syndic et greffier en chef, de dix conseillers chefs des dix tribus, de deux commis-greffiers, d'un procureur fiscal et de quatre sergents exploitants. Les dix tribus sont celles des marchands, des tonneliers, des cordonniers, des laboureurs, des maréchaux, des tanneurs, des boulangers, des bouchers, auxquels sont joints les jardiniers, des pêcheurs, et enfin des vigneron. Ce sont le préteur royal, les quatre bourgmâtres et le syndic, qui en vertu d'un arrêt du conseil d'Etat de l'an 1756, connaissent seuls les affaires d'administration, de la police et des finances de la ville. Ces six personnes forment le magistrat : mais les conseillers chefs des dix tribus, qui composent la bourgeoisie, assistent à tous les jugements. Louis XIV a accordé en 1685 au magistrat de Sélestadt le privilège de juger définitivement les affaires concernant la police sans appel et les autres également en dernier ressort jusqu'à la concurrence d'une somme de cent livres. Ce magistrat est aussi le seul de la province qui porte à l'hôtel de ville des robes de palais : il en a obtenu la permission par lettres patentes de 1687.

Il y a aussi à Sélestadt deux notaires royaux et deux huissiers royaux. Il y a également une subdélégation particulière de l'intendance composée des deux bailliages de Markolsheim et de Villé. Les fonctions du département sont exercées dans Sélestadt

par le magistrat même. Il y a aussi une poste aux lettres et une poste aux chevaux.

Sélestadt, dépendant pour le militaire du gouvernement général d'Alsace, a un gouverneur particulier mais non résidant. Son état-major est formé d'un lieutenant de roi, chef du militaire, d'un commissaire ordonnateur des guerres, d'un major, d'un aide-major. Sa garnison est composée d'ordinaire de deux régiments, l'un d'infanterie et l'autre de cavalerie. J'y ai trouvé deux bataillons de colonel général infanterie et quatre escadrons de Monsieur dragons. Il y a aussi à Sélestadt une brigade de maréchaussée dépendant de la prévôté générale de Strasbourg et de la lieutenance de Colmar; un capitaine en premier du corps royal d'artillerie avec rang de lieutenant-colonel et un garde d'artillerie; un capitaine en premier et un lieutenant en premier du corps royal du génie; un entrepreneur de fortifications, et un ingénieur ordinaire, inspecteur des ponts et chaussées de la province d'Alsace, ressortissant à la direction générale de Strasbourg. Le trésorier du roi pour les troupes demeure à Colmar.

Les églises et les couvents, avec leurs enclos, occupent un grand tiers de la ville. Elle est composée d'environ 1430 familles, toutes catholiques, sans y comprendre la garnison et l'état-major. La population a donc bien augmenté depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, où Beatus Rhenanus n'y comptait que 2600 communicants. Le même en décrivant

les mœurs de ses compatriotes les représente comme des gens jouissant d'une heureuse médiocrité, en leur reprochant un peu trop de goût pour les repas et la bonne chère. J'ignore si les Sélestadiens ont encore aujourd'hui le même défaut : mais il paraît qu'eux, ou les chefs de leur magistrat, sont devenus grands amateurs de la danse, puisqu'il n'y a que peu d'années qu'ils ont fait bâtir une superbe salle de bal, belle à la vérité, mais singulièrement dispendieuse et généralement inutile au plus grand nombre de ses habitants.

Le grand prévôt de la cathédrale de Strasbourg, l'abbesse-princesse d'Andlau et le curé-recteur de Sélestadt sont décimateurs universels du ban. Ils partagent par trois égales portions la dîme en grains : mais le curé-recteur perçoit la moitié de la dîme en vin, dont la moitié restante est également divisée entre le grand prévôt et l'abbesse. Sélestadt fait partie du diocèse de Strasbourg et de l'archiprêtré qui porte son nom : à une lieue de là commence le diocèse de Bâle et l'archiprêtré dit *ultra colles*. Le magistrat de Sélestadt a le patronage de la cure-rectorat : le curé tient en outre deux vicaires manuels, qui administrent la paroisse sous ses ordres. Il y avait autrefois treize bénéfices ecclésiastiques possédés par autant de chapelains perpétuels obligés de résider, d'assister le curé et de faire avec lui l'office divin dans l'église paroissiale. Ces chapellenies, réunies en 1513 au nombre de six, sont aujourd'hui réduites à

trois : elles forment le titre de trois prêtres bénéficiers perpétuels, compétenciés des revenus de la fabrique et nommés par le magistrat. Il y a outre cela un quatrième bénéfice, dont le titulaire est appelé chapelain de la Ste Vierge, fondé en 1708 par Melchior Bittel, bourgmaitre de Sélestadt. Le magistrat, qui en est collateur, doit exercer le droit de patronage en faveur du plus proche parent du fondateur.

Les lettres, les sciences et les arts fleurirent autrefois à Sélestadt. Ce fut dans cette ville qu'un potier, mort en 1283, trouva au treizième siècle le secret d'émailler ou d'enduire de verre les pots et autres vases de terre. Hugues de Sélestadt, de l'ordre des frères mineurs de St-François, qui vivait en 1390, est connu par plusieurs ouvrages de théologie et de scolastique. Jean Hugonis, chapelain de l'empereur Maximilien, en 1498 et 1502, auteur d'un bon traité canonique; Jean Mentelin, ou Mentel, mort en 1478, un des premiers imprimeurs de la ville de Strasbourg; Mathias Schurer, Lazare Schurer et Craton Milius, tous trois célèbres imprimeurs de Strasbourg du seizième siècle, étaient aussi natifs de Sélestadt. Il se forma dans cette ville au commencement du même siècle une société littéraire, qui s'était rendue très célèbre dans l'Allemagne, qui fleurissait surtout en 1520, dont Erasme fit le plus grand éloge et qui produisit un grand nombre de savants. Elle avait alors une école, où l'on enseignait l'éloquence et les belles-lettres, qui fut dirigée successivement par

Louis Dringenberg, Craton Hofmann, Jérôme Gebviller, Gui Rotenburg et Jean Sapidus. On m'a montré à côté de l'église paroissiale la maison où était autrefois établie cette école. Beatus Rhenanus, mort en 1547, et Jacques Wimpheling, en 1528, auxquels l'Alsace doit particulièrement le rétablissement des lettres, avaient pris naissance à Sélestadt. Ces deux savants restèrent constamment attachés à la religion catholique. Mais Paul Constantin Phrygio, mort en 1543, Martin Bucer, en 1551, et Jean Sapidus ou Witz, en 1561, également natifs de Sélestadt, embrassèrent la nouvelle réforme, où ils se rendirent particulièrement fameux par leurs écrits. Beatus Arnoaldus, Jacques Spiegel, Jean Maius, Jacques Villinger et Jacques Taurel ou Oechsel, tous cinq conseillers et secrétaires des empereurs Maximilien I<sup>er</sup>, Charles V, Ferdinand I<sup>er</sup>, Maximilien II et Rodolphe II, eurent Sélestadt pour patrie. Le P. Jacques Bägert, jésuite, mort en 1772, natif de la même ville, est auteur d'un excellent ouvrage allemand sur la Californie, où il avait résidé depuis 1751 jusqu'en 1767, en qualité de missionnaire. Sélestadt peut aussi se flatter d'être la patrie de M. Lantz, évêque de Dora, aujourd'hui suffragant de Strasbourg, et de M. Jeanjean, supérieur du séminaire, un des meilleurs prédicateurs allemands de nos jours.

Je faisais tout ce détail à mon frère, en faisant ensemble le tour de la ville sur les remparts où nous

montâmes près de la porte de Colmar. Nous en descendîmes pour voir le couvent des Capucins et les casernes voisines, qui ont été construites après le milieu de notre siècle. Les Capucins s'établirent en 1655 à Sélestadt, où ils furent appelés par le magistrat. Ces pères, qui y sont d'ordinaire au nombre de 36, sont fort utiles à la ville; ils desservent la chaire de la paroisse et ils administrent l'hôpital militaire. Remontés sur les remparts, nous atteignîmes la porte de Brisach, puis celle de Strasbourg, près de laquelle est l'hôpital bourgeois. Cet hôpital, qui a pour directeurs deux bourgmâtres, est desservi par des sœurs de charité du même institut que celles de Saverne. Il n'est pas fondé, et ses revenus proviennent d'un amas de charité que l'économie a augmenté. On y réunit, en 1703, les biens des anciennes maladreries de Sélestadt, Dambach, Ribeauvillé, Reichenweier, Beblenheim et Ammerschweier. La maladrerie de Sélestadt, fondée en 1290 et détruite pendant les guerres, était située hors de la ville. Il y a aussi à Sélestadt un hôpital militaire, où il y a, ainsi que dans l'hôpital bourgeois, une petite chapelle.

Continuant à faire le tour de la ville, nous nous trouvâmes à la commanderie de l'ordre de St-Jean, placée près des murs de la ville dans une position agréable et rebâtie en partie au commencement de notre siècle. Cette commanderie était dans son origine une commanderie de chevaliers, fondée en 1265;

elle a été réunie en 1399 à la commanderie presbytérale de Strasbourg qui la possède encore aujourd'hui. Il y a d'ordinaire outre le receveur, un prêtre résident, qui en acquitte les fondations et qui est le senior ou l'ancien de la commanderie de Strasbourg. Le grand autel de l'église est sous l'invocation de la Ste Vierge et de tous les saints. J'ai remarqué dans le chœur les tombes de quatre commandeurs de Strasbourg, et dans le cloître l'épithaphe d'un savant alsacien, nommé Mathias Ringmann Philesius, mort en 1511. De la commanderie, nous retournâmes à notre auberge où nous soupâmes et couchâmes.

Le lendemain matin, 9 août, nous allâmes entendre la messe dans l'église paroissiale de Sélestadt, dédiée à S. Georges, monument remarquable du quatorzième siècle. Elle est fort grande et voûtée dans toute sa partie. La nef a deux bas-côtés, et elle est séparée du chœur par un grillage, au-dessus duquel est un ambon ou tribune de pierre. Le portail de l'église est beau: une tour de pierres fort élevée se trouve au milieu de ce portail. Outre le maître-autel, qui est dans le chœur, il y en a quatre autres dans la nef. On voit dans le chœur les restes du catafalque de l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup>, que Jacques Taurel ou Oechsel fit transporter de Vienne, en 1577, dans sa patrie. La nef de cette église est remplie de plusieurs épithaphe remarquables, dont nous avons copié une grande partie, et parmi lesquelles nous avons distingué particulièrement celles

de Jacques Wimpheling, de Beatus Rhenanus, de Jean Maius, de Beatus Arnoaldus, de Florent Gebviller, de Laurent Bosch, etc. L'építaphe de Craton Hoffmann est hors de l'église, attachée au mur de l'édifice qui donne sur le cimetière. Celle d'Eberhard et d'Antoine Bild, grand'père et père de Beatus Rhenanus, est également sur le cimetière, au mur extérieur de l'ossuaire, au-dessus duquel est l'ancienne chapelle ruinée de St-Michel. Je crois devoir remarquer que la paroisse de Sélestadt est ancienne, puisque le prêtre, ou curé de l'église baptismale, est nommé dans l'acte de fondation du monastère de Ste-Foi de 1094. La chapelle avec ses appartenances est rappelée au nombre des possessions de l'évêché de Coire dans deux diplômes de Louis le Débonnaire et d'Othon I<sup>er</sup>, de 836 et 952. Ce dernier confirma et restitua en 953 au même évêché l'église et les dîmes de Sélestadt, qui en avaient été aliénées.

Après avoir vu l'église paroissiale, nous montâmes dans une salle attenante, qui est située au-dessus, et où se trouve une ancienne bibliothèque établie par la ville en 1462, mais qui depuis plus d'un siècle et demi n'a pas été continuée. Cette bibliothèque assez mal conservée renferme, outre plusieurs manuscrits relatifs au droit canon ou civil, à la théologie ou à la philosophie, qui sont du quatorzième ou quinzième siècle, plusieurs livres imprimés de la première impression, un recueil de lettres

originales écrites à Beatus Rhenanus par Zwingle, Bucer, Paul Voltz, etc., un Teurdank imprimé sur velin et enluminé, dont Jacques Taurel avait fait présent, en 1575, à la ville de Sélestadt. On transporta aussi, en 1758, dans cette bibliothèque les livres de celle de Beatus Rhenanus, qu'il avait léguée à cette ville et qui jusqu'alors avaient été déposés dans un appartement de la douane, ou de la *Kaufhaus*. La plupart des livres qui appartenaient à ce savant, sont chargés de notes marginales. J'y ai remarqué plusieurs anciens auteurs latins, dont il fut l'éditeur, entr'autres un Velleius Paterculus, imprimé en 1520 sur un manuscrit de l'abbaye de Murbach, le seul qui existe aujourd'hui, et qui fut découvert par Beatus Rhenanus. On m'a montré à Sélestadt la maison qu'il habitait autrefois, et on m'a assuré qu'on conservait dans les archives de la ville la tasse dont il se servait pour boire.

Nous passâmes de là à l'église de Ste-Foi, qui est le seul bâtiment qu'on ait conservé de l'ancienne prévôté de ce nom, et qui est desservie par un prêtre séculier amovible, à la nomination de l'évêque. Le monastère de Ste-Foi de Sélestadt fut fondé, en 1094, par Hildegarde, comtesse d'Hohenlohe, épouse de Frédéric de Buren, mère d'Othon, évêque de Strasbourg, et de Frédéric de Hohenstauffen, duc d'Alsace et de Souabe. La fondatrice, qui fit bâtir l'église sur le modèle du Saint Sépulcre de Jérusalem, soumit ce nouvel établissement à l'abbaye

bénédictine de Ste-Foi de Conques en Normandie, et il y resta attaché jusqu'à la fin du quinzième siècle. Le pape Pie III unit ce monastère en 1503 à la manse épiscopale de Strasbourg. L'évêque Guillaume rendit, en 1536, une grande partie de ses possessions à la ville de Sélestadt, et l'évêque Léopold donna en 1616 le reste de ses biens avec les bâtiments aux jésuites de la province de Mayence. Le collège des jésuites de Sélestadt ayant été supprimé en 1766, ses revenus furent séquestrés et employés en partie à l'établissement de dix bourses, ou places gratuites, remplies par dix enfants natifs de cette ville. Les bâtiments, qui formaient son enceinte et celle de l'ancienne prévôté de Ste-Foi, qui venaient d'être renouvelés en 1754, furent abandonnés en 1767 par le roi au magistrat de Sélestadt. Celui-ci les fit démolir et bâtir à leur place des pavillons, qui servent aujourd'hui de logements aux officiers de la garnison.

Nous visitâmes ensuite les trois églises des Dominicaines, des Dominicains et des Récollets. Le couvent des Dominicaines, où il y a d'ordinaire trente religieuses sous une prieure triennale, doit son origine à quelques filles pieuses, qui commencèrent en 1245 à s'associer et à vivre sous la règle de S. Augustin. Le pape Innocent IV les soumit l'année suivante à celle de S. Dominique. On leur unit, en 1258, les religieuses qui s'étaient établies sur la montagne de St-Nicolas de Syle

près de Ribeauvillé. C'est de là que le couvent des Dominicaines de Sélestadt porte encore aujourd'hui le nom de *in Sylo*. Celui des Dominicains remonte à l'an 1283. Ils s'établirent à Sélestadt dans un emplacement qui leur fut en partie accordé par les nobles de Wickersheim. Le chœur, qui fut bâti aux dépens de Hessin Müntzer, fut dédié en 1316 par le suffragant de Strasbourg. Ce couvent est ordinairement la résidence du vicaire général de son ordre en Alsace; on y compte huit à dix Dominicains sous la direction d'un prieur. Le monastère des frères mineurs conventuels de l'ordre de St-François fut fondé, en 1280, par Hartmann de Rathsamhausen, et ces religieux le conservèrent jusqu'en 1535 que, se trouvant en trop petit nombre, ils le remirent au magistrat de Sélestadt. Ce couvent et son église restèrent déserts jusqu'en 1619 qu'ils furent accordés par le magistrat aux religieux du même ordre nommés Récollets. Ces Pères, qui y sont d'ordinaire au nombre de trente, tiennent depuis 1769 les quatre dernières basses classes pour l'instruction des enfants de Sélestadt. Leur église est sous le titre de l'Immaculée Conception. On voit derrière le grand autel les bustes de Hartmann de Rathsamhausen, fondateur de cette maison, et de deux autres nobles de la même famille. Derrière le même autel sont aussi les tombes de deux bienfaiteurs, qui y furent enterrés, Jean comte de Werd, landgrave de la Basse-Alsace, et Sigismond,



son fils, morts tous deux dans la même année 1308.

Rentrés dans l'auberge, après avoir passé devant l'arsenal et devant la tour de l'horloge, on nous apprit qu'il y avait aussi à Sélestadt un établissement de demoiselles de l'Instruction chrétienne, qui ne faisaient aucun vœu, qui tenaient des pensionnaires, et que le magistrat avait admis sous la condition qu'elles instruisaient gratis les jeunes filles de la ville. Ces demoiselles, qui sont soumises à la juridiction spirituelle du curé, viennent originairement d'Ensisheim, où elles ont pris naissance vers l'an 1725 sous le titre d'*Englische Fräulein*. On nous apprit aussi qu'à une bonne lieue de Sélestadt et sous sa paroisse, hors de la porte de Brisach et sur la route du Rhin, il y avait une chapelle de la Ste Vierge, qui formait pèlerinage, qu'on nommait *Illwaldkapell*, ou chapelle de Notre-Dame des neiges. Je sus encore qu'il y avait autrefois près de Sélestadt, au nord de cette ville, un village nommé *Burner*, dont l'empereur Henry VII accorda la propriété en 1310 à la même ville, et qui fut détruit dans le cours du seizième siècle. Il y avait autrefois à Burner une cure, dont le droit de patronage fut concédé en 1312 par le même empereur à l'abbaye bernardine de Baumgarten. Un pont de pierre, bâti en 1548, a conservé le nom de *Burnerbrück*, ainsi que le ban communal voisin, qu'on appelle *Burner-Almend*, dans lequel le collège de Sélestadt était seul décimateur.

9 AOUT 1786. C'est ainsi que je mettais à profit tous les moments de mon voyage. Il fallut pourtant dîner, et après dîner je partis, à une heure, pour me rendre à Ste-Marie-aux-Mines, qui est éloigné de Sélestadt de cinq petites lieues. Sortis de cette ville par l'*Oberthor* ou la porte de Colmar, passant à gauche devant l'auberge du *Roi de Pologne*, et à droite devant la poste aux chevaux, nous aperçûmes dans le lointain le village et le château de Kintzheim à gauche, le château de Hoh-Kœnigsbourg également à gauche, enfin les châteaux d'Ortenberg et de Ramstein à droite. J'ai déjà fait connaître dans la journée de hier (p. 236) les châteaux de Hoh-Kœnigsbourg et d'Ortenberg. Celui de Ramstein, situé derrière ce dernier, dont il est séparé par une vallée profonde et étroite, à cinq quarts de lieue de Sélestadt et à une demi lieue de Scherweiller, est aujourd'hui en ruines. Il dut son origine à Otton d'Ochsenstein, landvogt d'Alsace, qui le bâtit en 1292. Les archiducs d'Autriche, qui en devinrent ensuite possesseurs, l'avaient accordé en fief aux comtes de Reichenberg, éteints en 1361, ce qui fait que le château de Ramstein porte dans quelques titres le nom de Reichenberg.

*Kinsheim*, ou Kintzheim, est un village composé d'environ 190 familles catholiques, situé à une petite lieue de Sélestadt, dont les bourgeois sont incorporés à ceux de cette ville, à laquelle il appartient. Cet endroit, connu dès le huitième siècle, fut accordé

en 843 par l'empereur Lothaire à Erchangier, comte du Nordgau, ou de la Basse-Alsace. Il passa ensuite aux ducs d'Alsace, et puis à l'empire lors de l'extinction de la maison de Hohenstauffen. L'empereur Louis en accorda la propriété, en 1338, à la ville de Sélestadt, dont le magistrat en est encore aujourd'hui seigneur. Le chapitre de St-Léonard est collateur de la cure qui lui fut unie en 1472, et jouit de la moitié de la dîme. L'autre moitié est partagée entre l'abbaye d'Andlau et la famille des Duconte, qui tient ce quart en fief de la grande prévôté de Strasbourg. L'église paroissiale de Kintzheim est sous l'invocation de S. Martin. A une petite demi lieue de là et sur la montagne sont le château de Kintzheim et la chapelle de St-Jacques le majeur. Jean de Hadstatt vendit en 1492 ce château avec ses appartenances à la ville de Sélestadt. Le magistrat en céda le domaine utile, en 1649, à Guillaume de Gollen et à ses héritiers mâles, en réservant, dans l'extinction des mâles, aux filles et à leurs héritiers la jouissance du même château pendant cent et un ans. La famille des Gollen s'étant éteinte en 1704, le château de Kintzheim passa à la petite-fille du premier possesseur, mariée au marquis de Broc, pour retourner en 1805, en toute propriété à la ville de Sélestadt, qui y a toujours conservé la haute justice.

A une petite lieue de Sélestadt est le bourg de Châtenois, ou Kestenholtz. On n'y entre point; mais

il se trouve à la gauche du chemin, en laissant à droite la chapelle de Ste-Anne. On passe cependant directement du côté gauche devant la maison de péage et devant les gardes de la ferme, qui commencent à cet endroit à faire la visite. Ils me demandèrent, à leur ordinaire, si je n'avais rien dans ma voiture ou dans mes malles contre les ordonnances du roi. Je déclinai mon nom, et ce nom, qui était celui de feu mon père, ancien avocat des fermes du roi, mort receveur principal des domaines à Saverne, les frappa tellement qu'ils ne firent ni visite, ni demandes ultérieures. Mon père s'était acquis un tel respect et un tel attachement chez ces gens, qu'ils auraient laissé faire, en reconnaissance de sa mémoire, toute la contrebande possible à son fils, si ce dernier en avait été capable.

*Châtenois*, chef-lieu d'un bailliage du grand chapitre de l'église cathédrale de Strasbourg auquel il appartient, est composé d'environ 374 familles, toutes catholiques. Ce bourg paraît tirer son nom du grand nombre de châtaigniers, qui y étaient plantés dans son origine. C'est en effet ce qu'indiquent sa dénomination française et ses noms latin et allemand, *Castinetum* et *Kestenholtz*, usités dans les anciens titres. Châtenois est connu dès le commencement du huitième siècle, et un diplôme du roi Charles le Simple de 912 est daté de cet endroit. La seigneurie de Châtenois appartenait dans son origine aux évêques de Strasbourg, qui y avaient

au treizième siècle un château et leur cour de monnaie. Ils l'engagèrent dans la suite à leur grand chapitre, qui le possédait déjà en 1408 et qui en obtint la propriété en 1506. Les dîmes de Châtenois et le droit de patronage appartiennent aussi au grand chapitre, auquel furent aussi réunis, en 1367, les revenus de l'église paroissiale. Ces dîmes et ce droit de patronage étaient autrefois un fief, que les landgraves de la Basse-Alsace relevaient de l'évêché de Strasbourg en leur qualité de grands camériers, ou grands chambellans de cette église. S. Georges est le patron de l'église paroissiale de Châtenois. Près de ce bourg, à une portée de fusil, aux pieds d'une montagne nommé *Hahnenberg*, est un pré très marécageux, long de soixante pas et large de quarante-neuf, entouré presque partout de vignes et appartenant au curé. Dans ce pré est un puits nommé *Badbrünnlein* et une maison de bains chauds. On ignore l'origine et l'antiquité de ces bains, qui ne sont fréquentés que depuis 1754. M. Kurschner en a donné la description et les vertus médicales dans une dissertation imprimée en 1760. L'eau de ce puits, qui ne tarit jamais, provient de trois différentes sources. Elle se trouve dans la partie inférieure de la maisonnette du pré, d'où elle est conduite par différents canaux de la longueur d'environ deux cents pas dans une autre maison, bâtie près de la porte d'entrée de Châtenois. C'est là que cette eau, rassemblée dans une espèce de citerne, est tirée par

une pompe dans des chaudières, où on la fait chauffer et d'où elle est distribuée par différents canaux dans les chambres des bains. Cette eau, quand elle est encore dans le puits, a une chaleur tiède, paraît trouble et exhale une légère odeur de soufre; mais quand elle est puisée, elle est claire, sans odeur et bonne à boire; son petit goût salé n'a rien de rebutant. Son usage en bains chauds sert à la guérison de diverses maladies; les juifs s'en servent particulièrement pour celle de la gale.

Après avoir passé la maison de péage de Châtenois, on quitte la plaine d'Alsace pour entrer en Lorraine, et dans la vallée de Lièvre, qui va toujours en se rétrécissant depuis Châtenois jusqu'à Ste-Marie-aux-Mines. Cette vallée est arrosée par la rivière de Lièvre, ou *Leberau*, qui prend sa source en Haute-Alsace, à une demi lieue du Bonhomme, village du bailliage d'Orbey. Grossie par des sources abondantes et limpides qui descendent des montagnes voisines, la Lièvre sert à plusieurs moulins, traverse Ste-Marie, passe à Ste-Croix et à Lièvre, se jette, en sortant de la vallée, dans la Scheer et avec la Scheer dans l'Ill. La plaine d'Alsace depuis Sélestadt jusqu'à Châtenois ne nous a rien offert de remarquable relativement au sol. Le chemin, qui conduit de Châtenois à Dieffenthal et à Dambach, est formé sur le granit; l'on y voit aussi des masses de granit roulées et tombées au pied des montagnes avec quelques morceaux de schiste grisâtre plus ou moins

épais. Depuis Châtenois jusqu'à Lièvre le chemin côtoie un bois épais, qui est au pied des montagnes et qu'on nomme le *Bois-l'Abbaïse*, ou le *Bois-la-Baisse*; à la gauche du vallon, des arbres élevés et espacés à quelque distance ombragent la prairie qui s'étend d'un côté à l'autre des deux chaînes de montagnes. Un granit feuilleté, à peu près grisâtre, se rencontre toujours; il forme ordinairement le bas des montagnes, tandis que le sommet, à quelques exceptions près, est communément couvert de pierre de sable.

A cinq quarts de lieue de Châtenois on passe devant les censes du Bois-l'Abbaïse. On voit à droite vis-à-vis ces censes, les ruines du château de Frankembourg. Ce château, dont quelques modernes rapportent la fondation au roi Clovis, et qui fut entièrement brûlé le 2 avril 1581, forme le chef-lieu d'une seigneurie, appartenant au grand chapitre, qu'on nomme le *Comte-Ban*, parce que ce château et ses dépendances appartenaient autrefois aux comtes de Werd, landgraves de la Basse-Alsace. Le château de Frankembourg est situé en Alsace, à l'entrée de la vallée de Villé, sur une montagne qui la sépare de celle de Lièvre et de la Lorraine.

Les censes du Bois-l'Abbaïse, à côté desquelles nous avons passé, ainsi que celles de Veusprés, Molembach, Menaboïs, etc...., que nous avons laissés à gauche, dépendent de la paroisse et de la mairie de Lièvre ou Leberau. C'est un gros bourg,

situé sur le ruisseau de ce nom, dans la Lorraine et le diocèse de Strasbourg, à deux lieues de Châtenois. En y entrant, nous descendîmes de voiture, nous vîmes à gauche la chapelle du prieuré et à droite l'église paroissiale; cette dernière est sous l'invocation de la Sainte Vierge et sous le titre de son Assomption.

Le bourg de *Lièvre* doit son nom à la rivière qui l'arrose, et son origine au monastère de Lièvre. Ce monastère, que j'ai fait connaître particulièrement dans le premier volume de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, fut d'abord appelé *Fulradviller* du nom de son fondateur S. Fulrad, qui l'établit vers l'an 770 et qui le soumit en 777 à l'abbaye royale de St-Denys en France dont il fut abbé. Il fut aussi nommé le monastère de St-Alexandre et de St-Cucufat, à cause des reliques de ces deux saints martyrs, dont Fulrad l'avait enrichi. Le monastère de Lièvre et sa vallée faisaient autrefois partie de l'Alsace, et encore en l'an 1056, mais l'un et l'autre devinrent des dépendances de la Lorraine, lorsque les ducs de ce nom obtinrent vers la fin du onzième siècle l'advocatie du monastère de Lièvre. Celui-ci devint un prieuré relevant de l'abbaye de St-Denys, et ce prieuré jouissait à Lièvre, ainsi que dans le val, de toute la justice et juridiction temporelle. Mais les ducs de Lorraine, en leur qualité d'avoués, s'emparèrent insensiblement de cette juridiction au point qu'au commencement du quinzième siècle

l'abbaye de St-Denys l'avait entièrement perdue et ne put même rentrer dans ses droits malgré l'entremise de Charles VI, roi de France. Enfin Lièvre perdit vers l'an 1446 la forme et la dénomination de ville; et son prieuré, avec ses revenus, fut accordé, en 1502, par le pape Alexandre VI à la collégiale de St-Georges de Nancy. Celle-ci fut réunie en 1742 à l'église primatiale de la même ville, qui jouit à ce titre des biens et droits de l'ancien prieuré de Lièvre. L'église de ce prieuré subsistait encore vers le milieu de notre siècle, et sa structure faisait juger qu'elle était du huitième. Cet ancien édifice fut démoli en 1751, et les matériaux furent employés aux bâtiments de la nouvelle église paroissiale. Il n'en reste plus que quelques murs et son chœur, qui sert de chapelle.

Lièvre est le chef-lieu d'une mairie et d'une paroisse considérable composées du bourg de ce nom, du hameau de *Müsloch* et de douze censes, formant ensemble près de 220 familles, toutes catholiques. Cette mairie dépend du bailliage présidial de St-Dié, d'où les appels sont portés au parlement de Nancy. Le roi de France est souverain et seigneur particulier de Lièvre, depuis la cession de la Lorraine qui lui fut faite en 1736. Le chapitre cathédral de la primatiale de Nancy est collateur de la cure et décimateur pour un tiers; le curé-recteur perçoit les deux autres tiers. La coutume générale de Lorraine n'est pas reçue dans le val de Lièvre. Il a ses usages par-

ticuliers, ou coutumes, qui furent recueillies dès l'an 1586 et qui furent confirmées en 1662 par Charles, duc de Lorraine. On m'a montré une édition de ces coutumes, imprimée en 1781.

Les montagnes de la vallée de Lièvre sont formées de granit ordinaire, dont les grains sont d'autant plus gros que la roche est plus élevée. J'en ai remarqué une vis-à-vis le bourg de Lièvre, dont le granit est d'un grain très grossier, point micacé, à peu près grisâtre et moins dur que celui qui l'avoisine; ce granit ne s'élève que jusqu'aux deux tiers de la montagne, et mon frère, qui y est monté, m'a rapporté que le sommet est tout couvert de pierres de sable. Il y en a encore une autre derrière Lièvre, haute d'environ quatre cents pieds, presque isolée et ayant la forme d'un pain de sucre. Son sommet est, à ce qu'on m'a dit, recouvert de pierres de sable rougeâtres, qui contiennent assez peu de gallets. Le bas est composé de granit feuilleté, de la même couleur que le précédent, mais moins grossier.

A Lièvre est la poste aux chevaux, et en sortant on est exposé de nouveau à une visite des gardes de la ferme. A une forte demi lieue de là, on arrive au hameau de *Müsloch*, ou Misloch, qui dépend encore de la paroisse de Lièvre et qui ne forme qu'une même communauté avec ce bourg. Il peut y avoir environ treize familles catholiques. On découvrit à *Müsloch*, en 1750, une mine produisant de l'argent, de la rosette et du plomb; mais cette mine n'est

pas suivie, parce que son exploitation devenait trop coûteuse.

A une petite lieue de Lièvre, nous entrâmes dans le village de *Ste-Croix*, où nous nous rafraîchîmes chez M. l'abbé Noël qui en est curé. Avant que d'y entrer, nous trouvâmes à gauche une manufacture d'indienne, que le sieur Colombel y établit en 1784 dans l'emplacement d'une ancienne papeterie. *Ste-Croix*, située aussi en Lorraine et dans le bailliage présidial de *St-Dié*, sur la rivière de Lièvre, est le chef-lieu d'une paroisse et communauté composée d'environ 210 familles catholiques. Le roi en est aussi seigneur. Le chapitre de la primatiale de Nancy, au titre du monastère de Lièvre, est collateur de la cure et décimateur pour la moitié; le curé perçoit l'autre moitié. L'église paroissiale, bâtie en 1768, est sous l'invocation de S. Nicolas. La paroisse et mairie de *Ste-Croix* est formée du village de ce nom, où il y a près de 185 familles, de deux hameaux nommés le grand et le petit Rumbach, et de vingt-trois censes dispersées dans les montagnes. La paroisse était autrefois au Grand-Rumbach. On voit près du Petit-Rumbach, les ruines du château d'Eschery ou d'Eckerich, que j'ai fait connaître plus particulièrement dans la troisième livraison des *Vues pittoresques d'Alsace*. *Ste-Croix* avait autrefois des mines d'argent et de plomb. Elles ne sont plus en valeur aujourd'hui. Mais on y exploite avec profit une mine de houille, ou de charbon de terre,

qu'un heureux hasard fit découvrir en 1768. Elle se trouve sur la montagne de Huri, où sont aussi plusieurs carrières de pierres de sable propres aux bâtiments et aux meules de moulins. Le laboratoire de charbon de terre, qui se trouve au village de *Ste-Croix*, fut érigé au mois de juin 1774.

La paroisse de *Ste-Croix* s'étend jusqu'au village de *St-Blaise*, dont il y a sept familles qui en dépendent, c'est-à-dire celles dont les maisons sont situées en Lorraine; car le reste du village de *St-Blaise* fait partie de l'Alsace. Un petit ruisseau, nommé *Isenbächel*, qui prend sa source dans la montagne d'Isenheim, et qui se jette dans la Lièvre tout près de *St-Blaise*, y sépare la Lorraine de l'Alsace. Nous avons laissé ce village à gauche, en sortant de *Ste-Croix*, et à un demi quart de lieue de là. *St-Blaise* est un arrière-fief de l'évêché de Strasbourg et fief direct des comtes de Fugger, possédé depuis l'an 1659 par les nobles d'Andlau, qui en sont seigneurs, décimateurs et collateurs de la cure. On y compte près de trente-cinq familles catholiques, et son église paroissiale est sous l'invocation de S. Blaise. Cet endroit porte en allemand le nom d'Helmsgereth.

A trois quarts de lieue de *Ste-Croix*, on entre dans *Ste-Marie-aux-Mines*. Avant que d'y entrer on voit à gauche, de l'autre côté de la rivière, le temple luthérien, qui se trouve sur une prairie au bas et au dehors de *Ste-Marie*. C'est dans ce temple que fut enterré le fameux Kast, premier médecin de Stanis-

las, roi de Pologne, mort à Lunéville en 1754. En entrant dans Ste-Marie on a du côté gauche la rivière de Lièvre et du côté droit une chapelle sous l'invocation de S. Mathieu, au-dessus de laquelle on voit une croix de mission haute d'environ vingt-cinq pieds.

Arrivés à six heures et demie à Ste-Marie-aux-Mines, nous descendîmes au cabaret du *Pied de Bœuf* qui est le meilleur de l'endroit, situé dans la partie alsacienne, où nous soupâmes et couchâmes.

10 AOUT 1786. Le bourg de *Ste-Marie-aux-Mines* qu'on pourrait même qualifier de ville, dont j'ai donné la description dans la troisième livraison des *Vues pittoresques d'Alsace*, est placé dans le fond de la vallée de Lièvre et bordé des deux côtés par ces hautes montagnes qui forment la chaîne des Vosges. La rivière de Lièvre, que les habitants nomment Landbach, c'est-à-dire ruisseau provincial, sépare Ste-Marie en deux parties et deux paroisses, qui dépendent l'une et l'autre du diocèse de Strasbourg. La partie septentrionale, qui est en Lorraine, comprend près de quatre cents familles, toutes catholiques. La méridionale, qui est située en Alsace, est composée d'environ quarante-six catholiques, quatre-vingt-dix luthériennes, et cent-vingt calvinistes. Les habitants de ces deux paroisses diffèrent entre eux non seulement pour la religion et l'état civil, mais encore pour la langue, les mœurs et les habillements ; et quoique l'une et l'autre appartiennent aujourd'hui

à la France, cette distinction est encore très remarquable. Cependant les parties alsacienne et lorraine sont si peu éloignées qu'on trouve à Ste-Marie des maisons, dont la moitié, le tiers, ou le quart est dans l'une et le reste dans l'autre, ce qui justifie le proverbe *qu'on y fait le pain en Alsace et qu'on le cuit en Lorraine, que l'homme couche dans la première de ces provinces et sa femme dans la seconde.*

Nous séjournâmes une journée entière à Ste-Marie-aux-Mines, où nous dinâmes et soupâmes chez M. Garnier, qui y est receveur des fermes et péages du roi, et qui a épousé une de nos cousines. Son bureau est dans la partie alsacienne ; mais il demeure dans la partie lorraine. Cet endroit, nommé en allemand *Markirch*, doit son nom et son origine aux exploitations des mines, qui se trouvent dans ses environs, et à l'église Ste-Marie-Madeleine, qui est le paroisse de la partie lorraine. Cette église, bâtie en 1757, est située, ainsi que la maison curiale et l'hôtel de ville, dans l'emplacement de l'ancien château, ou châtelet, que les ducs de Lorraine y avaient autrefois. Le chapitre de la cathédrale-primatiale de Nancy, comme jouissant des biens et droits de l'ancien prieuré de Lièvre, est décimateur universel dans cette paroisse et collateur de la cure. Les religieux mineurs de l'ordre de S. François ont aussi dans la partie lorraine un couvent dépendant de la custodie des Vosges, fondé en 1617 par Henry, duc de Lorraine. Nous y trouvâmes six pères et cinq frères.

L'église et le couvent furent réduits en cendres le 13 mars 1777. L'église, sous l'invocation de S. Jean-Baptiste, est rétablie. On commence à reconstruire le couvent.

La partie lorraine de Ste-Marie-aux-Mines appartient au roi, qui en est souverain et seigneur particulier depuis la cession de la Lorraine faite en 1736 et 1737 à la couronne de France. La justice et la police y sont administrées par une prévôté royale, établie en 1698, et par une mairie, également royale. La prévôté ressortit directement au parlement de Nancy pour le criminel, et au bailliage présidial de St-Dié pour le civil en première instance. Ste-Marie est la patrie de François Thomas, fameux machiniste, et des deux frères Sauer, célèbres minéralogistes, qui ont vécu dans notre siècle. Après avoir visité l'église paroissiale et celle des Conventuels, nous allâmes voir une fabrique de draps, façon du nord; une manufacture pour les bas de coton, de fil et de filose, établie en 1739; la montagne du Haut-de-Fête, remarquable par sa hauteur et par les masses très régulières du beau granit qui la couronnent; la chaussée, qui de Ste-Marie conduit à St-Dié et qui, construite en 1756, peut être comparée à celle de Saverne à Phalzburg; etc.... Enfin, après avoir examiné chez M. Mathieu, procureur du roi au siège prévôtal de la partie lorraine, un cabinet curieux de minéraux et de cristallisations, nous nous rendîmes dans la partie alsacienne de Ste-Marie.

Cette partie, possédée depuis l'an 1381 par les sires de Ribeaupierre, appartient aujourd'hui au prince Maximilien Joseph des Deux-Ponts, qui en est également seigneur et décimateur. La plupart de ses habitants sont ou tanneurs, ou ouvriers en drap, ou faiseurs de bas au métier. Il y a une fabrique très considérable de toile de coton et deux grandes manufactures, l'une de bas et l'autre d'indienne. Les luthériens et les calvinistes sont les bourgeois les plus aisés; les catholiques n'y sont entrés que depuis un siècle, c'est-à-dire depuis le temps que l'Alsace est parvenue à la France par le traité de paix de Westphalie. La religion catholique y avait été entièrement abolie en 1563 par Egelolphe de Ribeaupierre, son seigneur, qui y introduisit la luthérienne. Lorsque la catholique y fut rétablie, on y rétablit en même temps un curé catholique résidant, nommé par le seigneur, qui dessert également les habitants catholiques des villages voisins. Son église, sous l'invocation de S. Louis, est située aux extrémités de Ste-Marie. Elle fut bâtie en 1674 par ordre de Louis XIV, qui avait passé par cet endroit au mois d'août de l'année précédente. Les luthériens de la confession d'Augsbourg, qui ont leur église hors de Ste-Marie, sont desservis par un ministre résidant dans l'endroit et nommé aussi par le seigneur. Les calvinistes de Lorraine, chassés en 1586 de leur pays par le duc Charles, furent reçus par Eberhard de Ribeaupierre. Ils y ont aujourd'hui un temple



situé au milieu de l'endroit, formant deux communautés, une française et une allemande. Chacune est desservie par un ministre ou curé séparé. Le ministre de la première est nommé par le canton de Berne, et celui de la seconde par le canton de Bâle. On trouve aussi dans la partie alsacienne de Ste-Marie et dans les censes qui en dépendent, près de trente familles anabaptistes. Ces sectaires, qui résident dans les montagnes et dans différentes métairies, vinrent de la Suisse en Alsace vers le milieu du dix-septième siècle, lorsqu'obligés par les cantons de Berne et de Zurich de sortir du pays, ou d'embrasser la religion de Zwingle, ils aimèrent mieux abandonner leur patrie et leurs biens que de se conformer à cet édit pénal. Les anabaptistes de Ste-Marie n'ont ni culte extérieur, ni pasteur; mais ils doivent payer au curé catholique les droits de mariage et de sépulture.

Après avoir rendu visite à M. l'abbé Ingold, curé catholique de la paroisse alsacienne, nous retournâmes chez M. Garnier, où nous fîmes un excellent dîner et où l'on nous régala particulièrement d'un pâté froid de truites, de pains au lait et de pains d'épices, trois genres de mets, pour lesquels Ste-Marie est renommé.

L'après-midi fut employé en visitant les mines. La paroisse de Ste-Marie, surtout la partie alsacienne, est très connue par ses mines et particulièrement par celles d'argent. Aussi les physiciens regardent

cet endroit comme le lieu où il se trouve le plus de variétés en minéraux, qui sont même inconnus ailleurs. Je les ai fait connaître en détail dans la troisième livraison des *Vues pittoresques d'Alsace*, où j'ai parlé de leur origine, de leurs progrès et de leur état présent. Il ne reste plus aujourd'hui que six filons en exploitation, qui donnent de la mine d'argent grise, de cuivre jaune et de plomb. Le spath calcaire, le spath qu'on appelle fusible, les accompagnent dans une gangue grise et souvent quartzeuse. Ces six mines exploitées aux frais du seigneur sont : 1. et 2. les mines de plomb, l'une de St-Philippe à un demi quart de lieue de Ste-Marie, et l'autre à Surlattes près de l'église d'Eschery; 3. et 4. les mines d'argent dans la vallée d'Eschery, qui portent les noms de St-Guillaume et de St-Jacques; 5. la mine de Gabengottes dans la même vallée, qui est d'argent et de cuivre, et 6. celle d'argent qu'on travaille au petit Lièvre. Nous allâmes à la mine de St-Guillaume, découverte dès l'an 1502 sous Brunon de Ribeaupierre. Mon frère y entra; mais je me suis contenté d'examiner le minéral qui en provenait, dans le temps qu'il y descendait en habit de mineur.

Pour aller à la mine de St-Guillaume, nous traversâmes le village d'*Eschery*. Cet endroit, nommé en allemand Eckirch, situé à une demi lieue de Ste-Marie, doit son nom et son origine à un monastère, qui y fut établi au milieu du neuvième siècle, et qui devint ensuite un prieuré de l'ordre de

St-Benoît dépendant de l'abbaye de Moyenmoutier. Je ferai connaître ce monastère en détail dans le second tome de l'*Histoire d'Alsace*. Acheric, qui y mourut en odeur de sainteté, donna son nom vers l'an 860 au monastère qu'il y avait fait bâtir, et ses disciples découvrirent peu de temps après des mines d'argent fort riches. Eschery, situé en Alsace, forme une mairie, composé d'environ 94 familles. On en compte vingt catholiques ; le reste est ou luthérien, ou calviniste. Son église mi-partie commune aux catholiques et aux calvinistes, dédiée à S. Pierre et S. Paul, est située sur une élévation, nommée Surlattes ou Sus-l'âtre, en allemand *Zyllhardt*, éloigné d'Eschery d'un quart de lieue. Les luthériens n'y ont aucune entrée, et ils fréquentent le temple de Ste-Marie. Toutes les trois religions sont desservies par les curés respectifs de Ste-Marie-Alsace. Eschery appartient au prince Maximilien Joseph des Deux-Ponts, qui le relève du chapitre équestre de Guebwiller. Les sires de Ribeaupierre l'avaient offert en fief, en 1507, à l'abbaye de Murbach.

Au retour des mines, la compagnie se rassembla chez M. Garnier, où l'on soupa. Après le souper nous retournâmes à notre auberge, où nous couchâmes. Le lendemain nous partîmes de Ste-Marie-aux-Mines à huit heures du matin, pour nous rendre à Ribeauvillé, ou Rappoltzweiler. Cette ville n'en est éloignée que de trois lieues pour les piétons ; mais, en prenant le chemin des voitures, qui est

taillé dans le roc et qui forme différents zigzags, on peut compter cinq lieues de route. Ce chemin est bon, quoiqu'on soit souvent obligé de monter et de descendre.

11 AOUT 1786. Nous avons pris pour entrer dans Ste-Marie-aux-Mines la route de Lorraine, qui nous avait conduit dans la partie lorraine. Nous sortîmes par la partie alsacienne qui nous fit rester en Alsace, et nous laissâmes à gauche la rivière de Lièvre, au delà de laquelle nous revîmes encore la chapelle de St-Mathieu. Laissant ensuite à un quart de lieue de là l'église luthérienne de Ste-Marie, qui est dans la prairie du côté droit, nous passâmes devant le village et les censes de Fertru, ou Fertu. Ce village, appelé en allemand *Fortelbach*, dépend de la paroisse Ste-Marie-Alsace, ayant les mêmes seigneur, décimateur et curé. On y compte deux familles catholiques et près de soixante-trois luthériennes. Ces dernières y ont une chapelle et un cimetière ; mais on n'y fait aucun office. On passe à gauche près de la chapelle de Fertru.

On monte ensuite la hauteur, mais toujours en tournant par zigzag, et ce pendant l'espace de près de deux lieues. Etant au sommet on découvre dans le bas, du côté gauche, Ste-Marie, St-Blaise et Ste-Croix, avec différentes censes éparses, tant à gauche qu'à droite.

On trouve à deux lieues de Ste-Marie-aux-Mines

un cabaret placé sur la route, du côté gauche, qui fait encore partie de sa paroisse et de sa communauté.

A près de trois lieues de Ste-Marie, on rencontre sur la route, également à gauche, un petit rocher, où est la séparation des deux bans de Ste-Marie et de Ribeauvillé, ainsi que celle des deux diocèses de Strasbourg et de Bâle. De là on descend, en formant également des zigzags.

Une scierie et un cabaret se trouvent à quatre lieues de Ste-Marie. De là on côtoie à droite jusqu'à Ribeauvillé la rivière ou torrent de Strengbach, qui prenant sa source à quelques lieues de là se jette ensuite dans la Fecht auprès de Guémar. A une lieue de la scierie, dont je viens de parler, on en rencontre une autre qui est à droite.

En s'approchant de Ribeauvillé, à près d'une demie lieue de cette ville, on laisse à gauche le chemin qui conduit à la chapelle de Notre-Dame de Dusenbach. On passe également à gauche à côté des stations, où l'on voit du même côté sur une hauteur les trois châteaux de Ribeaupierre.

A trois cents pas de Ribeauvillé, près de la rivière de Strengbach, on voit à droite tant l'emplacement de l'ancienne prévôté de St-Morand, que les manufactures d'indienne de Haussmann et compagnie.

Arrivés après midi à Ribeauvillé, dont j'ai déjà parlé, nous allâmes descendre chez M. le baron de Berckheim, qui nous reçut à bras ouverts avec sa cordialité ordinaire et chez lequel nous dinâmes,

soupâmes et couchâmes. Je passai la journée avec M. le baron, tandis que mon frère parcourait la ville qu'il n'avait pas encore vue.

12 AOUT 1786. La matinée du 12, que je passai à Ribeauvillé, me donna le loisir d'écrire mes lettres et de mettre au net une partie de mes observations locales. Mon frère, dans cet intervalle, alla voir la chapelle de Dusenbach et les trois châteaux de Ribeaupierre. Nous partîmes après dîner pour l'abbaye de Pairis, toujours enchantés des honnêtetés de M. le baron de Berckheim, qui à la suite d'un dîner bien bon et bien gai me fit mettre dans la voiture six bouteilles de vin de paille, dont je régalai ensuite les P. Capucins de Baume et MM. les Bénédictins de St-Ferjeux.

Nous sortîmes de Ribeauvillé à deux heures, et en prenant un chemin de traverse, nous laissâmes à droite les bans d'Ellenweyer, de Reggenhausen et de Zellenberg. Ellenweyer et Reggenhausen étaient autrefois deux villages qui n'existent plus, mais dont les bans sont aujourd'hui confondus avec ceux de Ribeauvillé et de Zellenberg. Ellenweyer, ou Ellenwyr, exista jusqu'au siècle passé qu'il fut détruit dans la guerre de Trente ans. Il y avait autrefois un couvent de religieuses Dominicaines qui y restèrent jusque vers l'an 1539. On voyait encore, il y a une vingtaine d'années, les restes des murs de l'église et

du couvent ; quelques-uns de leurs débris servent aujourd'hui d'enclos à une pièce de vignes. Il ne reste plus de Reggenhausen, ou de Reckenhhausen, que les murs de l'ancienne église paroissiale.

*Zellenberg*, que nous vîmes également à droite, à trois quarts de lieue de Ribeauvillé, fait le sujet de la quatrième planche des *Vues pittoresques d'Alsace*, où j'en ai donné une ample description. C'est une petite ville, entourée de riches vignobles et située agréablement au haut d'un colline d'où l'on découvre le Vieux-Brisach avec une grande partie de l'Alsace et du Brisgau. La montagne sur laquelle Zellenberg est placée, est si escarpée qu'on n'a pu y pratiquer qu'une seule porte d'entrée. Cette très petite ville, composée d'environ quatre-vingt-huit familles catholiques, appartient au prince Maximilien Joseph des Deux-Ponts en sa qualité de comte de Ribeaupierre, qui le relève à titre de fief de l'évêché de Strasbourg. C'est le chef-lieu d'un bailliage, dont le bailli est le même que celui de Ribeauvillé, mais qui a son greffier et son receveur particuliers. Il ne reste plus que les murs et quatre tours de l'ancien château de Zellenberg, autrefois considérable. Le grand chapitre de l'église cathédrale de Strasbourg est décimateur du ban et collateur de la cure. L'église paroissiale, sous l'invocation de St-Ulric, fut bâtie en 1762. L'ancienne était située au bas de la colline dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le cimetière. Les sires de Ribeauvillé sont investis depuis

l'an 1489 par les évêques de Strasbourg du fief de Zellenberg et de celui de Bennweier.

Laissant à gauche le chemin qui conduit à Ostheim et en continuant le chemin de traverse, on aperçoit d'abord à gauche le village d'Ostheim dont j'ai déjà parlé (p. 254) et qui est éloigné de six quarts de lieue de Ribeauvillé : ensuite on voit à droite, les trois villages de Beblenheim, de Mittelweier et de Bennweier.

*Bennweier*, ou Bennwir, à trois quarts de lieue de Zellenberg et dans son bailliage, appartient au prince Maximilien Joseph des Deux-Ponts qui le relève à titre de fief de l'évêché de Strasbourg. On y compte près de 66 familles catholiques. L'église paroissiale est dédiée aux apôtres SS. Pierre et Paul. La dime en vin est partagée entre le duc de Wurtemberg, collateur de la cure, et le curé-recteur de Bennweier. Le même curé, l'abbaye de Pairis et le seigneur sont décimateurs en grains. A un grand quart de lieue de Bennweier est la chapelle de St-Séverin, vulgairement *Sant Grimmen*, située dans le ban du village détruit de Katzwangen. *Beblenheim* et *Mittelweier*, le premier à un quart de lieue et le second à une demie lieue de Zellenberg, situés dans le bailliage de Reichenweier, appartiennent au duc de Wurtemberg. On compte dans le premier de ces endroits, considérables pour le nombre et l'aisance de ses habitants, près de deux cents familles, la plupart luthériennes, et dans le second environ

190, dont les luthériennes sont également plus nombreuses que les catholiques. Les églises paroissiales, de Beblenheim sous le titre de S. Sébastien et de Mittelweier sous celui de Ste. Brigitte, servent aux deux cultes. Les deux cures catholiques sont royales et à la nomination de l'intendant d'Alsace comme toutes les cures royales du diocèse de Bâle. Les luthériens sont desservis par deux curés respectifs résidant dans l'endroit et dépendant du consistoire de Richenwir. La vue de la plaine de Beblenheim est charmante. Le vignoble de Mittelweier est renommé.

*Sigolsheim.* A une lieue et demie de Ribeauvillé, nous quittâmes le chemin de traverse et nous prîmes à droite la chaussée. Ayant laissé à droite la chapelle de Ste-Anne et puis celle de St-Blaise qui se trouve sur une hauteur avec une cour dépendante de l'abbaye d'Ebersmünster, nommé Ebershof, nous passâmes également à droite près de Sigolsheim, ou Savamont, qui est un grand et ancien village, particulièrement connu dans l'histoire de Louis le Débonnaire, parce que c'est près de cet endroit, *juxta Sigwaldi montem*, dit Nithard, qu'on doit chercher la fameuse plaine du Rothfeld, ou du Champ du mensonge, où cet empereur fut trahi en 833 par ses trois fils. Sigolsheim dépend de la seigneurie de Landsburg, accordée en 1714 à la ville de Colmar. Le prince Maximilien des Deux-Ponts, en sa qualité de comte de Ribeaupierre, est collateur de la cure et a même quelques sujets qui relèvent de sa sei-

neurie. Les uns et les autres ont leurs prévôts particuliers. Quand les sujets des deux seigneuries se marient, les enfants suivent toujours celle de la mère. L'église paroissiale est sous l'invocation des apôtres S. Pierre et S. Paul. On compte environ 110 familles catholiques à Sigolsheim, situé à deux lieues de Colmar et à une petite demi lieue d'Ammerschweier.

*Ammerschweier*, en patois Mariville, est une petite ville, composée d'environ 421 familles catholiques, et formée sur la fin du quatorzième siècle par la réunion des trois villages d'Ammerschweier, de Meyweier, et de Katzenweiller. La juridiction est partagée entre M. le comte d'Andlau comme Reichsvogt de Kayserberg, la ville de Colmar comme possesseur de la seigneurie de Hohlandsburg et le prince Maximilien Joseph des Deux-Ponts comme comte de Ribeaupierre. Chacun de ses seigneurs y a ses sujets particuliers : lorsque les habitants de différents seigneurs contractent mariage, les enfants qui en proviennent suivent la condition de leur mère : c'est ce qu'on appelle en allemand « *die böse Hand.* » Le magistrat d'Ammerschweier est composé de trois prévôts, nommés chacun par le seigneur, de trois bourgmaitres, d'un greffier syndic et de six conseillers, dont un exerce les fonctions de procureur-fiscal. L'église paroissiale est sous le titre de S. Martin. Les comtes de Ferrette accordèrent en 1251 le droit de patronage d'Ammerschweier au monastère de Feldbach, aux droits duquel le Collège royal de Colmar

est aujourd'hui collateur de la cure. Le magistrat confère la chapellenie de la même ville. La Ferme générale tient à Ammerschweier un receveur principal. A un demi quart de lieue d'Ammerschweier est l'église de S. Sébastien qui était autrefois l'église paroissiale du village de Meyweier.

Nous laissâmes à gauche Ammerschweier, et nous entrâmes dans *Kienzheim*, éloigné d'un quart de lieue de Sigolsheim. En entrant dans Kienzheim est la maison de M. le baron de Reich à gauche, et en sortant on passe devant celle de M. de Boisgautier. La chapelle de l'abbaye de Lucelle et l'église paroissiale se trouvent à droite. L'abbé de Lucelle et l'évêque de Bâle y ont deux cours franches. Kienzheim est une petite ville entouré de vignobles, composée d'environ cent cinquante-six familles catholiques, appartenant à la ville de Colmar, à laquelle elle parvint au commencement de ce siècle avec la seigneurie de Landsburg. Ce ne fut qu'au quinzième siècle que Jean, comte de Lupfen, qui tenait en 1435 Kienzheim à titre de fief de la maison d'Autriche, fit entourer cet endroit de murs et de fossés, et lui valut ainsi le titre de ville. Les comtes de Lupfen, ainsi que les nobles de Schwendi, qui leur succédèrent en 1503 dans la seigneurie de Kienzheim, habitaient le château qui est attenant aux murs de la ville. M. le baron de Montclar, qui lui accorda en 1680 la seigneurie de Landsburg, établit à Kienzheim des jardins dont les arbres de-

vinrent dans la suite comme une espèce de pépinière pour le reste de l'Alsace.

L'évêque-prince de Bâle est collateur de la cure de Kienzheim. Son église paroissiale a trois autels: le grand représente la descente de la croix, les deux collatéraux sont sous l'invocation de S. Sébastien et de S. Nicolas. Nous avons remarqué au mur gauche de la nef, du côté de l'évangile, la tombe et l'épithaphe de Jean-Guillaume de Schwendi, seigneur de Hoh-Landsburg, mort le 17 janvier 1619. Plusieurs autres de la même famille furent aussi enterrés dans cette église. Au mur de son cimetière est une peinture à fresque représentant la danse des morts, semblable à celle de Bâle, plus renommée que celle de Kienzheim; celle-ci cependant, quoique très endommagée, a son mérite. On l'attribue même à Holbein, quoique par erreur, puisque nous y avons trouvé la date de 1600, très postérieure à la mort de ce peintre.

La cour que l'abbaye de Lucelle a à Kienzheim, appartenait autrefois à l'abbaye des Bénédictines de Zurich, à laquelle elle fut accordée, en 877, par l'abbesse Berthe, fille de Louis roi de Germanie. La même abbaye la vendit, en 1291, à celle de Lucelle avec la chapelle de Ste-Régule qui y est attenant. Cette chapelle, à l'entrée de laquelle est, du côté droit, une montagne des oliviers, est particulièrement connue par une statue miraculeuse de la Ste Vierge et de S. Jean l'Évangéliste qui y est ré-

véree, et qui fut transportée, en 1466, de Sigolsheim, où l'on prétend que cette statue avait été conservée intacte au milieu d'un grand incendie. Bernardin Buchinger, qui fit imprimer en 1662 un livret sur les miracles opérés dans cette chapelle, rapporte que l'empereur Frédéric III vint à Kienzheim en 1473 avec toute sa cour, dîna à la cour de Lucelle et déposa dans la chapelle son bonnet hongrois, travaillé en or et en argent. On voit dans la même chapelle plusieurs ex-voto et les épitaphes de Wolfgang Sébastien de Reichenstein, dernier de son nom; de Barbe de Wattweiler, son épouse; de Clémence de Ferrette, femme de François Thibaut de Reichenstein, morte en 1588; de Lucie de Schauenbourg, morte en 1596; de Marie Barbe François de Reichenstein de Platz, épouse d'Ignace Guillaume Casimir baron de Leyen; etc.... Bernardin Buchinger, dont nous venons de parler, abbé de Pairis et de Lucelle, de l'ordre de Cîteaux, et conseiller du nouveau Conseil d'Alsace, établi en 1658 par le roi à Ensisheim, était un homme distingué par ses vertus et ses talents, et connu par plusieurs ouvrages. Il naquit à Kienzheim le 22 janvier 1606 et mourut le 7 janvier 1673.

*Weinbach.* En sortant de Kienzheim, nous trouvâmes à gauche, dans son ban et sous sa paroisse, la cour de Weinbach, appartenant à l'abbaye d'Étival, et un couvent de Capucins, éloigné l'un et l'autre de Kienzheim d'un demi quart de lieue. Le

couvent des Capucins de Weinbach, qui fut le second de cet ordre établi....

---

*C'est ici que s'arrête malheureusement l'intéressant récit du voyage de Grandidier, ou du moins ce qui en a été retrouvé dans ses papiers. Ajoutons en quelques lignes ce que nous savons d'autre part sur la fin de ce voyage. Le 14 août Grandidier était à Pairis (VUES PITTORESQUES, NOTICE SUR PAIRIS), où sans doute il s'arrêta, suivant son habitude, pour célébrer la fête de l'Assomption. Quelques jours après il était à Belfort où il avait des parents. (Lettre à D. Grappin du 3 août.) De là, il se rendit en droiture, par Clairval et Baume, à Besançon où il arriva le 21 ou le 22. (Ibid.)*

*A Besançon on fit fête à Grandidier, les Bénédictins surtout où il comptait un si excellent ami, Dom Grappin. Grandidier s'y arrêta plusieurs jours et revint en Alsace par Luxeuil. Il était de retour à Saverne le 15 septembre de la même année. (Lettre à Grappin de ce jour.)*

---

VII.  
DISSERTATION<sup>1</sup>  
SUR LES POÉSIES D'ERCHAMBAUD  
ÉVÊQUE DE STRASBOURG

OU

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR LES VARIATIONS DES  
CARACTÈRES DE L'ALPHABET DANS LES DIFFÉRENTS  
SIÈCLES ET DANS LES DIFFÉRENTS MANUSCRITS.

---

*Omnibus fere animis rationalibus in promptu est  
ad videndum hujus peritiæ pulchritudo, qua homi-  
num inter se cogitata, significantium vocum enuntia-  
tione noscuntur. Propter hoc notum decus, et ob hoc  
amatum, quia notum, studiose quæritur verbum illud  
ignotum. AUGUSTINUS, de Trinitate, lib. 10, cap. 1,  
tom. 8. Edit. Benedict., p. 890.*

1. Cette dissertation devait figurer à la tête du 2<sup>e</sup> volume de l'His-  
toire de l'Eglise de Strasbourg, entre la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup>. Sur les raisons  
qui déterminèrent Grandidier à la supprimer, cf. *ibid.*, p. 32.



Il est incontestable que les ouvrages littéraires, qui ont échappé aux ravages de l'ignorance et de la barbarie, ne sont parvenus jusqu'à nous que défigurés en bien des endroits par des fautes de copistes qui en altèrent ou la pureté du sens ou l'intégrité de la diction. Les diplômes même, quoiqu'actes publics, n'ont pas été exempts de cette sorte d'altération. Ces monuments précieux ont éprouvé dans quelques-unes de leurs parties le même sort à peu près que ceux qui nous restent de sculpture et d'architecture. Les uns et les autres se sentent ou des injures de temps, ou plus souvent encore des atteintes d'une main grossière et barbare. <sup>1</sup>

Par rapport aux ouvrages de sculpture, il ne reste aux artistes et aux amateurs que d'inutiles regrets : il est impossible de rétablir ce qui y manque, mais on a heureusement plus de ressources pour les ouvrages de littérature. On ne peut plus trouver les morceaux détachés d'une statue antique, mais il est possible de rencontrer le mot précis ou le tour de phrase qu'avait employés un écrivain, et qui ont été changés par les copistes. On est même souvent aussi assuré d'avoir rétabli une leçon originale qu'on le serait, en fouillant dans des décombres, d'avoir trouvé les différents morceaux qui faisaient partie d'une statue brisée par la chute d'un bâtiment, lorsque, présentés aux endroits mutilés, ces morceaux

1. Voyez les *Éléments de critique*, par l'abbé Morel, p. 1 et suiv.

s'ajusteraient pour ainsi dire d'eux-mêmes chacun à sa place. « Nous ne pensons pas, dit M. l'abbé Morel <sup>1</sup> dont nous empruntons ici les expressions, que quelqu'un s'avise jamais de douter que les Pères Petau et Quesnel aient trouvé la vraie leçon, l'un de l'endroit de Pline où il a mis *pars cerae* au lieu de *pascere*, <sup>2</sup> et l'autre celui de S. Augustin où il a substitué *salubri terriculo* à *salubriter regula* ». <sup>3</sup>

« Des corrections de cette espèce, ajoute l'auteur que nous venons de citer, portent avec elles une évidence qui persuade sur-le-champ qu'on a trouvé non seulement le sens de l'auteur, mais encore ses propres expressions. Cette évidence est fondée soit sur le rétablissement d'un sens naturel et suivi, soit encore plus sur le rapport qu'ont entr'eux les termes défectueux et ceux qu'on y substitue. C'est là proprement la pierre de touche par le moyen de laquelle on doit juger du prix d'une correction ». Ainsi quand les chanoines de St-Pierre-le-Vieux de Strasbourg prétendent avoir été originairement des cha-

1. *Éléments de critique*, p. 3.

2. La leçon de Pline est celle où il parle du vermisseau d'où se forme l'abeille : « Id, quod exclusum est, primum vermiculus videtur candidus, jacens transversus, adherensque ita ut pascere videatur. » *Plinius, Histor. natur.*, lib. 2, cap. 16. Cet endroit de Pline est cité par M. Rollin dans son *Traité des études*, t. 1, p. 239.

3. S. Augustin, tome 2, p. 231, epist. 93, alias 48, parle ainsi de l'utilité des lois contre les Donatistes. « Nonne salubriter regula temporalium molestiarum excutiendi erant, ut tanquam de somno lethargio emergerent. » Il n'y a pas de doute qu'il faille corriger *salubri terriculo*.

noines, ils allèguent pour le prononcer le diplôme confirmatif des biens que l'empereur Charles le Gros accorda en 884 à l'abbaye de Honau <sup>1</sup>, dans lequel ils sont nommés chanoines. Mais regardez de bien près l'original de cette charte, présentez-la devant une chandelle, ou entre les yeux et la lumière du soleil, vous y trouverez une preuve de l'ignorance et de la témérité d'un correcteur mal avisé, qui a substitué le mot de chanoines à celui de moines. On distinguera même assez facilement la rature qui porte *canonichorum* au lieu de *monachorum*. <sup>2</sup> La même chose est arrivée à l'égard du diplôme authentique par lequel l'empereur Lothaire confirma en 845 les possessions et les privilèges de l'abbaye de St-Etienne de Strasbourg. <sup>3</sup> L'abbesse Basille vivait alors et était nommée en cette qualité dans la charte. Un faussaire, guidé par des motifs que nous ignorons, effaça les lettres minuscules qui formaient le nom de *Basilla* et les changea en des lettres si informes et si prodigieuses que les uns <sup>4</sup> y lisent le nom de *Ruadrut* et les autres celui de *Ruotbada*. <sup>5</sup> Mais comme l'enlèvement de l'écriture ne s'était pas faite sans altérer en quelque sorte l'épaisseur du par-

1. Pièces justificatives, (du 2<sup>e</sup> volume de l'Histoire de l'église de Strasbourg), num. (150, p. CCLXXIV).

2. Voyez le tome I, liv. 4, p. 409.

3. Preuves justif., (Ibid.) num. (118, p. CCXIII).

4. GUILLIMAN, *De episcop. argentin.*, p. 26, et tous ceux qui ont publié d'après lui le diplôme de Lothaire.

5. *Annal. benedict.*, t. 3, p. 58.

chemin et la couleur de l'encre, M. Schœpflin découvrit dans ce diplôme plusieurs vestiges qui trahissent l'imposture. Il y trouva le parchemin raclé, par conséquent moins blanc; les lettres renforcées, par conséquent plus ombrées. Enfin l'exposition oblique de la charte au grand jour manifesta la rature qu'on avait faite du mot de Basille qui n'était connue jusqu'alors que sous un nom supposé.

Ces ratures et ces corrections téméraires ne doivent pas cependant faire taxer d'imposture les deux diplômes de Lothaire et de Charles le Gros, qui en soi sont très véritables et très authentiques. Elles n'intéressent point la substance de l'acte, et elles n'y portent point d'atteinte. La rature ne rend point la pièce suspecte et ne nuit pas à sa sincérité, dès qu'elle ne regarde que la narration. C'est la décision du pape Alexandre III, <sup>1</sup> suivie par les docteurs de l'un et de l'autre droit. Quelque rigide que fut Innocent III sur les conditions des vraies bulles, il déclara cependant que la rature d'un petit nombre de lettres ne donnait pas atteinte à leur authenticité. <sup>2</sup>

MM. Gibert <sup>3</sup> et Le Maire <sup>4</sup> appuient la même

1. *Decretalium Gregorii IX*, lib. 2, tit. 22, cap. 3. « Rescriptum apostolicum propter rasuram in loco non suspecto non censetur vitiosum. » Et lib. 5, tit. 25, cap. 9, p. 1753: « Paucarum litterarum rasuræ nequaquam sapientis animum in dubitatione vertere debent. »

2. *Operum ejus*, tom I, p. 237, edit. Baluzianæ; edit. lugdunensis an. 1613, p. 767.

3. *In corpore juris canonici*, t. I, p. 469.

4. *Nouveaux mémoires du clergé*, t. VI, col. 908 et suiv.; 925 et suiv.

maxime sur l'autorité des canonistes et des jurisconsultes. Les savants Bénédictins, auteurs du Nouveau traité de diplomatique, en traçant les règles générales sur la vérité des diplômes, assurent<sup>1</sup> que les effaçures d'un acte ne donnent point atteinte à sa vérité, ni à l'autorité des choses qui ne sont point effacées. « Un endroit suspect, raclé, dit après eux<sup>2</sup> Dom de Vaines,<sup>3</sup> ne rend pas une pièce fausse ni vicieuse ».

Si l'on a pu défigurer ainsi les titres les plus authentiques, on peut croire qu'il a été bien plus facile de corrompre des ouvrages suivis, transcrits en différents temps par divers copistes. Les vers qu'Erchambaud, évêque de Strasbourg, composa au dixième siècle, ont subi un sort qu'il serait assez difficile de croire, si on ne pouvait le prouver par les variantes des manuscrits et par différents exemples. « C'est le sort de tous les livres, dit le *Journal des Savants*,<sup>4</sup> d'être sujets à beaucoup de variantes, et il est moralement impossible que deux mss. d'un même livre soient entièrement conformes ». Jean Mill<sup>5</sup> observa jusqu'à trente mille variantes

1. Tome VI, p. 370.

2. Ibid., p. 303.

3. Dictionnaire raisonné de diplomatique, tome II, p. 217.

4. Du mois d'août de l'année 1729.

5. Dans son excellent ouvrage du Nouveau Testament grec, publié en Angleterre en 1707, dont Ludolphe Kuster donna à Amsterdam, en 1710, une nouvelle édition mise en meilleur ordre et enrichie de plusieurs additions.

dans le seul texte du Nouveau Testament. Celles des poèmes de Virgile forment aujourd'hui des volumes qui égalent, s'ils ne surpassent pas en grandeur et en grosseur, le volume des poèmes même.<sup>1</sup> Le docteur Bentley,<sup>2</sup> qui a collationné plusieurs exemplaires mss. de Térence, assure y avoir trouvé vingt mille diverses leçons, en ajoutant qu'il est moralement certain que, si l'on collationnait les autres exemplaires de ce poète avec la même précision et le même scrupule, les variantes montreraient à plus de cinquante mille. Dans l'édition de Tibulle, donnée par Brœckhuisen, et dans celle de Plaute de Pareus, on découvre tout autant de diverses leçons qu'il y a de vers dans chacun.<sup>3</sup>

Les éditeurs du Dictionnaire encyclopédique<sup>4</sup> avaient invité, en 1753, quelques-uns des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris de donner un mémoire d'après l'expérience et la raison sur les fautes, qui doivent naturellement échapper aux copistes. M. l'abbé Morel, prêtre du diocèse d'Auxerre, a en partie exécuté leur demande dans un ouvrage imprimé en 1766,<sup>5</sup> et qui mériterait

1. *Journal des Savants*, avril 1743.

2. Dans sa défense de l'édition du Nouveau Testament grec de Mill.

3. Le chevalier de Jaucourt, *Dictionnaire encyclopédique*, tom 17, édit. de Neufchâtel de 1765, article West-Morland, pag. 601.

4. Tom. 3, pag. 396, édit. de Paris.

5. Sous le titre d'*Eléments de critique, ou Recherches des différentes causes de l'altération des textes latins*.

d'être plus répandu. On désirerait cependant plus de justesse dans son plan, qu'il n'applique presque aux éditions des saints Pères. Nous n'avons ni l'expérience, ni les lumières pour traiter une si vaste matière. Mais le plan de notre ouvrage nous autorise à présenter ici nos réflexions et nos remarques, fruits de nos lectures sur cet objet. Nous ne chercherons pas à les généraliser, puisque notre but est de les appliquer aux vers d'Erchambaud, dont nous tracerons le mérite littéraire dans le sixième livre de cette histoire. Les poésies de cet évêque de Strasbourg sont si singulièrement défigurées, qu'elles ne sont presque plus reconnaissables. On y trouve des fautes contre la grammaire et la poésie; il y en a d'autres qui, sans blesser ces règles, altèrent notablement ou rendent obscur le sens du poète. Ce sont ces dernières fautes qui ont surtout attiré notre attention, pour tâcher d'en découvrir le vrai sens et de rétablir le texte primitif. Pour cet effet, nous avons été obligés de confronter différents imprimés et manuscrits, de comparer une variante avec une autre pour en tirer à la fin le sens original. Souvent il est nécessaire de prouver l'origine de ces diverses variantes venues du même texte. Enfin, en voulant rendre à un vers corrompu son intégrité primitive, il faut restituer des textes que tous les manuscrits présentent à la vérité de la même façon, mais qui portent tous avec eux des leçons défectueuses. Quand on n'a le secours d'aucunes variantes, c'est alors qu'il

est difficile de parvenir à la leçon primitive. « Les copistes se contentaient ordinairement, dit l'abbé Morel,<sup>1</sup> de ce que leur présentait le cahier qu'ils avaient en main, lorsqu'ils n'y rencontraient aucune faute grossière. Le plupart même ne voyaient guère que l'ensemble de quelques mots, et ignoraient très souvent la langue latine ».<sup>2</sup>

La source des leçons vicieuses, qui ont pris la place du texte d'Erchambaud, prend son origine dans différentes causes qui ont pu le corrompre. Remontons au moment où le poème sortit des mains de cet évêque de Strasbourg, ou de celles du scribe auquel il l'avait dicté. Les fautes ne pouvaient être encore ni fort considérables, ni en grand nombre. On peut en juger par ce qui arrive aujourd'hui à un homme qui écrit lui-même, ou qui dicte ses productions. Le même mot, devant être répété de suite, ne se trouvera écrit qu'une fois; ou bien il sera écrit deux fois, tandis qu'il ne devrait l'être qu'une. La proximité du son fera écrire un mot pour un autre.<sup>3</sup>

1 *Eléments de critique*, pag. 15.

2. Leurs opérations, pour le dire ici en passant, ressemblaient en bien des rencontres à celles d'un copiste allemand qui, en écrivant un jour un texte de S. Paul de sa lettre aux Ephésiens, chap. 5, verset 18, portant : *Ne vous laissez pas aller aux excès du vin d'où naît la dissipation*, copiait : *Ne vous laissez pas aller aux excès du vin doux, ni à la dissipation*.

3. Morel, *Eléments de critique*, pag. 74. On lit dans le Nouveau Testament, imprimé à Mons en 1667, *Luc. 10, villes impertinentes*, au lieu de *villes impénitentes*.

*Première* source de corruption. Mais ces mêmes vers d'Erchambaud, passant entre les mains de différents copistes qui l'ont transcrit, ont éprouvé nécessairement diverses altérations et presque autant de variantes qu'il y a de manuscrits. L'idendité du son de deux mots différents, qui pouvait tromper l'auteur même, trompait plus facilement les copistes. Comme ils écrivaient ordinairement sous la dictée de quelqu'un, il ne pouvait guère se faire qu'ils ne confondissent quelquefois et n'écrivissent l'un pour l'autre des mots qui avaient un son soit semblable, soit approchant.<sup>1</sup> Comme il a pu arriver à un copiste, dit S. Ambroise,<sup>2</sup> qu'un mot lui échappât entier, il a pu se faire aussi qu'il confondît le son d'un mot avec celui d'un autre. Il pouvait même arriver, et l'expérience l'apprend tous les jours, qu'un copiste, sans qu'on lui dictât, écrivît un mot différent de celui qu'il venait de lire, lorsque le son en était ou tout à fait, ou à peu près le même. *Seconde* source de corruption. Enfin dans certaines écritures les mots ne sont pas quelquefois séparés, et les lettres se trouvent conjointes, liées et enchaînées les unes dans les autres.<sup>3</sup> On tombe donc dans des bévues de conséquence, quand on sépare des lettres qui

1. Morel, pag. 307-322.

2. Epist. ad Labinum, tom. 2, edit. Benedict., p. 484: « Multa aurem praetereunt, multa quibusdam aliter sonant ».

3. Nouveau traité de diplomatique, tom. 3, pag. 461, note.

doivent être unies, et quand on en unit qui doivent être séparées.<sup>1</sup>

Les métamorphoses et les variantes, ou plutôt les différentes formes que les caractères de l'alphabet ont éprouvées comme successivement et en divers temps, ont été une *troisième* cause de corruption, et l'occasion d'une infinité de variantes, et bien souvent de fautes communes à tous les manuscrits.<sup>2</sup> Il n'est peut-être aucun élément de l'alphabet, disent les auteurs du Nouveau traité de diplomatique,<sup>3</sup> excepté les deux derniers, qui n'offre plus d'une demi douzaine de sortes de figures très ressemblantes à d'autres lettres. Quelques-unes même, ajoutent-ils, pouvaient en fournir plus d'une douzaine. Deux mots tout différents, selon M. l'abbé Morel,<sup>4</sup> ne diffèrent quelquefois entr'eux que par une seule lettre. Cette lettre, ayant été prise par un premier copiste pour une autre qui lui ressemblait, est devenue en bien des vers d'Erchambaud l'occasion

1. L'ancienne version allemande du diplôme de Louis le Germanique pour l'abbaye de St-Etienne de 856 *apud Schillerum, in observat ad Kanigshov., pag. 480*, tombe dans une pareille méprise, lorsqu'au lieu de *honore sui sacrosancti presulis* elle lit et traduit *honore Susero sancti præsulis*, faisant du mot *sacrosancti* le nom propre d'un évêque. Dom Mabillon, *de re diplomat., p. 57*, avoue avoir lu dans le diplôme original de Clotaire III pour l'abbaye de St-Denys *abbas ileca* au lieu de *Basileca*.

2. Chronicon Gotwicense, lib. 1, tom. 1, p. 4.

3. Tom. 2, p. 307, note.

4. Eléments de critique, p. 76.

d'une variante, ou d'une faute adoptée par tous les copistes qui ont suivi. Ainsi, dès que l'on est sûr que les copistes écrivaient quelquefois telle lettre, telle syllabe, ou tel mot pour tel autre, il est évident que si l'un de ces mots gâte le sens d'un vers, ce n'est pas celui-là que le poète avait employé et qu'il faut sans hésiter y substituer l'autre. C'est un principe général,<sup>1</sup> duquel nous avons toujours fait usage pour restituer le texte primitif dans les vers d'Erchambaud.

Dès les premiers temps, ceux qui ont exercé l'art d'écrire ont inventé divers moyens, soit pour diminuer la peine du travail, soit pour rendre l'écriture plus prompte et plus expéditive, et la renfermer dans un plus petit espace.<sup>2</sup> En général, ils ont peint les mots en abrégé, en supprimant plusieurs lettres, auxquelles ils ont souvent substitué divers signes pour avertir de la suppression. Ensuite ils ont abrégé les lettres même par des retranchements de jambages et des conjonctions perpétuelles.<sup>3</sup> Ces différentes abréviations ont été une *quatrième* source d'altération, parce qu'on les employait quelquefois pour des syllabes et des mots tous différents;<sup>4</sup> et que dans le cas où l'abréviation n'était pas marquée

1. Morel, *Eléments de critique*, p. 62.

2. Baring, *in clavis diplom. præfat.*, p. 16 et seq..

3. Nouveau traité de diplomatique, tom. 3, p. 499.

4. Ibid., p. 503 et suiv. et p. 538 et suiv..

par un trait, il pouvait arriver qu'elle renfermât toutes les lettres nécessaires pour former un mot. Les copistes alors s'en tenaient à ce mot, à moins qu'un sens visiblement absurde, ou une correction irrégulière ne s'y opposassent.<sup>1</sup>

Une *cinquième* source de corruption vient des fautes que les copistes trouvaient dans les manuscrits antérieurs, et qu'ils ont entrepris de corriger.<sup>2</sup> Leurs tentatives à cet égard ont été presque toujours malheureuses. Ils n'avaient ni la critique, ni l'esprit de comparaison, ni les connaissances nécessaires pour y réussir.<sup>3</sup> Faute de connaître les différentes sources des leçons défectueuses qu'ils ont rencontrées dans les anciens manuscrits, ils ont quelquefois bouleversé et gâté sans ressource des vers, où un simple changement, une lettre supprimée, ajoutée ou substituée à une autre, auraient ramené l'intégrité primitive.<sup>4</sup> Ceci doit rendre extrêmement réservé, quand il est question de changer quelque chose dans des leçons fautives que tous les manuscrits autorisent. Mais on peut entreprendre avec assurance la correction d'un texte, ou d'un vers, dès que le vice est connu et bien avéré.<sup>5</sup> C'est Cassiodore lui-même qui pro-

1. Morel, *Eléments de critique*, p. 200.

2. Leclerc, *Artis critic. part. 3, sect. 1, cap. 14*. Voyez le Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, pag. 409 et suiv., et tom. 4, pag. 454 et suiv..

3. Morel, p. 243 et suiv..

4. Ibid., p. 29.

5. Ibid., p. 11 et 22.

pose cette règle, et ce qu'il dit des fautes contre la grammaire dans son excellent livre des *Institutiones aux lettres divines*,<sup>1</sup> peut être appliqué à celles contre le sens ou la poésie. Ainsi, lorsqu'une leçon altère manifestement le sens d'un texte, et qu'on retrouve un sens juste et suivi par le moyen de changements fondés uniquement sur la ressemblance du son ou des lettres, on peut avoir une assurance entière d'être parvenu à la découverte d'une leçon originale, quoiqu'elle ne se trouve dans aucun manuscrit. On ne doit pas être alors arrêté ni par la multitude et l'accord fautif des manuscrits,<sup>2</sup> ni même par leur antiquité.<sup>3</sup>

Tels sont, outre les principes particuliers dont nous nous servirons dans la suite, les principes généraux sur lesquels nous fondons la correction des vers d'Erchambaud pour les rétablir dans leur leçon originale. Entre les différentes variantes, nous avons choisi celles qui exprimaient le mieux le sens de l'auteur; quand elles ne nous fournissaient que des

1. De instit. divinar. litterarum, cap. 15, tom. 2, edit. Gareti, p. 548, « ubicumque paragrammata in disertis hominibus reperta fuerint, interpidus vitiosa recorigat (emendator) quoniam supra dicti viri sic dicta sua composuisse credendi sunt, ut regulas artis grammaticae, quas didicerant, custodisse judicentur ».

2. Erasmus, *Chil.* 1, cent. 6, adag. 36, « fit enim saepenumero ut unius archetypi mendum, modo veri fucum aliquem prae se ferat, in universam deinde veluti posteritatem librorum propagetur ».

3. Coustant, in edit. *Hilarii*, praefat. num 15: « In antiquo codice non negandum est menda esse antiqua ».

leçons défectueuses, nous avons tâché d'en tirer le texte primitif par les règles que nous venons d'indiquer. Cependant nous n'avons pas rétabli tous les vers sans exception; nous y avons laissé quelques endroits obscurs, sombres et si hérissés de difficultés, qu'il était presque impossible d'y pénétrer. Nous avons cru alors devoir faire usage de l'avis que donne M. de Valois dans son édition d'Ammien Marcellin.<sup>1</sup> « De même, dit-il, qu'Hippocrate défend de donner des remèdes à des malades, de la guérison desquels on ne peut plus rien espérer, ainsi il faut laisser dans les auteurs les textes rompus, quand il paraît impossible de leur rendre la leçon primitive ».

Nous ne répéterons pas ici ce qu'on trouvera plus au long dans le livre sixième de cet ouvrage sur les vers et le genre de poésie d'Erchambaud. Si par le génie du siècle où il vivait, ils sont quelquefois tachés de cette grossièreté dont la rouille couvrit l'Europe depuis la chute de l'empire romain, ce sont des défauts qui lui sont communs avec tous les contemporains. Il nous suffira de dire qu'Erchambaud remporte la palme de la poésie sur la foule des poètes du dixième siècle. Ses vers forment d'ailleurs un monument fort curieux de la littérature alsacienne, et une pièce précieuse et respectable pour

1. Pag. 627, notâ a: « Ut desperatis ægris adhiberi remedia vetat Hippocrates, ita etiam a desperatis auctorum locis abstinendum esse existimo ».

la partie historique des évêques de Strasbourg. C'est dommage que l'original des poésies d'Erchambaud ne se retrouve plus; nous serions alors assurés d'avoir découvert la leçon primitive. Ce savant prélat en avait déposé un exemplaire à la bibliothèque de sa cathédrale avec les autres livres qu'il y amassait de toutes parts. Wimpelingue<sup>1</sup> assure qu'il y était encore de son temps, c'est-à-dire au commencement du seizième siècle. Pour réparer en quelque sorte cette perte, il faut s'assurer du texte primitif en consultant ou les livres imprimés, ou les manuscrits.

Nous ne connaissons que deux éditions, dans lesquelles on trouve en entier les vers d'Erchambaud. La première est la chronique allemande de Kœnigshoven imprimée à Strasbourg en 1698 avec des observations historiques et critiques de Jean Schilter. Ce savant jurisconsulte observe, en les rapportant,<sup>2</sup> qu'ils ne se trouvaient pas dans la chronique allemande de Kœnigshoven, mais qu'il les a tirés de la chronique latine manuscrite du même auteur. En citant l'édition de cette chronique, nous nous servirons de la marque *M.S.* Le poème d'Erchambaud a été aussi inséré dans une collection d'auteurs qui ont écrit l'Histoire d'Allemagne depuis Charlemagne

1. De Episcop. argent., p. 35.

2. Elsässische Chronik, *Observat.* 6, p. 490.

jusqu'à Frédéric III. Ce recueil, imprimé à Strasbourg en 1685 et réimprimé en 1702, fut fait par deux savants professeurs de cette ville, Jean Henri Bœcler et Jean Schilter. Ils y publièrent les vers de l'évêque de Strasbourg,<sup>1</sup> copiés sur un manuscrit de la bibliothèque d'Augsbourg. Lorsque nous citerons cet ouvrage, nous le désignerons par *M.B.* Ulrich Obrecht, dans son Prodrôme de l'Histoire d'Alsace, mis au jour en 1682, rapporte<sup>2</sup> une partie de vers qu'Erchambaud fit à l'honneur des évêques de Strasbourg, depuis Amand jusqu'à Heddon. Obrecht ne dit pas de quel manuscrit il s'est servi; mais il est assez vraisemblable que c'est de celui d'Augsbourg, puisqu'il n'y a aucune différence entre les vers qu'il rapporte et ceux du recueil de Bœcler. La marque du livre de M. Obrecht sera *M.O.*

Quant aux manuscrits, comme on a perdu l'original des poésies d'Erchambaud, il faut recourir à ceux de la chronique latine de Jacques Twinger de Kœnigshoven, écrite en 1386.<sup>3</sup> Ce savant étant

1. Collectio scriptor. rer. germanicarum, p. 120.

2. In Prodrômo rer. alsaticarum, p. 178.

3. C'est ce que dit Kœnigshoven lui-même au sixième chapitre de sa chronique. Le manuscrit, dont Schilter s'était servi pour faire imprimer en 1698 la chronique allemande de Kœnigshoven, se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de M. le baron de Senckenberg, conseiller aulique de l'empereur à Vienne. Il était d'abord dans la bibliothèque de M. le préteur Obrecht. Celui-ci, étant mort en 1701, la plupart de ses mss. furent achetés par Uffenbach de Francfort, d'où ils passèrent dans la bibliothèque de M. de Senckenberg, comme celui-ci l'écrivit le 4 mai 1752 à feu M. Schœpflin.



prébendier du grand chœur,<sup>1</sup> il a pu facilement consulter l'original, qui existait encore au quatorzième siècle dans la bibliothèque de la Cathédrale. Nous avons été à portée de voir trois manuscrits différents de cette chronique latine, que nous désignons par la marque *M. K.* Ils paraissent être tous du quatorzième ou quinzième siècle. Ils sont conformes les uns aux autres, à quelques différences près, et ils ressemblent assez aux vers de l'édition de Schilter. Un autre manuscrit que nous désignons par *M. E.*, et qui nous paraît très ancien, nous fournit pareillement des variantes d'autant moins corrompues, qu'elles semblent être tirées d'un manuscrit antérieur. Nous y en joignons encore un autre, de la fin du quatorzième siècle, qui s'est conservé dans la bibliothèque de l'Université protestante de Strasboueg. C'est la chronique manuscrite d'Albert de Strasbourg, en parchemin, à la fin de laquelle Albert ou son copiste a inséré les vers d'Erchambaud. Les lettres *M. A.* désigneront ce cinquième manuscrit.

Avant d'examiner et de confronter les différentes variantes de ces divers imprimées et manuscrits, faisons ici une réflexion, que nous fournit S. Augustin et qui a servi d'épigraphe à cette dissertation : « Le plaisir qu'on goûte, dit ce Père, à retrouver

1. *Jacobus de Künigshoven argentinensis Chori prabendarius*, dit Wimphelingue, *De Episcop. argent.*, p. 1.

le sens d'un auteur par la découverte d'une leçon primitive, est un sentiment puisé dans la nature ; car il n'est personne, qui ne voie combien il est beau de pénétrer en quelque sorte dans l'âme des autres hommes par la connaissance des expressions qui manifestent ce qui s'y passe, et de découvrir par là, soit la signification inconnue d'un terme, soit le terme même qui avait été changé ou défiguré ».

POÈME TECHNIQUE D'ERCHAMBAUD

contenant le

CATALOGUE DES ÉVÊQUES DE STRASBOURG

*Amand*<sup>1</sup>

Tous les manuscrits s'accordent unanimement à rapporter ainsi le vers

*Alpha nitet dignus pater hujus sedis Amandus.*

Les poètes du moyen-âge, pour faire parade du peu de connaissance qu'ils avaient de la langue grecque, se servaient quelquefois dans leurs vers latins de certaines expressions grecques, lorsqu'ils étaient embarrassés d'y faire entrer des mots latins de la même quantité. Ainsi Erchambaud, pour faire entendre qu'Amand était le premier évêque de Strasbourg, se sert du mot grec *Alpha*. L'*A* est la première lettre de l'alphabet dans toutes les langues connues, si l'on en excepte l'éthiopienne où il n'est que la treizième.

*Dux elementorum studiis viget in latiis A,*  
dit le poète Ausone. Les Hébreux, les Arabes em-

1. Voyez le tome premier de cette Histoire, liv. 1, p. 126-142.

ployaient leur *Aleph* et les Grecs leur *Alpha* pour désigner le nombre un. Ansileube, évêque Goth, dans le dictionnaire qu'on lui attribue et qui fut écrit sur la fin du huitième siècle, prétend que l'*A* tient le premier rang parmi les lettres, parce que c'est par lui que les enfants, qui viennent au monde, font entendre leur voix.<sup>1</sup>

Les actes du Concile de Sardique donnent à Amand le nom d'Amant. Le *d* et le *t* se prononçaient et s'écrivaient sans cesse l'un pour l'autre. Les exemples en sont sans nombre dans les mss. et dans les diplômes.<sup>2</sup> Les Espagnols se servent encore aujourd'hui indifféremment de l'un et de l'autre.<sup>3</sup> Le *d* n'étant qu'un adoucissement du *t*, le premier prend sans cesse la place du dernier dans les antiques.<sup>4</sup> Le *d* et le *t* se forment dans la bouche par un mouvement à peu près semblable de la langue vers les dents.<sup>5</sup> Le *d* est la faiblesse du *t*, et le *t* est la force du *d*.<sup>6</sup>

1. « Ideo prior est litterarum pro eo quot (quod) ipsa prior nascen-  
« tibus vocem aperiat ». Les éditeurs du Nouveau traité de diplomatique ont fait graver ce texte latin, figuré en caractères lombards, dans leur troisième tome, planche XLV, p. 186. Le m-s. de ce dictionnaire se conserve à l'abbaye de St-Germain-des-Prés, num. 12. La voyelle que les enfants articulent le plus aisément, dit M. de Buffon, *Histoire naturelle des hommes*, tome 4, p. 217, est l'*A*, parce qu'il ne faut pour cela qu'ouvrir les lèvres et pousser un son.

2. Morel, *Eléments de critique*, p. 101. Mabillon, *De re diplomat.*, p. 59. Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 41, note 3, etc.

3. Nouveau traité de diplomatique, tom. 4, p. 496, note.

4. Ibid., tom. 3, p. 264, note 2.

5. Buffon, *Histoire naturelle de l'homme*, tom. 4, p. 220, et Dictionnaire encyclopédique, tom. 4, p. 609 et tom. 15, p. 783.

6. Wachter, *In glossario germanico, prolegom.* Sect. 2, § 26 et Sect. 3, § 4.

*Juste*<sup>1</sup>

Tous les manuscrits portent :

*Justus justiciæ post additur assecla summæ.*

L'E simple est employé pour la diphtongue *ae* et *oe* dans tous les manuscrits des poésies d'Erchambaud. Cette manière fut très commune dans l'écriture courante aux 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles.<sup>2</sup> L'auteur de la vie de saint Déicole change le nom de *Justus* en celui de *Justinus*.<sup>3</sup>

*Maximin*<sup>4</sup>

Les manuscrits B., O. et A. portent :

*Hinc Maximinus baculatur in ordine tritus.*

Il est clair que le mot *tritus*, qui signifie broyé ou usé, ne convient aucunement au sens de ce vers. Il lui faut donc substituer la leçon originale rapporté par les manuscrits K., S. et E.

*Hinc Maximinus baculatur in ordine trinus.*

En restituant ainsi ce mot, le vers porte que Maximin a été le troisième évêque de Strasbourg dans

1. Tome premier de cette Histoire, p. 143 et 144.

2. Dom de Vaines, *Dictionnaire raisonné de diplomatique*, tom. 1, p. 411. Conringius, *In censurâ diplomat. lindav.*, cap. 17, p. 316. Eckhart, *Introduct. in rem diplomat. Sect. 2*, p. 58, etc.

3. In Actis SS. Bollandianis, tom. 2, januarii, p. 201.

4. Tome premier, p. 145.

l'ordre de succession. La lettre *n* est commuable, disent les auteurs du Dictionnaire encyclopédique,<sup>1</sup> avec les lettres qui exigent que la pointe de la langue se porte vers les dents supérieures, savoir *d* et *t*. Il n'y a donc rien d'étonnant que dans quelques manuscrits le terme inutile de *tritus* ait été substitué au vrai nom *trinus*.

Un manuscrit de Kœnigshoven au lieu de *hinc* porte *huic*. L'origine de cette variante est palpable. La lettre *i* s'écrivait autrefois sans point ; les accents, ou les points sur l'*i* semblent même n'avoir été inventés que pour faciliter la lecture devenue difficile par une trop grande ressemblance de plusieurs lettres.<sup>2</sup> Au moment que le bas gothique se glissa dans les écritures, les *i*, les *m*, les *n*, les *u*, commencèrent à se confondre,<sup>3</sup> *in* ne se distingua plus de *ni* par sa propre figure, et cette confusion s'étendit de même aux *ni*, *ui* et aux *in*. Toutes ces lettres et syllabes présentaient partout les mêmes traits. Ainsi *minimum* ou *inimici* vous donneront de suite quinze ou dix traits perpendiculaires absolument semblables. Ces lettres sont si ressemblantes dans les manuscrits tant anciens que modernes, que, selon David Casley,<sup>4</sup> il ne reste nulle autre ressource pour

1. Tom. XI, édit. de Neufchâtel de 1765, p. 1.

2. Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 209.

3. Morel, *Eléments de critique*, p. 124, et Dom de Vaines, tom. 2, p. 15 et 398.

4. A catalogue of the manuscripts of the Kings library. *Præfat.*, p. LVIII.

les distinguer, quand elles concourent ensemble, que la force du sens. L'usage de mettre des accents sur l'*i* ne s'affermir que par degrés durant l'onzième siècle, et ne devint commun qu'au treizième.<sup>1</sup> Les points sur les *i* n'ont guère commencé que sur la fin du quatorzième.<sup>2</sup> De là vint qu'on confondit *hinc* avec *huic*. Il est d'ailleurs si aisé d'omettre le point sur l'*i*, que l'attention à le mettre est regardée comme le symbole d'une exactitude vétilleuse. C'est pour cela, comme l'assure M. Beauzée,<sup>3</sup> qu'en parlant d'un homme exact dans les plus petites choses, on dit qu'il met les points sur les *i*.

*Valentin* 4

Les manuscrits ne s'accordent pas à l'égard de ces vers. Ceux de K. et S. portent :

*Est Valentinus pastori tunc benedictus.*

Les manuscrits de B. et O. substituent *et* à *est*, assez mal à propos, *et* étant une cheville, *est* étant

1. Mabillon, *de re diplomat.*, p. 49.

2. Voyez Eckhart, *Introductio in rem diplomaticam*, sect. 2, p. 57, et le Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 209 et suiv. et tom. 3, p. 474, 475, 479 et suiv.

3. Dictionnaire encyclopédique, tom. 8, p. 424.

4. Tome 1, p. 145. Ghinius dans son martyrologe place le jour de la mort de S. Valentin, évêque de Strasbourg, au 17 de juillet, et il cite en preuve Demochares, ou de Mouchy. Mais celui-ci ne dit rien du jour, et il parle seulement de l'année. Castellain nomme les SS. Maximin, Valentin et Solaire au nombre des Saints *aemeres*, c'est-à-dire de ceux dont on ignore le jour du décès.

nécessaire et donnant un sens au vers. Ces variantes ne sont pas rares. Rien de plus ordinaire que de rencontrer dans les manuscrits un des monosyllabes *est* ou *et* pris pour l'autre.<sup>1</sup> Le manuscrit *A.* au lieu de *tunc* a *tum*. Cette variante signifie la même chose. Elle provient de ce que les jambages de la lettre *m* avaient dans certains siècles une forme presque entièrement semblable à celles de la lettre *c*, jointe à la lettre *n*.<sup>2</sup>

Cependant toutes ces leçons ne nous paraissent guère originales. Celle que porte le manuscrit *E.* nous semble le plus en approcher. La voici :

*Est Valentinus pastoribus his bene vinctus.*

Ce dernier texte portera, à ce qu'il nous semble, la leçon primitive, si l'on substitue *unctus* à *vinctus*.

Ce changement n'est pas arbitraire; il est fondé sur l'observation que nous avons faite à l'article précédent à l'égard de la lettre *i*. Car, comme les syllabes *ju* et *vi* se confondaient mutuellement, en conséquence du défaut du point sur l'*i* et de l'emploi qu'on faisait des voyelles *i* et *u* pour les consonnes *j* et *v*, on peut en conclure que la leçon primitive a été changée en *vinctus* au lieu de *unctus*; *i* et *u* ne se distinguaient pas de *j* et *v* dans l'écriture ancienne. Ces deux lettres avaient indifféremment la même forme pour servir soit de voyelle,

1. Coustant, *in edit. Hilarii*, p. 135, nota e, et Morel, p. 300.

2. Morel, p. 147.

soit de consonne.<sup>1</sup> Ce ne fut que depuis la fin du seizième siècle au plus tôt qu'on distingua régulièrement les deux consonnes d'avec les deux voyelles. Ce fut Jacques Pelletier du Mans, qui dans sa grammaire française, imprimée en 1550, plaça le premier le *j* à la tête des mots qui commencent par cette consonne, et qui le distingua constamment de l'*i* voyelle par la figure. Ramus, dans le même temps, enseigna le même usage de la lettre *u* et le fit exécuter dès l'an 1557, et depuis dans tous ses ouvrages.<sup>2</sup> Cependant il ne faut pas remonter à cent ans pour découvrir l'usage perpétuel où nous sommes en France pour distinguer ces deux caractères.<sup>3</sup> Avant 1660, l'ancienne pratique tenait encore presque entièrement dans ce royaume. Depuis cette époque, ou plutôt depuis 1670, la nouvelle prit en peu de temps le dessus, et elle était universellement établie un peu avant 1680.<sup>4</sup> Lorsqu'il fut question en France il y a quatre-vingt ans, disent les auteurs du Dictionnaire encyclopédique,<sup>5</sup> de distinguer les *i* et les *u* consonnes et voyelles, il ne se trouva pas un seul ouvrier en état d'en graver passablement les poinçons. Quoique l'exemple des Français ait

1. Morel, p. 133 et 184.

2. Voyez la dissertation de M. l'abbé Papillon sur le *j* et *v* consonnes, insérée au septième volume des Mémoires de littérature et d'histoire du P. Desmolets.

3. Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 284.

4. Dom de Vaines, tom. 2, p. 17 et 396.

5. Tome 2, p. 652.

achevé d'entraîner presque tous leurs voisins, quelques villes d'Allemagne et d'Espagne ont conservé longtemps l'ancienne coutume,<sup>1</sup> et nous n'oserions même assurer que la nouvelle soit aujourd'hui généralement reçue dans ces pays.

Il est plus difficile de déterminer comment l'original *Pastoribus his bene junctus* a pu être changé dans le texte corrompu de *Pastori tunc benedictus*. Voyons d'abord comment *junctus* a pu être changé en *dictus*. La différence se trouve dans *di*, qui a pris place de *jun*. Nous avons déjà remarqué que *ju* et *vi* se ressemblaient; ensuite *vi* a pu être changé en *di*. Le second jambage de la lettre *u* ou *v* se trouvant quelquefois plus long que les autres, présentait la forme de la lettre *d*. De là est provenu la variante *benedictus* pour *benejunctus*. Examinons ensuite comment *pastori tunc* a été substitué à *pastoribus his*. La différence ne consiste qu'entre les syllabes *tunc* et *his*. Car il était autrefois ordinaire de se servir d'abréviations. Les *us* surtout à la fin ne s'écrivaient pas.<sup>2</sup> Ainsi un copiste, trouvant dans un manuscrit *Pastorib* et ne pouvant pas comprendre l'abréviation, a mis à sa place le mot *Pastori*. C'est ce qui a fait changer ensuite *his* en *tunc*; changement d'autant plus facile que *his* s'écrivait

1. Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 212.

2. Ibid., tom. 3, p. 474.

autrefois par *hiis*. L'aspiration *h* a fait un *t*; <sup>1</sup> le second jambage joint aux deux *i*, qui manquaient de ponctuation, forma les deux lettres *u* et *n*, d'où la lettre *c* a pris facilement place de la lettre *s*, rien n'étant plus fréquent dans les manuscrits que le changement réciproque de ces deux caractères. <sup>2</sup> Il est clair que le vers d'Erchambaud ainsi corrigé sort de l'obscurité qui le rendait méconnaissable, et reprend son sens original et primitif:

*Est Valentinus pastoribus his bene junctus.*

*Solaire* <sup>3</sup>

Tous les manuscrits s'accordent à :

*Solarius tandem cathedram possedit eandem.*

Quelques catalogues donnent à *Solarius* le nom de *Solartus*, à cause de la ressemblance qu'ont eu *i* et *t* dans quelques siècles. <sup>4</sup> Nous avons ici quelques remarques à faire, qui conviendront à plusieurs des vers d'Erchambaud. La première, que dans la plupart des manuscrits de ce prélat la lettre *m* est

1. Le *t* minuscule ressemble à l'*h*, disent les auteurs du même traité, tom. 2, p. 279.

2. Morel, p. 93 et suiv. « On trouve assez communément, dit M. Boivin le cadet, *Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris*, tom. 1, p. 319, dans les anciennes écritures le *c* en la place de l'*s* et l'*s* en la place du *c* ».

3. Tome premier de cette Histoire, p. 145.

4. Nouveau traité de diplomatique, tom. 3, p. 265.

supprimée à la fin des mots. Cet usage est fort ancien, <sup>1</sup> et était très commun chez les Romains surtout devant les voyelles. <sup>2</sup> Cassiodore <sup>3</sup> désapprouve avec raison cette suppression comme une source d'infinité d'erreurs.

La seconde observation est que dans la plupart des manuscrits du poème d'Erchambaud nous avons trouvé la lettre initiale *C* écrite comme un *K*; par exemple *Kathedra* pour *Cathedra*, *Kalendæ* au lieu de *Calendæ*. Priscien <sup>4</sup> remarque que le *K* est une lettre absolument inutile dans l'alphabet, puisqu'elle peut être supplée par le *C*. Otfried, moine de Wissembourg, <sup>5</sup> a fait même observation à l'égard de la langue tudesque, et il ajoute qu'on ne se servait de *K* que pour exprimer la force du son dans la bouche. Les anciens cependant employaient souvent

1. Coustant, in edit *Hilarii*, p. 1247, nota 9, et Morel, p. 148.

2. Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 228.

3. Cassiodorus, *de institut. divinar. litterar.*, cap. 15. « Librarii grammaticæ artis expertes ibi maximè probantur errare. Nam si litteram « *m* inconvenienter addas aut demas, dictio tota confusa est ».

4. « *K* et *q*, quamvis figura et nomine videantur aliquam habere « differentiam cum *C*, tamen eandem tam in sono, quam in metro continent potestatem, et *K* quidem penitus supervacua est ».

5. In *Epistolâ ad Luitbertum moguntinum*, in *bibliothecâ patrum*, tom. 16, edit *Lugdun.*, p. 765, et apud *Schilterum in Thesaur. antiquit. teutonicæ* tom. 1, p. 11. « *K* et *z* sæpius hac lingua (theotisca) extra « usum latinæ utitur, quæ grammatici inter litteras dicunt esse superfluas. Ob stridorem autem dentium intendum, ut puto, in hac lingua « utuntur; *K* autem ob faucium sonoritatem ».

la lettre *K* à la place du *C*, et écrivaient par exemple *Kikero* au lieu de *Cicero*, *Kesar* au lieu de *Cesar*, *Kondemno* au lieu de *Condemno*;<sup>1</sup> de là vient, selon Cassiodore,<sup>2</sup> que les Romains donnaient à un calomniateur la dénomination *d'officier de la lettre K*. Selon Maxime Victorin, on a besoin du *K*, lorsque le *C* est suivi de la voyelle *a*. Scaurus nous apprend qu'on se dispensait alors de marquer le lettre *a*, en sorte que les anciens écrivaient *Krus*, *Klendæ*, *Kthedra*, etc. pour *Karus*, *Kalendæ*, *Kathedra*, etc. Le *K* était alors censé renfermer la valeur de l'*a* comprise dans sa dénomination alphabétique, de même que le *q* emportait le son de l'*u*. Les Bretons ont conservé l'usage de faire servir le *k* à indiquer une syllabe entière, et figurée de cette sorte elle a chez eux la même valeur que *Ker*. Ils écrivent, par exemple, le nom propre *Kermorvan* par *Kmorvan*.<sup>3</sup> L'étude de la grammaire, qui se ranima sous Charlemagne, fut favorable au *K*. Au lieu que le nom de nos rois appelés Charles s'écrivait plus rarement par le *K*, il devint à la mode, au point d'être très fréquemment mis dans les diplômes et sur les monnaies, dans lesquels *Karolus* paraît plus ordinairement

1. Morel, p. 138 et 139.

2. In Psalmum 71, K. 4. « *K* litteram iudices antiqui damnationibus affigebant, et quoniam crudelis impugnator condemnationibus favet alienis, *K* litteræ militem calumniatorem appellare voluerunt ».

3. Dictionnaire encyclopédique, tome 9, p. 105.

que *Carolus*.<sup>1</sup> L'arrondissement du *C* le fit confondre avec le *K*. On commença par détacher la perpendiculaire de celui-ci : on continua par courber son angle obtus; on finit par supprimer sa haste. On ne retint donc du *K*, que l'angle réduit en forme de *C*. La proximité du son de ces deux lettres, et l'usage réciproque de l'une pour l'autre devinrent une source de confusion et firent insensiblement perdre de vue les moyens de les distinguer.<sup>2</sup> A la simple vue de l'alphabet phénicien ou samaritain,<sup>3</sup> on peut se figurer par quelle gradation le *K* se change en *C* carré ou rond. Le *K* s'est maintenu avec peine dans les langues émanées de la latine: ses fonctions sont bornées dans la française à quelques noms propres étrangers et barbares. « Cette lettre, dit « l'abbé Regnier,<sup>4</sup> n'est pas proprement un caractère de l'alphabet français, n'y ayant aucun mot « français, où elle soit employée, que celui de *Kyrielle*, qui sert dans le style familier à signifier une « longue et fâcheuse suite de choses, et qui a été « formé abusivement de *Kyrie eleyson*. » La langue allemande a seule conservé la lettre *K*: elle y exerce un empire, qui le dispute en étendue à celui des lettres les plus accréditées.

1. Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 35 et 214.

2. Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 37 et suiv.

3. Ibid., tom. 1, pl. VII, p. 654.

4. Grammaire française, p. 339.

*Biulphe.*<sup>1</sup>

Tous les manuscrits, à l'exception du manuscrit F, lisent *Biulfus*. Nous suivons la leçon de celui-ci, qui, ayant *Biulphus*, s'accorde avec eux dans le reste du vers.

*Tantis præsulibus sociatur jure Biulphus.*

Nous donnons la préférence à cette dernière leçon, parce qu'autrefois on employait fort souvent la lettre *f* à la place des deux lettres *ph*.<sup>2</sup>

*Magnus.*<sup>3</sup>

Nous n'avons trouvé aucune variante à l'égard de ces vers.

*Magnorum Magnus dominatur germine natus.*

*Garoïn.*<sup>4</sup>

Tous les manuscrits, si vous en exceptez celui d'A, portent :

*Utile jam tempus complevit in hoc Garoïnus.*

1. Tome premier de cette Histoire, *livre second*, p. 186.

2. Voyez Schilter *Glossarii teutonici*, p. 280. — Wachter, *Glossarii germanicæ prolegom.*, sect. 3. — Morel, p. 116, et le Nouveau traité de diplomatique, tom. 3, p. 361 et 383, et tom. 4, p. 492.

3. Tome premier, p. 186.

4. Ibid., p. 187.

Le manuscrit A a substitué mal à propos *lam* à *jam*. Il n'est guères de lettre cursive dont la figure soit plus variée que celle du *t*.<sup>1</sup> Sa forme approchait beaucoup dans certains manuscrits du celle de *ſ*;<sup>2</sup> et l'*i* majuscule a pris en divers temps la figure du T.<sup>3</sup> Les auteurs du Nouveau traité de diplomatique nous fournissent la preuve du changement qu'éprouvaient ces deux lettres.<sup>4</sup>

*Landbert.*<sup>5</sup>

Les manuscrits ne sont différents entre eux que dans le nom propre. Ceux B et O l'appellent Landebert :

*Tum scolare jugum cepit Landebertus ad usum.*

Mais il y a une faute de quantité, la première syllabe de *Landebertus* étant longue, lorsqu'elle devrait être brève. Le manuscrit E y obvie en l'appellant *Ladebertus*. Nous préférons cependant la leçon des manuscrits K et S qui portent *Landbertus*. La différence qui se trouve entre Ladebert et Landbert consiste dans la lettre *e*, changée en lettre *n*. Or, *n* se confondant avec *u*, et *u* avec *a*, et *a* avec *e*, il a pu certainement arriver que l'*u* fut pris pour l'*l*.

1. Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 278.

2. Morel, p. 138.

3. Dom de Vaines, tom. 2, p. 13.

4. Tome 2, p. 279 et 322, et tome 3, p. 241.

5. Tome premier, p. 187.



La lettre *n* se trouve souvent confondue avec *u* ou *v*.<sup>1</sup> Dès le huitième et neuvième siècles l'*n* majuscule et minuscule se trouve ouvert par le haut comme un *u*<sup>2</sup> dans le minuscule. Il régnait souvent une si grande conformité entre l'*n* et l'*u*, qu'on substitua souvent l'une à l'autre. La distinction entre ces deux lettres dans les mss. est quelquefois si difficile à faire qu'on ne sait à quoi s'en tenir, et qu'il n'y a que la force du sens qui puisse les faire distinguer.<sup>3</sup> Cette confusion eut surtout lieu après le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.<sup>4</sup> L'*n* enfin depuis le quatorzième perdit tellement sa rondeur, qu'il fut facile de la confondre avec l'*u*, parce qu'elle parut composée de deux lignes droites plutôt obliques que perpendiculaires unies par une traverse, qui montait du pied du premier jambage à la tête du second.<sup>5</sup>

L'*A* se change avec toutes les voyelles à cause de son affinité naturelle avec elles.<sup>6</sup> Les lettres *a* et *u* ont la même forme dans les manuscrits de certains siècles.<sup>7</sup> Dans les actes de Ravenne et les plus anciens diplômes de nos rois les *a* sont ouverts par le haut en forme d'*u*.<sup>8</sup> Dans la cursive, on rencontre

1. Morel, p. 151 et suiv.
2. Nouveau traité de diplom., tom. 2, p. 236, et tom. 3, p. 267.
3. Ibid., tom. 2, p. 238 et 690.
4. Ibid., tom. 6, p. 429.
5. Dom de Vaines, tom. 2, p. 113.
6. Wachter, in glossario, prolegom. sect. 3, § 4.
7. Morel, p. 62, 81 et suiv.
8. Nouveau traité de diplomatique, tom. 3, p. 240.

des *a* qui ressemblent à des *u*,<sup>1</sup> et l'*u* s'écrivait souvent comme l'*a* minuscule;<sup>2</sup> cette dernière ressemblance est surtout commune dans les chartes d'Espagne du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle.<sup>3</sup>

Dom Lancelot<sup>4</sup> atteste que les anciens écrivaient et prononçaient l'*i* pour l'*e*, et l'*e* pour l'*i*, l'*e* pour l'*a*, l'*o* pour l'*u*, et l'*u* pour l'*o*. Dom Hergott<sup>5</sup> observe la même chose, surtout par rapport aux noms propres. D'autres<sup>6</sup> ont fait la même remarque, et donnent plusieurs exemples de cet usage, *facit* pour *fecit* est une expression commune dans les plus anciens diplômes.<sup>7</sup> « Les monuments et les mss. que nous « avons examinés avec soin, disent les auteurs du « Nouveau traité de diplomatique,<sup>8</sup> sont pleins de « lettres mises les unes pour les autres, on y voit l'*a* « pour l'*e*, et l'*e* pour l'*a*. »

Le manuscrit *A* au lieu de *Landbertus a Landper-tus*. Le changement de *b* en *p* était autrefois assez ordinaire<sup>9</sup> et l'est encore aujourd'hui chez les Alle-

1. Nouveau traité de diplomat., tom. 2, p. 155, et Dom de Vaines tom. 1, p. 8.
2. Ibid., tom. 2, p. 289, note 1, et tom. 3, p. 263, 327, 328, 431 et 441.
3. Ibid., tom. 2, p. 151, note 1.
4. Méthode latine, chapitre 3 et 4.
5. Geneal. Habsburg. Prolegom., p. VIII.
6. Schilter, Glossarii teutonici, p. 1. — Morel, p. 77 et 78, et Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 319, note 4, et tom. 3, p. 182 et 311.
7. Nouveau traité de diplomatique, tom. 3, p. 353.
8. Ibid., tom. 4, p. 491.
9. Scioppius, in arte critica; Fontanini, in appendice veterum scriptorum, p. 332; Morel, p. 85; etc....

mands.<sup>1</sup> Dans plusieurs provinces d'Allemagne les habitants confondent sans cesse les *b* et les *p*, les *d* et les *t* : ce qui n'est pas un vice de la langue, mais un défaut dans ceux qui la parlent. Aussi la lettre *p* a beaucoup d'analogie avec *b*,<sup>2</sup> d'autant plus que le *b* n'est qu'une diminution et un adoucissement du *p*, et que l'un et l'autre se prononcent par la même partie de la bouche en serrant les lèvres un peu plus ou un peu moins.<sup>3</sup> Cette propriété est si marquée que quoiqu'on écrive la consonne faible, le mécanisme de la voix nous mène naturellement à la prononcer forte, souvent même sans que nous y pensions. Quintilien<sup>4</sup> remarque que quoique l'on écrive *obtenuit*, les oreilles n'entendent qu'un *p* dans la prononciation : *optinuit*; elles n'entendent en effet l'articulation forte que parce que la bouche la prononce en effet, et qu'elle y est contrainte par la nature de l'articulation suivant *t*, qui est forte elle-même. Si l'on voulait prononcer *b*, ou il faudrait insérer après *b* un *e* muet sensible, ce qui serait ajouter une syllabe au mot *obtenuit*; ou il faudrait affaiblir le *t*, et dire *obdinuit*, ce qui ne le défigurerait pas moins.<sup>5</sup>

1. Schilter, *Glossarii*, p. 70, et Nouveau traité de diplomat., tom. 4, p. 496.

2. Wachter, *Glossarii germanici, prolegom.*, sect. 2, § 28, et sect. 34.

3. Mallet, Dictionnaire encyclopédique, tom. 2, p. 1 et 2.

4. Instit. orat., lib. 1, cap. 7. « Cum dico *obtenuit* secundam *b* litteram ratio poscit, aures magis audiunt *p* ».

5. Dictionnaire encyclopédique, tome XI, p. 733.

Mais tous les manuscrits portent avec eux une leçon fautive dans la quantité, la première syllabe du mot *scolare* n'est pas longue, mais brève, il nous semble donc qu'il faut la faire précéder de la conjonction *que*.

*Tumque scolare jugum cepit Landbertus ad usum.*

Cette addition nous paraît d'autant plus vraisemblable et conforme au texte original, que dans le manuscrit il est écrit *tumq*. Cette lettre ne peut certainement indiquer que la conjonction *que*. Car, comme l'observe M. le président Bouhier,<sup>1</sup> la conjonction *que*, aussi bien que les différents cas du pronom relatif *qui*, *que*, *quod*, s'écrivent par leur seule lettre initiale *q*. On se servait du point pour marquer les abréviations, comme *b.* pour *bus*, et *q.* pour *que*.<sup>2</sup> Le beau manuscrit de S. Hilaire de la Bibliothèque du Roi en fournit bien des preuves, et les auteurs du *Nouveau traité de la diplomatique* font souvent la remarque de cette abréviation dans leur troisième tome.<sup>3</sup>

*Rodobalde.*<sup>4</sup>

Les manuscrits de K. et S. rapportent ainsi le vers d'Erchambaud qui regarde Rodobalde :

*Praesul sic aula cluit hinc Rodobaldus in ista.*

1. Dans ses remarques sur Cicéron, p. 250.

2. Nouveau traité de diplomatique, tom. 3, p. 474.

3. Voyez dans ce tome la table des anciennes abréviations latines, pl. VI, p. 449.

4. Tome I de cette Histoire, p. 187.

Le ms d'A., au lieu de *hinc*, porte *hic*. Il a été facile de substituer *hic* à *hinc*; c'est une faute où sont souvent tombés les copistes, et où quiconque écrit tombe encore tous les jours. S. Ambroise lui-même en a fait la remarque.<sup>1</sup>

Le ms O. lit *Radobaldus* au lieu de *Rodobaldus*. La forme seule des lettres *a* et *o* fait voir que rien n'était plus aisé que de prendre l'une pour l'autre,<sup>2</sup> et ce changement était surtout ordinaire dans les noms propres.<sup>3</sup> L'*o* travesti en *a* est fort ancien. Les Romains s'en servaient ainsi au sixième siècle, les Anglais au douzième, et les Espagnols au quatorzième.<sup>4</sup> Ces deux lettres chez les anciens Allemands et les modernes étaient non seulement commuables dans la prononciation, mais encore dans l'écriture.<sup>5</sup> Aventin remarque que les paysans de Bavière prononcent *o* où il faudrait *a*.

Les mss. de B. et O. rapportent tout autrement le vers d'Erchambaud:

*Tandem praesul sic aula cluit hinc Rodobaldus.*

1. In psalm. 118, Sermone 17, num. 35, ed. Bened., p. 1194: « Potest fieri ut in utramlibet partem duarum adjectione aut diminutione litterarum scriptor erraverit ».

2. Voyez Morel, p. 79 et 80, et le Nouveau traité de diplomatique, t. 2, p. 242 et t. 4, p. 492.

3. Eckhardt, *Introd. in rem. diplom.*, sect. 2, p. 60.

4. Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 241, note 3, et Dom de Vaines, tom. 2, p. 138.

5. Schilter, *Glossar. teuton.*, p. 1 et 645.

Il est clair que cette leçon est fautive, puisqu'elle n'a ni sens, ni élégance. Mais nous n'avons pu comprendre comment cette leçon défectueuse a pu être substituée à la leçon primitive.

Il est à observer que *cluere*, *clueo*, *clues* dont s'est servi Erchambaud, est un vieux mot latin signifiant la même chose que paraître, éclater, *clarere*, *apparere*. Le verbe *clueo*, fort commun dans les comédies de Plaute, n'est pourtant pas si ancien qu'il ne se trouve chez plusieurs auteurs du siècle d'Auguste. Cicéron a dit d'un homme estimé par ses conseils et son éloquence: *Cluens consilio et lingua*. Pline a dit d'un homme qui avait de la réputation: *Cluet nomen*. Lucrèce s'en est servi dans le même sens: *Res opportuna cluebit*. Fortunat, évêque de Poitiers, adresse ainsi ses vers au roi Childebert: *Childeberte cluens haec Fortunatus amore*. Mais comme le verbe *clueo* est de la seconde conjugaison et qu'il n'a pas de parfait, il paraît qu'il y a une faute dans le vers d'Erchambaud, et qu'au lieu de *cluit* il faut mettre *cluet*, de cette façon:

*Praesul sic aula cluet hinc Rodobaldus in ista.*

La lettre *e*, dans les anciens mss., ne différait guère de la lettre *i*;<sup>1</sup> c'est ce qui a fait écrire *cluit* au lieu de *cluet*.

1. Mabillon, *de re diplomat.*, p. 59; Martianay, *In editione Hieronymi*, tom. 3, p. 76, nota b; Fontanini, *In appendice veterum scriptorum*, p. 332; Morel, p. 107 et suiv.... etc....

On trouve un très grand nombre d'exemples de ce changement dans le second et surtout dans le troisième tome du *Nouveau traité de diplomatique*. « Les *e* pour les *i*, disent les savants auteurs de ce traité,<sup>1</sup> et les *i* pour les *e*, sont si communs dans les inscriptions et les anciens manuscrits qu'on ne peut douter que ces variations dans l'orthographe ne viennent de ce que ces lettres étaient à peu près prononcées les unes comme les autres. La barbarie, ajoutent-ils autre part,<sup>2</sup> s'était emparé de toutes les langues qui prétendaient parler latin, et on ne distinguait que par un point les sens de l'*e*, de l'*i*, de l'*u* et de l'*o* ». Quintilien remarque que, de son temps, on lisait *here* pour *heri*, et que Tite-Live avait écrit *sebe* et *quase* au lieu de *sibi* et *quasi*. On voit de fréquents exemples du changement de l'*e* en *i* et de l'*i* en *e* dans les chartes de Widegerne et de Heddon, évêques de Strasbourg, des années 728 et 748.<sup>3</sup> L'*e* d'ailleurs est commuable avec toutes les voyelles.<sup>4</sup> Cette lettre chez les Anglais se prononce comme *i* dans les autres langues.<sup>5</sup> L'analogie est si forte entre l'*e* fermé et l'*i*, que ce fut là la cause, dit M. du Marsais,<sup>6</sup> que l'ablatif de plusieurs mots latins se termine indifféremment en *e* ou en *i*.

1. Tome 3, p. 158.

2. Tome 4, p. 496.

3. Pièces justificatives, Num. 39 et 43, p. 63 et 72.

4. Wachter, *In glossar. germanico, proleg. sect. 3.*

5. Dictionn. encyclopéd., t. 13, p. 457, édit. de Neufchâtel de 1765.

6. Ibid., t. 5, p. 183, édit. de Paris de 1755.

*Magnebert.*<sup>1</sup>

Tous les manuscrits portent :

*Magnebertus idem successit sedibus iisdem.*

Nous préférons la leçon du manuscrit C. :

*Tum Magnebertus successit sedibus iisdem.*

Car *tum* a pu être facilement changé en *idem*, les deux jambages de l'*i* et de l'*e* ayant pris la place de l'*u*, formé de même. Magnebert est aussi dans quelques catalogues nommé Magnobert. La forme de l'*e* ne pouvait manquer de le faire souvent confondre avec *o*<sup>2</sup> et cela arrive encore aujourd'hui dans les impressions modernes.<sup>3</sup>

*Labiolo.*<sup>4</sup>

Ce vers est rapporté différemment par les divers manuscrits. Ceux de K. et S. portent :

*Postquam Lobiolus tenet artem pontificatus.*

1. Tome I de cette Histoire, liv. 2, p. 188.

2. Morel, p. 163 et 166.

3. On lit dans le *Traité de la prière publique*, p. 273 : « Nos distractions doivent nous inspirer ces doux sentiments » (d'admirer et de déplorer), au lieu de ces deux sentiments. M. Ganeau, imprimeur du *Journal de Verdun*, avait mis dans une des pièces de poésie de M. Duforges Maillard : *Combien dans tout mon corps*, au lieu de *Combien dans tout mon cœur*. Cela lui attira de la part de l'auteur une belle épître en vers qui commence ainsi :

« Au lieu de tout mon cœur, qui dit toute mon âme,

Vous placez : tout mon corps, Monsieur notre imprimeur... etc.... »

4. Tome I, p. 188.

Les manuscrits de B. et O. ont :

*Postquam Labiolus tenet aram pontificatus.*

Celui d'A. le change en :

*Post quem Lobiolus tenet arcem pontificatus.*

Celui d'E. le rapporte ainsi ;

*Post quem Labiolus tenet arcam pontificatus.*

« L'utilité des variantes, dit M. l'abbé Morel, ne se borne pas à fournir le moyen de rétablir un texte, en empruntant de l'une une lettre ou syllabe qui manque à l'autre. Il arrive quelquefois, quand on peut en trouver un certain nombre, qu'en les mettant pour ainsi dire à contribution, chacun fournit sa quote-part du texte et qu'on trouve dans toute leur intégrité tous les mots qu'avait employés l'auteur sans qu'il y ait une seule lettre à changer ». En voici un exemple dans les restitutions du vers d'Erchambaud à l'égard de Labiole. Les mss. offrent huit variantes : 1. *postquam*, 2. *post quem*, 3. *Lobiolus*, 4. *Labiolus*, 5. *artem*, 6. *arcem*, 7. *arcam*, 8. *aram*. Toutes ces leçons prises chacune à part, sont défectueuses, mais elles concourent à donner tous les mots qui, sans le plus léger changement, portent le texte primitif. Entre ces variantes, nous choisissons trois qui rétablissent le texte incontestablement : 1. *postquam*, 2. *Labiolus*, 5. *aram*. Nous lisons donc :

*Postquam Labiolus tenet aram pontificatus.*

Ce vers ainsi restitué, il ne nous reste plus qu'à voir la cause de ses variantes, qui ont leur source dans la ressemblance qu'ont entr'elles les lettres de l'alphabet. Car la conjonction *postquam*, qui ici n'a aucun sens, a pu être facilement substituée à *post quem*. Nous avons vu ci-dessus (article Landbert) que la forme des lettres *a* et *e* est assez rapprochée dans les mss. La même raison a aussi fait écrire *Lobiolus* au lieu de *Labiolus*, puisque l'*o* et l'*a* se ressemblaient si fort qu'ils pouvaient très aisément être confondus (article Rodobalde).

Entre les quatre variantes *arcem*, *artem*, *arcam*, et *aram*, la dernière est sans contredit celle qu'on doit préférer aux autres. *Aram* a pu être facilement changé en *arcem* ; car il arrivait souvent que les deux lettres *ce* liées ensemble formaient la seule lettre *a* dont la figure approche beaucoup de la syllabe *ce*.<sup>1</sup> Ensuite *arcem* a pu de même être changée en *arcam* et *artem*. Les copistes mettaient souvent *e* et *a* l'une pour l'autre (article Landbert). Le changement du *c* en *t* était pareillement assez fréquent.<sup>2</sup> Des monuments dont l'antiquité ne saurait être guère inférieure au troisième siècle, renferment, selon

1. Voyez Morel, p. 83. « Le *c* gothique, dit le Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 307. ressemble à la forme de l'*a* cursif ».

2. Schilterus, *In Glossario*, p. 784 ; Dansquetius, *de orthographia*, sect. 4, p. 42 ; Cellarius, *Orthogr. latin.*, p. 19 ; Morel, p. 180 ; Dom de Vaines, *Dict. raisonné de diplom.*, tom. 2, p. 382 ; etc....

Buonarruoti,<sup>1</sup> et des *c* surmontés d'une barre, et des vrais *c* en la place des *t*. De là vient, dit le même auteur, le changement de *t* en *c* constaté par tant de mss et d'inscriptions antiques. Le *t* minuscule en forme de *c* commença au douzième siècle et dura au-delà du renouvellement des lettres.<sup>2</sup> Ce fut surtout depuis le treizième, que le *t* et le *c* des manuscrits se confondirent par une trop grande ressemblance de leurs figures.<sup>3</sup>

*Gundoalde.*<sup>4</sup>

Les manuscrits de K., S. et E. portent :

*Non dispar meritis Gundoaldus jungitur istis.*

Ceux de B. et O. au lieu de *Gundoaldus* ont *Gundualdus*. Rien de plus commun que le changement des lettres *u* et *o* dans les chartes et les plus anciens mss.<sup>5</sup> Ces deux lettres se mettaient indifféremment l'une pour l'autre,<sup>6</sup> et les auteurs du *Nou-*

1. Osservaz., p. 21 et 22.

2. Nouveau traité de diplomatique, t. 2, p. 278, note 3; et Dom de Vaines, p. 385 et 387.

3. David Casley dans son *Catalogue des mss du roi d'Angleterre*, et Nouveau traité de diplomatique, tom. VI, p. 429.

4. Tome I de cette Histoire, p. 188.

5. Mabillon, *de re diplom.*, p. 53; Maffei, *Origines etruscae*, cap. 6, p. 13; Fontanini, *In appendice veter. scriptorum*, p. 332; et Nouveau traité de diplom., tom. II, p. 571.

6. Morel, p. 166 et suiv.; Nouveau traité de diplom., t. 4, p. 493; et Dom de Vaines, t. 2, p. 138.

*veau traité de diplomatique* en offrent un grand nombre d'exemples dans le troisième tome de leur savant ouvrage. Un grand nombre d'inscriptions lapidaires et métalliques font foi du changement de l'*u* en *o* et de l'*o* en *u*.<sup>1</sup> Cassiodore reproche aux copistes leur peu d'attention, lorsqu'en écrivant ils confondent ces deux lettres.<sup>2</sup> L'affinité mécanique du son *o* avec tous les autres<sup>3</sup> fait qu'il est commuable avec tous, mais plus encore avec l'*u* à cause du degré d'affinité qui résulte de la disposition organique.<sup>4</sup> C'est ainsi qu'on a dérivé *humanus* et *humanitus* de *homo*; que les Latins ont changé en *us* la plupart des terminaisons des noms grecs en *os*; qu'ils ont dit, au rapport de Priscien et de Quintilien, *huminem* pour *hominem*, *frundes* pour *frondes*... etc....; que les Italiens disent indifféremment *fosse* ou *fusse*, *facolta* ou *faculta*, *popolo* ou *populo*. Au douzième siècle au lieu de prononcer *eum*, comme nous le prononçons aujourd'hui, on prononçait *eon*. Ainsi dans le symbole au lieu de chanter *per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*, on chantait *per eon qui venturus est judicare vivos et mortuos*. Cette prononciation tourna la tête à un gentil-

1. Olivieri Paggi, *Dissertatione academische pubblicamente lette nell'Accademia etrusca di Cortona*, t. 2, dissert. 2, p. 63; et Nouveau traité de diplom., t. 3, p. 649.

2. Tome 2, p. 547.

3. Wachter, *In Glossar., prolegom. sect. 3.*

4. Dictionn. encyclop., t. XI, p. 295, éd. de Neufchâtel de 1765.

homme breton, nommé Eon de l'Étoile. Il s'imagina que ce serait lui, *Eon*, qui viendrait juger les vivants et les morts. Cette vision lui plut, il s'imagina qu'il était le fils de Dieu, et il sut le persuader au peuple. Le concile assemblé à Reims en 1148 par Eugène III, condamna ce fou à une prison perpétuelle.<sup>1</sup> Plusieurs de ses disciples furent brûlés, et cette secte entée sur la prononciation de l'*n* et de l'*o* se dissipa d'elle-même.

*Gandon.*<sup>2</sup>

Tous les manuscrits ont :

*Clarus ingenio subit exin nomine Gando.*

Le seul ms. A. porte *enim* au lieu d'*exin*. La raison de cette variante n'est pas difficile à trouver. Car d'abord les Anciens faisaient entrer la lettre *m* dans des mots où nous employons *n* à la place, et le changement de ces deux lettres était réciproque.<sup>3</sup> Cassiodore avertit de corriger les mots où l'on trouve l'une de ces lettres pour l'autre.<sup>4</sup> « Les *m*, les *n* et les *i* dans le gothique moderne, dit D. de

1. Voyez l'Histoire du pontificat d'Eugène III, par Dom de Lannes, p. 161; et le Dictionnaire des hérésies de l'abbé Pluquet, t. 2, p. 26 et 27.

2. Tome I de cette Histoire, p. 189.

3. Wachter, *Proleg. sect.* 3; Martianay, *In edit. S. Hieron.*, tom. 3, p. 76, note b; Nouveau traité de diplomatique, t. 2, p. 228 et 631; t. 3, p. 177, 185, 196 et 411; et t. 4, p. 294.

4. Voyez Morel, p. 146 et 160.

Vaines,<sup>1</sup> présentent tellement les mêmes traits que, si les lettres étaient mises les unes pour les autres dans des mots que la force du sens n'indiquerait pas, il serait très difficile de ne pas tomber dans l'erreur ». Ensuite l'*x* dans quelques mss tire sur l'*n*,<sup>2</sup> par conséquent la conjonction inutile *enim* a pu prendre facilement la place de l'adverbe *exin*.

Le concours de tous les mss ne nous empêche pas cependant de trouver dans ce vers une leçon défectueuse. Car après le mot *clarus*, il manque une syllabe brève qui ne peut être suppléée que par la préposition *in* de cette façon :

*Clarus in ingenio subit exin nomine Gando.*

La cause de cette omission se trouve dans l'ancienne manière d'écrire, car les copistes se mirent dans l'usage de ne former qu'une fois des syllabes qui se trouvaient répétées de suite.<sup>3</sup> Ainsi ils la supprimaient soit au commencement, soit à la fin d'un mot, lorsque deux mots écrits de suite avaient la même syllabe, la première pour finale, et la suivante pour initiale.<sup>4</sup> Il n'est pas rare de voir dans les anciens monuments une lettre servir à deux fins.<sup>5</sup> On écrivait par exemple *quid dicit* pour *quid didicit* ;

1. Dictionn. raisonné de diplom., t. 2, p. 87.

2. Nouveau traité de diplom., t. 2, p. 332, note 3.

3. Morel, p. 65.

4. Ibid., p. 262-268.

5. Mabillon, *de re diplom.*, p. 57; et Nouveau traité de diplomatique, t. 3, pag. 139.

*profectibus* pour *pro profectibus*; *simus boni* pour *si simus boni*; *enim mortale*, pour *enim immortale*, etc.<sup>1</sup> C'est ce qui a fait mettre dans ce vers de Gandon *clarus ingenio* au lieu de *clarus in ingenio*. Les éditeurs de S. Augustin<sup>2</sup> observent, que rien n'était plus ordinaire aux copistes qu'une pareille faute, parce que dans ce cas celui qui dictait, ne faisait entendre bien clairement que le son de la syllabe qui commençait le second mot. D'ailleurs, lorsque la suppression d'une syllabe n'opérait aucune différence dans le sens, comme on peut le voir dans le vers d'Erchambaud, les copistes pouvaient facilement la supprimer, et c'est une chose qui arrive encore tous les jours.

*Uthon.*<sup>3</sup>

Tous les manuscrits portent :

*Cui fit successor Utho virtutis amator.*

Il y a une faute de quantité dans ce vers. La dernière syllabe du mot *successor* n'est pas longue, mais elle devient brève devant la voyelle *U*. Pour rectifier cette faute, nous employons ici le même changement que nous avons fait à l'égard de Gandon. Nous plaçons après le mot *cui* l'ablatif *vi*, qui a pu

1. Morel, p. 279-283.

2. Tome 7, p. 128, note C.

3. Tome premier de cette Histoire, pag. 189.

être omis par les copistes à cause que *cui* finissait par les deux mêmes lettres.

*Cum vi fit successor Utho virtutis amator.*

Ce rétablissement tout à fait naturel, qui fait voir qu'Uthon fut forcé d'accepter l'évêché de Strasbourg, redonne, à ce qu'il nous semble, le sens primitif à un vers défectueux.

*Alde.*<sup>1</sup>

Voici un vers, où Erchambaud, à l'exemple de ses contemporains,<sup>2</sup> emploie un mot grec. C'est ainsi que le rapportent les manuscrits E. K., S. et A.

*Cura laos subito post hæc subjungitur Aldo.*

*Laos* est un mot grec, qui signifie la même chose que *peuple* en français et *populus* en latin. Mais comme *laos* est au nominatif, et qu'il doit être au génitif, il lui faut substituer son génitif *λαου*, *laou*. Ce changement nécessaire est appuyé sur ce que nous avons dit à l'article Gundualde, que les copistes confondaient souvent la lettre *o* avec la lettre *u*. La confusion de ces deux lettres a fait mettre au lieu de *Laou* le mot *lao*, auquel on a ajouté la lettre *s* du mot suivant. Nous sommes aussi fondés à changer

1. Ibid., p. 189.

2. Le Beuf, *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'Histoire de France*, t. 2, p. 13, et *Nouveau traité de diplomatique*, t. 2, p. 66.



*hæc* en *hunc*, puisqu'il se trouve ainsi dans le manuscrit A., et que le changement d'*u* en *o*, et d'*u* en *e* est assez ordinaire dans les manuscrits. (Articles Gundoalde et Landbert.) Ainsi le texte primitif du vers est tel :

*Cura laou subito post hunc jungitur Aldo.*

Le copiste, qui a décrit le manuscrit d'Augsbourg rapporté par Bœckler et Obrecht, a entièrement omis le mot *laos* ou *laou*, ignorant sans doute la signification de ce nom grec. Il a cru devoir y suppléer par des étoiles en le rapportant ainsi :

*Cura \*\*\* subito post hæc jungitur Aldo.*

*Rothaire.*<sup>1</sup>

Tous les manuscrits s'accordent à

*Ex gladio baculum dux fert Rotharius istum.*

Un seul manuscrit porte *illum*, au lieu d'*istum*. Il a pu arriver que la lettre *s* n'étant pas courbée bien distinctement ait été changée en *l*,<sup>2</sup> et la lettre *t* se confondant avec *r*, et celle-ci avec *l*, il a pu se faire que la lettre *l* fut mise au lieu de *t*.

L'*l* minuscule prenait souvent dans les anciens manuscrits un faux air d'*s* contourné.<sup>3</sup> L'*l* cursive

1. Tome premier, p. 197.

2. Morel, p. 144.

3. Nouveau traité de diplomatique, t. 2, p. 225, note 3.

caroline se courbait de même en *s* par le haut.<sup>1</sup> On vit souvent des *s* en forme d'*l*,<sup>2</sup> et cette figure eut surtout lieu en Allemagne au 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles.<sup>3</sup> M. de la Poix de Fréminville rapporte dans sa Pratique universelle pour la rénovation des terries un exemple singulier d'une redevance de rente augmentée à l'excès par un trait de moins presque imperceptible : on avait fait une *l* par un retranchement d'une petite portion de l'*s* et *pousini* fut changé en *poulini*. D'un poulet on avait un poulain.

Il est assez ordinaire de rencontrer les lettres *r* et *t* l'une pour l'autre.<sup>4</sup> M. l'abbé Morel en donne plusieurs exemples.<sup>5</sup> Vers les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles, l'*r* dégénéra souvent en *t*.<sup>6</sup> La figure du *t* minuscule prenait aussi souvent la forme de la lettre *l*.<sup>7</sup> Les lettres *r* et *l* se changeaient aussi réciproquement.<sup>8</sup> La lettre *i* ayant pris dans quelques endroits la forme de *r*, la liquide *l*, qui souvent ne se distinguait pas de la voyelle *i*, pouvait par conséquent éprouver le même sort.<sup>9</sup> *L* et *r* sont commuables entr'elles,

1. Nouveau traité de diplomatique, p. 227.

2. Ibid., p. 270 et note 1.

3. Dom de Vaines, t. 2, p. 234.

4. Ibid., t. 2, p. 213 et 235.

5. Eléments de critique, p. 176 et suiv.

6. Nouveau traité de diplomatique, t. 2, p. 259.

7. Ibid., p. 279, 626 et 631.

8. Schilterus, *In Glossario teutonico*, p. 524; Wachterus, *Glossar. germ. prolegomen.*, sect. 3; Maffei, *Origines latinae*, p. 70; Nouveau traité de diplomatique, t. 3, p. 636, noté; etc. . . .

9. Morel, p. 135 et 141.

parce que les articulations que ces lettres représentent, sont toutes deux produites par le mouvement de la pointe de la langue.<sup>1</sup>

*Arbogaste.*<sup>2</sup>

Les manuscrits K., S. et E. rendent ainsi le vers fait à l'éloge de S. Arbogaste :

*Laus Arbogasti jàm crevit in arte regendi.*

Le manuscrit d'*A.* a mal à propos substitué le mot *arce* à celui d'*arte*. La cause est que l'on peut prendre indifféremment *c* pour *t*, à cause de la ressemblance de ces lettres dans les anciens manuscrits.<sup>3</sup> Nous ne savons pas pourquoi le vers d'Arbogaste ne se trouve pas dans le manuscrit de la bibliothèque d'Augsbourg rapporté par Bœckler et Obrecht, qui ont mis des étoiles à sa place.

*Florent.*<sup>4</sup>

Les manuscrits K., S. et A., portent :

*Florens florigeram cepit Florentius aram.*

1. Dictionnaire encyclopédique, t. 9, p. 142 et t. 13, p. 731.

2. Tome premier, p. 219.

3. Quesnel, *In éditionne S. Leonis*, t. 2, p. 737; Morel, p. 180 et *suiv.*; Nouveau traité de diplomatique, t. 2, p. 329 et 330, et t. 3, p. 367; Dom de Vaines, t. 1, p. 216; etc....

4. Tome premier, p. 234.

La leçon du manuscrit *L* nous paraît plus originale :

*Florens florigeram fecit Florentius aram.*

Le mauvais goût, qui régnait au dixième siècle, avait inventé dans la poésie latine ces vers *lettrisés* ou *paranoemes*, dont chaque mot commençait par la même lettre. Cette analogie, qui se trouve encore dans d'autres vers d'Erchambaud, nous porte à préférer le texte *fecit* à *cepit*. Car outre qu'on rencontre souvent dans les ouvrages des anciens écrivains des lettres et des syllabes transposées,<sup>1</sup> le changement de la lettre *f* en *p* était assez facile, vu la ressemblance de ces deux lettres.<sup>2</sup> M. l'abbé Morel en donne plusieurs exemples;<sup>3</sup> l'*f* en forme de *p* remonte à la plus haute antiquité,<sup>4</sup> et l'*f* gothique avait presque la même forme.<sup>5</sup>

Les manuscrits B. et O. rapportent le vers défiguré par plusieurs fautes :

*Florens, flosque eram caput Florentius arae.*

Fautes de quantité, car *que* s'élide nécessairement devant *eram*; la première syllabe du mot *caput* n'est pas longue, mais brève. Fautes du sens : le vers

1. Morel, p. 286-295. C'était communément de la part des copistes l'effet d'une méprise à peu près semblable à celle qui ferait dire dans une conversation : les *conserves* d'un couvent, au lieu de *converses*.

2. Valesius, *In éditionne Ammiani Marcellini*, p. 21, note e.

3. *Eléments de critique*, p. 170.

4. Nouveau traité de diplomatique, t. 2, p. 557, note 1.

5. *Ibid.*, p. 320, note 6.

ainsi rapporté ne signifie presque rien : *flos* et *que* sont de trop ; *eram* devrait être à la troisième personne. Fautes dans la rime léonine, qu'Erchambaud a employée dans presque tous ses vers, *eram* ne rime point avec *arae*.

Cependant cette variante a sa source dans le texte même. Rien de plus facile que de changer *florigeram* en *flosque eram*. La différence est assez légère. *Flori* prenant la place de *flos* n'a rien de surprenant après qu'on a changé *ge* en *que* ; de *ge* on a pu faire facilement *que* parce que la lettre *q* se trouve souvent confondue avec la lettre *g*, la forme en étant assez approchante dans les manuscrits et les diplômes. <sup>1</sup> La conséquence, qui a déterminé un copiste ignorant à changer un adjectif en verbe, l'a obligé nécessairement à changer le verbe suivant en nom. La ressemblance, qui se trouve entre *caput* et *cepit*, lui a fait prendre ce premier mot. Il n'y avait qu'à changer *a* en *e*, et *u* en *i*, lettres qui se ressemblent assez. (Voyez l'article de Landbert par rapport *a* et *e*.) On voit souvent dans les monuments et les manuscrits, et dès le temps de la République romaine, des *i* pour des *u*, et des *u* pour des *i*. <sup>2</sup> Après de pareils changements, le génitif *arae* régi par *caput* a nécessairement pris la place de l'accusatif *aram*

1. Morel, p. 119; et Nouveau traité de diplomatique, tom. 3, p. 682.

2. Schilter, In Glossario teutonico, p. 477; Morel, p. 127; Nouveau traité de diplomatique, tom. 4, p. 491 et 496.

regi par *cepit*. Enfin une espèce de ressemblance entre le vers primitif et le vers corrompu a d'autant plus contribué à une leçon si défectueuse, qu'elle n'est pas sensible à un copiste peu versé dans les règles de la quantité des vers latins.

Quelques manuscrits portent *Florencius* au lieu de *Florentius*. Nous en avons expliqué la cause dans l'article précédent. La lettre *c* se mettait par les copistes dans des endroits, où ils auraient dû écrire la lettre *t*. Cet usage était fort commun dans les noms propres, où la prononciation était à peu près la même.

*Ansoalde.* <sup>1</sup>

Les manuscrits K., S. et A. portent :

*Commeruit talem sic Ansoaldus honorem.*

La leçon de E., B. et O., qui substitue *tunc* à *sic*, nous paraît préférable.

*Commeruit talem tunc Ansoaldus honorem.*

*Widegerne.* <sup>2</sup>

Les manuscrits écrivent assez différemment son nom, ils portent : Wicgerne, Witgerne et Widgerne, *t* se confondant souvent avec *c* et *d*. Nous préférons

1. Tome premier, p. 241.

2. Ibid., lib. 3, p. 260.

cependant la dernière leçon Widgerne, comme la plus conforme à son vrai nom *Widegernus*, qu'il s'est donné lui-même dans sa charte de confirmation de 728 pour l'abbaye de Mourbach.<sup>1</sup>

Le manuscrit A. porte :

*Culmen Widgernus regit aulæ comitis hujus.*

Celui d'E. rapporte :

*Culmen Widgernus regit aulæ comitem hujus.*

Les manuscrits O. et B. ont :

*Culmen Witgernus regit aulæ comites hujus.*

Il est sûr que ces trois leçons sont également vicieuses. Les trois mots *comitis*, *comitem*, *comites* ne signifient rien du tout. La première syllabe de ces mots n'est pas longue, mais brève. La dernière syllabe dans *comites* et *comitem* n'est pas brève, mais longue. La syllabe de *comitem* s'élide devant *hujus*.

Ces leçons sont donc fort suspectes d'altération ; mais elles en deviennent totalement convaincues, si l'on prend en leur place le texte primitif rapporté par K. et S., et si l'on leur confronte un mot, dont l'identité du son jointe au sens du vers, démontre qu'elles en ont pris la place : on ne peut s'empêcher de voir que tout revendique ici *comiter* comme leçon originale.

*Culmen Widgernus regit aulæ comiter hujus.*

1. Pièces justificatives, num. 39, p. LXIII.

Comme il arrivait fréquemment aux copistes d'écrire *s* pour *r* et *r* pour *s*,<sup>1</sup> ils ont substitué *comites*, *comitem* et *comitis* à *comiter* qui devient visiblement le texte primitif par le changement d'une seule lettre. L'*r* et *s* cursives étaient souvent si ressemblantes, qu'il n'est pas rare de voir ces lettres tellement confondues, que le sens du discours pouvait seul en fixer la différence.<sup>2</sup> Les articulations *s* et *r* sont commuables entr'elles, parce que pour commencer *r*, la langue se dispose comme pour le sifflement *s* : elle n'a qu'à garder cette situation pour le produire.<sup>3</sup> De là vient que tant d'adjectifs et de noms latins finissent également en *er* et en *is*, en *or*, et en *os*.<sup>4</sup> L'usage de substituer l'*s* à l'*r* n'est nullement douteux chez les Anciens.<sup>5</sup> Selon Cicéron,<sup>6</sup> les Papiens étaient encore appelés Papisiens durant le quatrième siècle de Rome. Quintilien<sup>7</sup> parle d'un temps, où l'on disait *Valesii*, *fusii*, *arbos*, *labos*, *vapos*, *clamos* pour *Valerii*, *furii*, *arbor*, *labor*, *vapor*, *clamor*. Festus<sup>8</sup> tient le même langage. Blaise

1. Schilter, *Glossarii*, p. 669 et 695; Wachter, *Glossarii prolegom.*, sect. 3; Morel, p. 174 et suiv.; etc....

2. Nouveau traité de diplomat., tom. 2, p. 258; et Dom de Vaines, tom. 2, p. 214.

3. Dictionnaire encyclopédique, tom. 13, p. 731, et tom. 14, p. 451.

4. Méthode du Port-Royal, *Traité des lettres*, chap. XI.

5. Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 41, note 1.

6. Epist. famil., lib. 9, epist. 21.

7. Institut., lib. 1, cap. 4.

8. De verborum significatione, p. 35, edit. an. 1699.

de Vigenère dit à l'occasion de cette ancienne prononciation<sup>1</sup> « que c'est ce qu'ont imité les Parisiens  
« de très longue main ; mais le polissement de la  
« langue, ajoute-t-il, leur a enfin fait laisser ce *masy*  
« *masault* pour *mari marault*, et au contraire *rai-*  
« *ron* pour *raison*. »

*Gandelfroi.*<sup>2</sup>

Gandelfroi, ou Gandelfride, est nommé Wandelfride dans les vers d'Erchambaud. « Les noms barbares, dit le fameux Wibaud, abbé de Stavelot et  
« de Corbie, dans une lettre écrite au douzième  
« siècle à Manegolde, écolâtre de Paderborn,<sup>3</sup> les  
« noms barbares ne s'expriment que difficilement  
« par des lettres latines. Nous sommes Germains, et  
« non habitants de la Gaule chevelue, où l'on a coutume de mettre au commencement de semblables  
« noms un *G* pour un *V*. »

Les manuscrits ne sont différents entr'eux que dans l'énonciation du nom propre. Ceux de K. et S. l'appellent *Wandelfridus*.

*Hic Wandelfridum sociat Deitas venerandum.*

Le manuscrit E. le nomme *Wandalfredus*. Nous

1. Dans son *Traité des chiffres*, imprimé à Paris en 1586, *feuil.* 239.

2. Tome premier, p. 261.

3. Epist. 147, *apud Martene, in collect. veter. monument., tom. 2, p. 333.*

avons déjà remarqué que les lettres *a* et *e* et les lettres *e* et *i* se ressemblaient si fort, qu'on a de la peine à les distinguer dans les mss. l'une de l'autre. Ceux de B. et O., en supprimant la lettre *l* et en changeant *e* en *a*, lui donnent le nom de *Wandafridus*. Le manuscrit A. lui substitue *Wandacfridus*. Il paraît par plusieurs échantillons d'écriture ancienne rapportés dans la *Diplomatique* de Dom Mabillon, que la lettre *c* ne différait guère de la liquide *l*. Plusieurs auteurs ont fait aussi la même observation.<sup>1</sup>

*Aylidulphe.*<sup>2</sup>

Le nom de cet évêque se trouve différemment énoncé dans les manuscrits. Ceux de K. et S. le nomment Ailidulfe.

*Dogmate præclarus post extitit Ailidulfus.*

Les manuscrits d'E. et d'A. l'appellent Aulidulfe. Il nous semble qu'il faut adopter la leçon de B., qui quoiqu'il ne rapporte pas le vers en entier, lui donne cependant le nom d'Aylidulphe.<sup>3</sup>

*Dogmate præclarus post extitit \*\*\* Aylidulphus.*

1. Valesius, *In edit. Marcellini*, p. 404, *note a*; Morel, p. 92 *et suiv.*; *Nouveau traité de diplomatique*, tom. 2, p. 317, 323, 324, *et* 593; etc....

2. Tome premier, p. 262.

3. La *Gazette des Deux-Ponts* du 28 mars 1777, num. 27, p. 211, rapporte qu'un maître d'école de la principauté de Nassau-Weilbourg, ayant fait imprimer un alphabet à l'usage des enfants, avait placé l'y

Nous avons déjà rapporté à l'article Biulphe la raison pourquoi la leçon *phus* est préférable à celle de *fus*. Nous substituons aussi *ay* à *au*, selon la remarque de Priscien et de Cassiodore,<sup>1</sup> qui disent que les Anciens se servaient de la lettre *u* en guise de la lettre *y*. Scaurus<sup>2</sup> fait la même remarque. L'*y* d'ailleurs n'est qu'une répétition, ou une nouvelle application de l'*u*.<sup>3</sup> Les monnaies et les monogrammes de Charlemagne portent des *u* en forme d'*y*.<sup>4</sup> On a plusieurs exemples du changement réciproque de ces deux lettres.<sup>5</sup> Le néographisme moderne tend à substituer dans la langue française l'*i* simple à l'*y* dans les mots d'origine grecque, où l'on prononce *i*. Si cet usage devient général, l'orthographe peut-être n'en sera que plus simple, et les étymologistes y perdront bien peu.

après l'*i*, alléguant que l'*y* a plus de ressemblance avec l'*i*, qu'avec l'*x*. Cette innovation n'a pas fait fortune. Elle a excité la réclamation de tous les paysans qui se sont révoltés, et qu'il a fallu apaiser par quelques troupes palatines. Elle ajoute que les paysans se sont adressés à la Chambre impériale pour obtenir un décret qui remette l'*y* après l'*x* dans l'alphabet de Weilbourg.

1. Tome 2, p. 608 : « *y* litterâ antiqua non semper usi sunt, sed aliquando loco illius *u* ponebant : Suriam, Suracusas, pro Syriam, « Syracusas ».

2. De orthographiâ : « *y* litteram supervacua latino sermoni putaverunt, quoniam pro illâ *u* cederet ».

3. Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 295.

4. Ibid., tom. 5, p. 29, 30 et 31.

5. Ibid., tom. 2, p. 287, 295, 331 et 332, note 6, et t. 3, p. 168 ; et Dom de Vaines, tom. 2, p. 411.

*Heddon.*<sup>1</sup>

Les manuscrits K. et S. donnent à cet évêque le nom d'Eddon. Ceux de E., A., B. et O. l'appellent Heddon.

*Præfuit hinc populo meritis vivacibus Heddo.*

Cassiodore<sup>2</sup> observe que les copistes ajoutaient quelquefois ou retranchaient la lettre *h*, et il recommande de corriger les endroits où l'on trouve cette faute. L'*h* était souvent ajoutée au commencement et au milieu des mots : souvent il en était retranché.<sup>3</sup> Les mêmes siècles, qui ont vu les noms propres précédés d'un *h*, les ont souvent vu sans cette lettre. Ainsi on trouve le nom de Heddon écrit indifféremment dans les chartes *Heddo* ou *Eddo*.<sup>4</sup> Nous préférons cependant la première leçon, parce que cet évêque se donne lui-même le nom de *Heddo* dans la charte originale pour l'abbaye de Schwartzach de 748 et dans les souscriptions du Concile d'Attigny de 765.<sup>5</sup>

La lettre *h* affectée, pour ainsi dire, au commen-

1. Tome premier, p. 297.

2. Tome 2, p. 547 : « Aspirationem vero superflua demere, aut ad-jice competenter ».

3. Eckhart, *Introduct. in rem diplomaticam*, sect. 2, p. 57 ; et Nouveau traité de diplomat., tom. 4, p. 492.

4. Voyez sur la différente manière d'écrire son nom le tome premier de cette Histoire, liv. 3, p. 264.

5. Pièces justificatives, num. 43 et 57, p. LXXII et XCVIII.

cement de quelques noms propres y a fait soupçonner je ne sais quel mystère à certains auteurs séduits par un passage de Walafride Strabon.<sup>1</sup> Comme *Herr* en allemand et *Herus* en latin veulent dire *Seigneur*, cette signification leur parut applicable à l'*h* initiale des noms propres. Ainsi selon eux, *Heddo* devrait être rendu par seigneur Eddon, *Herr Eddo*. M. le Blanc<sup>2</sup> rejette cette opinion ridicule, en disant que l'*h* n'était mis au commencement de certains mots, que pour leur imprimer une prononciation plus forte et plus âpre.<sup>3</sup> « Tel fut, disent les auteurs du Nouveau traité de diplomatique<sup>4</sup> sans aucune affectation mystérieuse le premier usage des Français conforme au goût teutonique. »

Richelet retranche l'*h* de tous les mots français, où elle ne sonne point. Il n'épargne ni les noms propres, qui ne doivent jamais changer, ni ceux qui sont dérivés de la langue grecque, ni ceux que nous avons tirés du latin. On devrait au moins par reconnaissance respecter ces sources, et ne pas défigurer des mots, que nous avons été obligés d'emprunter de ces langues si fécondes.

1. De exordis et incrementis rerum ecclesiast., cap. 7, in tom. 15 Bibliotheca Patrum.

2. Traité des monnaies, p. 15 et 16.

3. Schobinger, In addit. ad Vadiani farrag. antiquit. apud Goldastum in script. rer. aleman., tom. 3, p. 85, et Eckhart, Introduct. in rem diplomat., Sect. 2, p. 59, sont du même avis que M. Le Blanc.

4. Tome 2, p. 201.

*Remi.*<sup>1</sup>

Tous les manuscrits rapportent ainsi ce vers :

*Non virtutis egens tenuit Remigius has res.*

Le manuscrit de B. ne le rapporte pas en entier, et omet le verbe *tenuit*. Le père La Guille<sup>2</sup> accuse Guilliman d'avoir nommé Remi mal à propos Remedius. On le trouve cependant écrit ainsi dans la souscription de cet évêque au testament de Heddon son prédécesseur.<sup>3</sup> Le changement de *Remigius* en *Remedius* a pu se faire facilement. La lettre *i* sans point ressemble assez à un *e* (article Rodobalde.) La lettre *d* dans les noms propres se changeait facilement en *g*.<sup>4</sup>

*Rachion.*<sup>5</sup>

Tous les manuscrits ont :

*Reccho dehinc sedem possedit pontificalem.*

Nous croyons qu'il faut plutôt lire :

*Raccho dein sedem possedit pontificalem.*

1. Tome premier de cette Histoire, p. 312.

2. Histoire d'Alsace, tom. 2, liv. 9, p. 31, edit in 80.

3. Pièces justificatives, num. 55, p. XVI.

4. Mabillon, In actis SS. ord. S. Benedict., part. 2, sæcul. 4, præfat. p. XI, et Schilterus, Glossarii teutonici, p. 193.

5. Tome premier, livre 3, p. 313 et suiv.

*Reccho* a pu facilement prendre la place de *Raccho* par le changement assez usité de l'*a* en *e*. Nous croyons que *Raccho* est la leçon originale, parce qu'elle est plus ressemblante que *Reccho* au vrai nom de cet évêque qui est *Rachio*, nom qu'il se donne lui-même à la tête du Code des Conciles qu'il publia en 788,<sup>1</sup> et dans l'attestat de la translation des reliques de S. Florent.<sup>2</sup> Il est aussi appelé *Racchio* dans son épitaphe<sup>3</sup> et dans la chronique de Munster.<sup>4</sup>

*Uthon.*<sup>5</sup>

Tous les manuscrits portent :

*Alter in hoc numero fuit inde trigesimus Utho.*

Il y a dans ce vers une faute de quantité. La première syllabe du mot *trigesimus* n'est pas brève : elle a été longue de tout temps. Comme il est très croyable qu'Erchambaud n'a pas voulu faire un vers défectueux, il nous paraît qu'*inde* a pris la place du texte primitif *hinc*. Cette corruption a pu provenir de ce qu'on trouve dans plusieurs anciens ouvrages non seulement des lettres, mais des syllabes entières, qui ne sont point dans leur place naturelle. C'est ce

1. Pièces justificatives, num. 78, p. CXLII.

2. Tome 1, p. 237.

3. Ibid., p. 318.

4. Pièces justificatives, num. 16, p. XXV.

5. Tome premier, p. 322.

qui a fait changer *hinc* en *inde*, la lettre *d* se confondant quelquefois avec *h*, et la lettre *e* avec *c*. La forme seule des lettres *c* et *e* fait voir que rien n'était plus aisé que de prendre l'une pour l'autre.<sup>1</sup> Le *c* minuscule des mss. de plus de mille ans se fait remarquer par la façon dont pour l'ordinaire il courbe intérieurement sa tête et dont il la rapproche de son dos. Les siècles suivants conservèrent quelque chose de cette figure ; ils en diminuèrent la rondeur, à proportion qu'ils lui donnaient plus d'élévation. C'est ce qui le faisait souvent confondre avec l'*e*.<sup>2</sup>

*Erlehard.*<sup>3</sup>

Les manuscrits K. et S. portent :

*Hinc Erlehardi probitas non cessat honori.*

Nous préférons la leçon rapportée par les mss. E., B. et A., qui renferme même une pensée ingénieuse :

*Huic Erlehardi probitas non cessit honori.*

Le verbe *cessat*, qui ne signifie rien dans ce vers, a pu facilement prendre la place du verbe *cessit*, la forme des lettres *a* et *i* étant souvent la même.<sup>4</sup>

1. Morel, p. 89.

2. Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 163; et Dom de Vaines, tom. 1. p. 214 et 215.

3. Tome premier, p. 323.

4. Nouveau traité de diplomatique, tom. 3, p. 369.



Ensuite, en observant que les lettres *u* et *n* se ressemblent dans les manuscrits, il n'est pas étonnant que *hinc* ait été substitué à *huic*. Car on rencontre de temps en temps dans les ouvrages des anciens écrivains des lettres qui ne sont point placées dans leur ordre véritable. M. Rigault<sup>1</sup> et Dom Mabillon<sup>2</sup> se plaignent de pareilles transpositions. Cette espèce de faute a pu avoir sa source dans les jambages de l'*u* et de l'*i*, qui sans ponctuation ressemblent entièrement à ceux de l'*i* et de l'*n*.

*Adaloche.*

Quelques manuscrits le nomment Adalnoch, d'autres Adalloch. Nous préférons cette dernière leçon, puisque Louis le Débonnaire dans la charte originale, que cet évêque obtint de cet empereur en 817, lui donne le nom d'Adaloch.<sup>3</sup> L'*a* changé en *o*, et la coutume où étaient les anciens de mettre *ln* dans certains mots où nous employons deux *ll* à la place, a fait écrire Adolnoch au lieu de Adalloch. Les mss. de K. et S. rapportent ainsi ce vers :

*Illustris jus hoc probos decorabat Adolnoch.*

Ceux d'E., B. et A. l'ont autrement :

*Illustris jus hoc probus decorabat Adalloch.*

1. In edit. Tertulliani, p. 164.

2. In Diplomatica, p. 57.

3. Pièces justificatives, num. 91, p. CLXV.

La forme de la lettre *o* ne pouvait manquer de la faire souvent confondre avec la lettre *u*, c'est ce qui a fait changer *probus* en *probos*.

De quelque façon qu'on lise ce vers, il paraîtra toujours obscur et même défectueux, la première syllabe du mot *probus* n'étant pas longue, mais brève. Nous croyons pouvoir présenter ici le rétablissement d'un vers, qui nous avait paru désespérément corrompu. Le lecteur jugera, si nous avons réussi. C'était ordinairement le sens seul de la phrase, qui pouvait décider de quelle manière une abréviation devait être rendue ; et comme la plupart des copistes n'étaient pas assez habiles pour en faire le discernement, il leur est arrivé en bien des occasions de mettre des mots tout différents de ceux que le sens exigeait. C'est, à ce que nous croyons, une abréviation mal entendue qui a répandu l'obscurité sur ce vers d'Erchambaud. En effet, les mots *jus hoc probus*, forment, comme il est aisé de voir, tout l'embarras. Nous en cherchons sur lesquels les copistes aient pu s'équivoquer, soit par la ressemblance du son, soit par celle des lettres. La ressemblance du son ne nous offre rien qui convienne au sens de cet endroit. Nous nous tournons d'un autre côté et nous considérons de près les lettres des mots *jus hoc*. Nous nous arrêtons sur celles, dont la forme à pu les faire confondre avec d'autres, et nous examinons si ces dernières ont pu entrer dans la composition du mot qui conviendrait ici. Nous trouvons

dans *jus* trois lettres, qui pouvaient être confondues avec *vis*. Le défaut de point sur l'*i* faisait confondre *ju* avec *vi* (article Valentin), et Dom Coustant<sup>1</sup> observe que les mots *jus* et *vis* s'écrivaient l'un comme l'autre.<sup>2</sup> *Vis* a pu être pris pour le texte primitif *vir*, la forme de la lettre *s* étant absolument la même que celle de l'*r* dans les manuscrits (article Widgerne). Le contexte entier du vers, joint au changement que nous allons faire de *hoc*, paraît décider incontestablement que *vir* était le mot qu'avait employé Erchambaud.

Il était des abréviations arbitraires, dont l'emploi dépendait uniquement du caprice de quelques copistes, qui cherchaient principalement à avancer leur besogne. Ces sortes d'abréviations étaient fort générales, et voilà pourquoi l'on trouve tant d'endroits défigurés dans les monuments du bas âge. C'est une de ces abréviations arbitraires, qui a causé l'altération dans les vers d'Erchambaud. On écrivait *hoe* pour *honore*. L'on voit que l'abréviation de ce mot présente toutes les lettres qui composent *hoc*, vu la ressemblance des lettres *c* et *e* (article Uthon). L'abréviation *hoe* n'étant pas marquée par un trait, ou les copistes n'y prenant pas garde, ils la prirent pour le pronom *hoc*, d'autant plus que cette abréviation présentait une expression latine,

1. In editione S. Hilarii, p. 896, notâ i.

2. Morel, p. 128 et suiv.

de sorte que *hoc* a pris la place de *honore*. Ainsi le texte se trouve parfaitement rétabli par le changement que nous venons de faire, et tout nous porte à croire que telle était la leçon primitive :

*Illustris vir honore probus decorabat Adalloch.*

*Bernald.*

Quelques manuscrits portent Bernolde, d'autres Bernalde ; les diplômes lui accordent aussi indifféremment ces deux noms. Nous préférons cependant le nom de *Bernaldus*, que l'empereur Louis le Débonnaire lui donne dans le privilège original de 831 pour l'église de Strasbourg.<sup>1</sup> Ainsi nous lisons avec les principaux manuscrits :

*Instituit populum Bernald bene providus istum.*

*Ratalde.*

Jusqu'ici Erchambaud n'a fait qu'en un seul vers l'éloge des évêques ses prédécesseurs ; mais étant parvenu aux huit autres, qui l'ont immédiatement précédé, il a cru devoir recueillir les principaux faits de leur épiscopat et y ajouter le jour de leur mort. Il a célébré les uns en vers hexaméto-pentamètres, comme Ratalde, Otbert et Ruthard. Il s'est contenté de louer les autres en prose, comme sont Reginhard,

1. Pièces justificatives, num. 104, p. CXCIV.

Baldramne, Godefroi, Richevin et Uthon III. Nous allons rapporter les éloges des uns et des autres, après avoir remarqué que ces éloges sont des espèces d'épithètes, et que ceux en prose ne se trouvent pas dans tous les manuscrits, mais seulement dans ceux d'E., A., K. et S.

Commençons par Ratalde, ou Ratolde, qui porte aussi dans les diplômes les noms de Ratholde, Ratolphe, Ratolfe, Radolte, etc. Nous préférons celui de *Ratoldus*, parce qu'il est ainsi appelé dans le diplôme original de Louis le Germanique pour l'église de Strasbourg de 873, et dans les souscriptions des Conciles de Savonnières et de Tusey des années 859 et 860.<sup>1</sup> L'éloge de Ratalde est renfermé dans cinq distiques, précédés d'un hexamètre qu'on avait cru jusqu'à présent isolé, et qui cependant a un rapport nécessaire avec les vers suivants. Tous les mss. rapportent ainsi cet hexamètre :

*Diversis opibus loca compserat ista Ratoldus.*

Le premier distique est ainsi rapporté par les manuscrits E., A., K. et S.

*Cautus honorandum, lector, venerare Ratoldum.*

*Præsulis ossa latent, sed sua facta patent.*

Le manuscrit de B. a mal à propos substitué à *honorandum* le vocatif *honorande*, qui est sûrement fautif, la dernière syllabe étant brève. Bœcler voulait

1. Pièces justificatives, (num. 128, 130 et 131.)

sans doute joindre cet adjectif à *lector* ; mais n'est-il pas plus convenable de le joindre à Ratalde, d'autant plus que l'épithète *honorandum* forme l'hémistiche de *Ratoldum*. L'adjectif *cautus* est de trop dans ce vers. Il ne peut pas se rapporter à *lector*, puisqu'étant au vocatif, on devrait lire *caute*. Il faut donc que l'adjectif *cautus* soit l'épithète d'un vers précédent. Joignons-y l'hexamètre de Ratalde, qu'on croyait jusqu'ici isolé, et nous trouverons que *cautus* convient au dernier mot du vers précédent, qui est *Ratoldus*. Il n'y aurait donc que la ponctuation qui embarrasserait. Mais on a toute liberté là-dessus pour le rétablissement de ce vers, puisque la ponctuation ne vient pas du poète. Il existe un grand nombre de manuscrits anciens, où ni les mots, ni les sens, ni les propositions ne sont distingués en aucune manière. « C'est par une omission de points  
« et de virgules bien marqués, dit le P. Buffier,<sup>1</sup>  
« qu'il s'est trouvé des difficultés insurmontables,  
« soit dans le texte de l'Écriture sainte, soit dans  
« l'exposition des dogmes de la religion, soit dans  
« l'énonciation des lois, des arrêts et des contracts  
« de la plus grande conséquence pour la vie civile. »  
L'usage, que des mains peu habiles ont fait de la ponctuation, a nui aussi bien souvent aux ouvrages des écrivains antérieurs, dans lesquels on trouve des endroits entièrement défigurés par la ponctuation

1. Grammaire française, num. 975.

vicieuse qui y a été introduite.<sup>1</sup> C'est donc le sens seul qui doit décider, et l'on est aussi fondé à changer la ponctuation, qu'on l'est à former des mots différents de ceux que présentent les manuscrits, lorsqu'on n'emploie pour cela que les mêmes lettres arrangées différemment.

Ainsi en joignant le premier hexamètre d'Erchambaud au distique suivant, on n'y trouvera plus aucune difficulté :

*Diversis opibus loca compserat ista Rataldus  
Cautus : honorandum, lector, venerare Rataldum :  
Præsulis ossa latent, sed sua facta patent.*

Cette addition est d'autant plus légitime, que dans le premier vers Erchambaud dit que Ratalde enrichit beaucoup son église. Il rapporte le même fait dans le troisième distique, où il dit que de son temps on voyait encore les richesses qu'il avait employées à la décoration de son église, l'or et les pierres précieuses dont il lui avait fait présent. Ce rapport du troisième distique avec le vers isolé, le même nom de Ratalde répété, la connexion qui se trouve entre le premier hexamètre et le second, tout cela fait voir que les deux premiers vers doivent se joindre ensemble. Ils déposent aussi contre le sentiment de Kœnigshoven, Wimphelingue, Bruschius, Bucelin et Guilliman qui forment deux évêques d'un seul,

1. Morel, p. 326-346.

et comptent deux Rataldes successeurs l'un de l'autre.

Venons au second distique rapporté ainsi par les manuscrits d'E., K. et S.

*Ecce locis istis subvenit rebus opimis ;  
Mens quæ præsagi mira jubebat agi.*

Les manuscrits de B. et d'A. ont dans le second vers au lieu de *quæ* la conjonction *quia*. Mais ces deux leçons n'ont aucun sens, et elles nous paraissent défectueuses. Ce dernier vers ne peut être rétabli que par une addition qui nous semble restituer le texte primitif. C'est en lisant :

*Menteque præsagi mira jubebat agi.*

Le troisième distique est le même dans tous les manuscrits.

*Gemma Sacerdotum, gemmas hic auxit et aurum,  
Sunt ut adhuc quales cernere fecit opes.*

Il y a de la différence dans le quatrième. Les manuscrits de E., A., K. et S. portent le texte primitif :

*Actibus, exemplis, doctrinis et prece sanctâ  
Subdidit ipse sui corda Deo populi.*

Le manuscrit de B. substitue mal à propos *artibus* à *actibus*. La lettre *r* se confondant avec *t*, et *t* avec *c* (articles Rothaire et Arbogaste) on pouvait de même confondre entr'elles les lettres *r* et *c* : c'est ce qui a fait écrire *artibus* au lieu d'*actibus*. Le même manuscrit de B. substitue encore *doctrina* à

*doctrinis* : substitution défectueuse puisque la dernière syllabe de *doctrina* s'élide devant la conjonction *et* qui suit. Nous croyons cependant pour conserver l'hémistiche léonin, qu'il faut lire *sanctis* au lieu de *sancta*.

Tous les manuscrits rapportent ainsi le cinquième et dernier distique :

*Undenis ejus calendis carne decembris*

*Sumptum spiramen : pace quiescat, amen.*

Nous croyons, pour suppléer le sens, qu'il faut mettre un *est* entre *sumptum* et *spiramen*.

#### *Reginhard.*

Reginhard, aussi bien que son successeur Baldramne, ont été loués en prose par l'évêque Erchambaud. Les manuscrits A., S. et K. rapportent ainsi l'éloge du premier.

*Reginhardo venerande imitationis Episcopo,  
pace sancte Marie, ad exaudibiles sanctos  
Cosmam et Damianum martyres confugiente,  
posteris exemplum, quo deprecentur, præ-  
bente. Diem obitus ejus sexto idus maii et  
locum suffugii veneramur.*

#### *Baldramne.*

L'éloge de Baldramne est conçu en ces termes :

*Sancte Sanctorum Argentinensis ecclesie antis-*

*titum successor noricus vir, magnifice sanc-  
titalis, ut fertur, octodecim annos officium  
suum, munus, inquam, Dei lautissime admi-  
nistrans, cui devote servivit, secundo idus  
aprilis ad Deum Baldramnus perrexit.*

#### *Otbert.*

Les bourgeois de Strasbourg avaient fait quitter la ville à Otbert leur évêque, qui s'étant réfugié dans le château fort de Ratbourg, y fut massacré en 913 par quelques scélérats. Erchambaud en a fait le sujet de l'éloge, ou plutôt de l'épithaphe d'Otbert, dont il pleure la mort dans une espèce d'épigramme, composée de huit vers. Le premier distique est ainsi rapporté par K., S. et E. :

*Quis, qui non doleat, quod patrem grex abigebat ?  
Otbertum dico, qui periit gladio.*

Cette leçon est sûrement le texte primitif. Le manuscrit de B. diffère en ce qu'il a *quisquis* au lieu de *quis, qui*, qui sûrement est préférable à la seconde leçon à cause de l'élégance du vers, qui résulte de l'interrogation *quis est, qui ?* Le manuscrit d'A., en retranchant le *g* dans le mot *abigebat* a mis *abiebat*, verbe qui n'a aucun sens.

Le troisième vers est ainsi rapporté par K. et S.

*Est Christo junctus pastorum nomine functus.*

Nous préférons la leçon des manuscrits de B., A.

et E., qui au lieu de *pastorum* ont *pastoris*, et qui nous paraît la meilleure puisqu'Erchambaud ne parle pas ici de plusieurs évêques, mais d'un seul, qui est Otbert.

Remarquez que dans les manuscrits d'A. et d'E. *Christo* est écrit ainsi, XPO. Cette abréviation a eu son origine, de ce qu'au rapport de Lactance l'empereur Constantin fit tracer la lettre X sur les boucliers de ses soldats, pour signifier le mot *Christus*.<sup>1</sup>

Le quatrième vers est ainsi conçu dans les manuscrits de K. et S.

*Martizatorum mors pretiosa fuit.*

Corrigeons encore ce vers sur les manuscrits E., B. et A., qui au lieu de *Martizatorum*, dont la seconde syllabe n'est pas longue, mais brève, portent *Martyrisatorum*. On sait que par rapport à la forme de la lettre et à la proximité du son, on écrivait souvent la lettre *z* pour la lettre *s*.<sup>2</sup> L'usage d'employer le *z* au lieu de l'*s* était devenu si commun chez les Grecs, que Lucien fait le procès au premier, pour avoir empiété sur le terrain de l'autre.<sup>3</sup> Vous croyez souvent voir un *z*, disent les auteurs du Nouveau

1. Voyez Morel, p. 216, et le Nouveau traité de diplom., tom. 4, p. 598, et tom. 5, p. 626.

2. Schilter, *In glossario*, p. 889; Wachter, *Glossar. prolegom. Sect. 3*; Morel, p. 191; Nouveau traité de diplomat., tom. 2, p. 261 et 271; etc.

3. Buonarrotti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi Antichi di vetro ornati di figure trovati ne cimeteri di Roma*, p. 119.

traité de diplomatique,<sup>1</sup> et c'est un *s* véritable. On en trouve des exemples sur des médailles orientales de la fin du septième siècle.<sup>2</sup> Isidore<sup>3</sup> remarque que jusqu'au temps d'Auguste on n'écrivait point le *z*, et qu'en sa place on se servait de deux *ss*. Priscien fait la même remarque. La plus grande affinité de la lettre *s* est avec la lettre *z*. Elles sont produites l'une et l'autre par le même mouvement organique avec la seule différence du plus ou du moins de force : *s* est le signe de l'articulation ou explosion forte ; *z* est celui de l'articulation ou explosion faible.<sup>4</sup>

Tel est donc le second distique rétabli :

*Est Christo junctus pastoris homine functus ;  
Martyrisatorum mors pretiosa fuit.*<sup>5</sup>

Le manuscrit de K. et de S. rapportent ainsi le troisième :

*Ratburg quem sanctis occisum vixerat istis,  
Sit tutus claustris Sancta Maria tuo.*

Les manuscrits de B. et d'A., en changeant l'*u* en *i*, au lieu de *Ratburg* ont *Ratbirg*. La première leçon est préférable. *Birg* ne signifie rien. *Bourg* au

1. Tome 2, p. 262.

2. Banduri, *Numismat. tom. 2, p. 695*.

3. Originum, *lib. 1, cap. 4*.

4. Dictionnaire encyclopédique, *tome 14, p. 451*.

5. Erchambaud fait ici allusion au 5<sup>e</sup> verset du Psaume 115 : « Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus ».

contraire dénote un château,<sup>1</sup> et peut-être même une tour. Car le mot grec *Burgos* a cette dernière signification. On pourrait expliquer *Ratbourg* par *tour du salut*.<sup>2</sup> Les Français nomment aujourd'hui bourgs les endroits intermédiaires entre les villes et les villages.

Le manuscrit de B. a aussi *occisum* : celui d'A. a *occultum*, celui d'E. *occlusum*. On peut se servir de toutes les trois leçons. La leçon d'*Occisum* dit qu'Otbert a été tué dans le château de Ratbourg où il s'était réfugié. Celle d'*Occultum* porte qu'il s'y était caché, enfin celle d'*Occlusum* fait entendre qu'il s'y était renfermé. Nous préférons pourtant la première leçon, parce qu'elle nous apprend qu'il y a été tué. Les manuscrits diffèrent aussi entr'eux à l'égard de *vixerat*, qu'on lit dans les manuscrits de S. et de K. Ceux de B. et d'A. ont *vexerat*. Aucun de ces mots signifie ici quelque chose. Ainsi nous croyons devoir lire *junxerat* avec le manuscrit *E*. Ce changement a pu se faire assez facilement : car, comme nous l'avons déjà plusieurs fois remarqué, (article Valentin) *ju* se confondait très souvent avec *vi* dans les anciens manuscrits. C'est ce qui a fait changer *jun-*

1. Vegece, *De re militari*, lib. 4, cap. 10 dit : *Castellum parvulum, quem Burgum vocant*. — Voyez Schilter, *In glossario*, p. 147 ; Wachter, *Glossar*, p. 230 et 231 ; et Schœpflin, *Alsat. illust.*, tom. 1, pag. 225 et 679.

2. *Rat*, selon Wachter, *In glossar.*, p. 1239, signifiait en langue teudesque *Salus*.

*xerat* en *vixerat* et de là en *vexerat*. Sur ces corrections, le troisième distique sera ainsi rétabli :

*Ratburg quem sanctis occisum junxerat istis*  
*Sit tutus claustro Sancta Maria tuo.*

Le père La Guille dans son Histoire d'Alsace<sup>1</sup> dit qu'on a de la peine à démêler le sens de ce troisième distique. Il sera cependant facile de le faire, si l'on veut remarquer que la cathédrale de Strasbourg ne portait pendant longtemps d'autre nom que celui de cloître ou communauté de Ste-Marie de Strasbourg, d'où vient le nom allemand de *Münster* (monastère) qu'elle porte encore aujourd'hui. Ainsi le sens de ces vers est tel : *Sancta Maria in tuo claustro (sive cœnobio tuo nomini dedicato) sit tutus Otbertus, quem occisum in Ratburg Christus junxerat sanctis istis, (id est martyribus)*. C'est une prière qu'Erchambaud fait à la Sainte Vierge, qui était la patronne de la cathédrale. Il la prie que le corps d'Otbert soit plus en sûreté dans son église, qu'il ne l'a été de son vivant dans le château de Ratbourg où il avait été tué, et où il avait mérité d'être associé aux saints martyrs, dont la mort, comme il le dit dans le vers précédent, est si précieuse aux yeux du Seigneur.

Revenons au quatrième et dernier distique, qui marque le jour de la mort d'Otbert. Tous les manuscrits l'expriment ainsi :

1. Histoire d'Alsace, tom. 2, liv. 12, p. 161.

*Tertia calendas septembris carne redemptum  
Obtulerat Domino vivere perpetuo.*

Le seul manuscrit au lieu de *tertia* porte *terna*.  
Ce qui nous porte à lire ainsi ce vers :

*Terna calendarum septembris carne redemptum.*

Car d'abord la première syllabe dans *calendas* n'est pas longue, mais brève. Erchambaud ne l'ignorait pas, puisqu'il lui donne la quantité brève dans le quatrième distique fait en l'honneur de l'évêque Rutharde. Ensuite *tertia* a pu facilement prendre la place de *terna*. Le manuscrit d'Albert nous y autorise, et dans l'usage où on était autrefois de ne pas ponctuer les *i*, la syllabe *n* a pu être facilement changée en *ti*, enfin Erchambaud a presque toujours observé l'usage de faire rimer avec la fin l'hémistiche de son vers. Cela se trouve dans la substitution de *Calendarum*, dont la terminaison est la même que celle de *redemptum* : ce qui ne serait pas observé, si on y laissait *Calendas*.

*Godefroi.*

La prose sur cet évêque est ainsi rapportée dans les différents manuscrits :

*Hic majorum natu oriundus, imperatoris utique  
Karoli sororis filius, quo etiam, ut Deus jus-  
sit, dante tum virtute, tum (le manuscrit de  
Kænigshoven a cum) opere, paucitate dierum*

*octo septimanis episcopatum gubernans ;  
sexto idus novembris vocatus cælum convo-  
lavit Gotfridus. (Le manuscrit d'Albert a  
Gozfridus.)*

*Richevin.*

Les manuscrits rapportent ainsi la prose d'Erchambaud concernant Richevin :

*Nobilitate praecellentem, profunditate littera-  
rum ampliolem virtutibus illustrem, genere  
Lothariensem (le ms d'A. lit Holotariensem)<sup>1</sup>  
in juventute vividum, in senecta spiritalem,  
decimo sexto<sup>2</sup> sui episcopatus anno, (le ms  
d'A. porte decimo quinto et dimidio epis-  
copatus sui anno),<sup>3</sup> morte sibi votiva, suis*

1. La plupart des noms propres français et tudesques avaient une aspiration qu'on exprimait communément par *l'h* et quelquefois par *ho*, comme dans *Hlotarius* ou *Holotarius* ; mais on supprimait souvent cette aspiration difficile à prononcer, et l'on disait simplement *Lotharius* (Schilterii, *Glossar. teuton.*, p. 414, et Diecmannus, *Specul. gloss. lat. theol.*, p. 13). Cette observation peut faire juger que le nom de *lotariensis* est le même que celui de *holotariensis* dont on a retranché l'aspiration.

2. Il faut lire *decimo nono*.

3. L'une et l'autre de ces leçons sont exactes. Car les Anciens exprimaient souvent les nombres par des comptes ronds, laissant à quartier les nombres imparfaits (Mabillon, *De re diplomatica*, p. 95 ; Nouveau traité de diplomatique, tom. 3, p. 523). Cette manière de compter n'est pas rare dans les livres sacrés d'où elle a passé dans les monuments. Ce n'est donc que pour faire un compte rond que le premier copiste n'a point mis en ligne de compte le surplus de la quinzième année.



*luctuosa praeventum, sancta Maria intercedente, caelum rapientem. Sanctus Argentiniensis ecclesiae clerus tertio calendas septembris deposuit Richwinum. (Le ms d'A. a Rychivinum.)*

*Ruthard.*

Erchambaud fit en l'honneur de l'évêque Ruthard cinq distiques, en se servant d'une méthode qui était assez commune dans son siècle, et dont se servent encore aujourd'hui quelques poëtereaux allemands. C'est de terminer les deux derniers pieds du pentamètre par les mêmes mots qui ont commencé ceux de l'hexamètre. Il fallait sans doute beaucoup de temps et de gêne pour parvenir à faire de telles sortes de vers; mais c'étaient dans ce siècle des inepties laborieuses qui formaient les versificateurs de ces temps barbares et qui étaient inconnues aux poètes de l'ancienne Rome.

Le premier distique n'a pas été rapporté dans le manuscrit de B. Il est ainsi rapporté par ceux de K. et de S.:

*Praesulis egregii quo cernis pausat humati  
Corpus Ruthardi praeculis egregii.*

Les mss d'A. et de N. ont ainsi le premier vers:

*Praesulis egregii quod cernis pausat humatum.*

En gardant l'*humati* des premiers qui rime avec

*egregii*, nous prendrons le *quod* des seconds qui donne un sens au vers que ne lui donne pas *quo*, et nous avons:

*Praesulis egregii quod cernis pausat humati  
Corpus Ruthardi praesulis egregii.*

Les deux distiques suivants sont les mêmes dans tous les manuscrits:

*Suevia quem docuit, flens Argentina dolebit  
Francia rure tegit, Suevia quem docuit.  
Non fuerat potior divinae legis amator,  
Aut quisquam doctor non fuerat potior.*

Les manuscrits dans le quatrième distique s'accordent aussi, le manuscrit d'A., substituant *calendis* à *calendas* qui rime avec *scias*.

*Hunc obiisse scias cum septem dena calendas  
Extiterat Maïas, hunc obiisse scias.*

Le dernier distique est ainsi rapporté par tous les manuscrits:

*Posce sibi veniam, tu lector, ab aethere dandam:  
Dum cernis tumbam, posce sibi veniam.*

Le manuscrit d'A. a fautivelement *cernam* au lieu de *cernis*.

*Uthon.*

Erchambaud, qui succéda à Uthon, se sert de la prose pour faire l'éloge de son prédécesseur. Cette prose est intéressante; elle rapporte le jour de l'élec-

tion d'Uthon, qu'on peut tirer de ce qu'elle a au lieu le jour de la mort du même qui arriva après quinze années d'épiscopat, moins treize jours. Elle parle aussi du jour de l'enterrement d'Uthon et de ceux de l'élection et de la consécration d'Erchambaud. Cependant personne ne s'en est encore servi pour déterminer tous ces points de chronologie, qui se trouvent clairement déterminés dans cette prose qui est ainsi rapportée par tous les manuscrits :

*Utonem magnum,  
Magnorum filium,  
Septimo calendarum septembris hominem exutum,  
Beatae memoriae episcopum,  
Decimo quinto praesulatus sui anno necdum completo,  
Tredecim minus diebus,  
Abhinc tertio nonas septembris terrae redditum,  
Maestus argentinensis ecclesiae clerus,  
Deposuit  
Carum sibi pignus,  
Spiritus Domino commendans,  
Serviente Erchenbaldo  
Ferme duorum annorum presbytero,  
Decimo quinto calendarum octobris baculato,  
Octavo calendas ejusdem consecrato episcopo.*

## ÉPILOGUE DES VERS D'ERCHAMBAUD

A L'HONNEUR DES ÉVÊQUES DE STRASBOURG

Erchambaud finit son catalogue des évêques ses prédécesseurs, en priant le Seigneur de vouloir bien les recevoir au nombre des élus ; il se recommande aussi à leur intercession, lui qui vivant le dernier de tous, a transmis à la postérité le nom de ces évêques dont il chérissait la mémoire. C'est le sujet de ces quatre vers rétablis sur les divers manuscrits :

*Postremus vixi, qui Patrum nomina scripsi  
Et quos dilexi, hos ante oculos posui.  
Omnes hi Domino rogo sanctificentur ab uno,  
Illorumque sacris sustinear meritis.*

Les mss de K., S. et A. ont dans le premier vers *primum*, celui de N. porte *primus* ; j'ai préféré la leçon de Boecler qui porte *patrum*, puisqu'elle porte ce vrai sens : J'ai vécu le dernier, moi qui ai écrit les noms des évêques mes pères et mes prédécesseurs.

Le second vers est défectueux dans tous les manuscrits qui le rapportent ainsi :

*Et quos dilexi ante oculos posui.*

Il est certain que la dernière syllabe de *dilexi*

s'élidant devant *ante*, il y manque la césure du pentamètre : le vers est rétabli en mettant, entre ces deux mots, le pronom *hos*.

Tous les manuscrits ont *sanctificentur*, si vous en exceptez ceux de K. et de S. qui ont très fautive-ment *sanctificetur*.

Les manuscrits rapportent encore un autre épilogue d'Erchambaud conçu en ces deux vers :

*Idem Pontificum descripserat hoc monumentum  
Ipse memor procerum, sintque sui proceres.*

Le manuscrit de B. est défectueux, en ce qu'il porte *iisdem* au lieu de *idem*. Les manuscrits d'A. et de N. ont *monimentum*, mot qui revient au même que celui de *monumentum*, et qui s'écrivait de la même façon dans les manuscrits.

Il me paraît que ce distique que je viens de rapporter est faussement attribué à Erchambaud ; le contexte me fait croire que c'est un distique qu'un copiste écrivit à la suite des poésies d'Erchambaud pour faire voir que cet évêque avait composé le catalogue des évêques ses prédécesseurs.

## AUTRES VERS D'ERCHAMBAUD.

### 1. *Vers dédiés à son précepteur.*

Erchambaud nous a laissé neuf vers qu'il avait dédiés à son précepteur ; ceux qui les rapportent prétendent qu'il les fit dans sa jeunesse. Mais comme il y dit qu'il était déjà prêtre, il paraît qu'il les avait composés non dans sa jeunesse, mais quelque temps avant que d'être évêque ; car, comme il le rapporte lui-même dans l'éloge d'Uthon, il n'y avait pas encore deux ans qu'il était prêtre lorsqu'il lui succéda. Erchambaud y dit dans ces vers qu'il s'appelait autrefois Attrich. La façon de ces vers est singulière : la première partie du vers sont les deux premiers pieds et la césure d'un pentamètre ; la seconde partie est la fin d'un hexamètre composé d'un dactyle et d'un spondée. Vous en pouvez juger par ces vers ainsi rapportés dans tous les manuscrits :

*Quid sim? peccator: cerne viator;  
Pulvis vermicosus, tuque futurus.  
Attrich, dum fueram, nomen habebam.  
Jussus scolares comere mores,  
Presbyter haud merito nomine solo.  
Sumptus de terra, sum modo terra;*

*Est nostrae talis gloria carnis.  
Chare, mea flatum carne fugatum  
Commenda Domino sicque redito.*

Les manuscrits de K. et d'S. rapportent autrement le premier vers, mais moins élégamment:

*Quod sum peccator, cerne viator.*

L'interrogation qui se trouve dans les autres manuscrits m'a paru préférable: *Quid sim? peccator*, et me paraît donc le texte primitif. Le manuscrit d'A. au lieu de *vermicosus* a *vermicomus*. Ces deux mots signifient la même chose: qui est *rempli de vers*.

## 2. Prière adressée à Dieu.

Il nous reste d'Erchambaud une prière adressée à Dieu conçue en seize vers hexaméto-pentamètres, que je vais rapporter suivant les diverses corrections que j'y ai faites:

*Erchembaldus ego Davidis carmina promo,  
In Domino perpes haec mea sit requies.  
Non me nobilitas, meritum, nec amica Sophia  
In numero procerum fecit habere locum.  
Ab grege secepto morti terraeque subacto  
Est largita mihi tunc pietas Domini.  
In me te cernens casus perpende futuros  
Pro me funde preces qui legis hoc apices.  
Pontificis nomen sed opus cum non habuissem,  
Fratres dilexi, pro quibus indigni.*

*Ad quos confugi velut ob peccata patronos,  
Successor teneas id tibi consilii.  
Tu qui te Patri supplex in morte dedisti,  
Do tibi quos dederas, nos, Pie Christe, tegas.  
Qui post me maneat, venientes adde calendas,  
Prosa, metrique pedes tunc mihi sunt similes.*

Voyons les différences qu'il y a dans les manuscrits. Dans le second vers, K., S. et A. ont *perpes*; B. et N. ont *praebes*. On peut se servir de toutes les deux leçons, ces deux mots signifient presque la même chose. Les copistes ne pouvaient manquer de se tromper, surtout par rapport aux mots dans lesquels on employait une abréviation qui était la même ou presque la même que celle qui servait pour un autre mot tout différent. Alors rien n'était plus aisé que de prendre un de ces mots pour l'autre, et les copistes (communément fort peu habiles et incapables de discerner celui qu'il fallait écrire) se sont souvent très équivoqués en pareille occasion. Il n'y a point de mots sur lesquels ils aient pris plus fréquemment le change que ceux où entraient les prépositions *per*, *prae* et *pro*, parce que l'abréviation en était presque toujours la même.<sup>1</sup> C'est pour cela qu'on trouve aussi le mot *perpes* confondu avec *praepes* dans le premier tome de S. Ambroise,

1. Morel en donne des exemples, p. 219-224; Nouveau traité de diplomatique, tom. 3, p. 542 et 548.

p. 315, comme les savants éditeurs en font la remarque au bas de la page.

Dans le sixième vers tous les manuscrits ont :

*Est largita mihi hunc pietas Domini.*

Ce vers n'est pas correct, la dernière syllabe de *mihi* s'élidant devant *hunc*. J'ai substitué à *hunc* l'adverbe *tunc*, vu la ressemblance qu'il y a entre *h* et *t*. J'ai aussi mis dans le dixième vers *pro* au lieu de *post* qui ne signifie rien et qui ne régit pas l'ablatif, mais l'accusatif, et qui cependant se trouve dans tous les manuscrits.

Le douzième vers est aussi défectueux dans tous les manuscrits qui le rapportent ainsi :

*Successor habeas id tibi consilii.*

Car la dernière syllabe de *successor* n'est pas longue, mais elle devient brève devant *habeas*. Le changement donc que j'ai fait de *habeas* en *teneas* me paraît légitime. Car d'abord la lettre *h* a pu facilement prendre la place de la lettre *t* : la lettre *h* ressemblait si fort au *t* qu'on a bien de la peine de les distinguer l'une de l'autre dans les manuscrits comme l'a observé M. Valois.<sup>1</sup> Le copiste ayant pris *h* pour *t*, se vit forcé d'y joindre *ab* pour *en* qui pouvaient se prendre indifféremment, car la lettre *a* se trouve souvent confondue avec *e*, comme nous l'avons déjà remarqué. Ensuite rien n'était plus or-

1. In editione Amm. Marcellini p. 178, nota c.

dinaire aux copistes que d'écrire la lettre *b* dans les endroits où ils auraient dû écrire la lettre *n*, comme on le voit dans les échantillons de la Diplomatique, et Cassiodore en fait la remarque.<sup>1</sup> Pontanus<sup>2</sup> et Coustant<sup>3</sup> ont aussi fait la même observation. Ainsi tout concourt à faire croire que *teneas* était le texte primitif et que *habeas* a pris sa place par la faute des copistes.

Dans le dernier vers, les manuscrits de K. et de S. ont fautivement *metrum* au lieu de *metri*.

Dans le même vers tous les manuscrits ont écrit :

*Prosa metrivo pedes tunc mihi consimiles.*

J'ai cru devoir changer *ve* en *que*, qui donne un sens au vers, d'autant plus que M. le président Boucher<sup>4</sup> observe que les copistes écrivaient l'une de ces particules *que* ou *ve* pour l'autre. On sait d'ailleurs que ce changement est autorisé par une infinité d'exemples où l'on voit que ces deux monosyllabes sont perpétuellement confondus par les copistes l'un avec l'autre.

1. In editione Cassiodori a P. Gareto, p. 527, versus finem.

2. In notitia ad Macrobius, p. 727, edit. Leidensis.

3. In editione Hilarii, p. 1157, nota d: « Nec quidquam in antiquis libris solemnus, quam ut *b* in *n* mutatur ».

« L'*n* se trouve souvent défiguré comme le *b* », dit le Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 326, note 3. — Schilteri glossarium, p. 622. — C'est ainsi que les Français ont fait le mot de *nabot* du latin *nannotus* pour en exprimer un nain. Ménage, Principes de l'art des étymologies.

4. Dans ses remarques sur Cicéron, p. 131 et 419.

Il est vrai que tous les manuscrits portent *consimiles*: mais je suis pourtant autorisé de le changer en *sunt similes*. Je me fonde sur le manuscrit d'A. qui porte  $\text{—} \text{—}$  *similes*. Or cette marque signifie la même chose qu'*est* ou *sunt*. Dom Martianay<sup>1</sup> remarque qu'une ligne tirée au milieu de deux points  $\text{—} \text{—}$  se mettait pour *est* ou *sunt*. Cette observation me sert à rétablir cet endroit et à faire lire *sunt similes* au lieu de *consimiles*. Les copistes ne connaissant point cette abréviation  $\text{—} \text{—}$  crurent que cela signifiait *con* qui s'accordait facilement avec *similes*.

### 3. Inscription.

Erchambaud nous a encore laissé deux vers qui ne signifient rien, peut-être parce que nous ignorons en quelles circonstances il les avait composés. Cela pourrait bien être une inscription sur le livre d'un certain Jean qui était mort le onze octobre :

*Idibus octobris ut obires corpore quinis  
Jussa tuosque preces scriptis depingo Johannes.*

1. In edit. S. Hieronymi, tom. 1, proleg. 3, num. 5, versus finem antepenultimæ a linea.

Casley remarque que les mss qui passent 600 ans font souvent voir le mot *est* écrit par un trait  $\text{—} \text{—}$  au milieu de deux points.

Cf. Nouveau traité de diplomatique, tom. 2, p. 656, note 1, et t. 3, p. 522. C'est une abréviation très commune dans les anciens manuscrits. (Ibid., tom. 3, p. 118). On la trouve dans le célèbre ms de la cathédrale de Wurtzbourg qui renferme les épîtres de S. Paul, antérieur au neuvième siècle, et qu'on peut faire remonter au temps du roi Pépin. Godefroi de Bessel, Chron. Gotar., t. 1, p. 35, la regarde comme une singularité et comme un simple lemnisque.

### 4. Autres vers d'Erchambaud.

Voilà tous les vers d'Erchambaud qu'on trouve dans les manuscrits de K., S., A. et N. Cependant Boecler nous en a encore rapporté quelques autres qu'il a tirés de la bibliothèque d'Augsbourg. Ils se trouvent aussi, et ce sont les seuls d'entre les vers de cet évêque, ils se trouvent, dis-je, dans le catalogue des évêques de Strasbourg composé par Wimpeling, édition de 1508, p. 24, et édition de 1651, p. 35, et dans l'*Histoire des évêques de Strasbourg*, par Guilliman, édition de 1608, p. 168. Guilliman a copié ces vers du livre de Wimpeling, et celui-ci les avait tirés du manuscrit d'Erchambaud qui se trouvait encore de son temps dans la bibliothèque de l'évêché de Strasbourg. Voici comment ils sont rapportés dans Boecler, Wimpeling et Guilliman sans aucune variante.

Erchambaud a écrit l'inscription suivante sur le livre des Hommes illustres de S. Jérôme qui était du nombre de ceux qu'il avait légués à son église :

*Erkenbald humilis praesul me scribere jussit.*

Dans le même livre il avait écrit l'inscription suivante qui ne se ressent en rien du mauvais goût de son siècle :

*A nobis oculus, juste liber iste vocatus  
Segnibus ac pigris plurima clausa videt.*

On a encore de lui les quatre vers suivants, précédés de cette inscription :

*Erkenbaldus episcopus tesseristichon iste composuit.*

*Verax vir gaude virtutum stemma tuarum.*

*Tu securus eris, quia certo calle viabis.*

*At qui mentiris, cito post factum capieris;*

*Fallen Fallaci Fis Fando Famine Fallax.*

### 5. Autres ouvrages d'Erchambaud.

Outre les éloges en prose qu'Erchambaud a fait de plusieurs évêques de Strasbourg, Wimphelingue rapporte une inscription que cet évêque écrivit de sa propre main sur un des livres qu'il avait légués à la bibliothèque de son église. Elle nous témoigne que l'empereur Othon II défit dans la Pouille et la Calabre les Grecs et les Sarrazins qui étaient venus en Italie pour s'emparer de Rome. Elle est conçue en ces termes :

*Pridie idus Julii, facta est maxima cædes  
græcorum et sarracenorum ab imperatore  
magno Othone secundo in Calabria devin-  
cente.*

Tous les historiens placent cette défaite à la dernière année du règne d'Othon II, c'est-à-dire en 983. L'autorité d'Erchambaud n'est pas ici à récuser, puisqu'il vivait dans le temps même de la victoire

qu'il remporta sur eux près de Bénévent. Cet évêque est le seul écrivain qui fasse mention du jour de cette défaite qui arriva selon lui le 14 juillet.

Wimphelingue et après lui Guilliman<sup>1</sup> rapportent aussi une espèce de prière qu'Erchambaud adressait à Dieu pendant qu'on chantait l'office. Cette prière à laquelle ils donnent le nom de Soliloque, est fort onctueuse et montre que notre évêque s'était imbu des maximes de l'Écriture Sainte.

### *Soliloque d'Erchambaud à Dieu.*

Domine qui es omnium qui tui esse contendunt,<sup>2</sup>  
Quem omnis amat qui scit,  
Et non amat qui nescit,  
Et nescit qui non amat.  
Da mihi est nesciam me,  
Te autem sciam et amem.  
Velim Domine scire quid scit:  
Laetentur coeli et exultet terra.<sup>3</sup>  
Quid est aliud, laetentur coeli, nisi exultent justi.<sup>4</sup>

1. Et après eux Würdtwein, (*Nova subsidia*, V, p. 323), à qui peut-être Grandidier l'a communiquée.

2. J'ai cru devoir mettre dans les notes les passages de l'Écriture Sainte copiés ou imités par Erchambaud. — Pauli ad Rom., c. II, v, 32 : *Omnium misertur Deus*; II ad Corinth., c. 5, v. 9 : *Contendimus placere illi*.

3. Ps. 95, v. 11.

4. Ps. 67, v. 4 : *Exultent in conspectu Dei et delectentur in laetitia*.

Scriptum est : Laetamini in Domino et exultate justi.<sup>1</sup>  
Gaudeant justi, fleant injusti.  
Quid ego? laetor an fleo?  
Non laetor quia non coelum:  
Si coelum essem, gauderem.  
Cur autem me dejiciam?  
Dilacerem et in nihilum redigam,<sup>2</sup>  
Quoniam sagittae tuae infixae sunt mihi,<sup>3</sup>  
Tu elevans<sup>4</sup> et consolaris<sup>5</sup> et dicis:  
Exultet terra.<sup>6</sup>  
Gratias ago: scio, terra sum:  
Sed tu potes facere coelum.  
Sat mihi, exultet terra.  
Dixisti: Laetentur coeli,  
Adjunxisti: Et exultet terra.  
Laetificasti coelos, consolatus es terram.<sup>7</sup>  
Dixi: non laetor, peccator hoc dixi; de meo dixi,  
Sed tu de tuo dicis: Exultet terra.  
Et quoniam tuum laetificavit meum,  
Mentiar et exultem.

1. Ps. 37, v. 11.

2. Job, c. 16, v. 8: *In nihilum redacti sunt omnes artus mei; et c. 30, v. 15: Redactus sum in nihilum.*

3. Ps. 37, v. 3.

4. Ps. 101, v. 11: *Quia elevans allisisti me.*

5. Ps. 70, v. 22: *Et conversus consolatus es me.*

6. Ps. 96, v. 1: *Dominus regnavit, exultet terra.*

7. Ps. 85, v. 17: *Domine adjuvisti me et consolatus es me.* Ps. 93, v. 19: *Consolationes tunc laetificaverunt animam meam.* Jérémie, c. 31, v. 13: *Consolabor eos et laetificabo.*

Exultem autem in te,  
Quia propter te et in te gaudeam.  
Tu ipse scis meum quid sim!  
Quando me agnosco, ingemisco aut fleo:  
Quando te agnosco, respisco et respiro.  
Me meum contristat, movet ac perturbat.  
Tuum consolatur, stabilit ac laetificat.  
Per me cado, per te surrecturum scio<sup>1</sup>  
Quia me casurum scio.  
Non laetor coelum quod est firmamentum,  
Quia me resurrecturum spero.<sup>2</sup>  
Exultet terra: quae est jubilatio?  
Dicat propheta, dicat psalmista,  
Et nos dicamus: Laetentur coeli et exultet terra.  
Exultet terra! quid sibi vult?  
Laudato coeli et exulta terra, jubitate montes laudem.<sup>3</sup>  
Non jubilo, non laudo.  
Cur? quia non sum mons.  
Vallis sum, peccator sum.  
Peccatori autem mihi dixit Deus:<sup>4</sup>  
Quare enarras justitias meas?<sup>5</sup>  
At quoniam praecipitur:

1. Ad Ephes., c. 5, v. 14: *Surge qui dormis et exurge a mortuis et illuminabit te Christus*

2. Job, c. 19, v. 25: *Scio enim quod de terra surrecturus sum.*

3. Isaiae, c. 49, v. 13.

4. Ps. 49, v. 16.

5. Ps. 150, v. 6.



Et assumis testamentum meum per os tuum? <sup>1</sup>

Omnis spiritus laudet Dominum. <sup>2</sup>

Et quia Dominus veniet

Et pauperum suorum miserebitur, <sup>3</sup>

Jubilo et laudo, atque non obliviscor.

Cujus illud? miserentis Dei.

Fletum, peccatum, risum fecit mihi Deus.

---

*A la suite de sa dissertation cinquième sur l'authenticité et la fausseté des diplômes (Histoire de l'Eglise de Strasbourg, II. p. 32), Grandidier a ajouté la curieuse note que voici : « La dissertation suivante était destinée à l'examen des poésies d'Erchambaud. Les éditeurs du Dictionnaire encyclopédique avaient invité, en 1753, quelques-uns des membres de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de Paris de donner un mémoire d'après l'expérience et la raison sur les fautes qui doivent naturellement échapper aux copistes.*

Nous avons rassemblé sur cet objet nos réflexions et nos remarques dans l'intention d'en faire part ici au public ; mais nous avons supprimé cette dissertation sur le conseil de plusieurs personnes, qui en

1. Isaïae, c. 49, v. 13.

2. Ps. 49, v. 16.

3. Ps. 150, v. 6.

la croyant utile et intéressante, l'ont regardée comme étrangère au but principal de notre ouvrage. Nous sommes d'ailleurs dans un siècle, où l'on craint d'approfondir une pareille matière qui n'a pour objet que les variations des caractères de l'alphabet. Nous redouterions même le ridicule, qui semble attaché à cette sorte de recherches depuis la scène fameuse du Philosophe et de M. Jourdain dans Molière, et depuis le chef-d'œuvre de Mathanasius par M. de de Saint-Hyacinthe. Mais comme ces recherches ne sont ridicules que quand elles sont déplacées ; comme ce n'est qu'aux yeux de l'ignorance que la connaissance exacte des procédés de la nature peut paraître inutile, et que, suivant le témoignage d'un savant académicien (M. Falconet) les minuties grammaticales sont ennoblies par l'esprit philosophique qui doit y présider, nous nous ferons un plaisir de communiquer cette partie de notre travail à quiconque désirerait s'en occuper particulièrement. »

*On a jugé en lisant cette curieuse dissertation que, n'ayant pas les mêmes raisons que Grandidier pour ne pas la publier, nous avons bien fait de la reproduire ici. Du reste notre auteur semble être revenu lui-même sur sa première résolution. En effet le manuscrit autographe porte : Dissertation septième. Je conjecture d'après cela que Grandidier l'aurait publiée, après la dissertation sixième sur les lois municipales, s'il avait continué son Histoire.*

Ajoutons que dans la notice sur Erchambaud (Œuvres inédites, p.p. Liblin, 1<sup>er</sup> volume) Grandidier parle assez au long des poésies de cet évêque (p. 48 à 59) et cite même textuellement (p. 48, note 4) un passage de sa dissertation.

Cf. aussi dans l'Histoire de la province d'Alsace, Preuves, tit. 326, p. CLVII, une note sur les vers d'Erchambaud.

## VIII.

### DISSERTATION

### SUR LA NOURRITURE, L'HABITATION

### ET L'HABILLEMENT

### DES ANCIENS ALSACIENS

A divers endroits de ses ouvrages, Grandidier donne quelques renseignements sur les mœurs et les coutumes des anciens Alsaciens, notamment dans son Histoire de la province d'Alsace, livre I, §§ XXI et seq.... La dissertation qu'on va lire, complète ces détails.

Egalement autographes, ces pages de Grandidier ont été écrites après 1781; car il y cite l'article inséré par lui dans l'Esprit des journaux, du mois de février de cette année, sur la corne du Haut-Barr.

Conformément au système adopté, aucune note n'a été ajoutée au texte de Grandidier, assez clair sans ce secours. Les références du bas des pages sont donc aussi de lui.

I.

DE LA NOURRITURE DES ALSACIENS

PENDANT LE MOYEN-AGE

1. Parler du pain qui, étant d'un usage général, doit être regardé comme la première et la plus nécessaire des nourritures.

Ce blé que nous appelons froment, les anciens Germains n'eurent pas d'abord l'art d'en faire du pain. Ils détachaient les grains de l'épi, les mangeaient frais ou légèrement grillés, ou les jetaient dans l'eau chaude pour les amollir. Ensuite ils imaginèrent de les briser dans un mortier, et ce ne fut que quelque temps avant la naissance de J.-C. qu'ils inventèrent le moulin à bras. Il n'y en avait pas d'autres à Strasbourg et en Alsace, jusqu'à la fin du douzième siècle, qu'on inventa les moulins à eau.

Les meuniers eurent d'abord des fours à portée de leurs moulins, où les farines étaient pétries et cuites. A l'onzième et douzième siècles, les seigneurs s'arrogèrent le droit d'établir dans leurs terres des moulins et des fours banaux, où leurs sujets devaient faire moudre leur farine et cuire leur pain en payant une taxe.

2. Quant aux légumes, un article de la Loi salique fait connaître que bien anciennement les champs étaient semés de pois, de fèves et de lentilles. Mais alors on ne faisait aucun cas des pois verts. Les lentilles, à moins de grande nécessité, étaient abandonnées aux chevaux. Les grosses fèves, les haricots et les pois chiches sont très anciens en Alsace. Mais les petits pois verts, l'usage de les manger dans leur primeur et de les payer très cher, ne sont connus que depuis que Strasbourg appartient à la France.

3. Nos ancêtres estimaient surtout la chair de porc. On en servait sur la table de nos grands seigneurs. Ces animaux jouissaient du privilège d'être élevés non seulement dans la campagne, mais même dans la ville de Strasbourg. Rappeler ici le statut municipal qui les concerne.

4. Il y avait autrefois beaucoup de cerfs dans les forêts d'Alsace. Jadis on mangeait de sa chair dont on s'est dégoûté avec raison.

5. Les oies tenaient autrefois dessus nos tables la place la plus honorable. Ce sont les dindons qui les ont fait disparaître.

6. La volaille était autrefois regardée comme un aliment maigre. Cette opinion était fondée sur les paroles de la Genèse qui nous apprennent que les oiseaux et les poissons ont été créés le cinquième jour, tandis que les animaux à quatre pieds l'ont été le quatrième. S. Benoît dans sa règle ne défend

précisément aux religieux que la chair des quadrupèdes.

7. Le lait, le beurre, le fromage et les œufs étaient autrefois interdits pendant le carême. C'est de la sévère abstinence d'œufs pendant ce temps qu'est venue la coutume d'en faire bénir une grande quantité le Samedi-Saint, qu'on distribuait à ses amis le jour de Pâques. De là l'expression donner des œufs de Pâques.

8. Le safran entra autrefois dans nos ragoûts, dans nos potages, nos sauces et notre pâtisserie. Le miel tint pendant bien des siècles lieu de sucre. On l'employait dans les pâtisseries, les ragoûts, les confitures, les liqueurs... etc.... Le sucre, dont nous devons la connaissance à l'Arabie, ne servait que dans la médecine, et il ne fut employé dans nos mets qu'à la fin du quinzième siècle.

9. Au seizième siècle, on farcissait de châtaignes le ventre des cochons de lait et celui des oies. Quelques minutes avant de tirer l'oie de la broche, on la parait; de sorte qu'il ne paraissait sur la table qu'avec une sorte de croûte, ou d'enveloppe composée de pain, de sucre... etc....

10. C'est à un chef d'office du premier cardinal de Rohan, revenant de Rome, que nous avons l'obligation de voir aujourd'hui sur nos tables des glaces de toutes espèces, de tous les goûts et de toutes les formes.

11. Au quatorzième siècle on dînait à 10 heures du matin. Un ou deux siècles après on dînait à 11 heures, et cet usage, qui dura jusqu'à la fin du dix-septième siècle, subsiste encore dans les couvents et chez les gens de campagne. Au commencement de celui-ci la bonne compagnie dînait encore à midi et la simple bourgeoisie à onze heures.

12. On doit regretter la coutume de porter des santés à table, qui était chez les Romains une cérémonie religieuse et chez les premiers Chrétiens une espèce d'hommage aux Saints et aux morts. Cette coutume semble être aujourd'hui, aux dépens de la gaieté, de mauvaise compagnie.

13. Les cantadours ou les jongleurs jouaient un grand rôle aux festins solennels de leur temps. Ils y chantaient et y jouaient des instruments. Le goût de chanter à table s'est perpétué jusqu'à nos jours, et sans doute notre gaieté a beaucoup diminué depuis que la mode d'y chanter des airs galants ou à boire a été abolie.

14. Les tables furent longtemps nues. On avait seulement soin de les bien polir: on voit encore les restes de cet usage dans les réfectoires de quelques moines. Ensuite on les a couvertes de tapis de cuir et enfin de nappes faites de toile de lin ou de coton. Ces nappes servaient en même temps de serviettes. On en mettait un bout devant soi, et l'on s'en essuyait la bouche et les doigts après avoir mangé.

On s'est longtemps servi d'un morceau de pain coupé en rond au lieu d'assiettes. Celles-ci furent d'abord de bois, puis de terre cuite et vernissées, et enfin de différents métaux.

### *Cochons.*

Les Gaulois, selon Strabon, étaient grands mangeurs de viande, mais surtout de cochon, tant frais que salé. Ils nourrissent tant de porcs, dit-il, qu'ils fournissent de salaisons non seulement Rome mais toute l'Italie. Selon Athénée, la Gaule avait la réputation de faire les meilleurs jambons. Varron remarque de même qu'un des principaux commerces que les Gaulois faisaient avec Rome était celui des jambons, des saucisses et des cervelas. *Quotannis e Gallia apportantur Romam pernae, tornacinae et tariacae et petasiones.* La facilité qu'offraient les forêts pour nourrir les porcs, le peu de soin qu'exige ces animaux, la vigueur de leur constitution, leur extrême fécondité, tout les y portait. Aussi voyons-nous par les anciennes loix qu'on attachait beaucoup d'importance à leur conservation. Le second chapitre de la Loi salique, composé de dix-neuf articles, roule tout entier sur le larcin des cochons.

Au reste ce n'était pas seulement le peuple qui usait communément du porc. La partie la plus opulente de la nation, les évêques, les grands, les rois même en entretenaient beaucoup dans leurs domai-

nes, tant pour la consommation de leur table et de leur maison que pour l'augmentation de leur revenu. S. Rémi, archevêque de Reims, par son testament de 530, laisse *ses cochons à partager entre ses deux héritiers.*<sup>1</sup> Mappinius, archevêque de Reims, écrit vers 550 une lettre à Villicus, évêque de Metz, pour lui demander combien coûtaient les cochons dans le pays messin.<sup>2</sup> Charlemagne, dans ses capitulaires, ordonne aux régisseurs de ses domaines d'y nourrir, entr'autre animaux, force cochons.

Les habitants des villes, qui ne pouvaient comme ceux des campagnes avoir un troupeau entier de cochons, en élevaient au moins chez eux un ou deux que, pendant le jour, ils lâchaient dans les rues et laissaient vivre aux dépens du public. Cette mauvaise police avait des inconvénients sans nombre. Les anciens statuts de Strasbourg défendirent expressément de laisser courir les porcs par la ville : *Infra civitatem extra domum suam nullus porcos nutrire debet. Nam quicumque vagentem porcum in platea sine ductore ceperit, ipsum, si voluerit, reservabit, donec ab illo cujus porcus est, quinque solidos recipiet.* Ce règlement de police fut renouvelé par le magistrat en 1708. (*Der Statt Strassburg policey ordnung, tit. 18, num. 24, p. 149.*)

1. Marlot, in *Historia ecclesiae Remensis*, I, p. 180.

2. Recueil des Historiens de France, t. 4, p. 69.

On sait que le jeune roi Philippe, associé au trône par Louis le Gros son père, passant dans les rues de Paris, un cochon s'embarrassa dans la jambe de son cheval qui se cabra et renversa le prince, qui tomba si rudement qu'il en mourut le lendemain, 3 octobre 1131.<sup>1</sup> On se doute bien qu'un pareil accident fit défendre de laisser vaguer les pourceaux dans les rues de Paris. Mais ces défenses eurent le sort de mille autres règlements. Bientôt on les oublia. S. Louis, par une ordonnance de 1291, défendit de nourrir aucuns porcs au dedans de la ville.<sup>2</sup> « Nul ne soit si hardy, dit Jean I<sup>er</sup> roi de France, dans son ordonnance de 1350,<sup>3</sup> d'avoir, tenir, nourrir ne soustenir dedans les murs de la ville de Paris en repos n'en part aucuns pourceaux, et qui sera trouvé faisant le contraire, il paiera dix sols d'amende ». Dans la suite, les religieux de l'abbaye de St-Antoine prétendirent n'être point assujettis à la défense, représentant que ce serait manquer à leur patron que de ne pas excepter ses cochons de la règle générale. Ils furent écoutés et ils furent les seuls qui eurent le privilège de laisser vaguer leurs porcs par les rues de la capitale. Le bourreau fut même chargé d'exécuter cette singulière police : tout cochon qui n'appartenait pas aux Antonins pouvait être saisi par lui ; il le conduisait à l'Hôtel-Dieu et avait

1. Essais historiques sur Paris, tome 1, p. 176.

2. De la Mare, *Traité de la police*, tom. 2, liv. 4, p. 482.

3. Secousse, *Ordonn. des Rois de France*, tom. 2, pag. 379.

droit d'en exiger la tête ou de prendre cinq sous en argent.<sup>1</sup>

Suivant le livre de cuisine des chanoines de Strasbourg, on fournissait aux jours de service plein ou de service solennel, à celui qui était chargé de la cuisine, trois cochons d'un an, trois cochons de lait et un porc. *Quocumque die plenum agitur servitium, praesentuntur frisginge porcini majores tres, minores tres, porcus unus.* En été on y substituait quatre agneaux d'un an et deux porcs : *Et si estivo tempore fuerit, frisginge ovini quatuor, porci duo.*

À Noël, jour qui depuis plusieurs siècles était un jour de réjouissance et de fête domestique, les particuliers aisés tuaient un cochon, qu'ils salaient ensuite pour la provision de l'année. Ceci se pratiquait dans les villes ainsi que dans les villages d'Alsace. On faisait des boudins et des saucisses qu'on mangeait en famille et qu'on envoyait en présent à ses parents et amis. Ces coutumes du bon vieux temps subsistent encore chez nos bons bourgeois. A Pâques on se décarétait avec un jambon et c'était là la friandise par excellence. La religion même s'était prêtée à sanctifier en quelque sorte le mets principal de ces petites agapes privées : le jambon ou le lard qu'on y destinait, étaient bénis à l'Eglise. On trouve encore dans les anciens rituels de Strasbourg l'oraison particulière employée pour

1. Le Grand, t. 1, p. 256.

cette bénédiction, comme on trouve encore aujourd'hui dans le nouveau de 1742<sup>1</sup> celle de l'agneau pascal et des œufs de Pâques.

Il est étonnant qu'avec les dangers qu'offrait la chair de porc elle ait été néanmoins aussi longtemps et aussi généralement recherchée. Car personne n'ignore que cet animal, par les aliments immondes dont il se nourrit et par sa saleté naturelle, est souvent sujet à contracter une sorte de lèpre qu'on a nommée ladrerie. Cette contagion était d'autant plus facile pour alarmer, qu'épidémique par sa nature, elle causa pendant plusieurs siècles des ravages affreux. Il est vrai que la lèpre du cochon se manifestait par des marques extérieures sur le corps de l'animal vivant et principalement par des pustules blanches ou de petits grains cachés sous la langue. Ce qui fit qu'on avait établi à Paris des officiers publics pour les examiner, lesquels, des fonctions de leur emploi, furent nommés *languageurs*.<sup>2</sup>

Les anciens statuts de la ville de Strasbourg font défense aux bouchers d'établir et de mettre en vente en dedans de leurs boutiques des viandes de cochon ladre, même cuites. *Carnifices carnes suinas, vel inustas, que phinnete sunt, infra tecta macellorum nullatum habere debent venales.*

Les lois municipales que l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>

1. Page 279.

2. Traité de la police, t. 3, l. 5, p. 110-133.

accorda le 15 juin 1164 à la nouvelle ville de Haguenau,<sup>1</sup> en exclut tous ceux qui y vendraient des viandes lépreuses: *Macellatores sanas et recentes carnes vendere precipimus, ut si leprosas vel quocumque morbo commaculatas vendiderint, a conjuratis civitati in causa quicumque convictus a ceterorum consorcio extra ville ambitum removeatur.*

Le lard était autrefois employé en maigre, c'est-à-dire on en mettait un morceau dans les légumes et les herbes potagères, lorsqu'on les faisait cuire. Avant de servir ces légumes sur table on pressait bien le lard pour en exprimer le jus: mais quand il était pressuré on avait grand soin de le jeter. Car ces mêmes personnes, qui dans la paix de leur conscience, avalaient plusieurs livres de chair de cochon réduites en jus, croyaient pécher mortellement s'ils avalaient sciemment la moindre parcelle de cette même chair en nature.<sup>2</sup> Le concile d'Aix-la-Chapelle de 817 permit aux moines le jus de lard: *et quia oleum olivarum Franci non habent, voluerunt ut oleo lardino utantur episcopi.*<sup>3</sup> Précédemment au concile, le pape Zacharie avait fait une décision qui aujourd'hui nous étonne beaucoup; consulté par S. Boniface, archevêque de Mayence, sur différents points de discipline et en particulier sur celui-ci:

1. Apud Schœpflinum, *Alsat. diplomat.*, tom. 1, p. 257.

2. Le Grand, tom. 2, p. 203.

3. Apud Mabillonem, *Vet. analect.*, p. 145.

*Peut-on manger du lard en carême?* le pontife avait répondu que si le lard était cru on ne devait point en manger; mais qu'on le pouvait s'il était desséché à la fumée et mis au feu.

Uthon, évêque de Strasbourg, fit en 961 une donation aux frères de Ste-Marie de dix-huit mas de terres situées dans différents endroits de l'Ortenau, dont chacun devait fournir pour la table des chanoines à Noël *octo suillas scapulas maturorum fruschingorum*<sup>1</sup>.

Suivant le règlement donné en 1105 par Frédéric duc de Souabe et d'Alsace en faveur du monastère de Ste Foi de Sélestadt, *forestarius qui pertinet in Kunersheim ad curiam S. Fidis de Slettstat debet singulis annis pro ministerio porcum trium annorum et porcum duorum*.

Theuton, en présence de S. Conrad, évêque de Constance, légua à l'abbaye de Rhinau pour la table des moines, *duos frichingos sive unum unius sicli valentem*.<sup>2</sup>

A Cluni, hors l'avent et le carême, on faisait cuire les herbes et les fèves avec du lard dont on exprimait ensuite le suc pour en mêler avec ces légumes, comme l'écrivit Ulric dans le Recueil des cou-

1. Nova subsidia dipl. tom. 3, p. 383.

2. Historia Nigrae Sylvæ, tom. 1, p. 164.

tumes de Cluni.<sup>1</sup> « Pourquoi les Clunistes mangent-ils de la viande étant en bonne santé, objectaient les Cisterciens aux Clunistes? — Cela est vrai, répondait lui-même saint Bernard;<sup>2</sup> mais, ajoute-t-il, la règle de S. Benoit n'est pas contraire à celle de Dieu qui dit que son royaume est au-dedans de nous, c'est-à-dire qu'il ne consiste pas dans l'extérieur, ni dans la nourriture corporelle, mais dans les vertus de l'homme intérieur.... Le ventre rempli de fèves et l'esprit plein d'orgueil, nous condamnons ceux qui vivent d'une nourriture plus délicate, comme s'il ne valait pas mieux user d'un peu de graisse que de se rassasier de légumes et de s'en remplir jusqu'à la gorge.... Pour se dédommager de l'abstinence de la viande, dit autre part S. Bernard,<sup>3</sup> de grands corps de poissons paraissent sur la table à double rang, *grandia piscium corpora duplicantur*. L'adresse du cuisinier est de les assaisonner de telle sorte, par des sauces diversifiées selon leurs espèces, que les premiers mets n'empêchent point qu'on ne mange les seconds, en sorte qu'après avoir dévoré quatre ou cinq plats on est rempli sans avoir perdu l'appétit, sans même qu'il soit diminué. *Quatenus quatuor aut quinque ferculis devoratis, prima non impediunt novissima nec sacietas minuatur appetitum*.

1. Lib. 2, Ap. 34, 35 et 36.

2. Inter ejus opera a Mabillone edita, cap. 6, p. 52.

3. Cap. 9, Num. 20, p. 535.



*Note sur le mot de Frésangeau.*

Le livre de la cuisine de la cathédrale fait souvent mention de *frisinge porcini* et de *frisinge ovini*.

Ce mot est également roman et german et se trouve fréquemment tant dans les titres français qu'allemands pour désigner un cochon ou un mouton d'un an. Eccard, in *commentariis de rebus Franc. oriental.*, tome 2, p. 905; Wachter, in *Glossar. germanico*, p. 492 et Schertz, tome 1, p. 231, le dérive du mot allemand *frisch* et Carpentier, in *Glossario novo*, tom 2, p. 522 du mot français *frais*.

Selon Ménage, les Orléanais donnent le nom de *frésangeau* à de petits cochons, mais qui sont plus forts que les cochons de lait, par conséquent de 8 mois ou d'un an.

Les chasseurs d'Alsace donnent encore le nom de *frischling* aux sangliers d'un an.

Les paysans de Toulouse donnent le nom de *fraissangue* à une truie. La Feuille, *Ann. de Toulouse*, tom. 1, p. 64.

Il est fait mention de *octo suillae scapula maturorum fruchingorum* dans une charte de Uthon évêque de Strasbourg pour les frères de son Eglise, de l'année 961. *Nova subsidia diplomatica*, tom. 3, p. 383.

*Oeufs.*

Uthon évêque de Strasbourg fit en 961 une donation aux Frères de Sainte-Marie de dix-huit *mas* de terre situées dans différents endroits de l'Ortenau, dont chacun devait fournir au 29 août *ova decem*. (*Nova subsid. dipl. t. 3, p. 383*).

Au souper que Sigismond archiduc d'Autriche donna à Thann, le 21 juin 1469, à *heure de quatre heures après midi* aux commissaires du duc de Bourgogne, qui vinrent prendre possession du comté de Ferrette, on servit *sur un plat plein d'œufs pochés et coqués mis au milieu de la table qui était*

*carrée*, c'est-à-dire, pochés et en coque. Les œufs, qu'au rapport d'un de nos proverbes de cuisine, nous pouvons accommoder aujourd'hui de cent et une manières différentes, en comptaient alors plusieurs. Les œufs pochés, que nos cuisiniers servent avec un peu de jus de viande, et sur lesquels ils sèment quelques grains de poivre, se servaient alors avec du jus d'orange et de l'eau de rose, et on les saupoudrait de sucre et d'épices douces.<sup>1</sup>

Saint Bernard, en parlant des abus des Clunistes dans les repas et les assaisonnements,<sup>2</sup> dit : « Qui « pourrait dire seulement en combien de façons on « apprête les œufs, avec quel art on les tourne, on « les retourne, on les délaye, on les durcit, on les « hâche, on les rôtit, on les fricasse, on les farcit. »

*Epices.*

Une ancienne donation faite au 12<sup>e</sup> siècle à l'abbaye de S. Pierre dans la Forêt-noire,<sup>3</sup> dit : *Unusquisque fratrum accipiat panem pulcrum et candidum, duæque positiones piscium unam salsuginatam, alteram piperatam.*

De toutes les épiceries le poivre est celle, qui de tout temps a été la plus employée dans les cuisines;

1. Le Grand, tom. 2, p. 234.

2. Operum, cap. 9, num. 20, p. 535.

3. Apud Schannat, Vindem. litter. collect. 1, p. 163.

il y en a même eu un, où toutes portèrent le nom commun de poivre.

Le saffran, si estimé autrefois des Romains, aujourd'hui encore tant recherché dans l'Asie et le nord de l'Europe, ne l'était pas moins chez nous : potages, ragoûts, pâtisseries, liqueurs, on l'employait partout. L'*Apologie pour Hérodote* par Henri Etienne en parle encore ainsi : *Le saffran, dit-il, doit être mis en tous les potages, sauces et viandes quadragésimales.* On dit dans la description du souper de Thann donné en 1469 par l'Archiduc Sigismond : *Et sur tous les mets avait de la poudre sur les bords des plats bien largement.*

#### Gibier.

Frédéric, duc de Souabe et d'Alsace, fit en 1105 une ordonnance pour les forestiers du monastère de Sainte-Foi de Sélestadt fondé par Frédéric son père. *Quod si culpa eorum (forestariorum) aliqua silvestris bestia evaserit, pro cervo bovem et pro cerva vaccam, ac pro apro porcum, et sic de ceteris animal ejusdem generis domino preposito dicti monasterii restituere debent.*

Jules César,<sup>1</sup> remarque que les Germains aimaient passionnément la chasse et que toute leur vie était partagée entre elle et la guerre : ils la regardaient

1. In comment. lib. IV et VI.

après cette dernière comme le plus noble et le plus utile de tous les exercices.<sup>1</sup> La chasse, qui n'est aujourd'hui pour notre noblesse qu'une distraction d'ennui, qu'un exercice et un amusement, était pour nos ancêtres un apprentissage de valeur et même un apprentissage très périlleux, car la première qu'ils permettaient à leur jeunesse était celle de l'*urus*, c'est-à-dire, du plus féroce et du plus redoutable des animaux que nourrissaient leurs forêts. « L'*urus*, dit César,<sup>2</sup> est une sorte de taureau sauvage, d'une force et d'une agilité merveilleuse. « Il n'épargne ni les hommes, ni les animaux qui « ont assez de hardiesse pour se présenter devant « lui. Aussi cette chasse est-elle un des exercices « auxquels on applique la jeunesse gauloise. Ceux « d'entre elle qui en ont tué un certain nombre, et « qui peuvent en montrer les cornes comme un monument de leur victoire, acquièrent dans la nation « une considération particulière. Ces cornes, devues le prix de l'adresse et de l'intrépidité, s'ornaient de métaux précieux. On en faisait des « vases, où l'on buvait dans les festins. *Germani*, « dit le même César, *urorum cornua studiose conquisita ab labris argento circumcludunt, atque in « amplissimis epulis pro poculo utuntur.* »

1. Voyez Pelloutier, *Hist. des Celtes*, liv. 2, p 449 et suiv., édit. de 1711.

2. Lib. 6.

Solin<sup>1</sup> et Isidore de Séville<sup>2</sup> font la même remarque. Cette coutume de boire dans des cornes avait lieu en France ainsi qu'en Allemagne. Elle se conserva même bien des siècles après que les *Urus* fussent détruits. On voit encore dans le trésor de l'ancienne abbaye de Limbourg aujourd'hui détruite, et située dans le comté de Linange, une grande corne de buffle enchassée en argent, qu'on dit être du fondateur Conrad Curcipold, comte du Bas Lahngau, mort en 948. Jean Martin Kremer a fait graver cette corne.<sup>3</sup>

Guillaume de Poitiers, décrivant une cour plénière que Guillaume le Conquérant tint à Fécamp aux fêtes de Pâques, nous peint ce prince ayant sur sa table des vases d'or et d'argent et *buvant dans des cornes qui, à leur extrémité, étaient ornées des mêmes métaux*. Nous avons déjà fait connaître, dans un mémoire particulier,<sup>4</sup> la grande corne du château de Haut-Barr, près de Saverne, qui était le symbole d'une confrérie de buveurs instituée en 1586, par Jean de Manderscheidt, évêque de Strasbourg, et qu'il fallait vider d'un seul trait pour y être admis. Les cornes d'urus servaient aussi dans les églises. Le moine Helgaud parle de deux buret-

1. *Cap.* 32, p. 247.

2. *Orig. lib.* 12, *cap.* 1, p. 1113.

3. *Sulisch und nassauische alte Geschichte*, t. 1.

4. *Journal de Nancy*, t. 3 de l'an. 1780, p. 280-297, et l'*Esprit des Journaux*, février 1781, p. 235-250.

tes de cette matière qui servaient à Robert, roi de France, et qui contenaient le vin pour dire la messe. On voit encore une grande corne de buffle suspendue à un des piliers intérieurs de la cathédrale de Strasbourg qu'on y a conservé à cause de sa grandeur peu commune.<sup>1</sup>

L'*urus* peu commun aujourd'hui n'est autre chose que le taureau sauvage, auquel les Allemands ont conservé le nom d'*Auerochs*, et qui est décrit dans M. de Buffon.<sup>2</sup> On le nommait aussi *bubalus*. Les Vosges en étaient remplies sous les rois de la première race. Venant Fortunat, qui écrivait au cinquième siècle, *in carmine ad Gogonem*, en parle ainsi :

*Arduennae, an Vosagi cervi, caprae, helices, ursi,  
Cæde sagittifera silva fragore tonat, seu validi babuli.*

Le moine Jonas<sup>3</sup> décrit ainsi : *Eremum vastum Vosagum et aspera vastæ solitudinis speculosaque loca, in quibus solæ feræ, ursi, bubali, lupi frequentes videbantur.*

Il est encore question de taureaux sauvages dans les historiens de Charlemagne, qui aimait beaucoup cette chasse. Insensiblement l'espèce s'en est anéantie dans nos forêts, où ils ne subsistent plus depuis

1. *Essais hist. sur l'église de Str.*, p. 262.

2. *Histoire naturelle*, t. 10, p. 42 et 69, *édit. in-8º*, de 1769.

3. *In vita S. Columbani*.

longtemps. On en voit encore quelques-uns dans celles du nord, où ils commencent même de devenir rares.

Le gibier que nos ancêtres chassaient, était regardée comme une chose sacrée. La *loi salique* décerne une amende contre celui qui tuera ou volera un cerf ou un sanglier que les chiens d'un autre aura réduit. Celle des Bourguignons condamne le voleur d'un chien de chasse à lui baiser le derrière et à payer une amende de sept sous.

Eginhard rend aux Français ce témoignage qu'*aucun peuple sur la terre ne leur était comparable dans l'art de la chasse*. L'importance que cet historien de Charlemagne attache à cet éloge, prouve celle que les Français attachaient alors eux-mêmes à cet exercice, et l'ardeur avec laquelle ils s'y livraient. Dago- bert II, roi d'Austrasie, qui faisait son séjour en Alsace, l'aimait beaucoup. Sigebert, son fils unique, chassant un jour dans la forêt de *Novientum*, fut renversé et dangereusement blessé par un sanglier, et il ne dut sa guérison qu'aux prières de S. Arbogaste, évêque de Strasbourg.<sup>1</sup> Ce malheur fut, dit-on, cause qu'on donna dans la suite à cette forêt et à l'abbaye voisine les noms d'*Aprimonasterium* ou *Ebersmünster*, qui veut dire l'un et l'autre le mo-

1. Voyez l'Hist. de l'égl. de Strasb., t. 1, p. 207 et t. 2, p. XXX et seq.

nastère du sanglier. C'était principalement dans l'automne que les rois de France chassaient, et ces chasses d'automne devinrent même pour eux une sorte d'étiquette ou d'obligation qu'ils s'imposèrent annuellement, probablement pour délivrer le royaume des animaux qui le ravageaient. *Post autumnalem venationem ex more completam*, dit Eginhard en parlant de Charlemagne. Louis le Débonnaire, son fils, établit lui-même, par un diplôme particulier, en 822: *forestarios nostros, Adonem videlicet et pares suos, qui forestem in Vosago provident*.<sup>1</sup> Il avait passé l'été et l'automne de l'année précédente, 821, dans les Vosges pour y prendre les plaisirs de la chasse.<sup>2</sup> Il fit la même chose en 832.<sup>3</sup> Eginhard,<sup>4</sup> en parlant de Louis le Débonnaire dit: « Reliquum aestivi calor et autumnus dimidium, exercitio venatoria, « in Vogesi saltu atque secretis exegit ».

On trouve encore des ours dans les forêts de la vallée de Munster. Lorsqu'on en tue un, on est obligé d'en porter la tête et les pieds à l'abbé de Munster: *Von dem Ber und von dem Schwin soll man unserem Herren dem abbas den Hurst geben*.<sup>5</sup>

1. Als. illust., t. 1, p. 10.

2. Anonymus de vota et actibus Ludovici pii, apud Duchesne, t. 2 p. 301.

3. Ibid., p. 308.

4. Annal., p. 269, ad annum 824.

5. Als. dipl., t. 2, p. 169.

*Poissons.*

Frédéric, duc de Souabe et d'Alsace, dans sa charte en faveur du monastère de Ste-Foi de Sélestadt, donnée en 1105, dit en parlant des forestiers dépendant de ce monastère : *Forestarii in nativitate pro ministerio suo salmonem fratribus debent reddere*. Pline dit que les rivières de Gaule abondaient en saumon. Selon Charles Etienne, le meilleur saumon était celui de Strasbourg.

Une ancienne donation, faite au douzième siècle à l'abbaye de St-Pierre dans la Forêt-noire,<sup>1</sup> fait mention d'un service plein fondé dans ce monastère pour le jour des morts, auquel jour on servait à chaque religieux *duas positiones piscium unam saluginatam*, c'est-à-dire salée ou en saumure ; *alteram piperatam*, c'est-à-dire accommodée au poivre.

Le secret de saler la viande et le poisson est fort ancien, puisqu'il en est fait mention dans Hésiode et dans Homère. Selon Hérodote, il était pratiqué en Egypte de toute ancienneté. Les poètes français du douzième siècle parlent souvent d'anguilles salées.<sup>2</sup> Les Gaulois, dit Possidonius, mangeaient le poisson au sel et au vinaigre, sans y ajouter d'huile, parce qu'elle était trop rare chez eux.

1. Apud Schannat, *Vind. litter. collect.* 1, p. 163.

2. Le Grand, *tom.* 2, p. 63.

Au souper que Sigismond, archiduc d'Autriche, donna à Thann, le 21 juin 1469, aux commissaires du duc de Bourgogne, on servit... *un plat de vairons... cuit en l'eau... après un plat de petites truites coupées en deux et cuites en l'eau... après truites mis en sauce jaune... après des truites rôties.*

*Pâtisseries.*

Une donation faite au 12<sup>e</sup> siècle par Eberhard de Bethur au monastère de Saint-Pierre dans la Forêt-noire, fait mention d'un service plein fondé dans ce monastère pour le jour des morts, auquel jour on servait à chaque religieux *placentas hoc est fladones*, c'est-à-dire, des gâteaux dits flans. Il paraît qu'il entrait dans ces gâteaux de la graisse, puisque la même donation, qui les appelle aussi *artocreae*, *aut fladones*, en défend l'usage au vendredi, *quia in ipsa die abstinendum est ab adipe*.<sup>1</sup>

*Artocreaus*, qu'on trouve dans Perse, paraît être un hachis de viande et de pain, comme le prouvent les deux mots grecs dont ce mot est composé. Le Glossaire de Schertz<sup>2</sup> explique *fladones* par *fladen*, en français flaons. Les patés de viande n'étaient pas inconnus chez les moines. Quand S. Angésise, abbé de Fontenelle, donna au commencement du IX<sup>e</sup> siècle une constitution à son monastère, il régla que les villages et les fermes relevant de l'abbaye se-

1. Apud Schannat, *In vind. litter. coll.* 1. p. 163

2. Tome 1, col. 394.

raient tenus de lui fournir annuellement à Noël trente huit patés d'oies et quatre vingt quinze de poulets.

Les flans étaient usités dès les premiers temps de la monarchie française, on les regardait comme un plat digne de la table des rois. C'était, selon Fortunat, une des pieuses adresses qu'employait sainte Radégonde pour se mortifier: sous prétexte qu'elle les aimait mieux en pâte de seigle ou d'avoine, elle commandait qu'on les lui fit ainsi; mais quand on les lui servait, elle ne mangeait que la pâte grossière dont ils étaient enveloppés et laissait la crème délicate qu'ils contenaient.

Un état des biens et des revenus du monastère de Saint-Riquier dressé au neuvième siècle par l'abbé Héric, fait voir que ce monastère possédait douze fours banaux, qui tous les ans lui rapportaient chacun trente flans, dix sous, et trois cents pains.

Au souper que Sigismond, archiduc d'Autriche donna à Thann en 1469 aux commissaires du duc de Bourgogne, on servit . . . *des chaffots fris, lesquels Mgr. le duc d'Autriche a répandus sur la table . . . après des bugnets en façon de poires.*

Dans les statuts des boulangers de Strasbourg de 1493, on lit *ettekuchen und brestellen*. On nommait *ettekuchen* les gâteaux qu'on faisait à l'occasion des enfants nouveaux-nés, qu'on avait baptisés. On les appelle aujourd'hui *kindtaufwecken*.<sup>1</sup>

1. Scherzii glossarium, t. 1, col. 360.

Une sentence du petit sénat de Strasbourg de 1421 fait mention d'un *flader*, qui avait un *fladhus in fladergass*.<sup>1</sup>

### Volaille.

Uthon, évêque de Strasbourg, fit en 961 une donation aux Frères de Sainte-Marie de dix huit *mas* de terres situées dans différents endroits de l'Ortenau, dont chacun devait fournir au 29 août *quatuor pullos* et à Paques *octo gallinatos*.<sup>2</sup>

Frédéric, duc de Souabe et d'Alsace, dans son diplôme donné en 1105, au monastère de Sainte-Foi de Sélestadt, dit en parlant des forestiers dépendants de cette abbaye: *Inter forestarios in nativitate pro ministerio suo unusquisque duos cappones fratribus debent reddere.*

C'est la première charte où il soit fait mention de chapons. La castration des poules est une invention du seizième siècle. *Novitio invento castrantur gallinæ*, dit Champier, qui écrivait en 1560, et qui parle des poulardes comme d'une chose nouvelle.

Les Chrétiens, dès le quatrième siècle, ont regardé les volatiles et la volaille comme un aliment maigre: ils se sont permis en conséquence sans scrupule l'un et l'autre dans les temps de l'année où la viande

1. Scherz. glossar., p. 395.

2. Nova subsidia diplomat., t. 3, p. 383.

était défendue. Ils distinguaient la chair des quadrupèdes de la chair des oiseaux, et cette distinction portait sur l'autorité des Livres saints eux-mêmes : la Genèse, parlant de la création, dit que *le premier jour Dieu commanda aux eaux de produire les poissons et les oiseaux qui volent sur la terre*. Ce texte, mal entendu, paraissait donner une même origine à deux espèces d'animaux si différents ; on leur supposa en conséquence une même nature, et l'on crut pouvoir user également des uns et des autres les jours d'abstinence. *Alii*, dit l'historien Socrate, *ab animatis penitus abstinent. Alii ex animantibus pisces solos comedunt. Nonnulli cum piscibus etiam avibus vescuntur ; ex aquis, ut est apud Moysen, eas quoque conditas esse affirmantes.*

Plusieurs Pères de l'Église, saint Basile, saint Ambroise, autorisèrent même cette décision par leurs raisonnements.

En France, elle fut regardée comme un principe incontestable, même dans les ordres religieux les plus austères, dans ceux qui se dévouaient à un carême éternel. En certains temps de l'année, on y accordait aux moines du gibier et de la volaille ; et l'on regardait ceux qui s'en abstenaient comme usant d'une mortification particulière. L'Église à la fin trouva qu'un pareil aliment était une sensualité peu faite pour des moines qui dévouaient à une vie dure. Le concile d'Aix la Chapelle de 817 le leur interdit, excepté pendant quatre jours à Pâques et quatre

jours à Noël, et dans les cas d'infirmité.<sup>1</sup> Il leur permit cependant l'usage de la graisse pour les dédommager de cette privation, en en exceptant cependant les vendredis de l'année, la huitaine avant Noël et tout le carême. Voyez Dom Hergott,<sup>2</sup> qui prouve qu'il était permis par la règle de St-Benoît d'user de la volaille ; ce qu'il confirme par la pratique et l'usage de l'ordre et par l'autorité des écrivains.

On lit dans l'acte de visite de l'abbaye de St-Gal faite en 968 : *Major pars fratrum carnibus non utebatur . . . . erant autem alii qui solis volatilibus quod unius cum piscibus creaturæ sint, licite uterentur.*<sup>3</sup>

On lit dans les statuts de St-Simbart, abbé de Murbach et évêque d'Augsbourg, donnés vers l'an 790 à son abbaye de Murbach :<sup>4</sup> *Ut a volatilibus omni tempore ab omnibus abstinent, excepta causa infirmitatis, licet hoc regulæ auctoritas non interdicit.*

Il dit autre part<sup>5</sup> : *Volatilia que de curtis nostris venire annuo tempore soliti fuerant, reservantur ad eos qui potionem pro certis aut denominatis passionibus biberint.*

1 Cap. 8 et 9, Concil. germ., t. 2, p. 4.

2. Vet. discipl. monast. præfat, p. XII et seq..

3. Ekkhardus junior, de casibus S. Galli, apud Goldastum, t. 1, part. 1, p. 50.

4. Apud Pez, In anecdot. thesauro novissimo, t. 2, part. 3, p. 376.

5. Pag. 377.

Sur la fin de l'onzième siècle l'abstinence de la viande le samedi n'était pas encore introduite, même chez les moines, puisque Baudri, qui fut élu abbé de Bourgueil en 1079, blâme la conduite d'un moine de son abbaye qui voulait observer l'abstinence du samedi:<sup>1</sup> il le qualifie même de juif, qui observe le sabbat. *Sabatta custodis tanquam judæus appella, cum tamen alterius legis iter teneas.*

Cependant peu après, cette abstinence devint si générale, que Pierre le Vénérable écrit<sup>2</sup> que les comédiens même se faisaient une loi de l'observer: *Abstinebant Dei causa ipsi mimi vel lixæ a carnibus omni sabatto.*

Il paraît, par l'apologie de saint Bernard,<sup>3</sup> que de son temps plusieurs religieux de la congrégation de Cluni mangeaient de la chair: *Carnibus, seu carniū pinguedine vescuntur.* La même chose se prouve par une lettre de Pierre le Vénérable, abbé de Cluni.<sup>4</sup>

Une charte de donation, faite au douzième siècle à l'abbaye de Saint-Pierre dans la Forêt-noire, fait voir que l'usage de la graisse était alors commun parmi les moines bénédictins d'Allemagne, à l'ex-

1. Apud Mabillonem, *Annal.*, t. 5, p. 146.

2. *Lib.* 6, *epist.* 15.

3. *Op.*, t. 2, p. 229.

4. *Lib.* 6, *epist.* 15.

tion du vendredi.<sup>1</sup> On y lit: *Si vero feria sexta non fuerit inordinata causa impediminis, quia in ipsa die abstinendum est ab adipe, etc. . .*

Wimpheling<sup>2</sup> parle ainsi de Jean de Luxembourg évêque de Strasbourg en 1368: *Adeo iste ventri et gulæ deditus fuit ut a vulgo cappivorax lingua sua Kappenesser appellaretur.*

C'était l'usage des temps de l'ancienne chevalerie de présenter à tous les festins un paon tout entier qui était regardé comme le symbole de la noblesse et de la magnificence. Il était rôti; mais on ajustait au corps de l'animal, en cet état, des pattes dorées, une tête dont le bec l'était aussi, et la superbe queue du paon faisant la roue avec toutes ses plumes.

Dans un repas, que Robert, évêque de Strasbourg donna en 1449, le jour de son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, on apporta au second service un cochon de lait moitié doré et moitié argenté, et au troisième un paon rôti avec ses plumes.<sup>3</sup>

Chez nos vieux romanciers, le paon est qualifié de noble oiseau, et sa chair y est regardée comme la nourriture des amans et comme la viande des preux.

Quoique la règle de Saint-Benoît défende la chair des quadrupèdes, il semble permettre la volaille. Cette distinction, qui nous paraît une bizarrerie est

1. Apud Schannat, *In vind. litter. collect.* 1, p. 163.

2. De *episc.*, *fol.* 54.

3. Hertzog, *lib.* 4, p. 112.



plutôt fondée sur l'économie. Au Mont-Cassin, les oiseaux étaient abondants et la grosse viande des animaux à quatre pieds rare et chère. Au reste la défense de différents aliments ne tend qu'à la frugalité, à la tempérance, et à l'abstinence des mets qu'on aime. On pourrait même dire qu'on rompt également le précepte du carême en recherchant, avec sensualité des poissons délicats, et en mangeant un petit morceau de viande. C'est même l'esprit de la règle de Saint-Basile, qui ordonne à ses religieux de se conformer pour la nourriture aux usages de chaque pays, choisissant la plus commune et la moins dispendieuse, de crainte que, sous prétexte d'abstinence, ils paraissent rechercher les mets les plus délicats : *Oportet tamen illis uti cibis, et facilius et vilius, comparatur ne occasione abstinentiae inveniamur pretiosiora quæque et difficiliora sectari.*

On servait autrefois dans les festins somptueux un paon rôti, avec le bec et les pattes dorées, et la queue étalée. C'était un plat fameux dans l'usage de la chevalerie et on la nommait *la viande des preux*.

L'usage de servir au repas de cérémonie un paon et de le présenter au chevalier le plus distingué, qui s'engageait par serment sur cet oiseau à faire quelque nouvelle action d'éclat, est un des anciens usages de la chevalerie des plus singuliers et des plus remarquables. M. de Sainte-Palaye a fait de cette

coutume l'objet d'une dissertation curieuse qu'on trouvera dans les derniers volumes des Mémoires de l'académie des belles-lettres.

Aujourd'hui le paon est pour nous presque une rareté. A peine sa beauté éblouissante lui a-t-elle conservé l'asile dans quelques basse-cours. Encore s'y aperçoit-on trop souvent que le plaisir qu'il procure aux yeux ne dédommage pas toujours de son cri désagréable et de la peine qu'il y a de l'élever.

II.

HABITATIONS DES ANCIENS ALSACIENS

1. Si nous voulons trouver des traces de la manière simple dont nos ancêtres construisaient leurs habitations, il faut la chercher dans la forme, l'étendue, et la distribution que nos paysans actuels donnent à leurs maisons. C'est là qu'on voit ces toits couverts de chaume, ces piliers de bois et quelquefois de pierres brutes, qui supportent le faible poids de tout l'édifice. Le luxe n'a point pénétré dans les demeures de nos vrais paysans, et les seules commodités qui s'y soient introduites, se réduisent aux cheminées et à quelques fenêtres garnies de vitres.

2. Les maisons de l'ancien Strasbourg n'étaient dans leur origine que des huttes ou des baraques. On n'employait à leur construction que quelques mauvais bois, dont les intervalles étaient remplis par de la terre glaise, mêlée avec quelques brins de paille. Elles n'avaient qu'un rez-de-chaussée, surmonté tout au plus d'un grenier. Telle fut, jusque sur la fin du 10<sup>e</sup> siècle, la simplicité des bâtiments bourgeois élevés dans Strasbourg. Les habitants s'y

étant multipliés, on commença à y construire des maisons plus élevées et à différents étages et on employa à ces bâtiments des bois plus forts qu'à l'ordinaire. Les murailles en furent faites de pierres de différentes grosseurs, la plupart d'une espèce assez tendre, qu'actuellement nous appelons moëllons, et qu'on réunit au moyen d'un ciment ou mortier, composé de sable et de chaux. Du reste, les briques et les pierres de taille furent encore longtemps réservées pour les églises les hôtels des grands seigneurs et les édifices publics. Les couvertures des maisons, qui pendant plusieurs siècles n'avaient été que de chaume, furent changées en tuiles. Le verre a été connu des anciens qui s'en sont servi à divers usages, mais ce n'est qu'au quatorzième siècle qu'il a été employé, d'abord pour les vitraux des églises et ensuite pour les maisons.

3. Les cheminées d'appartement ne commencèrent à être connues dans Strasbourg qu'au milieu du dernier siècle ; nos pères n'avaient autrefois qu'un unique chauffoir, qui était commun à toute une famille, et ce chauffoir était un poêle.

4. Les rois de la première et seconde race avaient en Alsace des châteaux qui, suivant nos anciens auteurs, n'étaient qu'une riche métairie, où il y avait un bois, des étangs, des haras, des troupeaux, des serfs occupés à faire valoir les terres, sous les ordres d'un principal domestique ou intendant. Ces habi-

tations, que nos premiers monarques visitaient tour à tour, annonçaient l'utile plus que l'agréable.

5. Les anciens lits étaient très larges et d'une grandeur immense. Des familles entières, le mari, sa femme, ses enfants, ses hôtes même, les occupaient souvent ensemble.

6. Autrefois la bougie était inconnue et la chandelle un luxe. La cire n'était employé que pour le luminaire des églises. L'usage des vitres était rare et seulement pour les riches. On ne connaissait point les cheminées ; une famille entière s'assemblait au milieu d'une chambre obscure, autour d'un large foyer, dont la fumée se dissipait par un trou fait au plancher.

7. La plupart des rues de l'ancien Strasbourg tiraient leur nom des métiers que l'on y exerçait, selon la coutume ancienne d'obliger tous les gens d'une même profession à se rassembler dans le même quartier.

### III.

#### HABILLEMENTS DES ANCIENS ALSACIENS

---

1. Le vêtement rustique et populaire des anciens alsaciens fut longtemps composé uniquement d'une tunique, d'un manteau à capuchon qui servait à les garantir de la pluie, du vent et du soleil, d'une braye ou brayette qui tenait lieu de culottes, et d'une chaussure qui n'était formée que de courroies croisées et réunies qui défendaient les pieds et le bas des jambes, dont le haut restait à découvert. L'usage des bas ne s'est introduit que fort tard parmi les paysans. Ils se sont toujours rasé la barbe tant bien que mal et ont porté les cheveux assez courts et fort négligés. A la tunique a succédé le pourpoint, dont la forme n'a pas beaucoup variée parmi les habitants de la campagne. Il en est de même de celle des corsets et des jupes de leurs femmes. Ce qu'on appelait *bracha* ou brayettes sont devenues des culottes, qui couvrent depuis la ceinture jusqu'un peu au-dessous du genou. De tout temps, les paysans les portent larges et aisées, et trouvent avec raison que celles de cette espèce sont les plus commodes.

2. Le vêtement de corps des anciens bourgeois a toujours tenu un milieu modeste entre celui de la

noblesse et du simple paysan. Il consistait : 1. en une chemise, ou chemisette de toile de lin ; 2. en une camisole, ou pourpoint, qui quelquefois venait jusques aux genoux et ressemblait à peu près à nos vestes d'aujourd'hui, quelquefois aussi était plus court et ne descendait pas beaucoup au-dessous de la ceinture avec laquelle il était noué ; 3. en un mantelet, ou surtout avec des manches, mais qui n'allaient que jusqu'à mi-jambes ; 4. en des bas et culottes tenant ensemble et marquant assez la forme de la cuisse et de la jambe.

3. Au treizième siècle les souliers étaient pointus et un peu recourbés par le bout. Au commencement du suivant, ce bout se releva excessivement en hauteur et le bec en devint plus ou moins long suivant la qualité des personnes. Les gens du commun les portaient ordinairement d'un demi pied. Les grands seigneurs allèrent jusqu'à leur donner la longueur de deux pieds. Ce bec était quelque fois orné de deux longues cornes, ou d'énormes griffes, ou de figures d'ongles et de grotesques de différentes formes.

Sous Charles Quint, la forme des habits ordinaires changea notablement. Les pourpoints commencèrent à être tailladés et les manches plissées. Les habits de dessus devinrent insensiblement ce que nous appelons juste-au-corps et surtouts ; des manteaux simples et sans manches furent ensuite d'usage, et la bour-

geoisie surtout adopta l'habit et le manteau noir, comme un vêtement également décent et modeste. L'usage de séparer la culotte des bas s'établit en même temps que celui de distinguer la veste du juste-au-corps. D'abord les culottes furent tailladées, puis tout unies.

Les femmes quittèrent le chaperon bien plus tard que les hommes, et ce fut par un esprit de vanité qu'elles conservèrent si longtemps cette coiffure, car elle prêtait peu à relever les agréments de leurs figures. Les femmes bourgeoises se sont également longtemps maintenu dans l'habitude d'avoir des robes fermées, qui couvraient exactement leurs gorges et leur bras, jusques aux poignets ; des jupes fort longues sans panier, des robes troussées, mais dont la queue n'était point traînante, et des ceintures d'argent doré.

4. La mode des culottes a souffert beaucoup de révolutions. Sous Charles-Quint, les hauts-de-chausses n'allaient qu'au dessus du genou. Au quatorzième siècle ils étaient extrêmement bouffants, par bandes, ou tailladés et d'une forme tout à fait indécente. Les culottes au 17<sup>e</sup> siècle furent larges et enflées. Ce n'est que sur la fin du même siècle qu'on s'accoutuma à porter les culottes étroites et seulement serrées par des jarretières, comme nous le voyons aujourd'hui.

5. Au douzième siècle la coiffure des dames était

toute simple. Elles étaient coiffées d'un grand voile qui descendait du haut de leur tête jusque dessus leurs épaules et ne laissait voir qu'une petite partie de leurs cheveux. Les veuves portaient de plus un bandeau, qui leur couvrait le front, tournait autour du visage, et cachait le cou et la gorge, à peu près comme fut la guimpe et le bandeau de nos religieuses.

Dès le commencement du 14<sup>e</sup> siècle la coiffure des femmes changea et l'usage de laisser paraître une partie des cheveux s'établit. Leur coiffure s'éleva alors en pain de sucre, ou en forme de boisseau, plus ou moins élevée, du bout supérieur de laquelle pendait un voile de gaze. Le cou et une partie de la gorge commencèrent alors à être découvert.

Une tunique longue descendant jusqu'aux talons et serrée d'une ceinture, cachant bien la gorge et fermée aux poignets, a été pendant longtemps l'habillement des dames alsaciennes. Sur la fin du quinzième, elles commencèrent à découvrir leur cou et une partie de leur gorge; elles se décorèrent de colliers de perles, de diamants et de boucles d'oreilles; elles portèrent des corps qui marquèrent la taille, mais les manches continuèrent de descendre jusques au poignet et les jupes d'être si longues, qu'il était impossible de rien voir des pieds.

Au quinzième siècle la coiffure des femmes devint fort exhaussée; leurs souliers se terminaient en pointe et les talons en étaient si hauts, qu'à peine pouvai-

ent-elles marcher. Elles portaient un voile de soie, qui rattaché à la ceinture, s'ouvrait en descendant et formait une longue queue; elles avaient quitté les larges ceintures qui distinguaient autrefois les conditions et chacun se chargeant à l'envi de galons et de broderie, les rangs et les naissances furent confondues.

*Habillements du quinzième siècle.*

« Illo tempore (1484) milites ex Flandria (in Al-  
« tatiâ) reversi multa nova introduxerunt, nempe  
« variegatas caligas, obtusos calceos, qui antea  
« acuti gestabantur a viris et mulieribus, simul quo-  
« que novum sandaliorum genus obtusum, quod  
« vocabant *pantoflen*, omissis paulatim calopodiis  
« *holtzschuh* dictis, quae quidem novitates interim  
« immensum creverunt: nemo antea viderat pictu-  
« ratas et tessellatas vestes; sarctores tum artem  
« sarciendi hujusmodi discere fuerunt coacti ».  
*Pellicanus, in vita sui ipsius, apud Adam, in vitis*  
*Germanorum theologorum, pag. 127, edit. an. 1705.*

« Der Hoffart ist so vil, dass mans weder ge-  
« scrieben, noch gelesen sint... denn man trägt  
« seltzame kleyder, besunder die mann von so vil  
« farben und stücken, von flammen und bäumen,  
« nästen, lautern, und von buochstaben. Das ist in  
« der wahrheit wahr, dass man wohl ein wammest  
« und hosen findt, das so viel stuck hat, als tag im

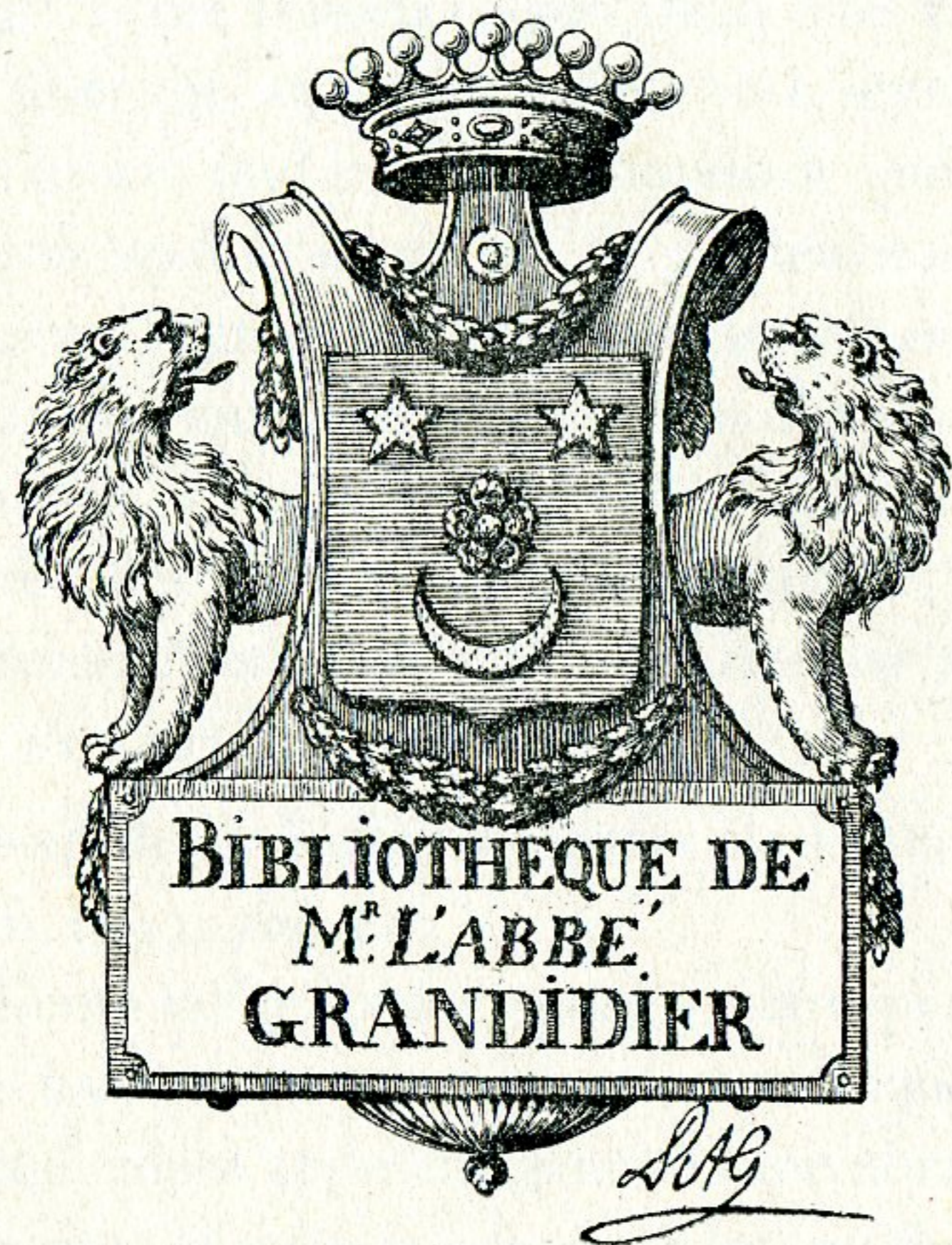
« jahr seynd, und kost ein kleyd allweg zweimal so  
« viel zu machen als das tuoch darzu, und trägt das  
« jung volck röck, die gehen nit mehr dann einer  
« handt breit under den gürttel, das ist ein hübsch  
« ding!... die frowen tragen röck, dass man ihnen  
« bis über die wade sieht, diese röck seynd köstlich  
« von tuoch, und umb das hauptloch und ermel ist  
« es von seiden belegt. So ist gar leicht ein burger  
« in einer statt, er sey handwerksmann oder bauer,  
« sein frow muss ein schleyer han der 5 oder 6 gul-  
« den kost, drey oder vier röck, und ein goldener  
« gürtel, der 30 oder 40 gulden kost ». *Tiré d'un  
ms allemand du quinzième siècle cité par le Patrio-  
tische elsasser, XVII Stück, pag. 259.*

Extrait de la *Stultifera navis* de Brandt, imprimée en 1497, fol. 11 :

« Nemo nefas censet vestes gestare plicatas, at-  
« que habitus curtos nimium, tinctosque colore:  
« sicque palam apparent genitalia membra, pudore  
« deposito, et nullo conduntur tegmine clunes ».

On ne se contenta pas alors de quitter l'habit ample et long ; on donna dans l'extrémité la plus opposée. On était vêtu comme des pantalons, c'est-à-dire d'un pourpoint à petites basques et d'un caleçon tout d'une pièce avec les bas. Cet habit serrait si bien le corps et s'y moulait de façon qu'il en était indécemment.

---



BIBLIOTHEQUE DE  
M. LABBE  
GRANDIDIER

*LAG*



BIBLIOTHEQUE DE  
M. L'ABBE  
GRANDIDIER

*SAG*